

Parc Naturel Régional du Vercors

BILAN-EVALUATION DE LA CHARTRE 2008-2018 DU PNR DU VERCORS

REVISION DE LA CHARTRE



La Région Auvergne Rhône-Alpes finance la révision de la chartre du Parc naturel régional du Vercors.

CHAPITRAGE

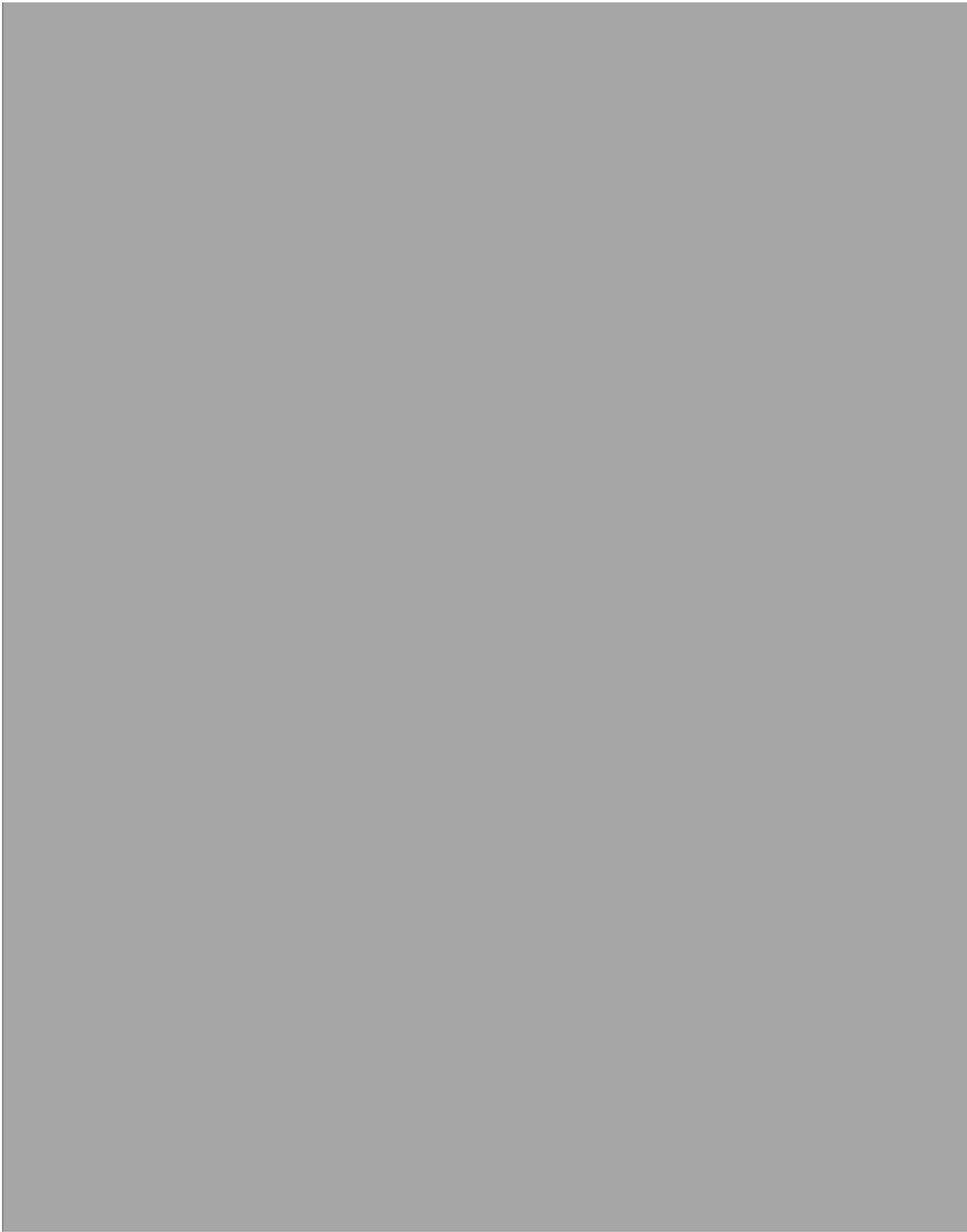
A. INTRODUCTION ET METHODES.....	8
B. BILAN SYNTHETIQUE DES REALISATIONS ET DU FONCTION- NEMENT.....	19
C. POINTS DE VUE DES ELUS, HABITANTS ET SOCIO-PROFES- SIONNELS.....	38
D. REGARDS EVALUATIFS DETAILLES SUR L'ACTION DU PNR ENTRE 2008 ET 2018.....	75
E. CONCLUSION DE L'EVALUATION	247

SOMMAIRE DETAILLE

CHAPITRAGE	3
SOMMAIRE DETAILLE	4
A. INTRODUCTION ET METHODES	8
A.1 LES PRINCIPES DE L'EVALUATION	11
A.1.1 <i>Ses finalités.....</i>	<i>11</i>
A.1.2 <i>Ses modalités.....</i>	<i>12</i>
A.1.3 <i>Son contenu.....</i>	<i>14</i>
A.2 UN QUESTIONNEMENT EVALUATIF COMPLEMENTAIRE	16
B. BILAN SYNTHETIQUE DES REALISATIONS ET DU FONCTION- NEMENT.....	19
B.1 SYNTHESE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2008-2018.....	20
B.1 SYNTHESE DES MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU PARC.....	26
B.1.1 <i>Des moyens financiers en baisse</i>	<i>29</i>
B.1.2 <i>Evolution des moyens humains et de leur organisation</i>	<i>33</i>
C. POINTS DE VUE DES ELUS, HABITANTS ET SOCIO-PROFES- SIONNELS.....	38
C.1 ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS PAR MONDES THEMATIQUES.....	41
C.1.1 <i>Atelier aménagement, Energie et services</i>	<i>42</i>
C.1.2 <i>Atelier Environnement Biodiversité</i>	<i>45</i>
C.1.3 <i>Atelier éducation, culture et patrimoine</i>	<i>47</i>
C.1.4 <i>Atelier tourisme accueil.....</i>	<i>50</i>
C.1.5 <i>Atelier agriculture, foret et artisanat</i>	<i>52</i>
C.1.6 <i>Trois questions transversales</i>	<i>54</i>
C.2 ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS GEOGRAPHIQUES A DESTINATION DES ELUS LOCAUX.....	59
C.2.1 <i>Note d'ambiance de chaque atelier</i>	<i>60</i>
C.2.2 <i>« Coups de cœur et de gueule »</i>	<i>61</i>
C.2.3 <i>Evolution des relations avec le Parc</i>	<i>62</i>
C.2.4 <i>Regard sur les enjeux du territoire</i>	<i>64</i>

C.3 ENSEIGNEMENTS DES OUTILS PARTICIPATIFS HABITANTS ET GRAND PUBLIC	73
D. REGARDS EVALUATIFS DETAILLES SUR L'ACTION DU PNR ENTRE 2008 ET 2018.....	75
D.1 AXES5- 6-7-8.PILOTER LA GOUVERNANCE ET LA STRATEGIE D'INTERVENTION DU PNR SUR SON TERRITOIRE ELARGI	80
<i>D.1.1 A propos de la connaissance (axe 5)</i>	<i>81</i>
<i>D.1.2 A propos de la participation (axe 6.1)</i>	<i>85</i>
<i>D.1.3 A propos de la cohésion territoriale (axe 6.2)</i>	<i>92</i>
<i>D.1.4 A propos des partenariats (axe 7)</i>	<i>96</i>
<i>D.1.5 A propos du suivi et de l'évaluation (axe 8).....</i>	<i>99</i>
D.2 EVALUATION DE L'AXE 1. PRÉSERVER, RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES ET LES RESSOURCES DU VERCORS	103
Préserver et gérer les patrimoines naturels	104
Préserver et gérer la ressource en eau	117
Faire des patrimoines culturels un vecteur de qualité de la vie et un lien entre les générations actuelles et futures	127
Promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie dans une logique territoriale	137
Préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain	148
D.3 EVALUATION DE L'AXE 2. S'IMPLIQUER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE FONDÉ SUR LA VALORISATION DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES DU VERCORS.....	161
Promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité.....	162
Soutenir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et valoriser la ressource bois de Vercors ...	174
Soutenir le développement d'un tourisme durable et promouvoir une image commune du pnr du Vercors	184
Favoriser l'accueil et soutenir les entreprises partageant les valeurs «parcs»	198
Développer l'accessibilité et les usages des technologies d'information et de communication	201
D.4 EVALUATION DE L'AXE 3. INVENTER ET PRÉPARER LES TERRITOIRES DE DEMAIN	205
Positionner le Vercors dans les stratégies nationales, régionales et départementales d'aménagement du territoire	206
Maintenir les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace 1	209
D.5 AXE 4. ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET LES CHANGEMENTS SOCIAUX	221
Accompagner les mutations sociales sur le territoire	222
D.6 EVALUATION DES ACTIONS NON EVOQUEES DANS LES AXES 1- 2 - 3 – 4.....	226
Zoom sur l'éducation à l'environnement et au développement durable	227
Adaptation au changement climatique.Mettre les	236

E. CONCLUSION DE L'EVALUATION	247
A.1 COHERENCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE L'OUTIL PARC AU SERVICE DE LA CHARTE	249
A.2 EXISTENCE D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ORIGINAL INSPIRE PAR LE PARC.....	250
A.3 GESTION DE LA TRANSVERSALITE DES AMBITIONS DE LA CHARTE.....	251
A.4 CAPACITES D'INNOVATION, D'EXPERIMENTATION ET D'ADAPTATION DU PARC	253
A.5 APPARTENANCE AUX TERRITOIRES DU PARC	254



A. INTRODUCTION ET METHODES

Ce rapport rend compte de l'évaluation de la charte actuelle du Parc, portant sur la période 2008-2020¹. Cette évaluation constitue le premier pas du processus de révision destiné à élaborer un nouveau projet de territoire collectif à l'échelle du périmètre du Parc. Elle sera applicable sur quinze ans, sur la période 2023-2038.

Il présente successivement :

Un référentiel évaluatif

Qui expose les finalités, le cadre, l'optique et les modalités de mise en œuvre de cette évaluation.

Un bilan synthétique des réalisations

Un traitement des principales données techniques et financières dont le Parc dispose concernant les actions mises en œuvre a été opéré ici. Le bilan dispense ensuite une analyse des moyens financiers et humains du Parc.

Une synthèse de l'ensemble des points de vue des élus, acteurs et habitants du territoire

Recueillis dans le cadre d'ateliers thématiques et géographiques, mais aussi d'un sondage et d'une carte participative en ligne, ceci au titre de l'évaluation.

Les regards des évaluateurs sur l'action du Parc entre 2018 et 2018

Il recouvre deux parties complémentaires distinguant d'abord les axes transversaux de la charte (axes 5/6/7/8) puis les axes thématiques (axes 1/2/3/4).

Une conclusion évaluative

Sur des questions spécifiques élaborées lors du cadrage de l'évaluation, par les élus.

Un autre document, appelé « Diagnostic » retrace l'évolution du territoire sur un certain nombre de critères. Il complète cette approche plus centrée sur l'action autour de la charte en tant que telle.

¹ La présente charte bénéficie d'un prolongement jusqu'en 2023, afin de permettre au processus de révision d'être conduit de façon raisonnable.

RAPPEL DE LA CHARTE PRECEDENTE

La charte évaluée a été élaborée dans le cadre d'une démarche participative conduite pour l'essentiel courant 2006 et ayant permis d'associer plus de 1000 personnes. Elle est structurée autour de 3 orientations principales, 8 axes d'intervention (dont 4 thématiques et 4 transversaux) et 20 objectifs stratégiques (eux-mêmes déclinés en 44 objectifs opérationnels ne figurant pas dans la liste suivante) :

I. ACCENTUER LES ORIENTATIONS ET MISSIONS FONDAMENTALES DU PARC

AXE 1. Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors

- 1.1. Préserver et gérer les patrimoines naturels, notamment la ressource en eau
- 1.2. Faire des patrimoines culturels un vecteur de qualité de la vie et un lien entre les générations actuelles et futures
- 1.3. Promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie
- 1.4. Préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain

AXE 2. S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors

- 2.1. Promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité
- 2.2. Soutenir une gestion multifonctionnelle des forêts et valoriser la ressource bois
- 2.3. Soutenir le développement d'un tourisme durable et promouvoir une image commune
- 2.4. Favoriser l'accueil et soutenir les entreprises partageant les valeurs «parcs»
- 2.5. Développer l'accessibilité et les usages des technologies d'information

II. RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

AXE 3. Inventer et préparer les territoires de demain

- 3.1. Positionner le Vercors dans les stratégies nationales, régionales et départementales d'aménagement du territoire
- 3.2. Maintenir les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace

AXE 4. Anticiper et accompagner les mutations économiques et les changements sociaux

- 4.1. Accompagner les mutations sociales sur le territoire
- 4.2. Accompagner les mutations économiques de filières et des territoires

AXE 5. Mettre la connaissance et la recherche au service de la dynamique du territoire

- 5.1. Capitaliser et valoriser les informations, connaissances et expertises

III. FAIRE PARTICIPER LES ACTEURS, LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS

AXE 6. Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors

- 6.1. Impliquer les habitants, les acteurs et les partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la charte
- 6.2. Mieux impliquer les territoires, reconnaître leurs spécificités et faire en sorte qu'ils se reconnaissent dans le projet du Parc

AXE 7. Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations

- 7.1. Établir des partenariats avec les territoires voisins et conforter les relations avec les grandes collectivités partenaires
- 7.2. Développer les échanges avec les parcs rhônalpins et français ainsi que les coopérations internationales

AXE 8. Suivre et évaluer la charte

- 8.1. Le suivi d'indicateur
- 8.2. La mise en place d'un dispositif spécifique

A.1 LES PRINCIPES DE L'EVALUATION

A.1.1 SES FINALITES

Tout processus de révision de charte d'un PNR s'accompagne d'une mission d'évaluation de la charte en cours de mise en œuvre (2008/2020).

Les **principales finalités** d'une telle évaluation sont les suivantes :

- Sur la base des enseignements favorables ou défavorables de l'évaluation, **améliorer l'action du parc dans les années qui viennent**. En effet, de manière instrumentale, l'évaluation vise à alimenter la réflexion prospective présidant à l'élaboration de la future charte et du projet de territoire qu'elle sous-tend.
- Cette évaluation reposant sur la mobilisation de nombreux acteurs, notamment consultés pour connaître leurs points de vue sur la mise en œuvre de la charte et pour partager ses enseignements, elle a également une **vocation partenariale** évidente. Elle vise à offrir l'opportunité aux acteurs impliqués ou concernés par le projet de territoire incarné par la charte de faire ensemble le point sur les acquis ou les manques constatés. Confrontés au diagnostic de territoire (qui est pour sa part en charge d'analyser les évolutions du territoire au cours de la période courant de 2008 à aujourd'hui), les enseignements de l'évaluation permettront de dégager les enjeux.
- Dans le cadre du Parc, ce type d'évaluation a également pour finalité de soutenir la **mission d'innovation territoriale**² de ce type de structure.

Dans cette perspective, cette mission a pour but d'évaluer la **mise en œuvre des engagements énoncés par la charte**. Ce qui revient à la fois :

- **À constater ce qui a été réalisé ...** ou pas au regard de ce qui était prévu initialement dans la charte (les réalisations pour l'évaluateur), ce que ces réalisations ont produit comme conséquences constatables et/ou mesurables (les résultats pour l'évaluateur). Au-delà et façon plus globale, l'évaluation s'intéresse à l'impact de la mise en œuvre de la charte sur son objet principal, ici le territoire du Parc, notamment au travers du prisme des thématiques structurantes de la charte.
- **À expliciter les raisons** pouvant expliquer les constats précédents, comme par exemple les motifs de l'absence de certaines actions ou l'émergence d'actions non envisagées lors de l'élaboration de la charte. Il peut aussi s'agir de comprendre pourquoi certaines

actions ont rencontré un fort ou un faible écho, au regard de ce que l'on pouvait en attendre.

Dans ce cadre, l'évaluation s'applique à l'ensemble des priorités énoncées dans le cadre de la charte et ne privilégie aucune thématique en particulier.

In fine, l'évaluation est destinée à la **production de jugements argumentés** :

- Sur la **pertinence et la cohérence de la charte**, ce qui revient à s'interroger sur la validité des enjeux et objectifs stratégiques sur lesquels elle est focalisée (pertinence) et à vérifier que les moyens envisagés au titre des objectifs opérationnels de la charte paraissent être à la hauteur de ces enjeux tout en permettant de couvrir l'ensemble de leur champ.
- Sur l'**efficacité et la durabilité** de l'action du SMPNRV et des partenaires signataires dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Les jugements émis ont aussi à **tenir également compte des évolutions notables du territoire** au cours de la mise en œuvre de la charte ou **d'opportunités**. Il peut aussi s'agir de la **crystallisation de nouvelles thématiques**, traduites ou non en actions, comme par exemple le changement climatique, ou d'**évolutions institutionnelles**, telles que le renforcement du fait intercommunal dans le cadre des lois MAPTAM et Notre, ou de tout autre changement, comme par exemple l'implication de nouveaux acteurs.

A.1.2 SES MODALITES

Cette évaluation s'appuie sur **trois approches complémentaires** permettant de s'assurer de la production de jugements argumentés avec :

- Un **bilan technique et financier global** des activités menées au titre de la charte sur le territoire du Parc.
- Une **analyse des évolutions ayant marqué le territoire** sur la période, **susceptibles pour partie de révéler les effets et impacts des interventions conduites au titre de la charte**. Cette analyse sera alimentée par les données dont dispose le SMPNRV et ses partenaires.³
- Un **recueil des avis et points de vue qualitatifs des acteurs locaux** concernant à la fois le bilan de la mise en œuvre de la charte et l'atteinte de ses objectifs, le fonctionnement du SMPNRV et de ses partenaires dans ce cadre et les évolutions du territoire notamment en termes d'attentes et de besoins.⁴

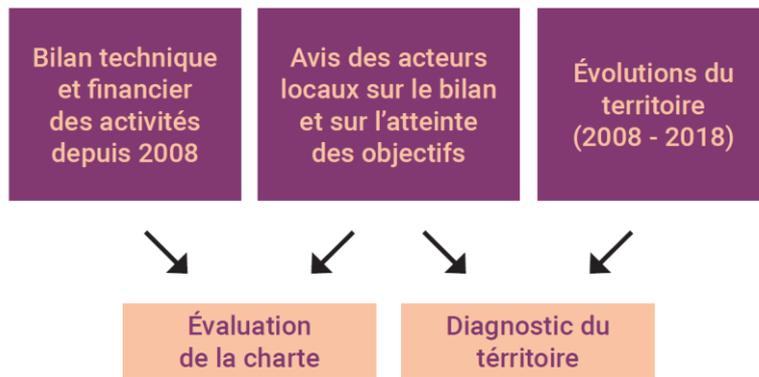
Le schéma suivant présente de manière synthétique les sources conjointes de l'évaluation et du diagnostic de territoire :

3
territoire produit par ailleurs.

Pour mémoire, ce travail fonde également le diagnostic de

4
diagnostic de territoire.

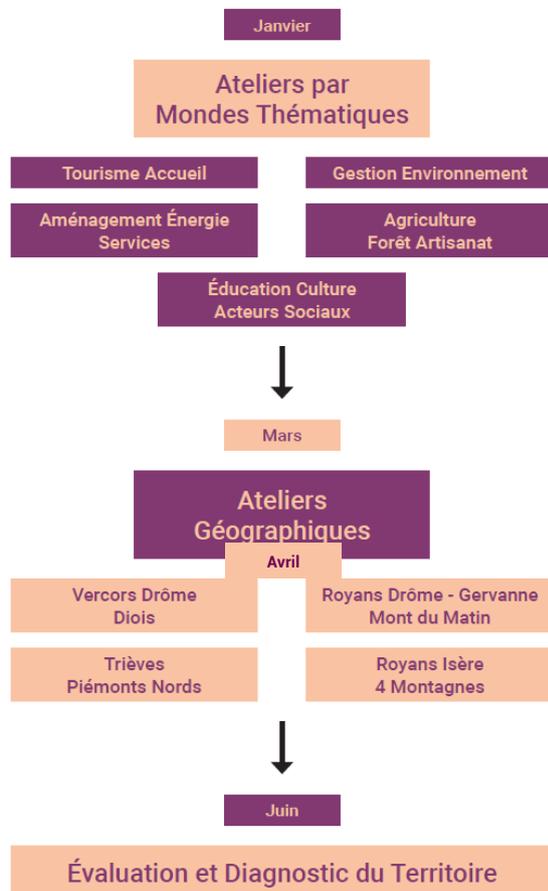
Pour mémoire, ce travail complète également ce même



Deux documents sont produits : l'évaluation de la charte et le diagnostic évolutif du territoire. Le présent document ne contient que les éléments d'évaluation.

En pratique, l'évaluation repose :

- Sur un **travail de recueil, traitement et analyse de données** réalisé par des experts des différentes thématiques couvertes par la charte, en lien étroit avec l'équipe technique du SMPNRV détentrice de la majeure partie de ces données, ainsi qu'avec l'appui des partenaires du SMPNRV disposant d'autres données utiles et/ou ayant porté des actions en lien plus ou moins étroit avec la charte.
- Sur une **écoute de parties prenantes** impliquées ou concernées par la mise en œuvre de la charte. Ce dispositif d'écoute intègre à la fois :



- Une série d'**entretiens bilatéraux ou en petits collectifs avec des informateurs privilégiés** disposant d'une connaissance et d'un recul notable sur le territoire et de la Charte. Ils sont destinés à retracer l'historique global de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre, les **enjeux** initiaux, les implications de fonctionnement, assortis de points de vue.

- **Cinqateliers thématiques** associant des participants considérés comme proches du point de vue des préoccupations et des intérêts dont ils sont porteurs. Ce choix est motivé par la volonté de réduire les éventuels effets de censure entre acteurs. Ces groupes ont associé respectivement des acteurs issus des « mondes » de :

- L'environnement-biodiversité,
- L'agriculture-forêt-artisanat,
- L'aménagement urbanisme Energie Services,
- Le tourisme-accueil,
- La culture-éducation.

L'objectif est ici de recueillir les avis et points de vue concernant les objectifs de la charte et leur atteinte, l'action du Parc et de ses partenaires et l'évolution du territoire et de ses enjeux.

- **Cinq ateliers géographiques**, conduits dans un second temps et permettant de se consulter des élus du territoire. Contrairement aux groupes focus thématiques, conduits de manière très ouvertes, ils ont bénéficié de premiers enseignements du bilan et du diagnostic de territoire, propice à faciliter l'expression des participants.

- **Un sondage et une carte participative** ouverts à tous, en ligne.

Enfin, un **comité technique** et un **comité de pilotage**, dédiés à la démarche de révision et associant les principaux partenaires institutionnels du Parc, **président au déroulement de l'évaluation** et contribueront à en valider la méthode et les enseignements.

A.1.3 SON CONTENU

Au-delà de ce référentiel, le présent rapport est organisé selon le menu suivant :

- En entrée, un **bilan synthétique global** du parc sur la période et notamment
 - Des réalisations globales relevant de la Charte
 - Du fonctionnement du syndicat mixte du Parc, ses budgets, ses instances, son équipe.

Cette partie offre une vision globale de ce qui a été produit au titre de la charte et des moyens mis en œuvre par le SMPNRV avec des chiffres et diagrammes clés.

- Pour le plat de résistance, une **synthèse des points de vue des élus, acteurs et habitants consultés** dans le cadre de l'évaluation. Ce chapitre permet à chacun d'appréhender les avis des autres quant à la mise en œuvre de la charte et ses effets.
- Pour le fromage et la pièce montée, **une analyse détaillée de chaque objectif stratégique de la charte**, distinguant successivement :
 - Les objectifs transversaux, traduisant la « manière d'opérer »,
 - Et les objectifs thématiques, traduisant le « quoi faire ».

Cette partie constitue le point d'orgue de l'évaluation présentant notamment une lecture détaillée et commentée des réalisations et effets liées à la mise en œuvre de la charte.

- Enfin, en tant que digestif, les **réponses formelles au questionnaire évaluatif**, élaboré lors du cadrage de l'évaluation (voir ci-dessous).

Le lecteur peut suivre ce menu à la lettre, comme prendre la liberté de commencer par le dessert

A.2 UN QUESTIONNEMENT EVALUATIF COMPLEMENTAIRE

Au-delà de l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs de la charte, d'autres questions transversales peuvent se poser au titre de l'évaluation. La formulation de ces questions et les réponses associées constituent le second volet de l'évaluation. Il peut s'agir par exemple de questions interrogeant les relations qu'entretiennent les axes ou objectifs entre eux ou de questions concernant la façon dont la charte a été élaborée et/ou mise en œuvre par le SMPNRV et ses partenaires. Ces questions ont été conçues notamment en lien avec les préoccupations d'élus du bureau du SMPNRV et de la commission en charge de la révision de la charte, recueillies dans le cadre d'une réunion dédiée.

Elles concernent et articulent étroitement trois objets centraux de l'évaluation :

- La charte elle-même, ou le projet de territoire qu'elle porte ;
- Le territoire, qui constitue la finalité du projet incarné par la charte
- Le syndicat mixte du parc, qui est le « bras armé » de l'élaboration et de la mise en œuvre de la charte.

L'ensemble de ces questions trouvent réponse dans la conclusion de l'évaluation

COHERENCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DU PARC AU SERVICE DE LA CHARTE

Les élus ont souhaité revenir sur le « bras armé » du Parc, son syndicat mixte et sa vie interne, politique et technique et rappeler les conditions particulières qu'il a traversé, comme un élément explicatif contextuel.

Les évaluateurs porteront un regard sur la dynamique globale de gouvernance et les moyens du syndicat qu'ils soient financiers ou techniques.

TRANSVERSALITE DES AMBITIONS DE LA CHARTE

La charte est un document qui couvre différents axes, comportant eux-mêmes différents objectifs stratégiques. Or il apparaît que ces différentes priorités thématiques peuvent être l'objet de controverses/contradictions/conflits entre elles. A ce titre, ont été évoqués notamment :

- Au niveau des axes, la confrontation entre une logique de préservation du patrimoine et des ressources du territoire (axe 1) et une logique de développement du territoire (axe 2). Parmi les exemples cités, on peut ainsi retenir le débat sur la présence du loup et celle de l'élevage sur le territoire et celui de la préservation des paysages ou encore la préservation des espaces naturels et le développement des activités touristiques.

- Au sein d'un même axe, le débat entre les objectifs stratégiques de préservation des paysages et de production d'énergie renouvelable, éolienne en l'occurrence (axe 1).

Les élus ont souhaité que les évaluateurs apportent un éclairage sur comment sont gérés ces dimensions contradictoires au sein même du projet de charte.

MODELE DE DEVELOPPEMENT PROMU PAR LA CHARTE ET DE SON PARTAGE

L'ambition d'une charte de PNR est d'incarner un projet de territoire qui soit partagé à l'échelle de ce territoire. Ce projet est conçu en référence au développement durable, en articulant étroitement les dimensions suivantes : environnementale, sociale, économique et gouvernance. Dans cette optique, il importe d'interroger la portée du projet, à la fois en termes de partage et d'empreinte sur le territoire.

Les élus ont souhaité se demander dans quelle mesure la charte est-elle porteuse d'un modèle de développement original et perçu comme tel par les acteurs du territoire ?

CAPACITE D'INNOVATION/ADAPTATION DU PARC

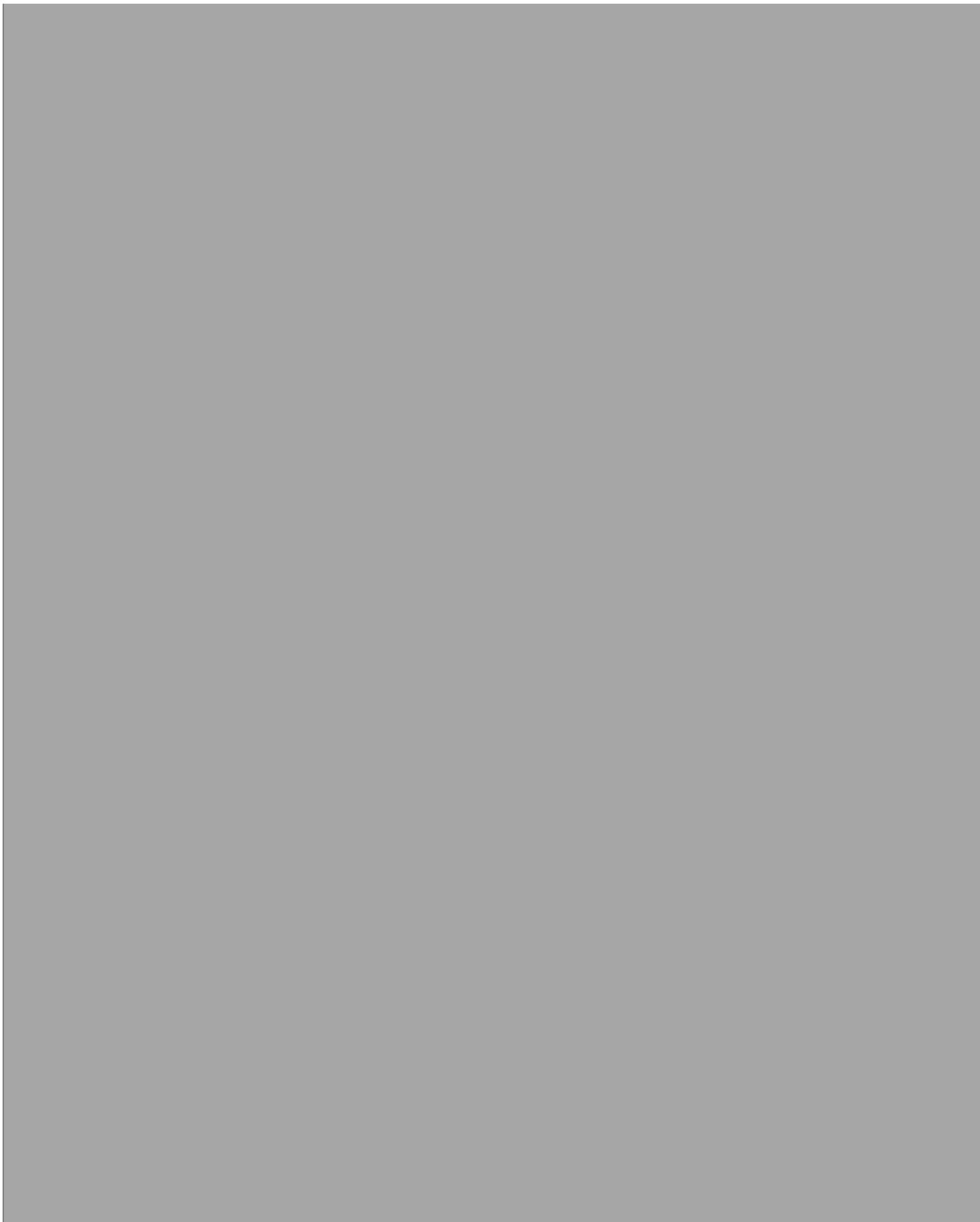
A l'instar de l'ensemble des Parcs, le PNR du Vercors compte parmi ses missions, l'expérimentation et l'innovation au sein de son territoire. Il s'agit principalement d'innovation territoriale (nouvelles voies de développement), sociétale (amélioration des situations personnelles et collectives des individus ou évolution comportementale), organisationnelle (modes de gouvernance et d'intervention).

Les élus interrogent la capacité du Parc à répondre à cette mission d'innovation et à sa capacité d'adaptation aux nouvelles thématiques ou enjeux émergents sur son territoire.

SENTIMENT D'APPARTENANCE AU TERRITOIRE

Face à certaines critiques récurrentes ou le sentiment, parfois, d'un manque de légitimité répété, le Parc s'interroge sur le poids culturel et notamment le sentiment d'appartenance au territoire de ses différents interlocuteurs.

Les élus du Parc désirent interroger le poids de ce sentiment d'appartenance et ouvrir une réflexion sur la manière de le prendre en compte.



B. BILAN

SYNTHETIQUE DES REALISATIONS ET DU FONCTION- NEMENT

B.1 SYNTHESE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2008-2018

Cette partie propose une vue d'ensemble quantitative de l'action du Parc et de ses partenaires au titre de la charte sur la période 2008-2018. On évoque ici des montants investis, des types de maître d'ouvrage, des analyses temporelles ou par secteurs géographiques.

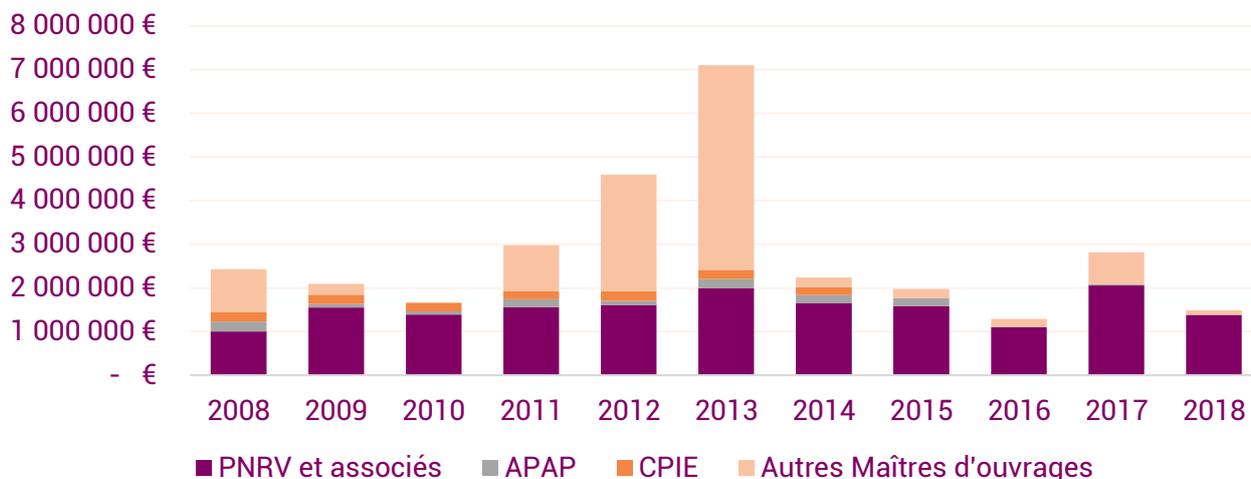
PRECAUTION DE LECTURE

Les données présentées ici sont issues du logiciel de suivi du PNR, dénommé Vizia. Il est renseigné par l'ensemble des chargés de missions de l'équipe technique. Ce travail de rapportage permet de montrer des ordres de grandeurs à l'échelle générale, utiles pour une compréhension rétrospective de l'action du Parc et des acteurs de son territoire. Si cette base de données semble fidèle à la réalité en ce qui concerne les actions mises en œuvre par le Parc, les modalités de « remplissage » semblent plus hétéroclites entre chargé de mission quand il s'agit de renseigner les actions mise en œuvre par les autres maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalité, associations, etc.) et concourant aux objectifs de la charte. De la même manière, les résultats pour 2018 peuvent être encore en cours de consolidation et ne pas donner à voir les actions récentes mise en œuvre sur cette année.

Au-delà, pour une compréhension qualitative et détaillée de l'action du Parc, merci de vous référer à la partie [REGARDS EVALUATIFS DETAILLES SUR L'ACTION DU PNR ENTRE 2008 ET 2018](#).

822 ACTIONS, 30 MILLIONS D'EUROS SUR 10 ANS INVESTIS AU TITRE DE LA CHARTE

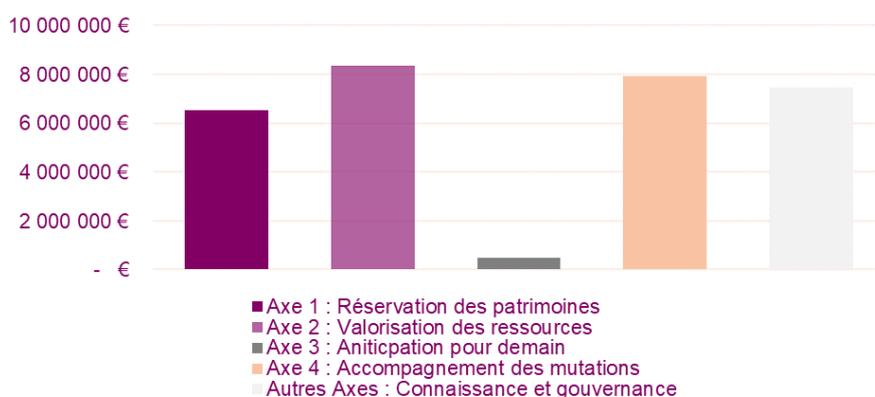
Montant des opérations répertoriées par l'équipe du Parc en lien avec le projet de territoire de la charte



En moyenne, les actions concourant à la charte (et répertoriée dans Vizia) avoisinent 2.5 millions d'euros par an. Les années 2012 et 2013 apparaissent exceptionnelles en lien direct avec l'inscription d'actions de travaux pesant lourd face aux actions plus classiques d'AMO et d'animation du Parc, dont notamment la Via Vercors, le Centre culturel européen de la montagne/étude Village olympique et l'Aménagements d'espaces activités vitrines 4saisons, signalétique, etc.

Plus de 50 % de ces actions sont portées par le Parc lui-même. Certaines actions, notamment d'animation, ne demandant pas d'investissement financier au-delà des postes de chargés de missions eux-mêmes, ne sont parfois pas valorisées ici. Par exemple, il n'est pas tenu compte du travail conséquent produit dans le cadre des avis rendus par le Parc sur les documents d'urbanisme ou de planification. Les conseils et accompagnements informels à telle ou telle commune ou acteurs n'y figurent pas non plus, sans omettre une partie de l'ingénierie du Parc mise à disposition pour des actions portées par d'autres. Nous pouvons donc considérer que le nombre d'actions portées par le Parc est intrinsèquement plus important. Il en est de même pour les actions portées des partenaires, qui ne sont parfois non répertoriées. On peut donc considérer que les acteurs du territoire, mettent en œuvre au minimum 100 actions par an. 30% d'entre elles sont portées par ces partenaires.

Montant des opérations répartis par axe de la charte pour la période 2008-2018

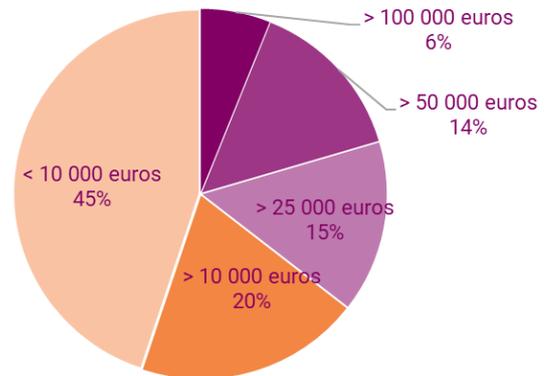


La Charte comprend par ailleurs 8 axes. L'axe 2, dédié au développement économique est le plus important financièrement, suivi par l'axe 4, dédié aux adaptations face aux mutations économiques. L'axe 1 est dédié à la préservation des patrimoines et ressources du territoire tandis que les axes 5, 6, 7, et 8 recouvrent la connaissance et les modalités de gouvernance du projet. Ils se situent dans

des ordres de grandeurs similaires.

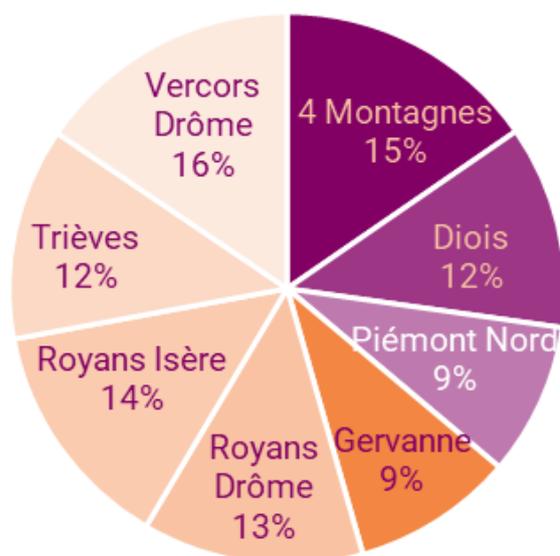
Le coût moyen par action s'élève à 40 000 euros. Pour autant la répartition selon leur importance financière est relativement variable. Environ la moitié des actions entreprises ont coûté moins de 10 000 euros alors que 20 % d'entre elles ont coûté plus de 50 000 euros.

Répartition des montants des actions menées au titre de la charte par importance financière



REPARTITION DU NOMBRE D' ACTIONS PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES

Répartition des montants des actions menées au titre de la charte par importance



EXEMPLES D' ACTIONS FINANCIEREMENT IMPORTANTES MISES EN ŒUVRE SUR SES 10 DERNIERES ANNEES

A titre illustratif, voici un extrait de la base de données du Parc pour les 20 actions les plus importantes.

PRECAUTION DE LECTURE

Tous ces projets entrepris dans le cadre de la Charte du Parc ne sont pas financés à 100% par le PNR, ni portés uniquement par lui. D'autres projets territoriaux pourraient figurer dans cette liste **qui est seulement le reflet de la base de données internes au SMPNR.**

Libellé	Année	Axe Charte	Coût total de l'action	Champ d'intervention	Maître d'ouvrage
Projet Via Vercors	2013	4	2 352 000€	Programme diversification touristique	CC du Massif du Vercors
Centre culturel Européen de la montagne et étude village olympique	2012	4	2 334 111€	Programme diversification touristique	Com. Autrans
Aménagements d'espaces activités vitrines 4saisons, signalétique, etc.	2013	4	802 302 €	Programme diversification touristique	MO Conseil Départemental 26
Construction d'une unité de séchage artificiel de débits de bois	2008	2	644 000 €	Programme d'approvisionnement territoriaux	Com. St Michel les Portes
Au fil de la Bourne (A l'assaut du château d'eau)	2017	2	600 000 €	Promotion du Territoire (POIA)	Divers
Création plateforme bois énergie, hangar stockage	2013	2	584 460 €	Programme d'approvisionnement territoriaux	CC du Vercors
Desserte forestière des Pichières,	2011	2	318 000 €	Amélioration des techniques et des conditions de travail secteurs forestiers	Com. Autrans
GYPA LIFE 2015-2021 Vautours en Diois	2015	1	301 585 €	Gestion des espèces réintroduites par le Parc	PNRV
Mémorial de la Résistance - création d'une chaufferie bois / phase conception	2009	1	300 000 €		PNRV
Inspiration Vercors promotion 2018	2018	2	240 000 €	Promotion du Territoire (POIA)	PNRV
Ingénierie partagée biodiversité coopération métro parc du Vercors	2017	5	195 543 €	Mise en place d'un suivi sur le reste du territoire	PNRV
Elaboration DOCOB - Sites Natura 2000	2010	1	193 417 €	Animation de la politique Natura 2000	PNRV
Promotion globale/communication	2013	2	175 000 €	Promotion du Territoire (POIA)	PNRV
Assurer le suivi de l'AOC et la Promotion du Bleu du Vercors	2009	2	165 500 €	Valorisation du patrimoine agricole	SIVER
Centre de vacances le Piroulet : Mise en conformité	2018	3	164 845 €	Renforcement de l'attractivité du territoire	PNRV
Programme GTV Année 4	2008	2	164 000 €		PNRV
Installation d'un dispositif de séchage des plaquettes forestières au hangar de Fenat	2011	2	155 026 €	Programme d'approvisionnement territoriaux	CC du Massif du Vercors
Dispositif des ECOGARDES 2018	2018	6	150 000 €	Gestion des Itinéraires de promenades et de randonnées ; signalétique, etc.	PNRV
Soutenir le développement de l'exploitation des bois par le câble mât	2011	2	129 320 €	Amélioration des techniques et des conditions de travail secteurs forestiers	Com. Chichilianne
Education à l'environnement jeune public	2014	6	111 340 €	Sensibilisation formation et Médiation gd public	CPIE

B.1 SYNTHESE DES MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU PARC

Ce qu'on entend communément derrière le terme Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors recouvre en réalité plusieurs structures :

- **Le syndicat mixte** du PNR, bras armé du projet de Parc (la charte) incarnant à proprement parler « le Parc ». Le budget du Parc a oscillé ces dernières années entre 3.5 et 4 millions d'euros.
- **Des structures** dont il est gestionnaire. Ayant chacun un budget propre mais sans personnalité juridique. On dénombre :
 - **La Réserve Nationale** des Hauts Plateaux du Vercors, dont l'Etat est le délégataire et dernier décisionnaire. Le Président du Parc en est l'ordonnateur comptable et employeur ;
 - **Le Mémorial de la Résistance** dont le Parc est propriétaire des installations ;
 - **Et le Musée de la Préhistoire, dont le Parc** est propriétaire des installations également.

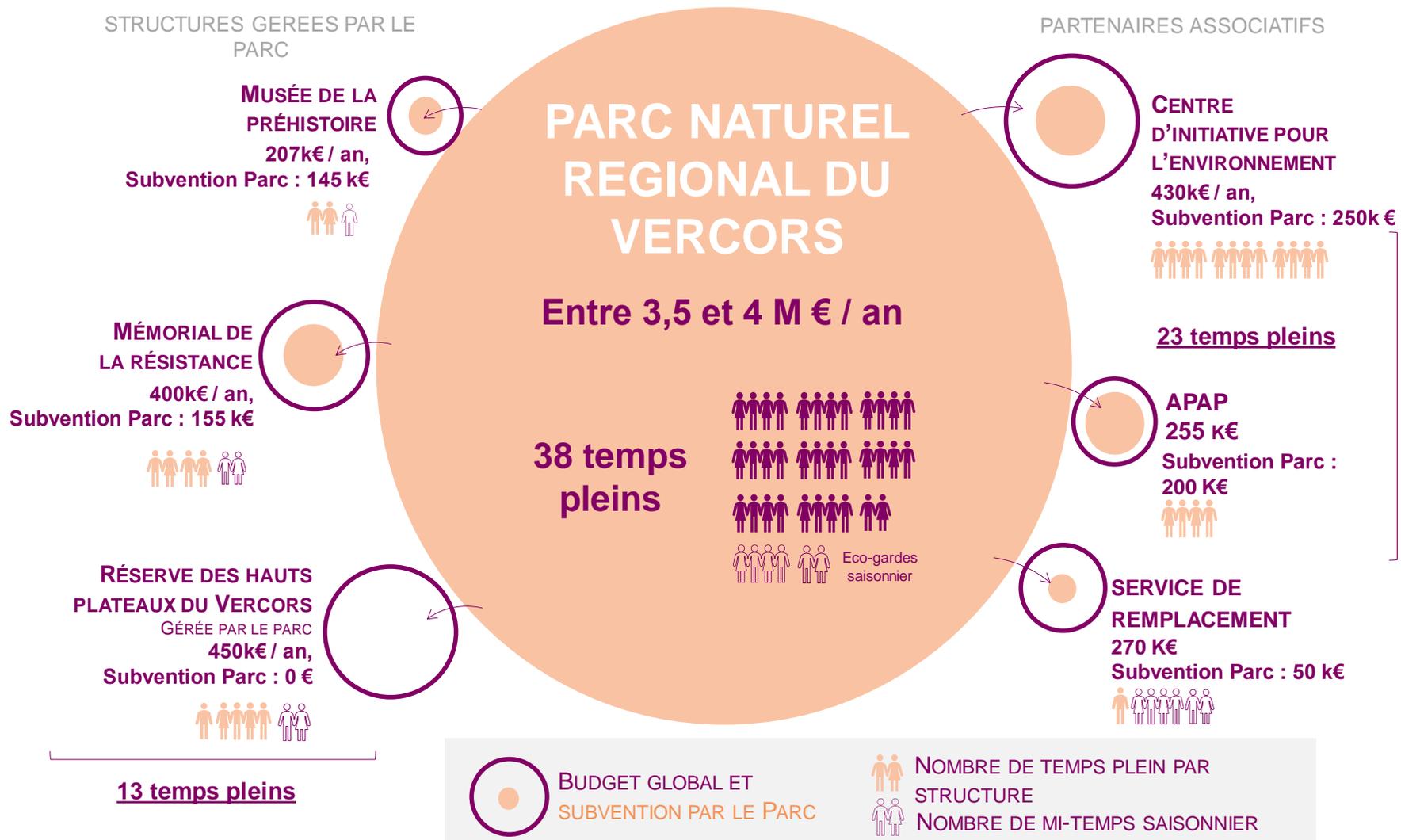
Le Parc participe pour partie de leur budget, en attribuant annuellement une subvention d'équilibre. Ces structures pèsent pour 15 % des budgets liés au « Parc » en général (base CA 2018).

- **Des structures partenaires**, liées par convention ou marché public avec un soutien financier du Parc. Elles prennent en charge une partie des missions du Parc et notamment :
 - **Le Centre d'Initiative Permanent pour l'Environnement (CPIE) du Vercors**, qui a pris en charge sur la période les thèmes de l'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD) pour adultes et enfants et une partie de l'étude et la valorisation du patrimoine historique et culturel du territoire ;
 - **L'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP)**, prenant en charge une partie des actions de développement agricole.

Cette structuration historique connaît sur la période 2008-2018 de profonds changements. Sous la pression de moyens financiers en baisse, et d'un audit normé défavorable de la Cour régionale des comptes, les partenariats historiques avec l'APAP et le CPIE sont abandonnés. Ces structures en 2018 licencient leurs salariés, dont certains seront recrutés par le Parc.

Les deux schémas suivants ont pour objectif de donner à voir les grandes caractéristiques de cette organisation et son évolution récente. Le reste de cette partie explicite les budgets et organisations humaines de ces différentes structures.

LE PARC, SES STRUCTURES LIEES, LEURS FINANCES ET MOYENS HUMAINS ET SUBVENTIONS* PARC / AN (2008 à 2018)

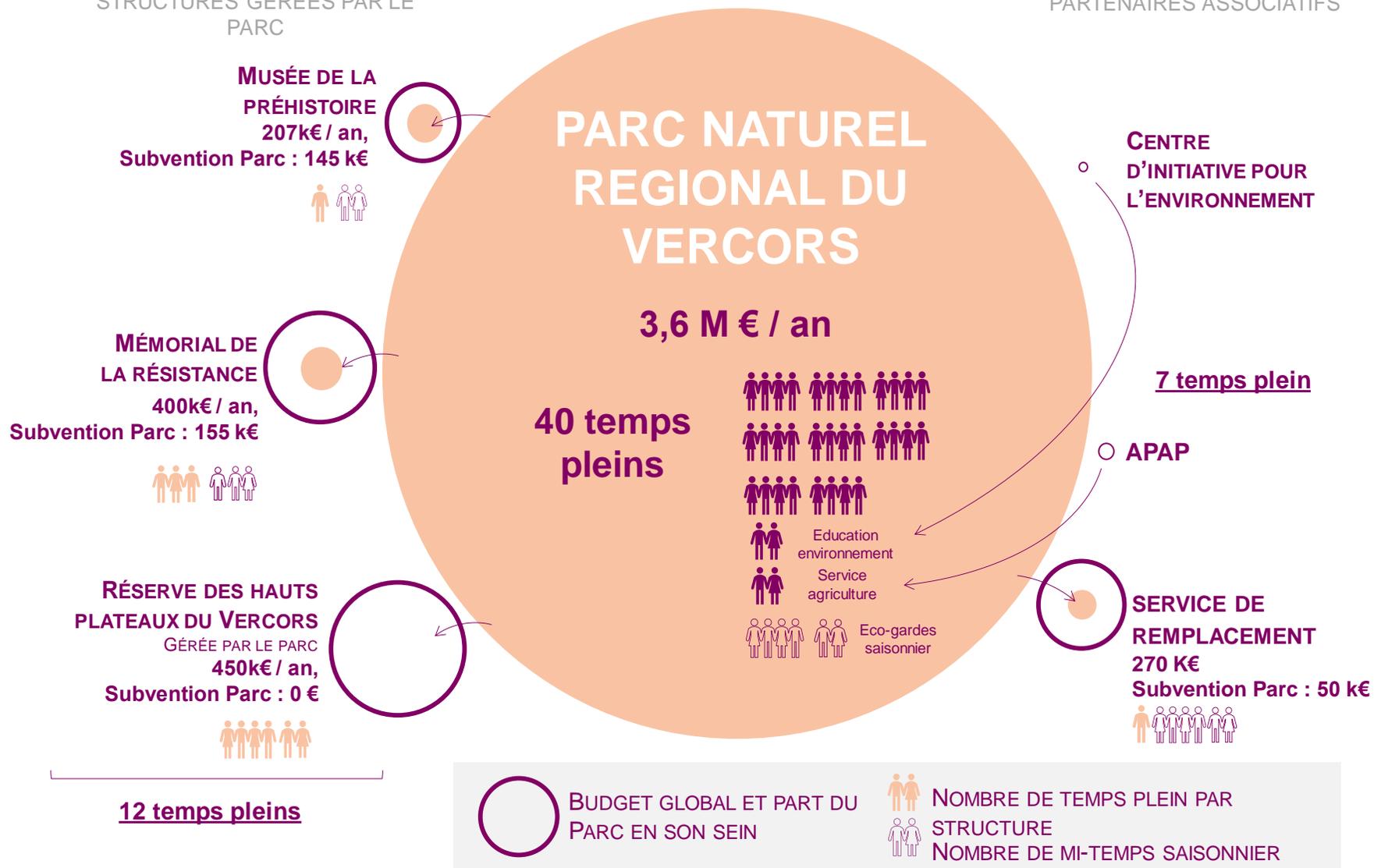


* Il faut rappeler que la subvention couvre pour le Musée et le Mémorial outre une partie des charges de personnel, des frais liés aux bâtiments et équipement, ce qui n'est pas le cas pour les autres : Réserve, CPIE et APAP hébergés par le Parc dans ses locaux.

LE PARC, SES STRUCTURES LIEES, LEURS FINANCES ET MOYENS HUMAINS ET SUBVENTIONS* PARC / AN EN 2019

STRUCTURES GERÉES PAR LE PARC

PARTENAIRES ASSOCIATIFS



B.1.1 Des moyens financiers en baisse

DES RECETTES EN BAISSSE DE 20%

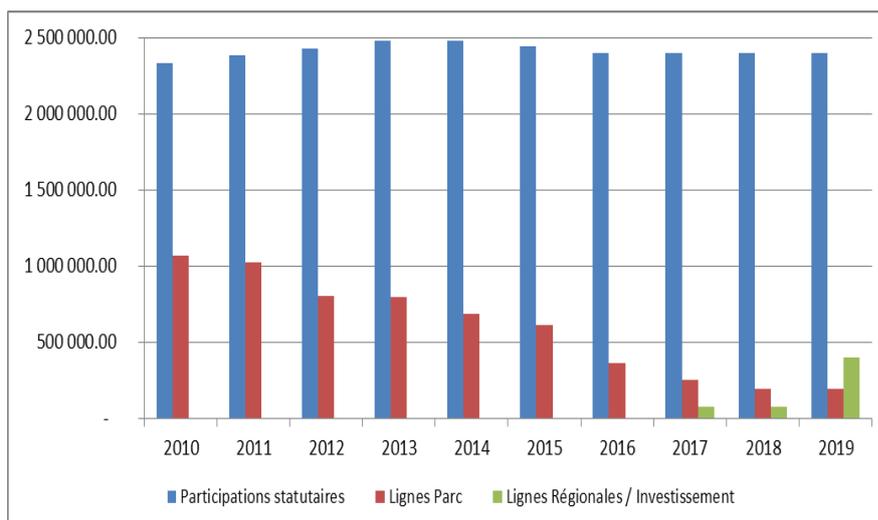
Si l'on constitue une moyenne sur les années 2008 à 2018, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors fonctionne sur la base d'un budget de fonctionnement global moyen (statuaire et opérations) de 3,66 M€ par an (hors budgets annexes : Réserve Nationale, Mémorial de la Résistance, musée de la Préhistoire) :

- Dont 2,76 M€ pour la part statutaire, incluant une grande partie l'ingénierie humaine du Parc mise à disposition des partenaires pour leurs projets d'investissement : recherche de financement, appuis techniques, etc.

Les contributions statutaires comprennent les participations suivantes : la Région AURA 60%, les départements 30 %, les communes, villes portes et EPCI 10%. A partir de 2008, les intercommunalités sont membres à part entière des instances du Parc et contribuent financièrement de manière symbolique au budget pour ne pas infliger une double cotisation aux habitants du territoire (en bleu dans le diagramme ci-dessous).A cela s'ajoute une dotation du ministère de l'environnement de 100 000 euros.



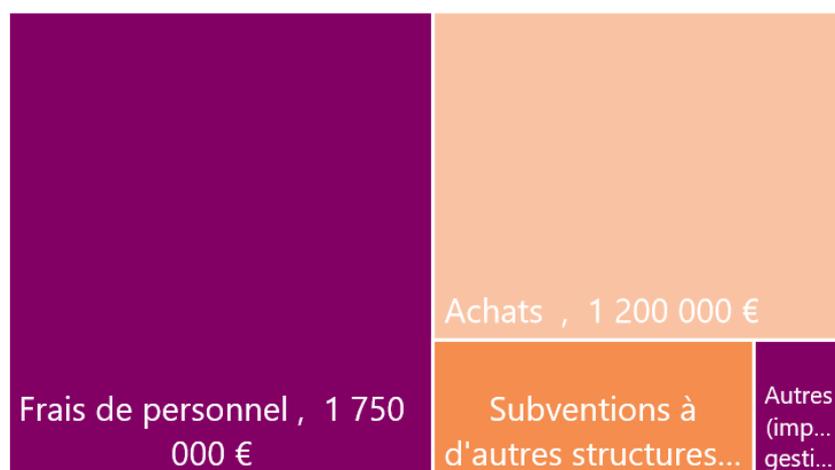
- Et 1 M€ pour la part opération. Ceci coïncide avec la diminution des dotations régionales et départementales appelés « lignes parcs » qui passent de 2010 à 2018 de 1 000 000€ à 300 000€. Cette diminution est compensée en partie par la mobilisation des fonds européens et autre fonds nationaux dans le cadre d'appel à projet.

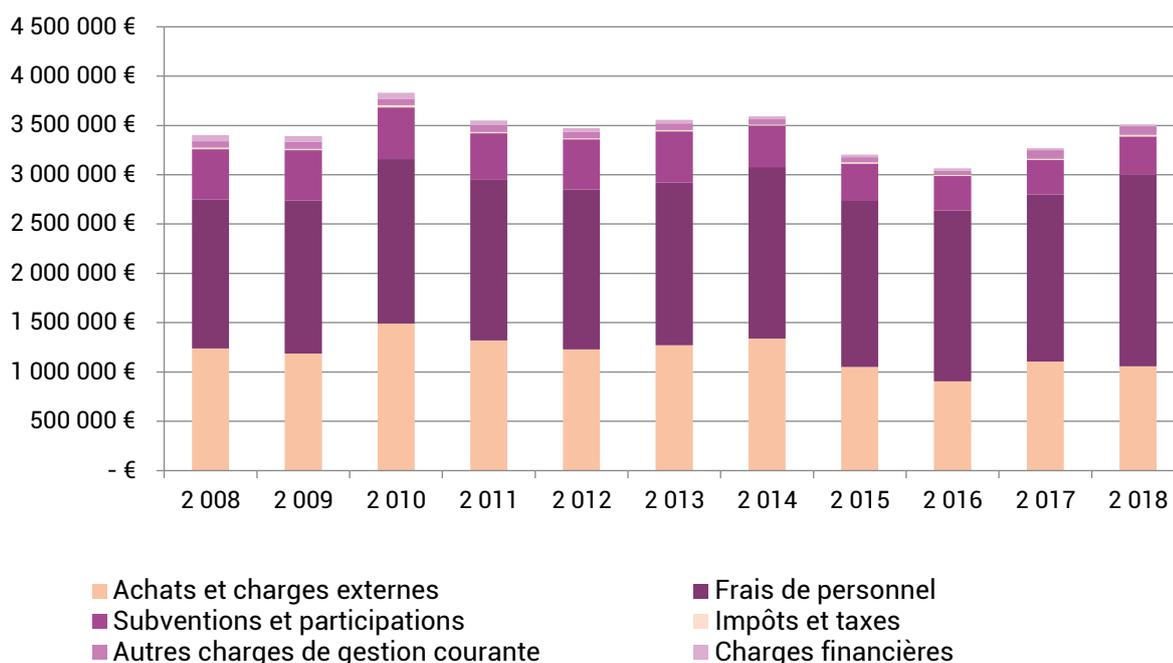


DEPENSES : DES ACHATS ET APPUIS EN BAISSSE, DES FRAIS DE PERSONNELS EN HAUSSE

Les frais de personnel représentent en moyenne 50 % des dépenses, et les achats, 35 %. Les subventions/contrats aux autres structures représentent pour leur part 12 % (Musée de la Préhistoire, Mémorial de la résistance, service de remplacement, travaux sentiers/PDIPR du département de l'Isère, etc.).

Sur ce plan, on peut considérer que les variations annuelles ne sont pas significatives, sauf à compter de 2018 et 2019 pour les charges de personnel suite au recrutement et l'intégration au sein du Parc des missions liées à la fin des subventions à destination de l'APAP et du CPIE (Promotion Vercors, Agriculture, Education à l'environnement et au développement durable).





Entre la période 2008-2014 et la période 2015-2018, les achats baissent de 250 000 euros et les dépenses de personnel augmentent d'autant. En 2019, l'arrêt des partenariats avec le CPIE et l'APAP dégagera 300 000 euros d'économies sur la partie subvention.

BILANS : UNE REDUCTION TRES CLAIRE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEPUIS 2015

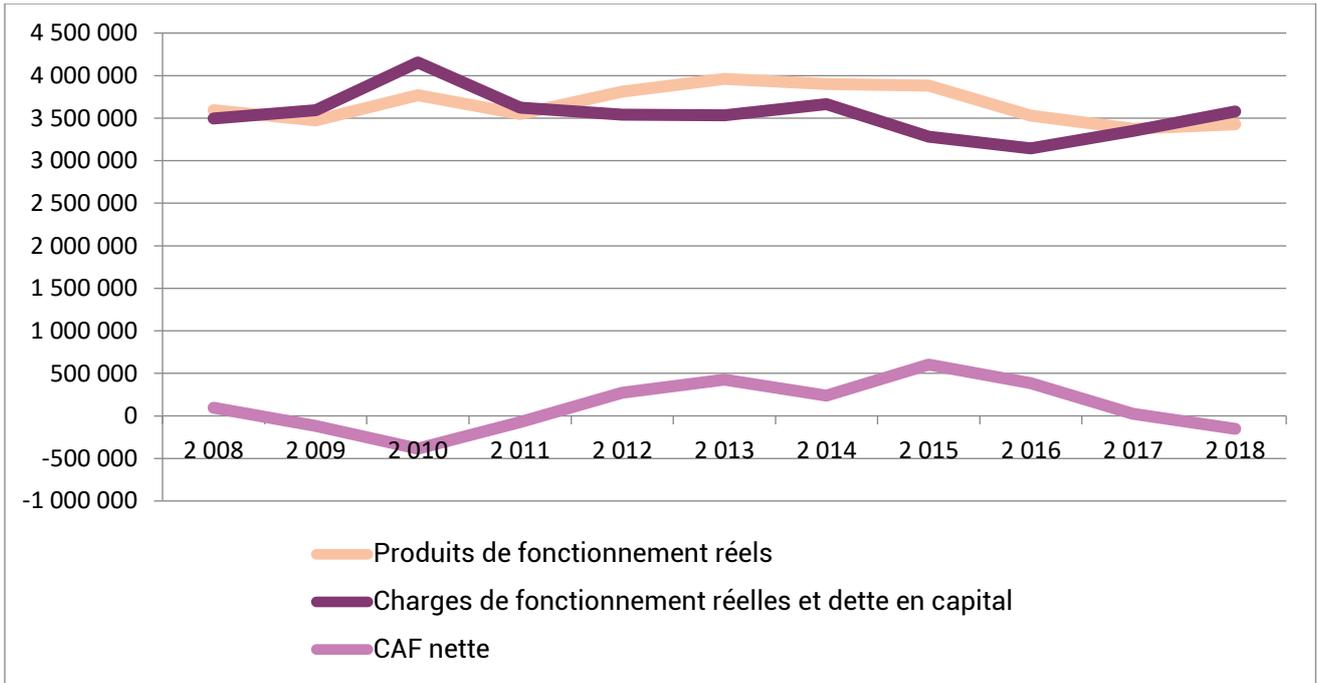
La capacité d'autofinancement brut représente l'excédent de fonctionnement (produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Pour le syndicat mixte, il est également nécessaire de définir la CAF au niveau du budget statutaire, car c'est cet excédent qui lui permettra de faire face au besoin d'autofinancement du budget opérations, qu'il s'agit d'opérations de fonctionnement ou d'investissement.

L'analyse de la CAF sur la période 2004/2010, laissait penser à l'époque à une dégradation progressive et régulière de l'autofinancement. L'analyse distincte de la CAF statutaire et de la CAF opération a permis de préciser la situation et de conclure à une CAF statutaire suffisante pour assurer la couverture de la dette, mais un solde dépenses / recettes sur opérations négatif, conduisant à un solde négatif global. Cela s'explique par un décalage dans la réalisation des dépenses et des recettes, ces dernières se réalisant à n+1. Pour faire face à cette situation le Parc disposait à l'époque d'un fonds de roulement équivalent à un mois.

La situation sur la période 2010-2014 est différente, la CAF a augmenté progressivement depuis 2011, ceci pour 2 raisons principales : la première résulte de l'obligation de pratiquer les amortissements sur l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels à compter du 1^{er}/01/2011 et la seconde résulte de la mobilisation plus importante des fonds nationaux et européens nécessitant 20% d'autofinancement.

Dans les années qui viennent, la capacité à dégager un autofinancement suffisant déterminera la capacité du parc à porter pour le territoire des programmes structurants.



B.1.2 EVOLUTION DES MOYENS HUMAINS ET DE LEUR ORGANISATION

40 % DES POSTES A L'EXTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Sur la période 2008-2018, 30 postes dédiés aux missions du Parc sont hébergés par d'autres structures : 6 à la Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors, 6 au musée de la Préhistoire et au Mémorial de la Résistance, 12 au CPIE et 6 à l'APAP. L'ensemble de ces postes sont situés au siège du Parc ou dans les locaux appartenant au Parc, des liens s'opérant avec le reste de l'équipe du syndicat mixte.

Le syndicat dispose de 38 postes pour sa part.

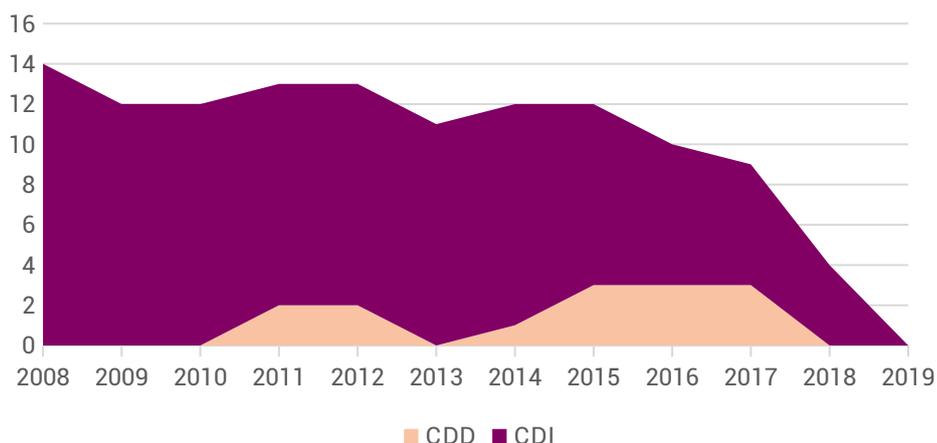
UNE REORGANISATION INTERNE

Avant 2008, l'équipe technique du syndicat était organisée en râteau, l'ensemble des salariés référant directement au directeur. A partir de 2012, une nouvelle organisation sous la forme de pôles est mise en place avec pour chacun d'eux un responsable. Les pôles sont au nombre de 4 (ressources, accueil et tourisme, aménagement, administration et finances. En 2018, l'organisation interne est recomposée avec 5 services thématiques (aménagement urbanisme, biodiversité, EEDD-culture, tourisme-accueil, agriculture-forêt) et un service d'appui.

L'équipe technique explique avoir gagné en fluidité dans les échanges internes et les arbitrages liés aux objectifs parfois contradictoires de la Charte. Elle dispose aujourd'hui d'une meilleure capacité à se mettre en position d'entente et de coordination.

UNE REORGANISATION DES EQUIPES EXTERNES

Evolution du nombre de postes au CPIE du Vercors



Souffrant de baisses de dotations, le Parc tente de réorganiser son appui au CPIE. Des tensions interpersonnelles naissent de cette situation et clivent l'ensemble des équipes au sein du siège. Le CPIE s'adapte en substituant au fur et à mesure des CDI par des CDD. A partir de 2015, les coupes dans les budgets sont plus franches et amènent les instances du parc à abandonner des missions dévolues au CPIE

et à l'APAP. Dans un contexte politique et technique tendu, la nouvelle équipe exécutive arrivée en 2017 finalise le processus de « fin de délégation des missions » aux partenaires extérieurs, CPIE et APAP comprises. En 2018, les derniers salariés des deux structures sont licenciés.

Quatre agents des structures partenaires sont recrutés au sein du Syndicat mixte et avec eux les thèmes de l'éducation à l'environnement, de la participation citoyenne et de l'agriculture, sont réintégrés à la structure Parc.

UNE BAISSSE DE 20 % DU NOMBRE DE POSTES CIBLES SUR LA CULTURE, L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE TOUTES STRUCTURES CONFONDUES

En 10 ans, la masse salariale globale du syndicat mixte stricto sensu s'est maintenue, voire s'est accrue à la marge.

En revanche, les missions « externalisées » auprès des associations partenaires sont aujourd'hui arrêtées, impliquant un passage de 14 postes à 4 pour la Culture et l'Education et 7 postes à 3.5 pour l'Agriculture et la Forêt. Toutes structures confondues, les postes passent de 62 à 59 postes (saisonniers compris) soit une baisse globale de 25 %.

UNE PREMIERE MISE EN PERSPECTIVE

La cohérence des moyens est clairement posée vis-à-vis d'une charte qui se voulait en 2008 ambitieuse et n'avait pas envisagé de scénario de réduction de moyens si importante.

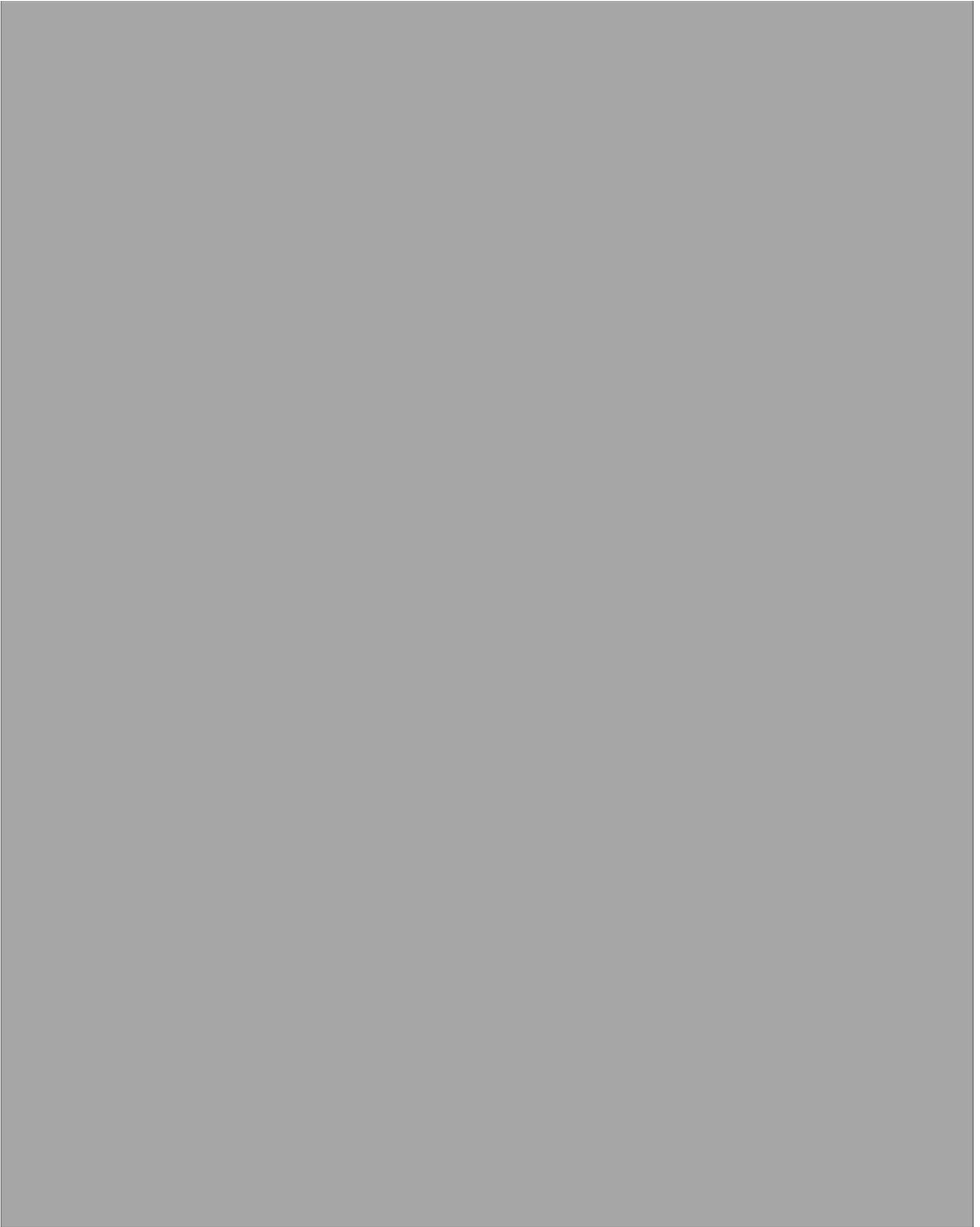
Cette situation a eu des répercussions importantes. D'abord d'un point de vue politique, elle a exacerbé des tensions déjà présentes au sein du Syndicat Mixte, les principaux acteurs du territoire ne comprenant pas les arbitrages en cours. Les acteurs socio-professionnels et les élus communaux ont eux aussi ressenti ces remous, avec un Parc moins présent et en moindre capacité de subventionner les initiatives locales tel qu'opéré historiquement.

Avec un peu de recul, il apparaît que cette crise financière n'est pas la première. Le Parc a déjà connu des difficultés, notamment à la fin des années 1990, avec le chantier du Mémorial initié par l'Etat et animé par le Parc. A l'époque, déjà, des arbitrages douloureux, et notamment la fermeture des Maisons du Parc et la vente des patrimoines bâtis avaient secoué les équilibres technico-politiques. D'une centaine de personnes (dont des objecteurs de conscience et des emplois jeunes), le Parc était passé à une soixantaine d'actifs dans les années 2000. La montée des intercommunalités explique aussi en partie cette réorganisation, le Parc abandonnant à leur profit ses missions de développement économique.

Ce contexte a clairement impacté la notion de proximité du Parc, ce dernier n'ayant plus les moyens d'être présent physiquement et de manière permanente en plusieurs points du territoire. La crise politique provoquée en partie sur cette question des moyens a par ailleurs empêché le Parc d'être réactif sur un certain nombre de sujets de friction sur le territoire ou en capacité de continuer à animer ses organes consultatifs de manière satisfaisante, ceci au moins pendant deux à trois ans.

Ceci étant dit, l'équipe du Parc n'a pas imploré sous cette pression. L'arrivée d'une nouvelle direction et d'un nouvel exécutif plus centré sur le « vivre ensemble » a permis aux acteurs du Parc (élus, équipe technique et partenaires) de « laisser cet épisode derrière eux » et de recréer du lien. Une capacité dont le Parc aura besoin pour reconstruire du sens et une stratégie sur la base de ses moyens désormais plus limités.

Pour plus de détails sur ces implications, il est possible de référer au chapitre sur l'évaluation des objectifs transversaux liés à la Gouvernance du Parc ou aux conclusions évaluatives en fin de document.



C. POINTS DE VUE
DES ELUS,
HABITANTS ET
SOCIO-PROFES-
SIONNELS

Les temps d'écoute des acteurs conduits dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors ont reposé successivement sur :

Une vingtaine d'entretiens auprès « d'informateurs privilégiés »

Opérés en décembre 2018. Les « informateurs privilégiés » sont des acteurs de divers horizons choisis a priori pour leur bonne connaissance du Parc, de son histoire et de son territoire ;

Cinq ateliers thématiques

Associant chacun d'une trentaine à une cinquantaine d'acteurs divers concernés par ces thématiques et notamment :

- Le monde de l'aménagement, l'énergie et les services
- Le monde de la biodiversité,
- Le monde de l'éducation, la culture et le patrimoine
- Le monde du tourisme et de l'accueil,
- Le monde de l'agriculture, la forêt et l'artisanat.

Cinq ateliers géographiques

Associant entre 15 et 25 élus du territoire pour chaque réunion :

- Au Percy, dans le Trièves et en proximité des Piémonts et du Diois,
- Au Chaffal, en Gervanne et proximité du Royans Drôme et des Monts du Matin,
- A Sassenage, dans les piémonts nord et en proximité des 4 montagnes,
- Au Col de Romeyer en proximité des 4 montagnes et du Royans Isère,
- Au Col du Rousset, en proximité du Diois et du Vercors Drôme,

Des outils grands publics

- Un sondage en ligne grand public
- Une carte participative, coup de cœur, coup de gueule.

PRECAUTIONS DE LECTURE

Ces synthèses sont le reflet des échanges entre participants. Elles peuvent contenir des propos qui sembleront, à certains lecteurs, inexacts. Ces échanges n'ont pas pour objet d'établir une vérité, mais plutôt de donner à voir où ce que croient ou pensent les acteurs présents à propos du Parc, de son action et de son territoire. Aussi ces éléments n'ont pas été retirés ou modifiés. Les niveaux de connaissance ou de méconnaissance des uns et des autres constituent en soi une information pour le lecteur, le Parc et les évaluateurs.

Ceci étant, les ateliers ont aussi été l'occasion pour les participants d'échanger, d'apprendre et de partager des connaissances quant au Parc et à son action.

• D
es
inte
rpel
lati
ons
du
pub

lic sur le Parc lors d'évènements sur le territoire

C.1 ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS PAR MONDES THEMATIQUES

Ces ateliers ont réuni entre 150 et 200 acteurs pour environ 1000 invitations. Il s'agit d'un niveau de participation satisfaisant sachant que sur les trois journées consacrées à ces ateliers, deux ont été marquées par des chutes de neige importantes.

Les participants se sont prêtés au jeu de questions/réponses qui leur était soumis, sur la base des cinq questionnements suivants⁵ :

1. Sur les 10 dernières années (période de mise en œuvre de la charte actuelle), *concernant la thématique de l'atelier*, regard sur l'évolution du territoire
2. De façon plus générale, regard sur les autres évolutions notables du territoire du Vercors au cours de la même période.
3. Regard sur l'évolution des liens du Parc avec le territoire et ses acteurs.
4. Regard sur l'évolution de la capacité du Parc à susciter et accompagner l'innovation sur son territoire
5. Regard sur la capacité du Parc à favoriser les équilibres autour de projets marqués par des intérêts à priori divergents (ex. éoliennes et paysages / loup et agriculture...)

L'écoute mutuelle entre participants, qui était un enjeu en soi de ces temps d'échange, a été de qualité, sans accrochage notable entre points de vue différents. Sur le fond, il est possible de considérer ces ateliers ont rassemblé une diversité d'acteurs suffisante pour accéder à la majeure partie des points de vue s'exprimant sur le territoire. Il est simplement possible de regretter que la diversité des sous-territoires composant le Parc n'ait pu être représentée systématiquement dans tous les ateliers⁶.

De manière générale, les échanges ont également permis de constater que :

- Une très large part des participants, si ce n'est la quasi-totalité, est attachée à l'existence du Parc. En toile de fond des débats, il a été régulièrement affirmé qu'il n'était pas possible « *d'imaginer le territoire sans le Parc ou la disparition du Parc* », sans pour autant empêcher l'expression de critiques plus ou moins ouvertes sur le Parc et son action ;
- Les difficultés de gouvernance et de gestion qu'a connues le Parc au cours d'une partie de la période concernée ont été également régulièrement évoquées, sans être jamais placées comme seule et unique explication aux faiblesses observées. Les participants n'ont ainsi jamais cédé au simplisme dans la motivation de leurs jugements.
- L'organisation de cette vague d'ateliers a été explicitement appréciée, sachant que pour la plupart des participants, elle rompait avec une longue période sans temps d'échanges collectifs, notamment dans le cadre des commissions thématiques du Parc. Plus généralement, les participants observent depuis deux ans un changement de posture du Parc à leur égard. Ses élus et ses agents se montreraient plus à l'écoute et plus proche que précédemment. Certains espèrent que cette évolution ne se limitera pas au processus de révision de la charte.

5 Sous forme de votes colorés permettant à chaque participant de se positionner par rapport à une question, avant un temps d'échange collectif leur permettant d'explicitier les motifs de leur positionnement.

6 Une seconde vague d'ateliers géographiques prévus début avril a permis de combler ce manque.

C.1.1 ATELIER AMENAGEMENT, ENERGIE ET SERVICES



Photo 1. L'école de Saint Agnan à proximité de la salle Polyvalente (Source : Ecole de Saint Agnan)

Cet atelier s'est déroulé le 23 janvier 2019, à Saint-Agnan-en-Vercors.

Pour plus de clarté, les thématiques de l'aménagement et de l'énergie ont été distinguées en termes de questionnements et de commentaires.

Sur les 10 dernières années, concernant l'aménagement considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué :

0	Positivement	19	Assez positivement	9	Assez négativement	1	Négativement	12	Sans avis
---	--------------	----	--------------------	---	--------------------	---	--------------	----	-----------

L'évolution du territoire en matière d'aménagement est perçue de manière contrastée. Plusieurs participants trouvent l'évolution de l'étalement urbain encore trop importante, ceci malgré les efforts annoncés. Les récents documents d'urbanisme promeuvent la densification, ce qui montre, peut-être un tournant. Malgré cet étalement, le cadre paysager reste globalement « authentique ». « On sait qu'on est dans le Vercors quand on le parcourt, il reste une identité architecturale ». Cette architecture authentique continue d'être celle de la maison individuelle pour laquelle le territoire n'a pas vraiment fait son *aggiornamento*. La densification des hameaux appelle la construction de logements collectifs. Il reste à inventer une forme moderne de bâtir en articulation avec le caractère traditionnel de l'existant.

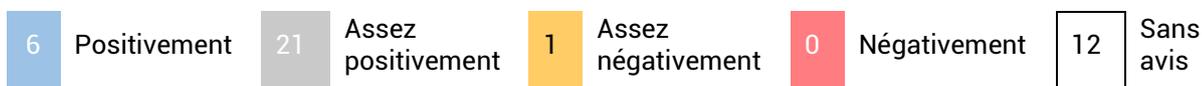
A son échelle, l'action du Parc est pour sa part jugée pour l'essentiel positive. Il a produit conformément aux engagements de la charte un avis **circonstancié sur l'ensemble des PLU/PLUiet autres documents d'aménagement** qui lui était soumis. Il a également accompagné des **études d'urbanisme** au sens large en participant à l'animation des territoires concernés. Au-delà, il a pris part à des opérations permettant de maintenir la vie locale (activités, emplois, vie culturelle). La **présence de compétences techniques sur l'urbanisme et le paysage** au sein du Parc est également soulignée comme un point positif. Tout cela n'empêche pas de voir des pratiques et des aménagements que l'on ne souhaite pas sur un territoire de Parc. A la décharge du Parc, la question de son **absence de pouvoir réglementaire** pour s'opposer à ces initiatives est à prendre en compte. Pour certains, le Parc doit être moteur d'une articulation entre aménagement et paysage à l'échelle de son périmètre. S'il faut surement différencier les zones plus habitées des zones qui le sont moins,

Certaines collectivités, telles que la Métro, considèrent que les **collaborations techniques avec le Parc** se sont renforcées sur la période, notamment grâce à la mutualisation de connaissances et de ressources. Pour les 4 Montagnes, si certaines recommandations du Parc, adossées à sa charte, ont pu être l'objet d'incompréhensions d'élus concernant la préservation d'espaces naturels et agricoles, le travail actuel sur le PLUi permet de constater des avancées sur ce point. Le Parc a ainsi joué un rôle important dans cette prise conscience. Il est également précisé que le SCOT de la région grenobloise a relayé certains des axes de la charte du Parc. Les critiques concernent pour leur part davantage l'**abandon par le Parc de ses missions d'expérimentation et d'innovation**, supportées notamment par des appels à projets, au profit du rôle de personne publique associée en charge de produire des avis. La montée en charge des démarches de planification a renforcé ce mouvement, de même que le déficit de compétences techniques de communautés de communes sur ce sujet. Sur la Drôme, les effets de ce retrait seraient plus sensibles car l'ingénierie des communes rurales est plutôt faible, renforçant le rôle du Parc. Certains attendent ainsi que le Parc retrouve un rôle d'animateur du territoire favorisant la participation et le lien entre acteurs divers autour de l'aménagement. On rappelle à ce titre qu'il a porté au début des années 2010 une expérience intéressante « *Sur la Place publique* » à St Jean en Royans, pour des aménagements choisis par les habitants. D'autres expérimentations locales ont été évoquées dont une à Saint Agnan.

Mais c'est sur l'agriculture que certains estiment que le territoire n'a pas été loin de « *catastrophes* », en lien avec l'intensification des productions. Un participant décerne au territoire un « carton jaune » d'alerte, s'inquiétant de la capacité du Parc à faire barrage à ces pressions sur un territoire qui appelle une vigilance spécifique au titre de son label.

Pour finir, est louée la capacité du Parc à porter des études d'ampleur à son échelle sur le changement climatique ou sur les zones stratégiques pour l'eau, susceptibles d'intéresser les réflexions sur l'aménagement à l'échelle des EPCI et des communes. Dans ce cadre, les thématiques de la santé, de la qualité de vie sont des thématiques à creuser à l'avenir.

Sur les 10 dernières années, concernant l'énergie considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué :



Sur un plan favorable, le travail soutenu par le Parc à partir de 2010 sur les **centrales villageoises** photovoltaïques est d'entrée souligné comme innovant et exemplaire, tant et si bien qu'il a débouché sur un modèle qui essaime à l'échelle nationale. Pour ces acteurs, ce projet présente à la fois l'intérêt de conjuguer développement des énergies renouvelables et celui du territoire, en s'appuyant sur les ressources de ses habitants. « Sans le Parc, ça aurait été beaucoup plus dur de les faire émerger ». Certains participants recensent également la présence de 200 **chaufferies bois** sur le territoire et de structures d'approvisionnement professionnalisées, liées à un soutien plus ancien du Parc pour le bois énergie. Ce qui n'empêche pas les acteurs présents de demander encore plus de soutien des territoires, notamment sur l'anticipation des pathologies, la valorisation des filières à plus forte valeur ajoutée et l'appropriation d'une approche citoyenne de l'énergie par les élus et les habitants, sachant que de leur point de vue le Parc fait l'essentiel de ce qu'il peut.

A rebours de ces points de vue positifs, des acteurs estiment que le Parc n'est plus moteur de l'innovation sur ces questions ces dernières années. De ce point de vue, le projet TEPOS TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) est jugé manquant d'ambitions. Le Parc paraît davantage suivre le mouvement que l'initier comme constaté dans le cadre de l'urbanisme et l'aménagement. Pourtant d'autres acteurs soulignent que le Parc a été désigné chef de file par la Région sur la mobilité hydrogène, avec des perspectives de production de batteries à hydrogène par une entreprise locale développant un projet de véhicule à hydrogène. De même, certains estiment que le Parc a joué entre 2015 et 2017 un rôle à la fois d'expérimentateur et de mobilisateur des acteurs dans le projet AdaMont sur les impacts du changement climatique et l'adaptation en territoire de montagne, avec notamment un cycle d'ateliers participatifs. D'autres voient un enjeu à ce que le Parc conserve une réelle capacité à faire le lien entre aménagement et énergie.

La question du **développement de l'éolien** reste également posée, sachant qu'il s'agit a priori du moyen le plus efficace de produire de « l'énergie verte. » On estime cependant que le Parc doit jouer un rôle important pour définir les sites potentiels au regard des impacts paysagers ou sur la biodiversité. Pour les tenants d'une approche locale, le Parc doit défendre des projets reposant sur l'investissement des habitants, quitte à développer une approche plus distanciée de la rentabilité des projets que celles d'opérateurs économiques classiques. En clair, le modèle des centrales villageoises pourrait être étendu à ce type d'énergie. Est également évoquée la valorisation de la ressource agricole par de **petites unités de méthanisation** sur le territoire, qui constitue semble-t-il une piste énergétivore en montagne l'hiver. Une expérimentation sur le Trièves a permis de constater les problèmes de transports d'effluents entre exploitations et une faisabilité peut-être trop complexe.

Sur l'**éclairage public**, certains regrettent qu'il n'y ait pas d'innovation claire, « *sachant que les améliorations à faire ne tiennent qu'à la volonté locale des maires* ». Il est jugé dommage que le Parc ne fasse pas un travail continu sur ce sujet. Pourtant d'autres participants estiment que le Parc a fait de réels efforts de sensibilisation des élus sur l'extinction de l'éclairage public, et qu'un nombre conséquent de communes se sont engagées dans l'automatisation et la rénovation de l'éclairage. Le Parc s'est par ailleurs investi sur une étude de la qualité du ciel nocturne dans un objectif de construction d'un dossier de candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé. Pour eux la présence du Parc a donné au territoire un temps d'avance « *par rapport aux territoires sans Parc* ». Pour faciliter les choses, il faudrait que le Parc mobilise son réseau national pour faire bouger certaines réglementations nationales.

La **rénovation énergétique des bâtiments** est jugée comme « *un sujet fort* » pour lequel les avis sont mitigés (votes blancs). « *C'est en balbutiement* ». L'action du Parc et plus globalement des collectivités publiques est « *dispersée* » sur cette question et n'est donc « *pas plus remarquable qu'ailleurs* ». Si plusieurs personnes reconnaissent que c'est « *un sujet très compliqué, car il faut fédérer beaucoup de type d'acteurs différents et mettre sur pied de vraies filières locales* », elles regrettent « *le saupoudrage des collectivités* » d'un côté et des échecs de projets prometteurs de l'autre (notamment celui de la plateforme énergétique sur le plateau, alors qu'une a réussi à sortir de terre dans le Trièves). Enfin, la question de la pollution de l'air par de mauvaises installations poêles et cheminées n'est pas posée.

Enfin, les revers des projets ne doivent pas être minimisés, avec par exemple la nécessité de protéger les captages d'eau potable de l'exploitation du bois ou la qualité du bois au regard du dégagement de particules fines...

Au-delà, un des deux groupes a souhaité rajouter le sous-thème des **infrastructures et de la mobilité**, évoquant notamment le patrimoine du territoire que constituent les routes tortueuses caractérisant le massif. La fermeture de la route des Grands Goulets, l'élargissement et la sécurisation d'autres (Herbouilly notamment) sont perçus négativement par certains, témoin d'un renoncement à un patrimoine propre au territoire et valorisable dans le cadre du développement touristique du territoire. Les gestionnaires d'infrastructures expliquent faire face à des questions de coûts et de moyens, à la montée de la demande d'un risque 0 et à l'augmentation sur certains linéaires de la fréquentation pendulaire. « *Il y a quelques années, on avait presque envisagé de fermer les gorges de la Bourne. Le choix contraire a été fait avec un plan d'investissement pluriannuels engagés* ».

Le travail, à l'initiative du Département de la Drôme, de valorisation et de médiation auquel prend part le Parc sur la promotion des « *routes vertigineuses* » est mentionné comme extrêmement porteur dans ce cadre.

De façon plus générale, quelles autres évolutions notables a connu le territoire du Vercors au cours de ces 10 dernières années ?

Ont été évoquées en forme de constats et d'enjeux :

- La **montée en puissance des EPCI** qui interroge le positionnement du Parc et le jeu des relations entre le Parc, les EPCI et les communes. Aujourd'hui, ces points paraissent obscurs, complexes et en cours d'évolution et fondamentalement c'est la place du Parc qui est sans doute la plus questionnée.
- La « **mise en dormance** » de l'APAP en tant que structure opérationnelle est lue comme le signe d'une perte de force de l'activité agricole sur le territoire, même si elle demeure incontournable en matière d'aménagement du territoire. Là aussi la question du rôle du Parc à l'égard de l'agriculture est posée en l'absence d'une APAP active.

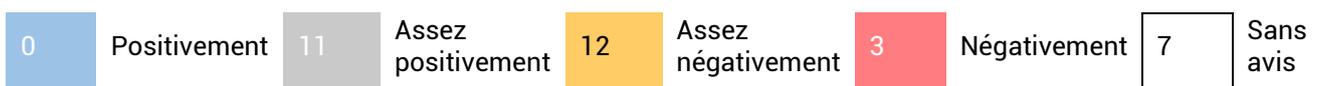
- La **crise traversée par le Parc** au cours des 3 à 4 dernières années pose un certain nombre de questions telles que : Quelle place et rôle doit avoir un parc ? Est-ce une belle machine technique à générer de l'ingénierie et du projet ou est-ce un outil politique avec des représentants élus, des maires qui portent des projets ? Qu'est-ce que l'on attend de cet outil Parc sur un plan politique ? Qu'est-ce que signifie que le Parc a réussi ou raté telle ou telle action ? Pour les participants, la révision de la charte devra apporter des réponses à ces questions
- L'intérêt de l'**étude stratégique sur les ressources en eau potable** portée par le Parc dans le cadre de Vercors Eau Pure, mais qui n'a pas tranché la question de la gouvernance sur ce point, ni la question de la sécurisation des ressources.
- A propos de l'importance de la **veille foncière** dans la transmission ou l'installation d'agriculteurs, il est rappelé qu'il faut au moins 5 ans de veille avant de pouvoir installer un agriculteur. Le recueil d'information sur la libération du foncier agricole paraît donc prioritaire.
- Est soulevée la **question de l'alimentation locale et de la santé** qui pourraient être des points d'ancrage pour des initiatives transversales ambitieuses. Et dans la foulée, celle des commerces de proximité à coupler aux circuits courts est évoquée, avec comme perspectives d'envisager plus de diversité dans les productions agricoles pour alimenter les commerces locaux et une politique plus endogène en matière d'alimentation et de santé.
- Sur l'accompagnement des communes dans des opérations d'aménagement et de développement, on relève des choses très intéressantes dans la Drôme portées par des collectifs de gens attachés à leur territoire. Il s'agit de **lieux hydrides** mixant commerces, lieux d'animation, équipements publics... Ce genre d'expériences ne semble pas trouvé d'écho auprès du Parc, qui ne bouge pas sur l'émergence de tels nouveaux services, témoignant de l'évolution des aspirations sociétales.

C.1.2 ATELIER ENVIRONNEMENT BIODIVERSITE

Cet atelier s'est déroulé le 23 janvier 2019, à Saint-Agnan-en-Vercors.

Cet atelier a bénéficié de la présence de près d'une quarantaine de participants pour la plupart en lien avec le Parc dans les collectivités du territoire, la recherche ou dans les différents comités consultatifs de la RN, commissions du Parc, voir Conseil Scientifique.

Sur les 10 dernières années, concernant la gestion de l'environnement et de la biodiversité, considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué ?



Les visions modérément positives (vert) renvoient pour l'essentiel à la mise en place de **nouvelles actions ou de nouvelles collaborations** jugées positives, qu'il s'agisse d'acteurs environnementaux (LPO, MountainWilderness, astronomes amateurs...) ou de la chasse (fédérations départementales). Il en ressort la vision d'un territoire dynamique. Le Parc est considéré comme une structure dynamique qui contribue à **créer du « liant » sur le territoire**, qu'il s'agisse de rencontres entre acteurs ou d'essaimage de méthodes ou de projets sur ses sous-territoires.

Parmi les suffrages jaunes, figurent des regrets explicites concernant une **dégradation de la qualité de l'eau néfaste** à certaines espèces, considérée comme rare à l'échelle de l'arc alpin. Davantage orienté sur des enjeux quantitatifs, le contrat « Vercors eau pure » porté par le Parc n'aurait cependant pas créé la mobilisation attendue, notamment chez les élus et les agriculteurs. Le **recul des zones humides** en dépit d'un inventaire réalisé en 2005 est également déploré.

Concernant la **forêt**, on relève la **différence entre les espaces sylvicoles et les espaces naturels** et l'on craint que les enjeux de biodiversité doivent faire face aux ambitions en matière de bois énergie et la croissance de la desserte forestière. La **propension de l'agriculture à s'intensifier** et à retourner les prairies naturelles est également observée avec des conséquences sur les insectes pollinisateurs et les oiseaux. La mise en place

de PAEC est « sans effets visibles. », alors que l'on souligne l'intérêt de travaux conduits sur les alpages (Tétras-lyre, Alpages sentinelles).

La **croissance de fréquentation touristique** est évoquée à propos de certains sites d'escalade ou sur la Réserve des Hauts Plateaux, sans que l'on ne dispose de données précises. Mais c'est surtout l'apparition régulières de **nouvelles activités de plein air** jugées toujours plus consommatrices d'espaces (VTT à assistance électrique, parapente, raquettes, via ferrata, canyoning, raids...) qui inquiètent de nombreux participants, s'interrogeant également sur l'atteinte de seuils potentiellement défavorables au tourisme lui-même. Au-delà, l'**augmentation de population** programmée dans le PLUi sur les 4 montagnes est perçue défavorablement, même si la pression démographique reste très variable suivant les territoires.

Concernant le Parc, certains participants regrettent son **manque de pouvoir coercitif** par rapport à certains aménagements forestiers ou liés au ski et plus généralement sur les documents d'urbanisme. On constate également que les études conduites par le Parc ou tout du moins leurs conclusions ne parviennent pas forcément chez « *Mr. Tout le monde* », sachant que « *l'aspect carte postale* » du territoire peut donner le sentiment que le territoire n'est pas concerné par les différents problèmes évoqués précédemment. Concernant les activités de plein air, il semble que Parc réalise son **travail de sensibilisation et de médiation** (ex. présence au festival du film de montagne d'Autrans), tout en étant confronté au **manque de cohérence d'élus** adoptant des positions différentes à l'échelle de leur commune. Ce déficit de portage politique des élus est également sensible dans le cadre du contrat de rivière.

De façon plus générale, quelles autres évolutions notables a connu le territoire du Vercors au cours de ces 10 dernières années ?

Cette séquence a permis de relever les évolutions suivantes :

- Les produits toxiques utilisés face au fléau que représente le **campagnol terrestre** constitue un danger pour ses prédateurs naturels (blaireau, renard). Il est rappelé qu'une tentative de sensibilisation des agriculteurs en faveur de traitement alternatif a été menée.
- Sur les stations de sports d'hiver, la **destruction des karsts** pour l'aménagement ainsi que de la création de retenues collinaires posent la question de leur impact sur le régime des sources.
- L'augmentation des investissements pour la **sécurisation des routes**, en lien avec la demande sociale croissance d'un risque 0, souffre semble-t-il d'études d'impact insuffisantes, notamment en milieux de falaise.
- Sur le **secteur de Lans-en-Vercors/Villard-de-Lans**, les 10 dernières années ont été témoins d'une « **explosion démographique** » accompagné d'une croissance de la pression urbaine et des migrations pendulaires. On peut cependant escompter une plus forte contrainte sur les espaces à construire dans le futur. Face à cet afflux, on relève le peu de travail hors cadre saisonnier ou agriculture et un turn-over important dans l'habitat individuel a priori.
- Sur le **Royans**, la **poussée et l'intensification de la culture de la noix** associées à l'usage de pesticides apparaît comme un « sujet tabou », en dépit de craintes concernant la qualité des eaux et la santé des habitants, sans parler de la banalisation des paysages.
- La montée en puissance de la **question du loup** en fait un passage incontournable dans de nombreuses discussions, sachant qu'elle recouvre des questions de fond, telles que quelle nature et quelle montagne voulons-nous ? Quelles sont les conséquences en termes d'activités économiques, tant pour l'élevage que les loisirs de nature ?

C.1.3 ATELIER EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE

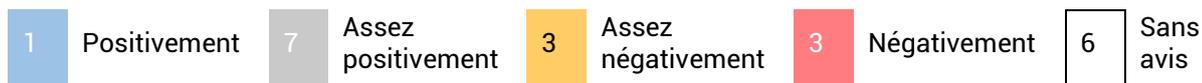
24 JANVIER 2019, AUTRANS



Photo 2. Eglise Saint Nicolas à Autrans, proche de la maison des associations (source : Wikipedia)

Handicapé par des chutes de neige importante, cet atelier a rassemblé une trentaine de participants, pour l'essentiel issus du Plateau, des 4 Montagnes, du Royans et du Trièves. Ces personnes font partie d'un cercle gravitant autour du PNR et/ou du CPIE, ayant une bonne connaissance de l'articulation entre les deux structures.

Sur les 10 dernières années, concernant l'éducation / la culture considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué :



Le principal point néfaste concerne l'**arrêt des activités du CPIE**, acteur et lieu ressource très connu et pratiqué sur le territoire. On le présente comme une structure attachée à faire du lien sur différents plans.

Il constituait le principal **lien éducatif et culturel** avec la population pour le Parc. Et si certains estiment que « ça ronronnait peut-être », la volonté et le travail pour se mettre à la portée des enfants et des habitants étaient indéniables. De même, il créait des **liens entre des sujets habituellement traités de manière indépendante**, avec pour intérêt une mise en perspective riche d'enseignement (sciences, histoire, patrimoine, culture, nature, ...). A l'échelle de 10 ans, on note un effort du CPIE pour dépasser les approches purement naturalistes et s'orienter vers le développement durable, la recherche de nouveaux publics, le développement de l'approche patrimoniale.

Concernant le **patrimoine**, les « *Rencontres nomades* » constituaient un point fort pour les acteurs intéressés par l'histoire et la mémoire du territoire, même si certaines associations estiment que l'activité a connu sur la fin leur « *mise au ban* » au profit de chercheurs et d'universitaires. Certains témoignent également d'une certaine fatigue des bénévoles à valoriser ce patrimoine local cherchant des relais institutionnels (ex. tournée Mayet à Sainte Eulalie en Royans), tout en constatant qu'avec la disparition du CPIE, le territoire ne dispose plus d'aucun attaché du patrimoine, que ce soit au Parc ou dans les communautés de communes.

Cet effacement du CPIE apparaît à certains comme l'**aboutissement d'un processus de délitement progressif du lien avec les habitants du territoire**, qui aurait commencé il y a plus de 25 ans avec la suppression des maisons du Parc ou l'affaiblissement de la FAUP. Elargissant la focale, des acteurs remarquent que cet effacement correspond à celui des CDRA et des instances partenariales de gouvernance associées, en écho direct avec le retrait de la Région du soutien à ces démarches territoriales.

Aujourd'hui, les missions qu'assurait le CPIE apparaissent éclatées et réduites. Si la mise en place d'une **mission culture/éducation au sein du Parc** est à souligner, elle est considérée, avec trois personnes, comme très limitée dans ses capacités par rapport au CPIE. Est aussi évoquée l'implication des **accompagnateurs de montagne** dans la reprise de certaines missions. Est également cité le **projet « Zone libre »** visant à créer un collectif d'acteurs culturels du Sud-Grésivaudan/Royans, pour mettre en œuvre une coopération culturelle entre eux (valoriser les actions culturelles et des disciplines, porter des projets collectifs, mutualiser des ressources...), sur un modèle potentiellement destiné à essaimer sur d'autres territoires du Parc. Il est regretté que le Parc ait arrêté son soutien humain à ce projet, nécessitant du temps d'animation.

Au-delà, on souligne une **dynamique associative globalement favorable** sur le territoire. Au sein de ce paysage global, on différencie d'un côté le secteur des 4 Montagnes avec un dynamisme des collectivités publiques, sans que celui-ci ne soit forcément lié au Parc, en particulier sur les volets « Social et petite enfance », avec le développement de la Maison pour tous, d'un centre culturel et sportif et d'une médiathèque. De l'autre, et sur les autres thèmes (Education populaire, histoire et patrimoine) et autres territoires, la dynamique associative citoyenne positive témoigne d'un certain essoufflement face au manque d'appui public. Les districts de la Chapelle et du Royans, à l'exception de Vassieux où le PNR est très investi, semblent en souffrir particulièrement. Le Trièves, jugé dynamique sur ces 10 années, bénéficie d'une nouvelle population composée de jeunes ménages et de nouveaux retraités très actifs.

Concernant l'action du Parc, les **appels à projet** sur la culture sont conçus par certains participants comme des « *usines à gaz, permettant de toucher au mieux 500 à 1000 euros.* » On déplore également que les enseignements de certaines études ou certaines initiatives (ex. étude AdaMont sur l'adaptation au changement climatique, film Graine d'éleveurs, ...) ne bénéficient pas d'une plus large diffusion, contribuant à l'information et la sensibilisation des populations du territoire. La baisse de l'investissement en matière d'éducation au développement durable ne favorise pas l'optimisme de ce point de vue. On regrette également l'arrêt de l'accès à la médiathèque du Parc, sachant que celle des 4 montagnes explique ne pas avoir pu reprendre ce fond spécialisé, dont la gestion est différente de celle d'un fonds de lecture public. Pour certains participants, c'est l'**accès à l'histoire et la mémoire du Parc** qui disparaît.

Quoi qu'il en soit, les dernières années n'ont pas été marquées par un investissement du Parc sur ce secteur et la confirmation de l'épuisement d'un lien historiquement fort, d'abord incarné par la FAUP puis dans les partenariats tissés autour du CPIE. En revanche, il ne semble pas que les **intercommunalités** renforcées dans leurs prérogatives fassent des thématiques « *éducation et culture* » des priorités. Dans ce contexte, « *le Parc doit aider à inventer quelque chose, dans une logique Trans thèmes et transfrontières.* » D'autres acteurs estiment « *hallucinant* » que le Parc ne dispose pas d'un lieu d'interprétation qui lui soit dédié ainsi qu'à la Réserve des Hauts Plateaux.

De façon plus générale, quelles autres évolutions notables a connu le territoire du Vercors au cours de ces 10 dernières années ?

Parmi ces évolutions, ont été évoquées :

- La longue période consacrée à la **fusion des communautés de communes** a contribué à séparer les territoires, sachant que les débats relatifs à ces restructurations ont eu tendance à cristalliser les oppositions entre secteurs, ainsi qu'à éloigner le Parc des préoccupations des élus. Par ailleurs, ce mouvement s'est accompagné de l'apparition de nouveaux interlocuteurs pour le Parc en la personne des présidents de ces EPCI, qui pourraient supplanter les maires dans de nombreux cas.
- Le **mouvement continu d'agrandissement du Parc**, menant de 50 à 80 communes, dont certaines situées sur des aires urbaines et dotées de moyens, laisse apparaître des niveaux d'investissement disparates dans le cadre de la gouvernance du Parc. Le sentiment exprimé est que les communes rurales se déplacent plus régulièrement que les communes urbaines pour prendre part aux instances et à la vie du Parc. On observe dans ce cadre une double opposition entre campagne et ville et sur les 4 montagnes entre « *gens de Grenoble* » et « *gens du pays.* »

C.1.4 ATELIER TOURISME ACCUEIL

24 JANVIER 2019, AUTRANS

Sur les 10 dernières années, concernant le tourisme et l'accueil, considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué ?



Inspiration Vercors est une initiative qui marque la période, clairement appréciée et défendue par la plupart des participants. Elle présente l'intérêt de développer une **image de massif** jouant des complémentarités des différents territoires, même si certains estiment que la dynamique est trop lente au regard des besoins. La manière dont le projet a été construit avec une association étroite des acteurs intéressés explique aux yeux de certains cet intérêt. En écho, un participant ayant passé 10 ans en dehors du Vercors estime que la qualité des produits touristiques et la communication associée ont bien évolué.

En revanche, elle interroge certains acteurs engagés antérieurement sur la **marque Parc**, qui appréciaient l'exigence des cahiers des charges attaché à la marque, qu'ils ne retrouvent pas dans Inspiration Vercors. C'est notamment le cas des représentants des **centres de vacances**, attachés au tourisme social et à l'accueil de groupes, qui considèrent à regret leur mise en marge du Parc et de ses projets à dater de 2010 (après une période de collaboration intense avec le Parc depuis 2000). Et ceci en dépit des atouts que ce type de tourisme comporte (ouverture à des publics autrement négligés, allongement des saisons d'activité...). L'arrêt de la commission éducation du Parc a aussi sans doute joué sur ce phénomène.

Un participant ayant travaillé sur plusieurs autres massifs alpins loue le **niveau de structuration des acteurs** et leur capacité à travailler ensemble. Les représentants d'activités fédérées (sports, hébergements) soulignent l'intérêt de cet effort d'organisation, rappelant que c'est généralement le résultat d'un investissement de longue date. Par exemple, des représentants des activités de pleine nature rappellent être organisés depuis une trentaine d'années. Si au départ, ils n'étaient pas considérés, ce n'est plus le cas aujourd'hui, sachant que la démonstration de leur poids économique au regard du tourisme hivernal a compté dans cette évolution. Plusieurs offices de tourisme (4 Montagnes, Plateau) indiquent également tout l'intérêt d'associer des artisans et des producteurs à ces initiatives de mise en réseau.

Ces différents points de vue positifs n'empêchent pas de s'exprimer le sentiment que la **réforme des intercommunalités** sur la période a freiné la dynamique à l'échelle massif portée en priorité par le Parc. La formation d'**offices du tourisme** attachés à ces intercommunalités a consommé du temps et de l'énergie et ont souvent tendu à mettre davantage en exergue les distinctions plutôt que les points communs ou les complémentarités. De ce point de vue, certains considèrent qu'Inspiration Vercors a fonctionné comme un frein à ces tendances en réduisant notamment le fossé entre la Drôme et l'Isère. De même, les **itinéraires de randonnée** sont des initiatives qui créent du lien entre territoires, comme le projet sur les « **routes vertigineuses**. »

Au-delà, on relève qu'une partie de la **population qui se montre rétive au tourisme** et à l'accueil sur le territoire. Il peut s'agir d'**habitants de souche** situés dans des zones isolées, avec généralement des conflits en termes d'usage de l'espace, mais aussi de **néo-habitants** issus de la ville, notamment sur les 4 Montagnes. Leur « appropriation » du territoire passe en effet par l'attente d'en voir limitée la présence d'autres usagers notamment touristiques. On explique ce phénomène à la fois par l'importance des coûts d'accession à la propriété et du fait que ces habitants ne travaillent généralement pas sur le territoire et notamment dans le tourisme.

L'atelier a également témoigné en filigrane du maintien de débats quant aux **orientations touristiques** du territoire, par exemple au travers des différents types de clientèles évoquées (locale, régionale, nationale ou internationale) ne renvoyant pas à une même demande et à un même standard. Dans ce cadre, l'idée de **complémentarité des espaces et des tourisms** permet d'éviter les conflits trop ouverts. Cela n'a pas empêché certains acteurs d'évoquer la perspective de la **disparition de la neige** et ses conséquences pour le territoire, estimant qu'une partie des acteurs touristiques continuent le renforcement d'une approche « **tout neige**. »

De façon plus générale, quelles autres évolutions notables a connu le territoire du Vercors au cours de ces 10 dernières années ?

Parmi ces évolutions, ont été évoquées :

- Sur la partie drômoise, une personne souligne le **vieillessement de la population** malgré une évolution positive du nombre d'habitants. Cela se répercute sur les services attendus sur le territoire et notamment la perspective de fermeture d'écoles. « A Vassieux, en 2010 nous avions 46 élèves, en 2020 on en aura 25... ».
- Plus globalement cette situation souligne une **disparité territoriale en termes d'attractivité** entre le nord et le sud, le secteur des 4 montagnes ayant des facilités à attirer des populations jeunes. L'image du Vercors Sud « est peut-être trop liée au tourisme de nature. Les gens ne s'imaginent pas pouvoir s'installer plus de 15 jours ».
- Sur le secteur des 4 montagnes, l'apparition des **rurbains** frappe les participants, notamment sur la dernière décennie. Une partie du territoire devient une « banlieue dortoir » avec des actes de consommation qui se font « en bas » et une seule présence sur le plateau pour résider.
- Cette évolution impacte notamment la gestion forestière. « On voit apparaître des **problèmes d'acceptation des activités traditionnelles** » qui ne sont pas comprises par les nouveaux habitants qui perçoivent l'espace principalement à travers le prisme des activités récréatives et notamment « le VTT et la randonnée ». « Ça, ça n'existait pas il y a 10 ans ». Il existe un enjeu de rapprocher des habitants de cultures aujourd'hui très différentes, « il faut partager, communiquer ».
- Les **infrastructures routières** constituent un autre sujet de changement. « Les attentes sont plus fortes » en faveur de routes praticables et sécurisées. Dans le même temps, le territoire tente de leur reconnaître un statut patrimonial en valorisant un label « routes remarquables ». Certains soulignent le travail entamé entre les deux 2 conseils Départementaux, mais regrettent encore des disparités de gestion rendant complexe l'organisation de certains grands événements, notamment en cas de chute de neige, notamment en soirée.
- Au-delà du transport routier, **le numérique** constitue une nouvelle attente des vacanciers mais aussi des habitants.
- En matière agricole, sur le secteur du Royans, on observe des phénomènes de déprises. « Les exploitations sont trop grandes et **les reprises sont globalement rendues plus difficiles pour les jeunes** ».
- Le changement climatique et les circuits courts sont évoqués rapidement comme des changements apparus sur la période 2008-2010.

C.1.5 ATELIER AGRICULTURE, FORET ET ARTISANAT

25 JANVIER, SAINT-JEAN-EN-ROYANS



Photo 3. Salle La Parenthèse où s'est tenu l'atelier

Cet atelier a accueilli plus d'une cinquantaine de participants. Pour plus de clarté, les thématiques de l'aménagement et de l'énergie ont été distinguées en termes de questionnements et de commentaires.

Sur les 10 dernières années, concernant l'agriculture considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué :



Au titre des points perçus favorablement, il est possible de retenir différentes évolutions concernant notamment le **développement des circuits courts**, de la capacité de transformation de produits sur le territoire et des partenariats avec des territoires voisins sur l'approvisionnement de ces circuits. Sont également évoqués le dynamisme d'entretien des coteaux sur la métropole grenobloise, un dynamisme autour de la production bio et le maintien d'un abattoir sur Grenoble, notamment grâce aux éleveurs du Vercors. L'implication de jeunes dans le **service de remplacement**, contemporain de la création du Parc, est également considérée comme un signe positif.

En revanche si l'on relève une réelle volonté d'installer de jeunes agriculteurs qui répond à une demande, avec des projets de diversification agricole, la **reprise des fermes** ne s'avère pas évidente. Le Parc n'est pas situé en première ligne sur ce plan et ce sont les chambres d'agriculture qui opèrent en priorité, sachant que l'APAP intervenait sur les **installations hors cadre familial**, mais l'arrêt des crédits de la Région mobilisés (CDDRA, PSADER) ne lui avait pas permis de poursuivre cette animation. Si la Metro de Grenoble a les moyens de poursuivre ce type de travail, il n'est pas sûr que les autres EPCI en aient la volonté et les moyens.

Au titre des évolutions structurelles, certains secteurs du nord du parc, un **modèle d'urbanisation consommateur d'espace** agricoles paraît toujours en vogue. L'**intensification de la culture de la noix** sur le Royans est aussi jugée préjudiciable à la biodiversité en lien avec l'importance des pesticides utilisés, sans parler de l'uniformisation des paysages.

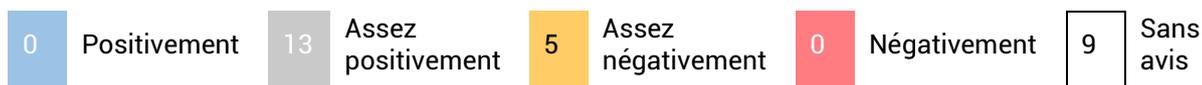
Concernant l'implication du Parc, l'appui à la réalisation de **Plans pastoraux de territoire** est une action jugée positivement, bien qu'un participant regrette des difficultés à « reconnaître l'activité pastorale » sur la

Réserve des Hauts Plateaux. Même si elle date de 2003, la reprise de la **coopérative Vercors Lait** par un groupe de producteurs de lait est également évoquée comme une initiative ayant bénéficié d'une forte implication du Parc. Quant à la **marque Parc**, il importe de lui donner de la consistance en renforçant les cahiers des charges mettant en valeur des spécificités propres au Parc.

A contrario, on regrette la **disparition de la commission agriculture** du Parc, ainsi que la « **mise en dormance** » de l'**APAP**, alors qu'elle était à l'origine de nombreuses innovations, telles que les Fermades ou le réseau des fermes du Vercors. Certains participants estiment aussi que les contreforts sont moins écoutés depuis quelques temps (Trièves, Royans Diois). Ce déficit d'animation est préjudiciable notamment dans une période où la **présence du loup** pose de nombreuses questions, telles que la reconnaissance des attaques sur les bovins ou la baisse de la pression agricole sur certains milieux. Bien que « *le Parc écoute* », on déplore son absence de réponse claire, qui donne le sentiment d'un manque de reconnaissance des difficultés rencontrées par les éleveurs. Les apiculteurs ont également le sentiment d'être pris en compte, notamment dans le cadre d'une étude consacrée aux pollinisateurs... mais sans suite opérationnelle.

Mais la gageure de tout cela tient sans doute pour partie au fait que plusieurs participants estiment que le **Parc doit se positionner comme animateur** et pas faire à la place des organismes professionnels ou des collectivités.

Sur les 10 dernières années, concernant La forêt considérez-vous que le territoire du Vercors ait évolué :



D'un côté, certains participants décrivent un **secteur « en voie de désertification »**, avec une diminution des ouvriers et techniciens forestiers. Il importerait d'ailleurs qu'un travail de promotion des métiers de la forêt et du bois soit réalisé. En écho, d'autres appellent à « *ne pas voir tout en noir* », estimant que la forêt du Vercors est organisée avec un **très bon maillage de dessertes** et une **filière bois bien développée**.

Quoi qu'il en soit les bûcherons et les débardeurs se trouvent de plus en plus confrontés sur la conduite des chantiers aux autres usagers de la forêt, essentiellement des usagers de loisirs. La question de la **légitimité de l'exploitation forestière** est posée, comme cela arrive également aux activités agricoles. Ce phénomène est renforcé par une **évolution de la sociologie des populations** avec une perte de la culture forestière, tant chez les touristes que chez les nouveaux habitants. On peut y ajouter également des débats récurrents avec les chasseurs sur l'**équilibre sylvo--cynégétique** notamment sur le nord du territoire. Sur tous ces points de friction, le positionnement des élus est jugé ambigu, tentant de ménager les uns et les autres.

Le développement du **bois énergie** sur le territoire n'est pas non plus sans poser certaines questions. Si la demande augmentait, il faudrait veiller à conserver une proximité de la ressource avec les foyers de consommation. Pour certains participants, la ressource destinée au bois énergie est constituée de « *ce qui reste* » une fois le bois de qualité valorisé par la filière. Le bois énergie peut également contribuer à la réouverture de milieux pour le pastoralisme. Le potentiel des haies est aussi à étudier. En revanche, un participant regrette que la **cueillette de plantes sauvages** n'intéresse pas le Parc, alors qu'il s'agit d'un usage ne réclamant pas d'investissements structurels et respectueux des milieux.

En termes de gouvernance, certains acteurs estiment que « *sur un territoire qui devient de plus en plus petit, car chacun regarde son activité* », le Parc a sans doute à réaliser un **travail de médiation**. De ce point de vue, « *Vis ma vie de bûcheron* », initiative menée en partenariat pas la filière bois et les Parcs de la Région s'inscrit dans cette logique. Les échanges permettent de constater que les pistes forestières sont aujourd'hui mieux considérées, car elles accueillent souvent des activités VTT et ski de fond. En revanche, il n'est pas toujours possible d'assurer la **continuité des sentiers** de randonnées lors et suite à des chantiers d'exploitations forestières. Dans ce cadre, certains gestionnaires refusent la création de sentiers par crainte de problèmes ultérieurs. Ce qui n'empêche pas certains acteurs de s'inquiéter de la transmission aux offices de tourisme et aux autres usagers des déclarations de chantier adressées en mairie, suivant une expérience conduite dans le Parc des Boucles de la Seine.

Les participants regrettent l'**absence de réunions de la commission Forêt du Parc** depuis plusieurs années, alors qu'il s'agissait d'une instance d'information et de discussion pour la sylviculture, notamment sur la

question des infrastructures de desserte. Aujourd'hui, elle pourrait s'emparer de sujets, tels que la **cohabitation des usages** ou la **prévention de la maladie de Lyme**. On note cependant que la communauté de communes du Diois a mis en place une commission Agriculture et forêt.

A propos de l'artisanat

L'artisanat était représenté par quelques acteurs ayant une connaissance du secteur. Il leur semble cependant que la dimension économique que représentent les artisans locaux n'est pas pris en compte par le Parc, alors que d'autres, tels que celui du Livradois Forez travaille semble-t-il sur la reprise d'activités en lien avec les chambres consulaires et les EPCI. La tendance du Parc pourrait être de s'intéresser à l'artisanat d'art, potentiel vecteur de la marque parc, alors que l'artisanat de services est un secteur important du maintien de la vie locale et de l'attractivité du territoire. Si ces acteurs se disent prêts à envisager une coopération, la question du rôle des EPCI devra dans tous les cas être précisée.

C.1.6 TROIS QUESTIONS TRANSVERSALES

Les trois questions suivantes ont été posées dans l'ensemble des ateliers. A ce titre, chacune fait ici l'objet d'un retour intégrant les enseignements de l'ensemble des ateliers.

SUR LES LIENS DU PARC AVEC LE TERRITOIRE

Au regard de votre expérience, considérez-vous que, ces 10 dernières années, les liens du Parc avec le territoire et ses acteurs vous ont-ils paru se renforcer ou pas ?

Pour une majorité des acteurs des ateliers **agriculture/forêt/artisanat** et **aménagement/énergie/services**, la période en question est marquée par une **certaine distension de ces relations**. C'est principalement les **relations avec les collectivités** qui sont en cause, sachant que les différentes réformes institutionnelles ont entraîné de moindres liens avec les communes alors que les rapports avec les intercommunalités demeuraient très disparates. C'est pour beaucoup une résultante de la **baisse des crédits et des programmes** dont disposait le Parc pour soutenir des projets sur le territoire et/ou assurer des missions d'animation. Pour l'agriculture, la « *mise en dormance* » récente de l'APAP ne favorise pas l'optimisme, même si sa capacité à soutenir des dynamiques pouvait être interrogée ces dernières années.

Les **acteurs de l'aménagement** se remémorent une époque où le Parc était l'instance aménageuse du territoire, faisant le lien entre une approche planificatrice d'ensemble et tous les projets communaux. Son rayonnement est moindre notamment dans la **perception des élus**. Le **repositionnement de la place et du rôle du Parc** dans ce nouvel environnement territorial est d'ailleurs défendu comme un **enjeu de la révision** de la charte par ces acteurs. Par ailleurs, la **centralisation des services du Parc** en un site, même si elle date d'avant la période évaluée, a fini par créer des disparités d'investissement relationnel, avec par exemple des liens renforcés avec les 4 Montagnes ou la Métro de Grenoble.

Si les acteurs de l'**atelier tourisme** expriment un point de vue comparable, ils louent plus généralement la proximité/disponibilité de l'équipe technique, en dehors de la période de flottement politique du Parc. C'est notamment le cas des acteurs institutionnels, de ceux structurés en réseau qui ont pris part notamment aux échanges sur le projet « *Inspiration Vercors*. » Des acteurs pratiquant différents Parcs à l'échelle régionale estiment que les relations sur le Vercors sont plus denses qu'ailleurs.

L'atelier **environnement/biodiversité** a permis d'entrevoir des **points de vue plus équilibrés** des acteurs, qui sont plusieurs à considérer être inclus dans davantage de collaborations avec le Parc actuellement. Avec pour principal bémol, le fait que ces travaux se limitent à la connaissance sans réelle coopération sur l'action.

Mais c'est l'atelier **éducation/culture** qui est marqué quasi uniquement par des **points de vue négatifs**, motivés par l'effacement du CPIE et l'épuisement de la FAUP. Le rôle de « contrepouvoir » adopté pour partie par ces structures était patent et l'on retient que presque aucun élu n'a défendu le CPIE. Cela traduit pour certains un choix politique en faveur du tourisme au détriment de l'éducation.

On relève également de façon plus ou moins insistante dans plusieurs ateliers le sentiment que le **Parc ne vient plus spontanément vers les acteurs** sur le territoire, notamment les « *petits* » ou les « *émergents* », même si la capacité de répondre de ces acteurs peut aussi être en cause. Manque de temps, de moyens d'animation, crise politique ou attention concentrée sur la réforme des collectivités sont autant de facteurs d'explication évoqués.

Quant à la **vision et la compréhension du Parc par les habitants**, elle est jugée quasiment nulle au regard de ce qu'elle aurait été antérieurement. Le fait que l'action du Parc ne soit pas incarnée dans des actions lisibles par le commun des mortels est regretté, même si certains incriminent le partenariat sur lequel reposent les interventions du Parc et une certaine tendance des autres acteurs à tirer bénéfices en termes d'image d'initiatives conjointes réussies... ou à se défausser dans le cas contraire. Au-delà, l'effacement de la FAUP puis du CPIE et de l'APAP constitue des facteurs déterminants de cette évolution.

Enfin dans la plupart des ateliers, l'**arrêt de la plupart des commissions thématiques du Parc** ces dernières années est perçu comme étant clairement préjudiciable à ce lien. L'ébullition liée à la révision ne doit d'ailleurs absolument pas retomber pour tous les acteurs présents aux ateliers.

SUR LE PARC ET LA CAPACITE D'INNOVATION TERRITORIALE

De votre point de vue, la capacité du Parc à susciter et favoriser des projets innovants en adéquation avec le territoire et ses acteurs

L'innovation est un terme qui a posé question dans différents ateliers : « *Est-ce qu'on peut éternellement innover ?* », « *L'innovation comprend-elle le droit à l'échec et le Parc est-il toujours en capacité de prendre ce type de risques ?* », « *Le Parc est un terrain de jeu pour chercheurs, cela suppose-t-il qu'il est innovant ?* » C'est d'ailleurs une question qui a laissé plus de la moitié des participants sans avis, soit par manque de recul... ou d'idée claire sur la notion. Pour le reste, hormis pour l'éducation et la culture, ce sont généralement les avis modérément positifs qui dominaient le lot.

Dans l'atelier consacré à **l'agriculture et la forêt**, s'exprime le sentiment que si le Vercors a innové en son temps, c'est plutôt du côté de la Chartreuse qu'il faut aller voir aujourd'hui (partenariat avec agglomérations, réorientation de crédits, ...). En effet, la **baisse des crédits** inciterait à la prudence, même cela ne semble pas forcé. Pour certains, « *la guéguerre politique n'a pas favorisé les projets.* » D'autres n'apprécient pas les **appels à projets innovants** considérant que l'innovation ne se décrète pas. Ils en veulent pour preuve qu'encore aujourd'hui la population du territoire innove, avec par exemple la création de recycleries, de repair cafés, ... ; le plus souvent en dehors de tout cadre institutionnel.

L'atelier **aménagement/énergie/services** a été plus **positif et prolixe** sur le sujet avec notamment **différents projets** aussi divers que l'appropriation de l'aspect patrimonial (histoire, paysages, nature) par le Parc, notamment Le Mémorial de la Résistance en Vercors, les Centrales villageoises photovoltaïques et plus généralement le domaine de l'énergie, le projet « *Université Vercors* » autour de la connaissance en partage, l'action des « routes vertigineuses » ou encore les ateliers sur l'habitat participatif animés par le Parc et d'autres acteurs. Est aussi évoqué l'accompagnement récent conjoint du Parc et de la CCMV des Comptoirs à Lans, un **café restaurant convivial avec médiathèque destiné à la rencontre, l'animation d'ateliers, de débats sur l'action en faveur de la transition écologique.**

Emblématique, l'éco-quartier de la Rivière réalisé il y a 10 ans est aussi jugé comme un **aménagement durable et innovant** à l'époque. Mais le fait que cette expérience n'ait pas connu d'écho sur le territoire est fortement regretté. Des acteurs estiment que c'est le témoin que le Parc doit regagner ainsi que sa place auprès des communes en matière d'aménagement, tout en s'interrogeant sur cette possibilité. On regrette

également que le Parc développe moins de pratiques innovantes **en matière de participation** aux projets d'aménagement. De même, certains s'étonnent que la question de la **rénovation énergétique** des bâtiments publics ait été négligée. Ces faiblesses sont expliquées notamment par la **baisse des budgets** de fonctionnement des Parcs, avec pour conséquence moins d'innovations qui consomment essentiellement du temps d'animation et de sensibilisation. On estime que ce manque de moyens implique d'ailleurs d'orienter davantage à l'avenir les choix d'innovations à soutenir.

L'atelier sur **l'environnement et la biodiversité** s'est inscrit dans une même **lecture positive**. La capacité du Parc ne semble en effet pas trop affectée au regard des projets cités, qui tiennent là aussi d'un inventaire plutôt fourni mettant en lumière **différents champs propices à l'innovation** :

- Au titre des **études et approches stratégiques** : réflexion sur l'adaptation au changement climatique, programme TEPOS, travail sur la diversification des activités de montagne, Observatoire des données sur l'eau ;
- Au titre des **projets opérationnels** : organisation du « réseau pouce » pour le covoiturage, création des centrales villageoises, projet de réserve de ciel étoilé, Université Vercors ;
- Au titre des **pratiques collaboratives** : travail avec les grimpeurs pour la cohabitation avec les vautours à Archiane, ouverture du conseil scientifique du Parc et de la Réserve à des chercheurs en sciences sociales et à des techniciens issus de structures de terrain.

Une attente concernant la création d'un observatoire de la biodiversité est exprimée par différents participants.

Les participants à **l'atelier tourisme** ont d'abord jugé que c'est plutôt **l'agriculture et la biodiversité** qui se prêtent à l'innovation. Mais de manière globale, le Parc leur paraît avoir perdu l'avance qu'il avait pour être leader sur ce plan. Aujourd'hui, il cherche avant tout sa place sur cette mission comme sur d'autres par rapport aux intercommunalités, qui d'ailleurs ne prétendent pas grand-chose jusqu'à maintenant sur ce sujet. On retient d'ailleurs que « *si un PNR peut se tromper, ce n'est pas le cas d'un EPCI ou d'un office du tourisme.* » Pourtant les échanges permettent de se souvenir que sur le **balisage des sentiers**, le Parc a été vecteur d'innovation en France dans les années 90. De même, en 2006 dans le cadre de **conflits d'usage sur Presles**, il a été à l'initiative d'une application permettant de connaître les périodes d'accès au regard des enjeux environnementaux et de la réglementation.

C'est l'atelier **éducation/culture** qui s'est trouvé le plus mal à l'aise face à cette question, estimant que c'est sur les autres thématiques que des innovations peuvent être constatées : projet Graine d'éleveurs, le plan « alimentation-santé-territoire », le développement de filières bio et locales sur les 4 Montagnes et le Royans. Le projet « **Université Vercors** », qui est clairement du ressort de la culture et de l'éducation, suscite tout de même des espoirs dans l'assemblée. En revanche, l'absence de soutien du Parc à des **initiatives de l'économie solidaire**, telles que des ressourceries ou recycleries, interrogent certains participants. Cela témoigne d'un **déficit d'approche sociale** de la part d'un Parc, centré sur l'agriculture, le tourisme et l'environnement. De même, le retrait du Parc sur le projet « Zone libre » est jugé défavorablement.

SUR LE PARC ET LA CAPACITE DE « MEDIATION »

La capacité du Parc à **favoriser les équilibres autour de projets qui ont des intérêts à priori divergents** ? Ex : éoliennes et paysages / loup et agriculture...

Il s'agit également d'une question qui a laissé de nombreux participants dans l'expectative, justifié généralement par un manque de connaissance et/ou de recul à l'égard du Parc et de ses actions. Au-delà, s'expriment des avis assez tranchés sur le sujet.

Sur l'atelier **aménagement/énergie/services**, on relève que sur le **loup**, le Parc a mobilisé de la connaissance et de l'expérimentation, contribuant ainsi à faire évoluer les représentations d'acteurs à priori opposées. On peut considérer cela comme un rôle de médiation et de connaissance que le Parc sait effectivement faire, c'est à dire donner la parole aux différentes parties, sans préjugés, ni jugements et tenter de dégager des orientations partagées au moins pour partie. Mais il est aussi vrai qu'à une époque antérieure le Parc a pu **se positionner sur certains sujets à débats** avec une voie prépondérante, alors qu'il chercherait aujourd'hui davantage le consensus, sans doute parce que le portage politique des intercommunalités est plus

important et celui du Parc moins investi. Cela pose en creux la question de savoir si les élus du Parc supportent réellement les politiques du Parc.

Les trois acteurs de l'atelier **éducation/culture** exprimant un point de vue sont a priori plus circonspects, s'interrogeant sur la **neutralité réelle d'un syndicat mixte**, qui « *reste une collectivité.* » Mais a contrario, il souligne que sur le **loup**, le Parc développe une capacité de médiation remarquable, en dépit du fait qu'une minorité d'acteurs s'est retirée du processus. Mais plus généralement, si le rôle d'un parc est de réunir les gens, le Parc a manqué singulièrement de **lieux communs** ces dernières années, notamment avec l'arrêt de la plupart de ses commissions thématiques.

Du côté de la **biodiversité**, même si les points de vue exprimés sont majoritairement positifs, les difficultés sont mises en avant lors des échanges, avec notamment les excès et risques liés à la **culture du noyer** sur le Royans sur laquelle le Parc n'intervient pas, ne propose pas de frein ou de cadre. Sur les **retenues collinaires**, le fait que le Parc ne rende pas toujours d'avis technique est critiqué, de même que l'absence de positionnement politique sur le retard en matière d'**assainissement** sur les 4 Montagnes ou sur le stockage des **effluents d'élevage**. « *Lorsque l'intérêt économique prime, c'est-à-dire sur les plus gros projets, le Parc ne se positionne généralement pas.* » Aux yeux des participants, cela fait écho à l'absence de décision et de passage à l'action suite à des études portées par le Parc, inscrit dans la même logique. A contrario, des acteurs jugent que le Parc assure généralement le travail de mettre les personnes en désaccord autour de la même table.

En matière de **tourisme**, plusieurs acteurs considèrent que lorsque des tensions apparaissent, « *faire entrer le Parc calme le jeu* », il joue de sa position « *au-dessus du lot car d'une neutralité intrinsèque* », sachant qu'en pratique un des techniciens du Parc adopte naturellement ce type de posture. Ensuite, « *Le discours de pose, l'exigence d'un cadre et d'une formalisation des acquis y aident* ». Leur expérience concerne principalement la **confrontation des activités de pleine nature avec les naturalistes**, les démarches de médiation amenant les uns et les autres à mieux se connaître. En revanche, avec les **agriculteurs**, le Parc n'a semble-t-il pas le pouvoir d'intervenir, sans doute en lien avec le refus de toute contrainte à la clef de leur part. Enfin, ils déclarent avoir du mal à juger si la capacité du Parc évolue.

Enfin autour de **l'agriculture et de la forêt**, on estime que si sur certains sujets, le Parc joue sur son rôle de conciliateur (ex. loup, énergie photovoltaïque, énergie éolienne), ce n'est pas toujours le cas. C'est notamment sur les conflits de voisinage entre agriculteurs et habitants que le Parc a du mal à se situer, sachant qu'il s'agit souvent de problèmes très locaux contrairement aux thématiques évoquées précédemment. Du côté de la forêt, on estime également que le Parc a du mal à se situer dans ses conflits avec les habitants, qui renvoie également à des actions de communication et de sensibilisation.

C.2 ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS GEOGRAPHIQUES A DESTINATION DES ELUS LOCAUX

Ces cinq ateliers géographiques organisés début avril 2019 étaient centrés sur l'écoute des élus. Animés suivant le même conducteur, ils ont intégré les séquences suivantes :

- La désignation de « *coups de cœur* » ou de « *coups de gueule* » concernant a priori des sites du territoire du Parc ;
- L'expression d'un point de vue permettant d'appréhender l'évolution des liens au Parc, essentiellement au travers de son syndicat mixte,
- La vision des participants quant aux principaux enjeux auxquels le territoire du Parc se trouvera confronté dans les 10 à 15 années à venir.

Ils ont permis d'accueillir de l'ordre de 70 participants, dont une grande majorité d'élus.

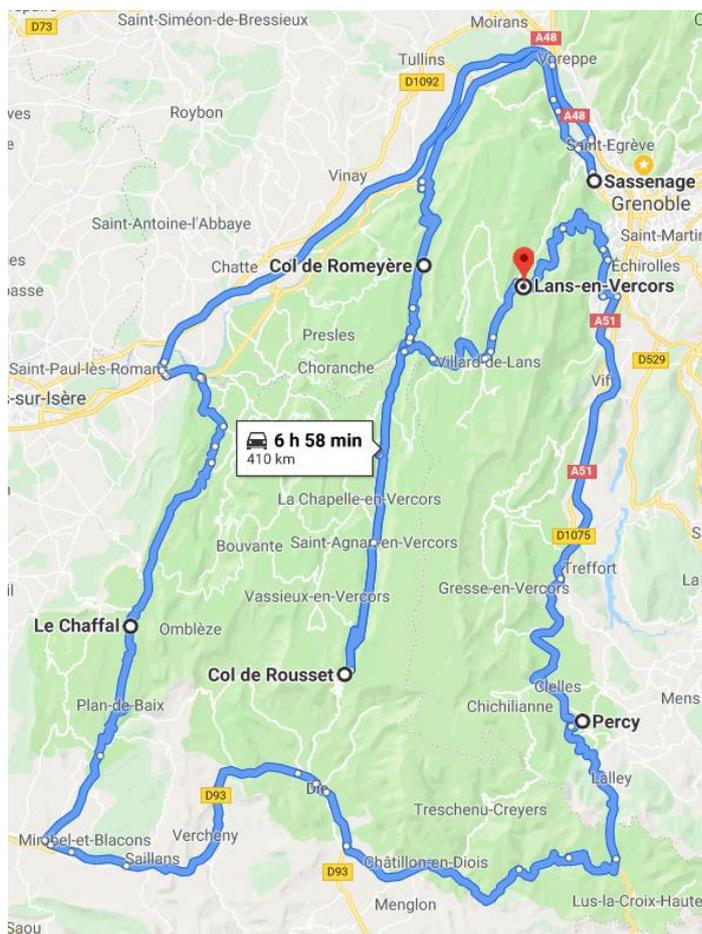


Figure 1. Le tour du Vercors en trois jours et 5 ateliers

PRECAUTIONS DE LECTURE

Ces synthèses sont le reflet des échanges entre participants. Elles peuvent contenir des propos qui sembleront, à certains lecteurs, inexacts. Ces échanges n'ont pas pour objet d'établir une vérité, mais plutôt de donner à voir où ce que croient ou pensent les acteurs présents à propos du Parc, de son action et de son territoire. Aussi ces éléments n'ont pas été retirés ou modifiés. Les niveaux de connaissance ou de méconnaissance des uns et des autres constituent en soi une information pour le lecteur, le Parc et les évaluateurs.

Ceci étant, les ateliers ont aussi été l'occasion pour les participants d'échanger, d'apprendre et de partager des connaissances quant au Parc et à son action.

C.2.1 NOTE D'AMBIANCE DE CHAQUE ATELIER

Ce compte-rendu s'organise sous la forme d'une synthèse des 5 ateliers menés sur le territoire. Ceci étant, nous vous proposons ici un regard sur les thématiques les plus travaillées sur chaque secteur :

- L'atelier du Trièves, au Percy, a soulevé une question de gouvernance territoriale, notamment de relation du Parc avec les EPCI « nouvelle formule ». La présence d'une réunion sur leur territoire a été appréciée, en regard d'un certain éloignement géographique ressenti au quotidien. La présence d'un élu des 4 montagnes a permis de comparer les expériences entre secteurs.
- L'atelier Gervanne-Monts du Matin, au Chaffal a pris une tonalité « découverte » pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion au Parc. La présence d'élus de communes déjà adhérentes de Gervanne, Royans et Diois, chacun portant des points de vue très positifs et d'autres très négatifs a permis de donner une forme de présentation équilibrée.
- L'atelier sassenageois dans le secteur des piémonts nord a connu moins d'affluence. La question de l'adhésion des communes de Grenoble Alpes Métropole est clairement posée sachant que la Metro a maintenant des compétences forêt, agriculture, montagne, ce qui a paradoxalement permis un rapprochement et une qualité de travail plus importante ces dernières années. La plus-value du PNR est interrogée à l'échelle communale pour les services qu'il peut rendre. Il reste pertinent plus globalement dans une logique de lien urbain rural mais qui se joue à l'échelle de l'aire urbaine.
- L'atelier de Rencurel, entre Royans, Vercors Central et 4 Montagne a fortement interrogé la question de la communication et la mise en valeur du travail du PNR. Le rôle des élus communaux est posé comme relais du travail du PNR auprès des habitants.
- Enfin l'atelier en Diois-Vercors Sud, au Col du Rousset a questionné les différents registres d'intervention du Parc selon les secteurs et plus globalement la connaissance des actions du Parc. La présence d'une identité concurrente à celle du plateau, centrée sur le Diois et la vallée de la Drôme semble nécessiter une approche spécifique du Parc par rapport au reste du territoire. La question de la transition énergétique a par ailleurs pris une place importante dans les échanges.
- Globalement, les échanges ont été opérés de manière constructive. Notons enfin que certains élus du Parc étaient présents aux réunions du Percy, de Sassenage et du Col du Rousset. L'équipe d'évaluation leur a demandé de témoigner avec « leur casquette d'élus communaux » et non plus celle de membres de l'exécutif du Parc.

C.2.2 « COUPS DE CŒUR ET DE GUEULE »



Figure 2. Le groupe du col de Romeyer

Sur le territoire du Parc, identifiez un lieu pour lequel vous avez un coup de cœur ou un coup de gueule à faire passer...

La séquence des « coups de cœur » et des « coups de gueule » a permis de constater que la plupart des élus privilégiaient des sites proches de leur territoire de résidence. Les coups de cœur concernent pour la plupart des sites emblématiques du Vercors, tels que le Grand Veymont, le mont Aiguille, la Moucherolle, les balcons et les pas du Vercors, la Réserve des hauts plateaux, le plateau d'Ambel, les Coulmes, ou moins connus, comme par exemple le plateau de Chavet, point de vue sur les Alpes, le lac des Fées entre Autrans et Engins, Trézanne, hameau entre Trièves et Vercors. Relevons cependant que de nombreux « coups de cœur » étaient assortis de précautions, voire de « coups de gueule », face à des menaces susceptibles de les dégrader.

Parmi les « coups de gueule », on peut retenir les Grands Goulets, actuellement inaccessibles, la Moucherolle en raison du ski et de la chasse, le projet éolien du col de la Bataille, les conditions d'aménagement de la via Vercors entre Méaudre et les Jarrands.

En outre, cette séquence a permis d'évoquer aussi des questions plus générales, telles qu'au titre des « coups de gueule » : le partage de l'espace, le sentiment d'être oubliés « de tout » (haut Diois), le tourisme pendulaire hivernal et au titre des « coups de cœur » : les prairies fleuries, la montagne nature, les « écureuils et les chevreuils » sans la peur de l'homme.

C.2.3 EVOLUTION DES RELATIONS AVEC LE PARC



Figure 3. Le groupe au vote au Col du Rousset

Sur ces 10 dernières années, et selon votre expérience, les liens du SMPNRV avec les acteurs du territoire se sont-ils renforcés, n'ont pas évolué, se sont affaiblis ou vous n'avez pas d'avis... ?

Sur ce point, les élus comme d'ailleurs les autres acteurs tendent à **dépasser la crise politique** que le Parc a vécue récemment. Sans faire de ces questions un tabou, - la crise est évoquée une à deux fois par ateliers -, on relève une tendance à ne pas vouloir s'épancher sur cette période et généralement relever la **reprise d'une dynamique** nouvelle et généralement mieux appréciée par les élus depuis la mise en place d'un nouvel exécutif.

Globalement, un quart des élus⁷ estiment que leurs relations avec le parc se sont renforcées sur les 10 dernières années. Mais ce type d'affirmation est à considérer avec précaution, sachant que nombre d'entre eux étaient avant 2014 simple citoyen ou conseiller municipal sans lien spécifique avec le Parc. Par exemple, un nouveau maire constate que sa fonction a changé son rapport au Parc. Il se sent aujourd'hui **interlocuteur et bénéficiaire** d'appuis ou de services, éléments qu'il ne percevait pas en tant que citoyen du territoire. Par ailleurs, la période récente avec **un exécutif du Parc qui vient à la rencontre des EPCI** et de leurs assemblées tend également à réduire un sentiment d'éloignement relatif au milieu de la période évoquée. A ce titre, certains se félicitent qu'en dépit de la crise importante traversée par le Parc, celui-ci a finalement su préserver son esprit et sa capacité à établir du lien sur le territoire. Enfin, certains participants insistent sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à **solliciter le Parc** pour le voir devenir un vrai partenaire sur lequel s'appuyer. « Le Parc n'impose a priori rien à aucun acteur », « il est de la responsabilité des élus communaux de prendre contact avec [lui] et d'établir une relation avec ses équipes ». Mais aussi de « relayer ses actions auprès des citoyens », « ce qui n'est généralement pas fait ». Une seule maire regrettera que le Parc n'ait pas répondu à sa demande concernant un projet relatif à des sentiers alors que ce point constitue généralement un élément de satisfaction dans la relation Parc/élus du territoire.

Plus d'un quart ne note **pas de changement notable**, soit que ces élus soient satisfaits de leurs relations avec le Parc qui répondent à leurs besoins, soit qu'ils se sentent toujours aussi éloignés de ce dernier. Ces élus insistent cependant sur l'importance que ces relations débouchent sur des projets finalisés tout en appelant à ce que le Parc soit plus explicite sur les appuis qu'il est susceptible de fournir à leurs collectivités.

Un peu moins d'un quart estiment que leurs relations se sont affaiblies, sachant que certains affirment que le Parc est **victime de la réorganisation territoriale** et des flous, voire des contradictions, qui en résultent. On distingue de ce point de vue les deux EPCI intégrés au Parc (trop proches du Parc pour certains) des sept autres qui ne recoupent son territoire qu'en partie et cherchent chacun à leur façon à **trouver la bonne distance** dans leur lien avec le syndicat mixte. Cette situation est jugée par exemple complexe sur le Trièves ou le Diois, dont certains élus déclarent également se sentir **éloignés du Parc** et du cœur géographique de son territoire. « Quand il faut faire 4h30 de voiture pour une réunion et rentrer à plus de minuit », « cet éloignement pèse sur les capacités à se rencontrer ». Ils font également écho à **l'amenuisement de la présence du Parc sur le terrain** – on rappelle la disparition des maisons du Parc et l'importance de la présence saisonnière des écogardes – qui est également considérée comme une cause de cette dégradation. A rebours, certains reconnaissent en retour la responsabilité des élus qui soit ne vont pas vers le Parc, soit minimisent son rôle dans le cadre des appuis qui leur apporte.

Un cinquième des élus ont préféré ne pas exprimer de points de vue, sachant que plus de la moitié d'entre eux sont issus de communes des Monts du Matin, qui ne sont **pas encore adhérentes** au Parc. Pour les autres, il s'agit souvent de nouveaux élus.

C'est lors de cette séquence qu'a été également interrogé **l'effacement récent des associations** qui jouaient un rôle de relais et d'interface entre le Parc et le territoire (CPIE, APAP, FAUP). Certains estiment que ce changement structurel est à prendre en compte dans la réflexion sur la future charte, sachant qu'à adopter une posture trop technocratique, privilégiant l'expertise à la relation, le Parc risquerait de perdre une des clefs de sa légitimité historique.

⁷ Les proportions évoquées ici correspondent au cumul des positions exprimées par les participants sur l'ensemble des cinq ateliers

C.2.4 REGARD SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE



Figure 4. Le groupe au Chaffal

Quels sont selon vous les 3 à 4 principaux enjeux auxquels le territoire du Parc aura à faire face dans les 10 à 15 ans à venir ?

PATRIMOINE ET RESSOURCES

Patrimoine naturel

Si les élus admettent que la protection du patrimoine naturel est effectivement à poursuivre, ils considèrent que la mise en valeur en constitue le pendant. Cette valorisation leur paraît notamment favorable à lever les réticences qu'une logique exclusive de protection suscite. Plusieurs élus ont d'ailleurs fait part de leur crainte face au projet de « réensauvagement » actuellement annoncé sur un secteur détenu par un acteur privé. Cette approche excluant a priori la présence et les activités de l'homme leur paraît contradictoire avec celle d'un Parc naturel régional, qui se doit de **ménager des équilibres** entre préservation d'un patrimoine naturel et maintien d'activités contribuant au développement du territoire. Ces craintes n'empêchent pas l'expression de points de vue sur la nécessité de gérer la pression exercée par différentes activités sur des secteurs présentant un intérêt patrimonial évident (pratique des sports de nature, exploitation forestière.).

Patrimoine historique et culturel

La promotion de ce type de patrimoine apparaît d'abord aux élus comme une façon positive de contribuer à l'existence d'une **identité territoriale** associée au Parc. Dans ce cadre, les travaux permettant de démontrer et de mettre en valeur l'existence de liens et de relations au sein du massif, tels que celui en cours à propos des routes sublimes du Vercors, semblent particulièrement adapté. En outre, ces travaux présentent l'intérêt de faire travailler des acteurs et des collectivités de l'ensemble du massif et donc d'actualiser ces pratiques d'échange à cette échelle (plateau, piémonts, vallées). L'existence d'une signalétique normalisée associée au Parc est également considérée comme un facteur d'expression de cette identité territoriale.

De façon plus globale, c'est le rôle de la culture qui est évoqué par certains comme déterminant, car elle paraît seule apte à établir un **récit unificateur** de ce qu'est le Parc, de ses ambitions et des défis auxquels il a à faire face, afin d'entraîner largement les nouveaux et anciens acteurs et habitants du territoire dans cette histoire commune à écrire au quotidien.

Eau

L'eau constitue une préoccupation commune à la plupart des élus, qu'il s'agisse de qualité ou de quantité. Le contexte de **changement climatique** renforce la prégnance de cet enjeu, qui interroge notamment la pérennité d'activités fortement dépendante de cette ressource (neige de culture, agriculture, tourisme). Même si ce territoire essentiellement karstique dispose d'une culture de l'eau spécifique, l'évolution des populations et des modes de vie crée aujourd'hui un décalage entre les perceptions qui fondent des usages souvent peu économes et une réalité jugée plus inquiétante. Sur certains territoires de piémont l'instauration d'une compétence intercommunale sur la gestion de l'eau potable suscite des inquiétudes en termes de perte du contrôle de la ressource, des recettes associées pour les communes gestionnaires et de coût de l'eau pour les habitants. On s'interroge sur le rôle que pourrait jouer le Parc dans la mise en place d'une politique de l'eau cohérente à l'échelle du massif, privilégiant les solidarités entre les territoires ruraux concernés.

Energies

La question de l'énergie apparaît à bon nombre d'élus comme appelée à se renforcer sur le territoire du Vercors, qu'il s'agisse d'en maîtriser la consommation (habitat, transport) ou de **valoriser les ressources locales...** tout en veillant à ce que le territoire tire les bénéfices de ces investissements, à l'image du modèle économique des centrales villageoises.

Mais si l'ambition d'aboutir à une situation d'autonomie énergétique, telle que promue par le projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) porté par le Parc paraît largement partagée, les élus intéressés estiment que le territoire **manque** singulièrement **d'une stratégie** en la matière. Par exemple concernant les différentes ressources à valoriser, il leur paraît nécessaire de faire des choix et d'établir des priorités, sachant qu'aucune ne présente aucun inconvénient et donc que toutes méritent un débat pour que leur développement ne contribue pas à dégrader ou détruire le patrimoine territorial (ex. bois énergie/forêt, éolien/paysage/biodiversité).

ACTIVITES ECONOMIQUES

Tourisme

Les élus estiment pour la plupart qu'aujourd'hui le Vercors développe **une image cohérente** portée essentiellement par « Inspiration Vercors. » Ils rappellent également qu'il s'agit actuellement d'une activité rémunératrice pour le territoire et qui permet également le maintien de certains services bénéficiant à sa population permanente. Il n'en demeure pas moins qu'ils estiment que des nombreuses questions vont se poser à l'avenir au territoire à ce sujet et qu'il faut **se préparer à gérer des évolutions structurelles**, avec notamment :

- La pérennité du tourisme liée à la neige, question considérée comme cruciale en lien étroit avec le changement climatique,
- Le devenir d'une offre de tourisme social, fondée sur la présence de centres de vacances dont le modèle économique est aujourd'hui interrogé.
- Le développement des activités de pleine nature avec le maintien d'une qualité des milieux, principale source de son attractivité,
- La cohabitation du tourisme avec les autres activités et usages présents sur le territoire (agriculture, pastoralisme, forêt, ...), renvoyant notamment à la définition de modalités de partage de l'espace,
- L'allongement des saisons.

Au-delà, certains de nos interlocuteurs s'interrogent sur les possibilités de **solvabilisation d'un tourisme de proximité** répondant aux besoins des populations des territoires urbains proches du Vercors, dans une optique de solidarité interterritoriale.

Mais sans doute parce que ce secteur d'activité présente de nombreux acquis, il paraît d'autant plus nécessaire d'en « imaginer le futur. »



Figure 5. Les enjeux pour les prochaines années, au Percy

Agriculture

L'agriculture est abordée par les élus d'abord sous l'angle de **son renouvellement**, en confrontant les perspectives des départs en retraite qui s'annoncent à court et moyen termes sans nécessairement de succession évidente et la difficulté pour de jeunes candidats à une installation d'accéder à des terres. Outre ces questions d'accès au foncier, la problématique de la préservation du foncier agricole face à la croissance de l'urbanisation sur certains secteurs ou des risques d'abandon et d'enfrichement sur d'autres semble devoir être prise au sérieux, avec l'édiction de règles strictes dans le cadre de documents d'urbanisme.

Se pose aussi pour nos interlocuteurs la question des productions, à la fois au travers du **maintien** de la production laitière et de la filière fromagère qui ne paraît pas forcément assuré, de l'**acceptation** de voir de nouvelles productions s'insérer dans le paysage et de la promotion de pratiques et de systèmes d'exploitation agroécologiques. La perspective du changement climatique, dont les agriculteurs constatent déjà les effets, doit également être prise en compte dans cette réflexion.

Face à ces enjeux, on relève une tendance relativement affirmée à voir le territoire, c'est-à-dire le Parc et les EPCI, s'en emparer notamment en recherchant à établir des liens tangibles et solides entre production agricole, transformation locale, **circuits courts et filières locales** de valorisation en lien avec l'alimentation des populations locales. Dans le cadre d'une telle approche, il semble à certains que le Parc et son projet peuvent avoir un rôle d'aiguillon, de pilote, de coordinateur...

Forêt

La forêt qui occupe une part importante du territoire pose différentes questions. Si la plupart des élus s'entendent sur l'enjeu de **valoriser** cette ressource, notamment dans le cadre des projets bois-énergie du territoire, ils appellent à une **gestion raisonnée** évitant tout risque de surexploitation, notamment dans les forêts domaniales. Au-delà, l'évolution de la forêt au regard du changement climatique semble d'ores et déjà posée, notamment en termes d'évolution des essences mais aussi d'émergence de maladies spécifiques. Sur le Trièves par exemple, son avancée sensible ne trahit pas les **problèmes de régénération** qu'elle rencontre en lien avec différents facteurs (adaptation des espèces, manque d'entretien, morcellement foncier).

Dynamique économique du territoire

Au-delà de ces approches sectorielles, certains élus témoignent d'une inquiétude à maintenir et développer une attractivité économique du territoire dans un contexte où les services à la population connaissent des difficultés à se maintenir. Au-delà se pose la question de sa diversification en complément du triptyque tourisme - agriculture laitière et filière bois.

ET AUSSI...

Autour de la dimension économique, d'autres thématiques ont été évoquées plus ponctuellement, parmi lesquelles :

- Penser et réduire la fracture économique entre le nord et le sud du territoire, ne s'interrogeant notamment sur les possibilités de développement du Vercors central ;
- Accompagner la résilience des entreprises locales, comme par exemple pour une entreprise de travaux publics du territoire consommatrice importante d'énergie ;
- Travailler sur le lien avec les EPCI du territoire qui tendent à investir cette compétence et l'apport possible du Parc en la matière au titre de ses missions (innovation, approche globale au niveau du territoire, approche transversale inter thématiques, recherche de complémentarité,...).
- Lien anciens et nouveaux habitants

POPULATIONS ET SERVICES

Urbanisme et aménagement

Etonnamment, cette entrée n'a pas été fortement mise en avant lors des ateliers, essentiellement au travers du souci de conserver un territoire bénéficiant d'un cadre de vie et d'une qualité paysagère jugée exceptionnelle. Ce constat semble renvoyer au fait que le Parc bénéficie sur ce plan d'une réelle reconnaissance, acquise au travers des soutiens qu'il apporte notamment à l'élaboration des documents d'urbanisme, mais aussi des projets participatifs locaux qu'il a pu soutenir ici ou là.

A cependant été évoquée l'attention à porter à l'invention de nouvelles formes d'urbanisme et à l'aménagement de sites touristiques, qui n'est pas toujours jugé satisfaisant.

Mobilité

Du point de vue de nombreux élus, le territoire du Parc présente un déficit de solutions pour se déplacer **sans recourir à un véhicule individuel**. Si aujourd'hui les jeunes, les personnes non motorisées et potentiellement les touristes paraissent particulièrement touchés, la poursuite de l'augmentation des coûts de l'énergie devrait contribuer à accroître l'effectif des personnes concernées. Les élus porteurs de ces préoccupations estiment cependant que la réponse à cet enjeu résultera de la **conjugaison de différentes solutions** complémentaires dont certaines existent, tels que le partage des moyens de transport existants (ex. covoiturage organisé, taxi collectif,) ou la mobilisation de nouveaux moyens adaptés (vélo à assistance électrique, hydrogène, relais multimodal favorisant la rencontre de l'offre et de la demande, ...). De leurs points de vue, l'échelle du territoire du Parc permettant à la fois d'envisager les déplacements en son sein et ceux à destination des territoires urbains, notamment des villes-portes, paraît adapté à une telle réflexion prospective et stratégique, dans le cadre de laquelle l'innovation tiendra à coup sûr une place déterminante.

De façon plus précise, ont été évoqués les **déplacements quotidiens pendulaires** entre Grenoble et les 4 Montagnes et la « fracture » entre partie iséroise et drômoise du Parc. Pour certains élus éloignés du siège du Parc, la mobilité est aussi une question qui doit être prise en compte dans le cadre de la gouvernance du Parc, en recourant à des moyens de communication à distance, réduisant le temps consacré aux déplacements.



Figure 6. Le groupe au Chaffal

Désertification et maintien des services à la population

Même si le territoire du Parc présente d'importantes disparités en matière de dynamique démographique et économique, les questions ayant trait au maintien des populations, du renforcement de leur isolement, de l'amenuisement des services publics a été posée dans plusieurs ateliers. Par exemple, un élu du Trièves a rappelé que dans 10 ans les habitants du Parc auront toujours besoin de se nourrir, de se déplacer, de se soigner... Sur le Diois, les points de vue sont plus contradictoires, avec des élus du Haut Diois insistant sur un sentiment d'isolement qui s'accroît avec la disparition de services publics sur la vallée de la Drôme et l'absence de services de transport et d'autres élus qui constatent une inversion de tendance avec le retour de médecins. Des élus de la Chapelle ont rappelé quant à eux que leur canton ne bénéficie de la présence que d'un seul médecin.

Si le tourisme est conçu comme un facteur favorisant le maintien de services publics, le vieillissement de la population est appréhendé comme une menace renforcée (fermeture écoles, perte de population,). In fine, on

s'interroge sur le fait de savoir si et comment le Parc et la charte peuvent effectivement investir cette problématique... d'avenir.

ET AUSSI...

Autour de la question sociale, d'autres thématiques ont été évoquées plus ponctuellement, parmi lesquelles :

- Le développement de solidarités sur le territoire, dont on attend qu'elles contribuent à la réduction des fractures sociales que l'on constate en son sein. Ne pas demeurer dans une vision idyllique de la question sociale comme dans la charte actuelle, où la solidarité n'est clairement pas traitée ;
- La question du coût du foncier et de l'habitat notamment sur les territoires en fort développement, appelant des mesures volontaristes des collectivités ;
- L'accueil de nouvelles populations et notamment de personnes vulnérables, conçu comme une tradition du territoire, notamment sur le Trièves et le Plateau ;
- La poursuite du travail sur l'accès du territoire au numérique, tant pour les populations que les activités économiques du territoire

FAÇONS DE PENSER ET D'AGIR

Gouvernance

Les élus rencontrés se montrent également particulièrement soucieux de la façon dont le Parc et son projet peuvent être partagés sur le territoire. Cependant ce terme de gouvernance recouvre différentes problématiques, parmi lesquelles il est possible de distinguer :

- La question du **lien à l'habitant**, jugée déterminante mais complexe à résoudre. Il semble que la légitimité du Parc et de son projet passe par la qualité de cette relation, alors que les élus notent une absence de compréhension de ces questions de leur part. A cet enjeu, certains privilégient des réponses renvoyant à la communication, destinée à améliorer la lisibilité du projet et de l'action du Parc. D'autres évoquent la nécessité d'associer les habitants dans une logique de participation citoyenne. Enfin, d'autres encore, parfois les mêmes, estiment que la mobilisation de relais - en l'absence du CPIE et de l'APAP -, notamment d'élus locaux et d'acteurs associatifs, peut répondre à cet enjeu. Encore faut-il alors envisager la manière d'intéresser et associer ces relais... Un technicien d'une collectivité rappelle également que ce lien à la population est une question commune à de nombreux PNR.
- **La coordination des différentes collectivités** présentes sur le territoire est également considérée comme un enjeu en soi. Les bouleversements qu'a connus l'organisation institutionnelle du territoire expliquent en grande partie cette nécessité, avec à la clef deux priorités complémentaires :
- Assurer la **clarification des rôles** du syndicat mixte du Parc et des EPCI, dans l'optique d'une suppression des doublons et de recherche de complémentarité. Dans cette optique, certains élus rappellent également que ces deux types de collectivités ne partagent pas les mêmes postures, avec pour les EPCI des compétences précises, souvent obligatoires, à exercer et pour le SMPNRV des missions, beaucoup plus libres et ouvertes, à mettre en œuvre. A leurs yeux, le Parc doit notamment promouvoir sa mission d'expérimentation et d'innovation au service du territoire.

- Maintenir le **lien avec les communes** qui constituent la base historique sur lequel le Parc s'est construit. La perte du lien avec leurs élus est considérée comme un risque patent pour la légitimité du Parc, sachant que le Parc peut être tenté de consacrer son énergie en priorité à la construction d'un partenariat avec les EPCI, qui fasse écran au lien avec les communes. Pour les nombreux élus préoccupés par cette question, il faut comme pour les habitants inventer de nouvelles manières de communiquer avec les élus (ex. leur exposer régulièrement ce que le Parc a réalisé sur leur territoire, notamment dans le cadre de partenariats tendant à minimiser sa contribution) et trouver les modalités d'une participation à la gouvernance associée à la charte... pour lesquelles tout reste semble-t-il à inventer.
- Réussir à entrer en **contact avec les porteurs de projets** présents sur le territoire, qu'il s'agisse de communes, d'acteurs de la société civile ou encore d'entrepreneurs. La superposition des collectivités sur un même territoire rend en effet de plus en plus difficile le repérage de celles susceptibles d'apporter un appui à ces porteurs. Et même s'il semble que cela soit à ces porteurs de projet de faire l'effort d'aller frapper à la porte du Parc (ou d'autres collectivités), la période actuelle appelle sans doute du point de vue de nos interlocuteurs un effort de communication du Parc, voire de présence sur le terrain plus accrue, pour faciliter la connaissance de ce qu'il peut effectivement apporter à ces forces vives dans ce nouveau contexte.

Au-delà, il est intéressant de relever que lors d'un atelier des élus ont défendu l'idée que le Parc ne faisait pas partie du « *mille feuilles* » administratif que les récentes réformes institutionnelles ont renforcé. Il est au contraire conçu au titre de ses missions comme un élément intégrateur de l'ensemble des collectivités concernées dans le cadre de projets ou démarches qui contribuent eux-mêmes à décroiser problématiques, territoires et/ou moyens mis en œuvre.



Figure 7. Des idées sur les questions "d'articulations"

Expérimentation et innovation

Le Parc dispose sur ce plan d'une reconnaissance et d'un crédit particuliers, qui n'ont pas l'air de se démentir auprès des élus pratiquant le Parc. Il est évoqué régulièrement ici ou là comme une aiguillon, un

laboratoire, un moteur possible de la prise en main de nouvelles problématiques ou approches. Et l'évolution institutionnelle du territoire ne change pas grand-chose à cette vision du rôle du Parc, sachant que les EPCI paraissent absorbés par l'exercice de compétences qui ne leur laissent que peu de marges de manœuvre pour prétendre à l'innovation.

Il importe cependant de noter que certains participants estiment que le Parc a également à innover sur ses propres façons de mener à bien le projet qu'il porte sur le territoire. Certains n'hésitent pas à parler d'innovation démocratique, permettant de répondre aux enjeux évoqués plus haut au titre de la gouvernance.

Ménagement et garantie des équilibres

A entendre un certain nombre de participants, l'avenir du Vercors passe par la disposition de ce territoire et de ces acteurs à ménager et garantir une série d'équilibres entre :

- La biodiversité d'une part et la présence et les activités humaines d'autre part,
- Les usages humains eux-mêmes,
- Les différents territoires qui composent le Parc.

Cette disposition repose notamment sur l'existence d'une réelle capacité d'éducation des acteurs et des populations à la connaissance et au respect des richesses naturelles et humaines du territoire, d'une aptitude à établir un dialogue, voire une médiation entre parties prenantes en cas de désaccords ou de conflits. Il semble que ces ambitions et attentes ont été exprimées dans ces ateliers parce que le Parc semble être un acteur tout indiqué pour contribuer activement à ce type de ménagement, comme en témoigne par exemple l'échange organisé récemment sur la question épineuse de la présence du loup.

LA QUESTION CLIMATIQUE, TOILE DE FOND DE L'ENSEMBLE DES ENJEUX

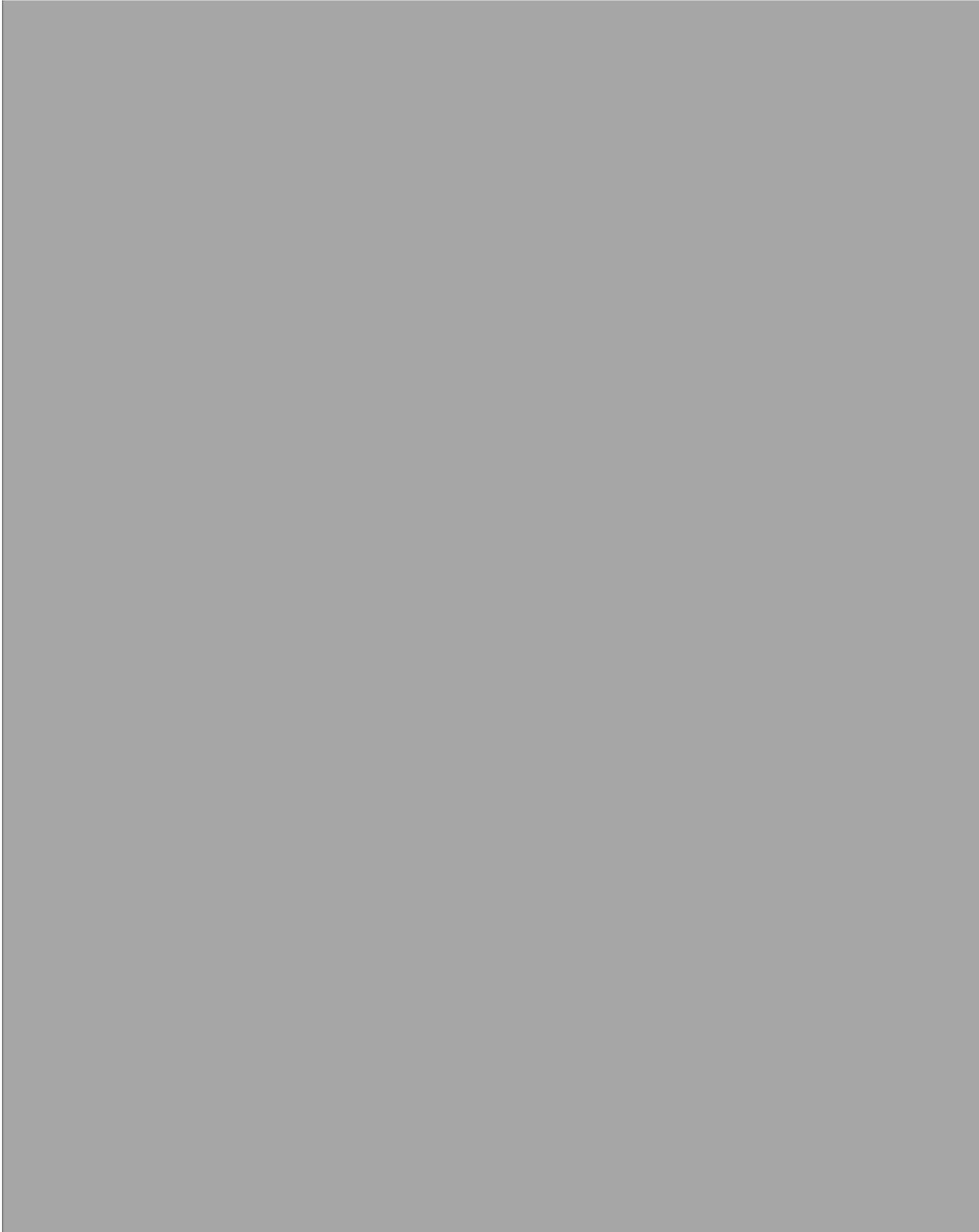
Cette question a bénéficié lors de ces ateliers d'un statut particulier, à la fois parce qu'elle apparaît comme transversale à la plupart des enjeux évoqués plus haut et parce qu'elle s'impose quoi que l'on veuille à l'ensemble du territoire et de ses acteurs. Sa spécificité est donc d'être à la fois incontournable et en même temps caractérisée par un important niveau d'incertitudes sur les conséquences du changement en cours. Et même si tous les élus ne la mettent autant en avant, il faut noter qu'aucun d'entre eux ne semble céder à un éventuel scepticisme en la matière, sachant qu'ils sont nombreux à pouvoir témoigner d'ores et déjà d'évolutions sensibles sur le territoire. L'eau, l'agriculture, la forêt, le tourisme sont les exemples les plus souvent évoqués.

Pour la plupart d'entre eux, elle exige de s'adapter et mieux d'anticiper collectivement. Ils sont un certain nombre à juger que le Parc et sa charte ont un rôle majeur à jouer sur ce plan. La valorisation de l'étude AdaMont pourrait ainsi constituer une première marche de ce type de démarche. D'autres souhaitent que le Parc adoptent des positions plus claires sur des pratiques jugées inadaptées au regard de cet enjeu (ex. refus explicite des loisirs motorisés type rallyes).

Il reste cependant à préciser comment cette toile de fond peut être amenée sur le devant de la scène, sachant que sont envisagés parallèlement la nécessité d'adopter une stratégie spécifique et/ou la capacité à faire entrer cette nouvelle grille de lecture de la réalité dans chacune des entrées concernées,... c'est-à-dire quasiment toutes celles figurant plus haut.

C.3 ENSEIGNEMENTS DES OUTILS PARTICIPATIFS HABITANTS ET GRAND PUBLIC

Cette partie fait l'objet d'une production spécifique des équipes du Parc.



D. REGARDS
EVALUATIFS
DETAILLES SUR
L'ACTION DU
PNR ENTRE
2008 ET 2018

Cette partie évalue dans le détail les actions du Parc sur la période 2008-2018.

Son premier angle d'attaque s'appuie sur les objectifs que s'est donnée la charte en 2008. Elle est donc organisée selon les axes et objectifs stratégiques de celle-ci.

Une première partie évalue les principes de gouvernance et d'organisation pensés par la charte

Elle revient sur le « comment faire », développé dans les axes 5 – 6 – 7 et 8. Moins concrète, et évoquant plutôt des principes d'action, cette partie est traitée de manière plus littéraire que la suivante.

La seconde partie évalue les actions thématiques mis en œuvre au titre de la charte

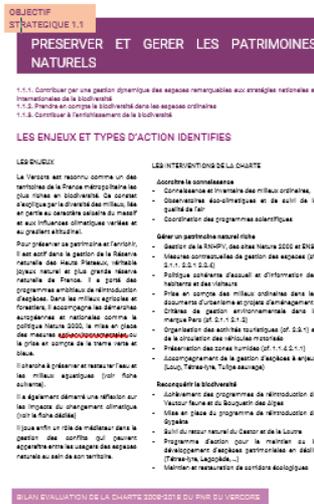
Centrée sur le « quoi faire », elle s'organise sous la forme de fiches plus « systématiques » pour ces axes plus opérationnels, abordés thème par thème :

- La préservation et valorisation des patrimoines locaux (axe 1)
- Le développement économique des ressources locales (axe2)
- L'innovation et l'anticipation des changements à venir (axes 3 et 4)

Elle intègre dans une dernière partie les thèmes apparus au cours de la charte ou non traités dans les parties précédentes.

Ces fiches évaluatives ont toujours la même trame

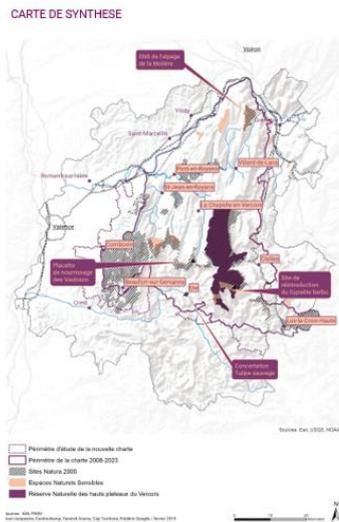
Deux pages d'introduction rappelant les enjeux, les types d'actions et le contexte de mise en œuvre



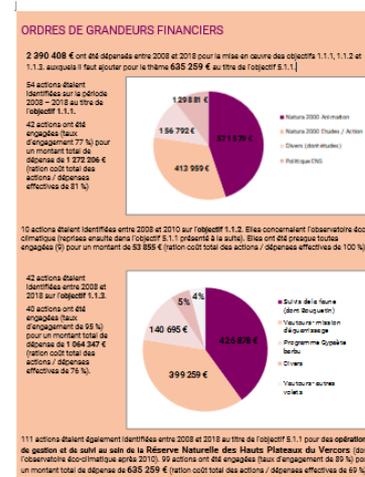
Deux à quatre pages détaillant les actions réalisées et un zoom sur quelques actions emblématiques



Une carte replaçant les actions mise en œuvre, autant que possible



Les ordres de grandeurs financiers et humains



Le regard des évaluateurs opère une synthèse argumentée et distingue par des pictogrammes ses jugements :

- Les réussites
- Les échecs
- Les situations ambivalentes
- Les interrogations futures ou actuelles par manque

Et enfin, le regard des acteurs du territoire et des évaluateurs

d'information

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Dans plusieurs ateliers, les participants ont souligné la baisse des moyens alloués par le Parc à la question de la culture, qu'elle soit artistique, populaire ou historique. La baisse des moyens subie par le PHIR et, dans ce contexte, l'héritage et l'œuvre de la direction du CPE est particulièrement soulignée par les participants.

Pour le monde de la Culture, le PHIR et le CPE étaient reconnus - dans le partenariat qu'ils avaient su mettre en place - comme des médiateurs faisant des ponts entre les anciens et nouveaux habitants, entre les locaux et les visiteurs, et même globalement la question de l'identité du lieu et du monde de la culture. Dans cette vision très positive du partenariat CPE - PHIR telle qu'il existait avant 2008 et jusqu'en 2018, certains considèrent qu'il était nécessaire de le faire évoluer.

L'arrêt de certaines missions du CPE ou leur reprise uniquement de façon partielle par le PHIR, pose deux questions : quelle future trace pour la Culture au sein du PHIR ? quel rôle du PHIR en tant qu'outil de lien social sur le territoire ? Et la mise en place d'un service interne au Parc assure certains acteurs, des moyens financiers et humains laissant craindre une action à la portée limitée.

Les nouveaux appels à projets sont critiqués sur leur capacité à répondre aux enjeux, et ne comprennent pas, dans l'opinion des participants, le parti des moyens obtenus. En outre, la capacité du Parc à appuyer les initiatives culturelles émergentes est interrogée, posant la question de son rôle dans l'innovation territoriale sur le volet culturel. Le tissu associatif est dynamique, il peut montrer des signes d'assouffissement sans être à l'origine de besoins mais est aussi capable d'initiatives hors cadre institutionnel (et politique).

REGARD EVALUATIF

La mission culture constitue un des piliers majeurs de l'action du PHIR du Vercors. Cet héritage des années 1970, où la culture est vue comme un moyen de transformation territoriale a connu sur la période 2008-2018 une profonde transformation après un âge d'or sous la présidence précédente d'Yves Pilet.

Si la part « culture » au sein du PHIR a vu diminuer la Cour régionale des comptes, elle paraissait ancrée et légitime dans un contexte économique favorable à la fin des années 2000. Le travail coté sur la durée de la charte s'est appuyé sur des résiliences d'acteurs en immersion sur le territoire, avec des restructurations à la population sous des formes variées.

Face à des réductions de moyens économiques importantes à partir de 2010, le PHIR a cherché sous contrainte de se réinventer de son principal moyen d'animation territoriale et culturelle : le CPE. L'action culturelle est devenue active, tentant de se faire le relais entre travail des chercheurs, culture populaire et travail artistique. Malgré quelques critiques de « dépolitisation » de l'action du CPE, il a permis de réunir un peu de habitants et des associations de conservation du patrimoine local.

En termes de moyens, l'action « culture » du Parc hébergeait celle du CPE, passé, sur la période de 6 postes à un seul. Si qui plus est avec une modification de la façon de travailler. La logique d'évaluation modifie en effet le travail des chargés de mission sur le terrain. A partir du moment où le terrain est fléché vers des projets avec un calendrier précis, efficaces en objet de programmation annuelle, quelle marge de manœuvre pour un travail « à l'opportunité » et pour faire naître des projets à partir d'initiatives ou d'entraide d'acteurs du territoire ? Sur le volet culturel, le travail de terrain effectué par un chargé de mission n'est pas toujours directement palpable. La question du droit à l'échec se pose dans une thématique où l'action se place dans une logique d'expérimentation et d'innovation.

Le choix opéré après la restructuration constitue la fin d'un modèle où le PHIR déléguait une grande partie de son animation territoriale. En effet, la mission culture, comme les autres missions du CPE était l'occasion pour le couple CPE - PHIR d'être visible sur son territoire et de se positionner en relais des initiatives locales. « Être proche du territoire » et de connaître la parole des habitants du Parc occupent des années 90, la partie des années 2014-2015, cette proximité s'efface et porte un flou plus grand éloignement du lien qu'entretient le PHIR avec les forces vives du territoire. Depuis 2015, si le CPE était très reconnu, il opérait néanmoins un

PLAN EVALUATION DE LA CHARTE 2008-2018 DU PHIR DU VERCOR

[Vous pouvez parcourir ces fiches dans l'ordre, ou commencer par la fin. A votre convenance.](#)

D.1 AXES 5- 6-7-8.PILOTER LA GOUVERNANCE ET LA STRATEGIE D'INTERVENTION DU PNR SUR SON TERRITOIRE ELARGI

De façon classique, la charte 2008/2020 repose sur l'identification de différents enjeux thématiques ayant donné lieu à la formulation d'axes et d'objectifs stratégiques associés à des mesures/actions jugées adaptées⁸ (axes 1, 2, 3, 4). Cette partie de la charte couvre donc un ensemble de thématiques de prédilection d'intervention du Parc sur le territoire où il exerce ses missions : environnement, biodiversité, paysage, aménagement, éducation, agriculture, forêt, tourisme, services,...

Cependant une des spécificités de cette charte, notamment par rapport à la précédente, est de comporter également une série d'axes stratégiques transversaux (ainsi que des mesures/actions dédiées). Ils ont trait à la façon dont le Parc entend conduire la mise en œuvre de la charte (axes 5, 6, 7, 8) d'un point de vue des moyens « immatériels », relevant du champ de la gouvernance du Parc et de la charte. Dans ce cadre, la charte précise notamment la manière dont le Parc entend se positionner et agir sur les entrées transversales suivantes :

- La connaissance, sa production, son partage et sa valorisation ;
- La participation des habitants et des acteurs ;
- L'adhésion et l'implication des territoires composant, recoupant et/ou voisins du périmètre du Parc, à l'égard du projet du Parc ;
- Sa reconnaissance du Parc par la Région et les Départements ;
- Ses relations avec les autres parcs ainsi que son engagement dans la coopération décentralisée ;
- Et enfin les moyens pour suivre et évaluer la mise en œuvre de sa charte.

⁸Les bilans et évaluations attachés à ces quatre premiers axes de la charte, auxquels s'ajoutent les actions relatives à l'éducation à l'environnement, sont présentés dans la partie D.6

D.1.1 A PROPOS DE LA CONNAISSANCE (AXE 5)

RAPPEL DES ENJEUX INSCRITS DANS LA CHARTE

- *Indispensable à la conduite des politiques du territoire, la connaissance doit être mise au service de la décision, de l'action et de l'évaluation.*
- *Dans ce cadre, le Parc centralisera les données et adaptera, soutiendra des programmes de recherche, diffusera et rendra ces informations accessibles aux acteurs du territoire et aux habitants.*

RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

AXE 5. Mettre la connaissance et la recherche au service de la dynamique du territoire

- 5.1. Capitaliser et valoriser les informations, connaissances et expertises
 - 5.1.1. Acquérir et gérer les données et informations, et soutenir des programmes de recherche, grâce à une centralisation et gestion des données et l'incitation et l'appui à l'intervention de laboratoires et de chercheurs.
 - 5.1.2. Mettre à disposition des données et recherches auprès des différents publics, grâce à l'informatisation de la médiathèque, la mise à disposition de données via le SIG du Parc et la diversification des outils de vulgarisation à destination de publics variés.

La consultation de la base de données Vizia permet de constater que sur les 750 000 euros de dépenses inscrites :

- La production de connaissance (objectif opérationnel 5.1.1) représente plus de 85 % de cette dépense totale. Les trois quarts des sommes engagées portent sur la Réserve naturelle des Hauts Plateaux et 10 % sur le reste du territoire. Cette répartition apparaît comme un reflet assez fidèle des priorités d'intérêt relevées au niveau du conseil scientifique (cf. encadré ci-dessous).
- Les actions visant à rendre accessible la connaissance (objectif opérationnel 5.1.2) consomment quant à elles de l'ordre de 15% de cette dépense totale, avec de 2009 à 2011 une part significative concernant la valorisation du SIG du Parc et la production de publications en lien avec l'histoire du territoire. En revanche, les investissements récents concernant le projet Université Vercors n'apparaissent pas sur cet axe alors que l'on peut considérer qu'ils contribuent à l'objectif.

Dans l'optique de la charte, la production de connaissances a effectivement bénéficié de nombreuses recherches et d'études, initiées ou soutenues par le Parc. On peut retenir à titre d'exemple les investissements concernant le changement climatique, thématique peu mise en avant dans la charte. Initié en 2005, l'observatoire éco-climatique à l'échelle du Vercors vise à appréhender l'évolution du climat et ses interactions avec l'eau, le sol ou la végétation. Ces recherches ont également pour ambition de contribuer à l'élaboration des futures politiques environnementales des espaces protégés. Ce projet a connu un état de lieux en 2018 en lien avec l'université de Grenoble, qui permet d'envisager la production d'une version 2.0 de l'observatoire. En partenariat avec l'IRSTEA, le Parc

s'est également engagé entre 2015 et 2017 dans le projet AdaMont avec pour but de proposer un accompagnement et un modèle permettant aux acteurs du territoire d'appréhender les aléas climatiques et les activités impactées et de disposer d'un panel de solutions pour y faire face.

Concernant la valorisation de connaissances, la mise en place via une interface acquise en interparcs d'un SIT à disposition des collectivités et placé sous les auspices d'une commission ad hoc est une des initiatives marquantes de la volonté du Parc de faciliter l'accès à ses données. En retour, les collectivités utilisatrices peuvent alimenter cette base. L'Observatoire 2.0 évoqué ci-dessus s'inscrit dans la même logique.

Mais la période a été également marquée par la fermeture de l'accès à la médiathèque du Parc, justifiée par des raisons d'économie et de suppression du poste dédié à sa gestion, sans que forcément une solution alternative ne soit mise en place. Le transfert du fonds vers une autre médiathèque n'a pour l'instant pas connu de développements. Conçu comme une alternative possible, le projet Université Vercors, portail numérique vise « à immerger l'internaute dans l'univers du Vercors et ses milieux caractéristiques », lui permettant de créer son propre « parcours de connaissance » en lien avec sa fréquentation du terrain, à partir de laquelle il pourra enrichir l'outil de ses propres savoirs. Le projet n'est qu'au stade prototype et il est difficile d'envisager quelles seront à la fois les modalités précises de son fonctionnement et surtout sa fréquentation et son impact.

Quoi qu'il en soit, ce bilan est à considérer avec précaution, différents investissements de ce type étant répertoriés au sein des axes thématiques qu'ils concernent. Par exemple :

- Concernant l'aménagement et l'occupation de l'espace, ont été organisés par le Parc des ateliers participatifs destinés à sensibiliser les acteurs du territoire sur le foncier, dont un en partenariat avec le laboratoire de recherche PACTE et les universités de Grenoble. Ils ont donné lieu à la publication de retours d'expérience. On note également la création d'un « *Observatoire des mobilités des habitants du Parc du Vercors* » en partenariat avec Josette Debroux, Sociologue (Université Lyon 2) et membre du Comité Scientifique du Parc, sur la base d'analyse statistiques et d'enquêtes auprès d'habitants et avec à la clef une publication (cf. objectif 3.2).
- Au titre de la culture, le CPIE a poursuivi jusqu'en 2016 ses activités sur l'histoire et le patrimoine notamment dans le cadre de collaborations à des réseaux, tel que le réseau Memorha autour de la Résistance et de la dernière guerre mondiale qui associe des chercheurs et des lieux d'histoire et de mémoire de la région, de même que l'organisation annuelle des Rencontres Nomades sur des thèmes variés.
- Des initiatives en termes de production participative de connaissances associant des habitants ou des usagers du territoire à des activités d'inventaire, ont porté par exemple sur les mares, les citernes de récupération des eaux de pluie et les insectes pollinisateurs sur les 4 Montagnes.
- Par ailleurs, le Parc a poursuivi son appui au relais et à la médiation de connaissances et de savoir variés, avec par exemple en 2012/2013 des initiatives autour de l'éclairage public et des nuisances lumineuses (Autrans), l'habitat (Seyssinet Pariset/Méaudre), les refuges (Festival du film de montagne), l'alimentation et la santé (Saint Jean en Royans), la Nuit de la Chouette (Col de Romeyère), l'eau (Lus la Croix Haute/Saint Martin en Vercors/Gresse en Vercors). Voir également à ce sujet l'axe 6.1 sur l'éducation à l'environnement et les animations tous publics.

Ces différents exemples témoignent ainsi d'une réelle inventivité tant dans les thématiques investiguées que dans les modes de production et de valorisation de la connaissance. En distinguant fortement ces deux versants de l'activité du Parc, l'énoncé de la charte ne traduit pas forcément cette richesse d'initiatives et de pratiques.

Enfin, les ateliers thématiques ont permis de constater que nombre d'acteurs consultés, notamment dans le champ de l'environnement et de la biodiversité, reconnaissent la capacité du Parc à produire

une connaissance jugée pertinente et de qualité, mais s'interrogent sur sa valorisation opérationnelle, à la fois en termes de porter à connaissance et d'appui à la décision. Est regretté par exemple un manque de diffusion/valorisation adaptée des enseignements de l'étude AdaMont. Ces attentes sont sans doute justifiées mais peuvent également résulter d'un manque de lisibilité de telles initiatives de valorisation.

ZOOM SUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

En 2013 et 2014, une recherche sociologique⁹ a été conduite à propos des conseils scientifiques du Parc et de la Réserve naturelle des hauts plateaux, créés respectivement en 1970 et 1985. Elle alimente ce regard, complété par un entretien avec François Véron, responsable de l'unité Ecosystèmes montagnards à l'IRSTEA et président du conseil de 2009 à 2018.

Initialement distinctes, ces deux instances (conseils scientifiques Parc et Réserve) ont fusionné en 2008 avec des ambitions de simplification et de rééquilibrage de cet investissement scientifique à la fois en faveur du Parc et des sciences humaines et sociales. L'étude conclut cependant que la Réserve et les approches naturalistes continuent à occuper en priorité le conseil.

Se réunissant de l'ordre de deux à trois fois par an, le conseil est passé d'une quinzaine à près d'une trentaine de membres, issus de la recherche et de l'enseignement supérieur mais aussi d'experts issus d'établissements de gestion (ONF, Conservatoire botanique) ou d'associations diverses (LPO, Fédérations de chasse, Fédération des alpages). Il est témoin d'une participation plus assidue des représentants des sciences de la vie et de la terre. Par ailleurs, sa recomposition formelle en 2010 a abouti à l'éviction de membres aux interventions jugées davantage « militantes » que scientifiques. Quant à la présence de chercheurs au conseil, elle est marquée par des stratégies liées à la préservation de l'investissement sur un terrain de recherche investi généralement de longue date. Le conseil veille en effet à accueillir des représentants des laboratoires concernés pour donner au Parc et à la Réserve une bonne lisibilité des travaux les concernant. Le conseil peut également orienter certaines recherches.

Bien que dépositaire d'un mandat comptant une dizaine de tâches, le conseil assure de fait deux types de missions: accompagnement du Parc dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion d'un programme de recherche et production d'avis (de portée réglementaire pour la réserve) sur saisine ou auto-saisine du conseil. Dominant largement les activités du conseil, ces avis portent sur des sujets concrets (ex. autorisation de travaux, de manifestations sportives, de recherche) ou sur des sujets plus stratégiques, telle que la révision de la charte du Parc. Des avis en auto-saisine peuvent avoir une portée importante, comme par exemple celui porté sur les débits réservés du barrage de Bouvante qui a permis à une association de gagner un procès ou encore celui portant sur la régression du tétras lyre qui a abouti à la révision des dispositifs d'évaluation de cette population. Certains conseillers se sentent à l'aise dans ce rôle « d'experts », réalisant un lien entre science et politique, d'autres s'y refusent. Mais pour d'autres, ce sont les débats et délibérations au sein même du conseil qui permettent de produire des avis pertinents. Par ailleurs, le conseil a tenté « d'opérer des ponts » avec les chargés de mission du Parc en créant des binômes avec les conseillers. Cette initiative a semble-t-il fonctionné sur la Réserve, la biodiversité, l'énergie, le tourisme, le pastoralisme, la chasse et l'eau.

In fine, l'étude conclut à l'existence du conseil en tant « qu'espace rare de ressources, de rencontres et d'échanges, qui a de très fortes potentialités », tout en relevant un manque de moyens et de temps engendrant des frustrations. Par ailleurs, le conseil rencontre des difficultés « à construire une action

dans la durée », « à capitaliser les connaissances acquises et à se fixer un cap dans la durée » restreignant sa capacité d'apprentissage. Pour autant, il semble qu'à l'échelle des l'ensemble des Parcs ce conseil scientifique serait un de ceux qui fonctionne le mieux en termes de production et de régularité, témoignant de la gageure à faire vivre utilement ce type d'instance.

REGARD EVALUATIF

En tant que fondement de l'action du Parc sur son territoire, notamment en faveur de la préservation des patrimoines et des ressources, la connaissance clairement a toute sa place dans le cadre de la charte. Dans cette optique, il est appréciable d'y avoir consacré un axe spécifique . La connaissance constitue en effet une ressource essentielle de la réflexion stratégique préalable à l'action et de l'aide à la décision. Elle constitue également un facteur d'objectivation dans le cadre de controverses ou de conflits entre des intérêts divergents.

Cependant, la conception que livre la charte de ce volet apparaît bien en-deçà des enjeux que rencontre le Parc et de ses pratiques effectives. En distinguant uniquement les processus de production de la valorisation de la connaissance, la charte ne valorise pas tout le travail opéré par le syndicat conjuguant  fortement connaissances et pratiques d'un côté  et savoirs experts et savoirs profanes de l'autre  dans une optique envisageant la connaissance comme un processus de dialogue et de construction.

La vision privilégiée par la charte correspond en fait davantage aux pratiques développées dans le cadre des sciences de la vie et de la terre (SVT) que dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS). Et l'importance occupée par la Réserve naturelle des Hauts Plateaux et de ses thématiques naturalistes dans les investissements en faveur de la connaissance du Parc et de son Conseil scientifique peuvent expliquer cette orientation . Même si l'on peut concéder que la Réserve constitue un terrain de recherche exceptionnel bénéficiant notamment d'une ancienneté d'investissements scientifiques précieuse, on peut regretter le déséquilibre existant entre la Réserve et le reste du Parc en la matière, qui perdure en dépit d'initiatives telles que la fusion des conseils scientifiques du Parc et de la Réserve ou l'effort d'ouverture à des chercheurs des SHS .

Concernant les pratiques de production participative et de valorisation de la connaissance, l'arrêt des activités du CPIE constituent un signal négatif étant donné la place majeure qu'il occupait sur ces créneaux . Et si le syndicat mixte peut sans doute prétendre donner suite aux initiatives de médiation de savoir variés, avec cependant moins de moyens et donc moins d'écho , le travail mené sur l'histoire et la culture du territoire, élément contributif de l'existence d'une identité dynamique, ne connaîtra plus les développements ayant fait sa réputation .

D.1.2 A PROPOS DE LA PARTICIPATION (AXE 6.1)

RAPPEL DES ENJEUX INSCRITS DANS LA CHARTE

- *L'appropriation de la charte, la participation à sa mise en œuvre et à son évaluation par les habitants, les élus et les acteurs locaux sont une nouvelle ambition affirmée dans la charte.*
- *Suite à l'effort de concertation fourni lors de la révision de sa charte, le Parc s'engage à animer une démarche participative permettant d'impliquer à la fois les habitants et les différents territoires dans les projets et actions qui seront conduits durant les douze prochaines années.*

RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

AXE 6. IMPULSER LES DEMARCHES PARTICIPATIVES ET RENFORCER L'IMPLICATION DES TERRITOIRES ET COLLECTIVITES DU VERCORS

- 6.1. Impliquer les habitants, les acteurs et les partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la charte¹⁰
 - 6.1.1. Développer les méthodes d'implication des habitants et des acteurs avec à la clef des mesures nouvelles : l'organisation de **forums de forces vives** tous les deux ans par secteur du parc à l'échelle de tout le territoire (associant habitants, élus, acteurs socio-professionnels et associatifs), de **conférences-débats** autour de problématiques et projets particuliers (avec les habitants, acteurs et élus) ; d'une **table ronde annuelle** réunissant les associations œuvrant dans les domaines du patrimoine naturel et culturel et le lancement d'**appel à projets citoyens**.

Ainsi que l'évolution d'initiatives existantes, dont l'ouverture plus large des **commissions de travail du Parc** aux acteurs socioprofessionnels et associatifs, la responsabilisation des **délégués des communes** au sein du Comité syndical en tant que relais d'information et de proposition entre le Parc, les conseils municipaux et les habitants, le renforcement du réseau des **ambassadeurs du Parc** (évolution du concept et de leurs missions) et l'établissement ou le renouvellement de **conventions de partenariat** avec les associations partenaires du Parc (APAP, SIVER, CPIE)

L'objectif opérationnel 6.1.1 présente la spécificité de développer une conception nouvelle de la relation du Parc avec les habitants et les acteurs de son territoire, comprenant « leur implication » dans le processus d'orientation et d'action du Parc à différents niveaux. Plusieurs facteurs justifient ce nouvel investissement parmi lesquels il est possible de souligner :

10

Le point 6.1.2 concernant l'éducation à l'environnement des jeunes publics est traité dans les axes thématiques

- Le bilan de la charte précédente, qui constate que l'évolution de la population du Vercors est marquée par l'arrivée de nouveaux habitants, doublée d'un sentiment d'éloignement du Parc chez les partenaires et habitants du territoire, fragilisant ainsi l'image du Parc
- Le fait que l'élaboration de la présente charte ait été conçue comme un moment fort de débats et concertations, que l'on souhaite voir se poursuivre lors de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Est évoqué le fait que la démarche participative doit également renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au territoire, dans un contexte d'arrivée significative de nouvelles populations.

Cette orientation affirmée en faveur d'une participation active des populations et acteurs du territoire à la gouvernance doit d'abord être interprétée comme le témoin d'une période de montée en puissance des projets de participation citoyenne aux formes multiples au sein des collectivités territoriales (conseil citoyen, budget participatif, conférence de consensus...). Localement, elle a été alimentée notamment par les contributions de la Fédération des amis et des usagers du Parc, qui rappelle dans le numéro 12 de sa lettre d'information son attachement à la participation et « à la conduite de cette démocratie qui demande à ce que vous y participiez. »

Le bilan opérationnel de cet axe demeure cependant complexe à réaliser, la base de données Vizia intégrant des actions extrêmement variées et sans rapport évident avec les mesures participatives envisagées (ex. actions sur les sentiers de randonnées, financement écogardes, diverses animations et expositions, ...). Par ailleurs, d'autres sources permettent de constater l'existence d'actions à caractère participatif conduites au titre des actions thématiques du Parc. Par exemple :

- A propos d'aménagement, ont été mis en place entre 2008 et 2011 des ateliers participatifs sur les extensions urbaines en partenariat avec le CAUE de la Drôme ; en 2010 des parcours culturels et urbains dans le cadre desquels les habitants étaient invités à se rencontrer pour échanger sur les espaces publics ; ou encore entre 2013 et 2015 des ateliers associant collectivités et habitants autour de l'habitat groupé puis participatif (cf. objectif 3.2). Plus récemment, on distingue des ateliers urbanistiques lors du réaménagement de Beaufort sur Gervanne et des ateliers hors les murs avec des étudiants à Saint Jean en Royans.
- Concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le CPIE a lancé un inventaire participatif des zones humides (hors programme Parc) et un recensement participatif des anciennes citernes de récupération de l'eau de pluie (in programme Parc) avec un faible succès lié à un manque d'animation dans la durée.
- La révision du règlement de la réserve s'est fait grâce à une démarche participative mise en œuvre au sein du comité consultatif en 2015.
- Le programme Alimentation, Santé et Territoire a également initié des rencontres et débats sur des thèmes variés, ainsi qu'à une démarche participative "Vers une alimentation Couleur Royans" sur la Comcom Royans Vercors, ayant donné lieu à une méthodologie modélisée et reproduite sur d'autres territoires en transition alimentaire, donnant lieu à l'accompagnement à l'émergence de projet alimentaires territoriaux locaux
- Il en est de même sur l'énergie avec l'animation de Conversations carbone¹¹, de conférences débat lors d'évènements, tels que la Fête du Bleu. En revanche si la

¹¹Les Conversations Carbone constituent une approche originale et conviviale pour accompagner les personnes dans le changement durable vers un mode de vie plus sobre en carbone. Eprouvée depuis plus de 10 ans au Royaume-Uni, elle a la particularité d'intégrer une expertise psychologique poussée appliquée au climat.

démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) a connu une concertation constructive avec les élus et socio-pro aboutissant à une stratégie, l'implication des habitants est demeurée en demi-teinte.

- Une partie de l'équipe du CPIE a bénéficié d'une formation à l'animation de processus participatif dispensée par l'URCPIE, qui a notamment permis d'expérimenter des formes de rencontres élaborées (ex. GrOsdéBat (sic) sur l'énergie et le climat dans le cadre de « Chaud devant, le Vercors demain... » festival sur le climat monté par la Cité scolaire Jean Prévost), et l'accompagnement de projets partagés multi-acteurs (exemple : présence de Chauves-souris dans les habitations).

De même, un dispositif d'appel à projets culturels a vu le jour, avec l'ambition d'orienter les subventions en soutien aux politiques promues par le Parc et non à l'opportunité avec des risques d'actions récurrentes et peu innovantes. Antérieurement, les soutiens aux projets étaient accordés dans le cadre de la commission culture en lien étroit avec les acteurs concernés. Face à cette réduction de crédits et à la volonté des élus du Parc de reprendre le contrôle de leurs attributions, la commission a d'abord établi des orientations prioritaires relayées par des critères explicites (2014), puis ce dispositif d'appels à projets permettant d'accorder chaque année à quelques projets une aide de l'ordre de 1000 à 3000 euros pour un montant total de 14000 euros (2018), accompagnée d'un appui technique.

En revanche, les échanges avec le Parc ne permettent pas d'identifier sur la période évaluée la mise en œuvre d'initiatives participatives concernant la gouvernance du Parc et de son projet, telles qu'envisagées dans la charte : forums des forces vives, tables rondes annuelles avec les associations. Dans le même temps, certaines initiatives préexistantes ont montré des difficultés à perdurer. Le réseau des ambassadeurs du Parc porté par la FAUP a progressivement périéclité, les commissions thématiques ouvertes à une diversité d'acteurs du Parc ont connu un temps d'arrêt plus ou moins long en lien avec la crise politique traversée par le Parc, les conventions de partenariat avec l'APAP et le CPIE se sont transformées en marché public triennal alors que les financements associés se sont réduits pour finalement disparaître ces dernières années.

Un document publié par la FAUP fin 2013 et réalisé après la mise en place d'une consultation assez large d'élus, d'acteurs et d'habitants du territoire opérait déjà un constat comparable, indiquant *queles engagements du Parc d'impliquer les habitants et les acteurs n'étaient pas tenus et après une phase de révision de la charte riche en débats, l'échange et la consultation sont inexistantes.* » Était également soulevée *« une insuffisance de passerelles entre le Parc et les secteurs »,* appelant à s'appuyer sur les forces vives locales (société civile autant que collectivités), à mobiliser et former ses délégués et à renforcer de sa présence directe sur le terrain, notamment lors des manifestations locales.

Comment expliquer ce bilan restreint au regard des ambitions nouvelles affichées dans la charte ? Parmi les raisons multiples expliquant ce phénomène, il est possible de retenir que :

- Les mesures exposées dans la charte apparaissent davantage comme une liste que comme fondant un dispositif susceptible de contribuer structurellement au renouvellement de la gouvernance du Parc. Les conséquences de leur mise en œuvre tant en matière d'investissement du Parc mais aussi de prise en compte des enseignements de ces débats paraissent avoir été sous-estimées ;
- Suite à une certaine ébullition lors de la révision de la charte courant 2006 et 2007, la dynamique a connu classiquement un temps d'arrêt. Plusieurs changements (arrivée d'une nouvelle direction, changement de présidence, réorganisation de l'équipe technique, etc.) ont ensuite décalé voire remis ces mesures nouvelles, qui auraient réclamé un engagement et une cohérence d'action dans la durée. L'absence d'une compétence dédiée au sein des services du Parc a sans doute encouragé cet état de fait ;

- La complexité de la réforme territoriale en cours dans la première moitié des années 2010 a absorbé les capacités de projections sur toutes les autres dimensions liées à la gouvernance, y compris la participation, et rendu les délégués communaux peu enclins à s'investir et le Parc peu enclin à les mobiliser ;
- Les pressions budgétaires et, de manière incidente, la demande de clarification des relations avec les associations, telles que le CPIE et l'APAP, traditionnellement situées en interface entre le Parc et la population et le monde agricole, ont contribué à un recentrage du syndicat mixte sur ses propres missions et à la réorganisation de ses services ;
- Dans ce cadre, les échanges et les réflexions ont privilégié l'exécutif politique du Parc et ses équipes, occultant les ouvertures envisagées et voyant même la plupart des commissions mises à l'arrêt ou restreintes à une composition limitée aux élus. Par exemple, les enseignements de l'audit patrimonial du Parc, destiné à initier la réflexion de la révision de la charte, n'ont fait l'objet que d'un retour au sein d'un cercle restreint composé d'élus et de techniciens. Une période de crise politique aigüe est venue parachever ce tableau.

Les ateliers de janvier 2019 se sont fait l'écho de la déconvenue de nombreux acteurs face à l'arrêt des commissions thématiques ou au fait qu'ils n'y étaient pas/plus conviés, en dépit d'une relance en 2015 dans le cadre d'un séminaire inter commissions avant de se trouver bloquées par la crise. Ces critiques sont cependant contrebalancées par le sentiment partagé d'un changement positif de positionnement de la part du Parc à l'issue de la crise, courant 2016. Parmi ces signaux favorables, il est possible en effet de relever la relance progressive des commissions thématiques (même si certaines sont restées réservées aux élus), la mise en place d'une compétence technique centrée sur la participation citoyenne au sein du syndicat mixte, qui a par exemple d'ores et déjà mis en place un débat contribué à la mise en place contradictoire autour de la présence du loup. De même, le lancement de la révision de la charte a été l'occasion pour le syndicat mixte, et notamment pour les élus en charge de cette révision, de marquer leur attachement à asseoir un processus de consultation des habitants et de concertation avec les acteurs du territoire. Un système de parrainage auprès des délégués communaux a été notamment mis en place.

Si la dynamique semble s'être stabilisée, voire inversée sur un certain nombre de sujets, la baisse des moyens humains PNR-CPIE-APAP au service de la participation, de 4-5 à 2 personnes, laisse penser que les ambitions, telles qu'elles ont été inscrites dans la charte de 2008 nécessitent aujourd'hui de trouver de nouveaux relais de compétence ou d'engager plus largement les chargés de mission thématiques dans ce type d'animation. Depuis 2014, et aujourd'hui sous la nouvelle présidence, l'ensemble de l'équipe technique du PNR est appelée à investir ses compétences, le service « Participation » s'inscrivant en appui méthodologique à ses homologues « techniques ». Cette dynamique nouvelle, si elle est inscrite dans ses principes, demande à voir sa mise en œuvre confirmée.

Au-delà, certains habitants, partenaires, élus expriment ne pas avoir encore perçu les effets de cette intégration, tout en soulignant leur espoir de voir porter les fruits de ces nouveaux investissements dont certains ont connaissance. Enfin, certains, dans le milieu de la culture ou de l'agriculture, notent l'apparition de nouvelles modalités de contact mettant plus à distance la relation Parc/partenaire, avec notamment le système des appels à manifestation d'intérêt dans le domaine de la culture. Ces modes de fonctionnement, peut-être plus transparents (ou moins clientélistes), donneraient apparemment moins d'opportunités pour identifier les initiatives habitantes innovantes de demain, et les accompagner/renforcer, pour partie en raison de l'investissement exigé dans la candidature. Certaines initiatives alternatives locales construisent même leur fondement sur un choix délibéré de ne pas associer des institutions, dont le Parc fait partie et pour lesquelles il n'arrive pas à se placer en partenaires (ex. charbonnières, etc.).

ZOOM SUR LA POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ASSOCIEE

Consacré aux actions et outils de communication et de sensibilisation, l'objectif opérationnel 6.1.3 est présenté comme étant au service de la participation des habitants, acteurs et élus. Dans ce cadre, les interventions mises en avant par la charte concernent notamment la poursuite de la publication du journal du Parc avec davantage de débats et d'expression des habitants, le développement du site Internet accompagné de forums de débats, le renforcement des outils d'information à destination des élus.

Le journal du Parc a conservé une parution bisannuelle, avec un changement de formule en 2013, le « *Journal du Parc* » devenant « *Le Vercors* », La ligne éditoriale a été rénovée, ne conservant qu'un cahier central dédié au syndicat mixte, alors que les autres pages sont consacrées à la valorisation d'actions du territoire portées par différents acteurs et à des entretiens avec des usagers du territoire. Quant à la forme, elle donne une place plus importante à l'image, aux articles courts et à un rubriquage récurrent. Sans enquête auprès du lectorat, il est simplement possible de juger que cette publication témoigne d'un professionnalisme réel en termes de traitement et de valorisation de l'information. A destination des élus du Parc, il faut noter la réalisation d'un dossier consacré au rôle de délégué au Parc réalisé sous la présidence de Catherine Brette et l'existence d'un Intranet dédié.

En revanche, le site Internet du Parc n'a pas connu de rénovation notable, mais un chantier est en cours sur ce sujet. Plus globalement, on relève un investissement marqué du domaine numérique avec notamment parution d'une newsletter et la création d'une page Facebook du Parc (comptant plus de 4700 abonnés), d'un compte Twitter (plus de 1300 abonnés), et d'un compte Instagram (depuis août 2018, il compte déjà plus 1130 abonnés). La Fête du Bleu et Inspiration Vercors développent également leur propre page Facebook. Le Parc dispose également d'une chaîne YouTube encore peu utilisée.

Par ailleurs, le Parc a soutenu la publication d'ouvrages ou de films sur le Vercors, il développe des relations presse régulières à raison d'un ou deux communiqués par mois suivant l'actualité du Parc. La fête du Bleu, ainsi que la participation ponctuelle à des événements locaux offrent aussi des temps de communication avec le grand public sans que l'on en connaisse pour autant la portée du message « Parc ». Mais au-delà de ces différentes initiatives, il est nécessaire de rappeler que le Parc s'est doté en 2014 d'une stratégie de communication institutionnelle, avec à la clef l'ambition de « Positionner l'image institutionnelle du syndicat mixte » et « Développer une communication de territoire. » Le document stratégique précise les enjeux, objectifs, cibles et moyens relatifs à ces deux priorités. Parmi les contraintes à la communication institutionnelle sont relevés notamment la complexité de l'action du Parc, le budget disponible, l'image tronquée du Parc, la dispersion et l'incohérence graphique. Le Parc s'est cependant doté d'une nouvelle identité visuelle fin 2018. Elle est tout juste mise en place et permet déjà une meilleure visibilité de sa communication.

Cet effort notable a abouti à l'ensemble des initiatives présentées plus haut et constitue encore le viatique du Parc en matière de communication, sans empêcher un certain nombre d'élus clés du Parc de considérer que ce dernier n'est pas suffisamment identifié comme acteur ayant initié ou pris une part active à des actions reconnues comme positives pour le territoire. Ce type de questionnement semble intrinsèque aux PNR, qui n'ayant pas de compétences et ni de ressources propres, doivent perpétuellement s'inscrire dans des partenariats avec différents maîtres d'ouvrage, occupant *in fine* généralement le premier plan. Par exemple, la Via Vercors initiée dans le cadre du programme de diversification touristique du Parc, puis prise en maîtrise d'ouvrage par la CCMV, est aujourd'hui généralement perçue comme une action CCMV, sans pourtant que cette dernière oublie de faire figurer le logo du Parc... Sous un autre angle, on peut considérer que cette communication forte de la CCMV est le signe d'une action réussie.

REGARD EVALUATIF

La participation constituait une approche incontournable de quasiment tous les projets de territoire à la fin des années 2000 (comme l'avait été la communication des collectivités dans les années 1980). Le Parc a fait dans le cadre de sa nouvelle charte le choix d'une approche ambitieuse, fondée sur un éventail de pratiques nouvelles ou rénovées⁺. Néanmoins, la formulation des actions envisagées dans la charte, tenant davantage d'un « *inventaire à la Prévert de bonnes idées* » que d'un dispositif cohérent et clairement outillé, pouvait laisser craindre certaines désillusions. En effet, cette ambition touchait à la gouvernance du Parc et exigeait sans doute une réflexion stratégique plus poussée pour s'assurer d'une mise en œuvre satisfaisante⁻.

De fait, le bilan est faible, sachant que la plupart des initiatives nouvelles envisagées n'ont pas vu le jour (ex. forums des forces vives, tables rondes annuelles avec les associations) et que des initiatives et partenariats existants ont décliné ou se sont interrompues (ex. arrêt du CPIE mais maintien de la mission au sein du syndicat mixte avec des moyens réduits et de l'APAP, arrêt du dispositif des ambassadeurs du Parc, mise en sommeil des commissions thématiques pendant une période et/ou non ouvertures de celles-ci à d'autres acteurs que les élus)⁻. Ce constat s'explique en partie par des tensions sensibles au sein du Parc et l'évolution de son contexte d'intervention en cours de période (adaptation à un contexte budgétaire difficile, absence d'une compétence dédiée au sein du syndicat mixte du Parc, réforme territoriale interrogeant le Parc sur les relations aux collectivités, changements de direction et crise politique interne au Parc.). Et même si le bilan est tempéré par le maintien d'actions thématiques à caractère participatif, dont on peut louer l'intérêt notamment en termes d'apprentissage et d'acculturation des personnels du Parc⁺, celles-ci ne contribuent pas directement au renouvellement du mode de gouvernance du Parc, ni à une forte participation des acteurs locaux, tels qu'affichés par la charte⁻.

In fine, la période évaluée a contribué à un sentiment d'éloignement de celui-ci chez les acteurs engagés à ses côtés et n'a pas permis d'associer des acteurs émergents qui pensent et agissent souvent sans référer au Parc⁻. Ce jugement est à pondérer par les liens établis ces dernières années avec des collectifs émergents divers, tels que Vert&Co et Transition en Vercors investis sur la transition climatique, la monnaie locale le Cairn, association AGIR Trièves⁺. Mais au-delà, le Parc est sans doute devenu aujourd'hui une institution parmi d'autres à rencontrer par ce type de porteurs de projet. Il n'est pas forcément non plus investi sur tous les secteurs thématiques, dont l'ESS (ex. tiers lieux, recycleries,) ou géographiques (ex. Diois où ces collectifs sont nombreux), alors que le CPIE était pour sa part investi par exemple sur les projets de recycleries.

Sur la dernière période, une ambition comparable à celle qui prévalait pendant et à l'issue de la dernière révision de la charte se fait jour⁺. Les modalités retenues pour cette évaluation en témoignent et l'écoute des acteurs qu'elle autorise permet de vérifier l'expression d'une réelle attente d'une reprise de pratiques plus actives concernant leur association au projet porté par le Parc. Et si la création d'un service en charge notamment de la participation citoyenne au sein du Parc en 2018 apparaît comme très positive, il ne faut pas négliger qu'elle ne pourra pas occuper la place et le rôle que jouait notamment le CPIE depuis une vingtaine d'années.

Si cette orientation se confirme, la prochaine charte aura sans doute à préciser la manière dont le Parc est capable à la fois de cultiver des pratiques participatives en lien avec ses différentes missions, c'est-à-dire partager cette culture au sein de ses services, et d'insuffler davantage de participation dans le cadre de ses propres modalités de gouvernance[?].

Concernant la communication, après une longue période sans grande évolution et le maintien des moyens existants, ce n'est qu'après 2014 qu'elle est investie sur un plan stratégique, aboutissant à la rénovation de moyens existants encore en cours (journal du parc, charte graphique, site Internet,) et à la mise en place de nouveaux supports⁺. Si cet effort stratégique est louable, il est aujourd'hui impossible d'en appréhender la portée sans consultation des publics visés[?]. On peut cependant émettre l'hypothèse qu'une stratégie de communication performante qui ne soit pas articulée sur des pratiques participatives plus actives ne suffira pas à combler le sentiment d'éloignement exprimé par

nombre d'acteurs. Le fait que le périmètre du Parc soit encore un territoire rural situé à proximité de territoires très urbains exige en effet de cultiver sa différence et de ne pas se satisfaire d'une communication à distance, a fortiori numérique. La rencontre et l'échange direct avec les acteurs et les habitants comptent en effet fortement.

D.1.3 A PROPOS DE LA COHESION TERRITORIALE (AXE 6.2)

RAPPEL DES ENJEUX INSCRITS DANS LA CHARTE

- *L'étendue du massif et la diversité socio-économique et culturelle de ses différents secteurs géographiques rendent parfois difficiles la compréhension et la cohérence des projets du Parc sur l'ensemble du territoire. En outre, certains secteurs sont engagés dans des projets de développement territorial (ex. contrats régionaux et départementaux, programme Leader,) nécessitant une articulation avec les objectifs de la charte. Cette recherche de complémentarité concerne également les rôles respectifs du Parc et des intercommunalités.*
- *Certaines intercommunalités sont situées à cheval sur le périmètre du Parc et font partie de bassins de vie dont le centre de gravité se trouve à l'extérieur de ce périmètre, appelant à maintenir et renforcer la cohérence territoriale du massif sur des critères géographiques, paysagers, cultures et humains.*

RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

AXE 6. IMPULSER LES DEMARCHES PARTICIPATIVES ET RENFORCER L'IMPLICATION DES TERRITOIRES ET COLLECTIVITES DU VERCORS

- 6.2. Mieux impliquer les territoires, reconnaître leurs spécificités et faire en sorte qu'ils se reconnaissent dans le projet du Parc.
 - 6.2.1. Assurer la cohésion des actions sur le territoire par des actions d'information et de communication en faveur de la lisibilité des actions et projets du Parc, une réponse adaptée aux besoins spécifiques des secteurs, une intégration des EPCI dans les instances de gouvernance du Parc, une implication du Parc dans l'élaboration et l'animation de programmes de développement.
 - 6.2.2. Renforcer la cohérence territoriale du massif intégrant la mise en place d'élus délégués de secteur, d'une conférence annuelle des EPCI et de rencontres avec les personnels communaux du territoire.

Si l'essentiel du budget consacré à ces volets a été consommé par l'implication du Parc dans l'animation d'un Contrat de développement Rhône-Alpes et d'un programme Leader, l'outil Vizia laisse apparaître deux séminaires dont l'un concerne les élus en 2015 et l'autre le Parc et la Metro de Grenoble en 2014. Cet axe ne s'est donc que partiellement fait le relais de l'ensemble des interventions évoquées dans la charte et montre les limites de l'outil Vizia pour traiter ce type d'objectif transversal et aux contours flous.

Il est vrai que la période de mise en œuvre de la charte a connu sur ce plan des bouleversements institutionnels majeurs avec successivement la loi portant sur la réforme des collectivités territoriales françaises (2010) puis les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) inscrites dans l'acte III de la décentralisation. Redéfinissant les compétences des collectivités et notamment des EPCI, avec un renforcement de ceux-ci et un agrandissement de leurs périmètres, ces différentes lois ont créé une longue période d'incertitudes précédant des négociations complexes, qui ont consommé l'attention et l'énergie des élus et des services des collectivités. Sur le territoire du Parc, les fusions

de différents EPCI ont ainsi pu créer une atmosphère défavorable à envisager leurs relations avec le Parc (ex. Vercors Drome, Royans Vercors) et bien avant celle du Trièves ; celui-ci étant lui-même interrogé en écho sur ses propres moyens et son positionnement puis par des dissensions politiques internes. A contrario, d'autres EPCI stabilisés antérieurement ont pu regretter cette période complexe (ex. Diois, Val de Drôme). Il paraît en effet difficile de construire une cohérence relationnelle et opérationnelle dans un tel environnement instable. Enfin, plusieurs programmes d'actions du Parc se sont mis à ne plus s'adresser aux communes mais aux EPCI, ce qui a pu conduire à ce que des actions du Parc se déroulent sur certaines communes sans que les élus communaux y soient clairement associés.

La plupart des élus consultés reconnaissent la complexité de cette période et estiment que l'on est encore aujourd'hui dans une période de calage, avec cependant pour point positif le fait que l'exécutif du Parc revienne à la rencontre des élus et des collectivités, après une longue période de retrait puis de crise aiguë. Mais comme de nombreux acteurs consultés dans le cadre des ateliers thématiques de janvier 2019, ils sont nombreux à marquer leur attachement au Parc dans sa capacité à donner une existence au massif, même si celle-ci s'est trouvée altérée par ces bouleversements. Pour nombre d'entre eux, « *il aurait fallu plus de Parc* », c'est-à-dire que le Parc assure un rôle de liant d'autant plus dans cette période instable.

A cet égard, le programme CIMA POIA « *Espace valléen* » porté par le Parc apparaît comme emblématique d'une aptitude à faire émerger un produit commun au travers de la marque « *Inspiration Vercors*. » Issu de la politique énergétique du Parc et appuyé activement par celui-ci, le développement du modèle des centrales villageoises sur différents secteurs du massif est également mis en exergue. Le récent projet des routes emblématiques a, quant à lui, permis au Parc d'opérer un rapprochement entre les deux Conseils départementaux sur ce sujet.

Plus globalement, certains acteurs estiment que l'existence du Parc a contribué à réduire le poids des forces centrifuges apparues lors de cette réforme des collectivités. Si les médiations du Parc en 2013-2014 ont permis d'ébaucher la possibilité d'intercommunalités interdépartementales, notamment à l'échelle du Plateau ou du Royans, ces projets n'ont pas été acceptés par l'Etat, tout en étant l'objet d'âpres débats entre élus. Maintenant que des frontières affirmées entre nouvelles intercommunalités sont posées, une part plus importante du périmètre du Parc se trouve faire partie d'EPCI dont la centralité se trouve dans la plaine, en dehors du périmètre du Parc. Cette évolution ouvre une question autour de cette ambition de « *faire massif* », puisqu'une partie de ces collectivités n'en font partie qu'à la marge. Conjointement, certaines intercommunalités rurales héritant de compétences multiples s'interrogent sur la capacité du Parc à les accompagner dans l'exercice de celles-ci. Le devenir du lien historique avec les communes est également interrogé, en particulier pour les communes rurales appartenant à des EPCI dominés par une problématique urbaine. Identifiées depuis 2016, ces questions sont l'objet d'un travail d'exploration en cours.

Quant à la frontière départementale au sein du Parc, elle reste une zone de fracture pour de nombreuses politiques clés pour le massif : absence de transport en commun à l'échelle du massif alors que le produit « Grande traversée du Vercors » en aurait besoin, différences de politiques de financement des musées, de délégation de la gestion des sites Natura 2000. Au-delà, l'identité de massif reste marquée par les oppositions historiques entre piémonts, vallées d'accès et plateau. Enfin, les échanges entre acteurs témoignent de débats récurrents sur les limites à donner à l'extension du périmètre du Parc.

Au-delà, il faut relever qu'une part importante de la légitimité acquise par l'exécutif et la direction actuels du Parc est liée à leur capacité à aller au-devant des élus des intercommunalités pour échanger sur leurs projets et priorités respectives. Le renouvellement de la présidence s'est accompagné d'une tournée des EPCI, via notamment des bureaux ou exécutifs délocalisés, initiative appréciée par de nombreux élus concernés. La remise en place d'élus délégués par secteur entend compléter ce dispositif, de même que l'organisation d'une première conférence des EPCI courant 2018, suivie d'une seconde en mars 2019. Ces initiatives font suite à une période relativement longue

de réflexion stratégique réduite à un cercle restreint à l'exécutif et à l'équipe du Parc, qui a participé à un certain sentiment d'éloignement, sensible notamment chez les élus communaux.

Enfin au-delà des aspects fonctionnels visant à confronter les besoins du territoire aux ressources en ingénierie mobilisables tant au Parc que dans les EPCI, ces évolutions interrogent aujourd'hui la gouvernance du Parc. Les intercommunalités disposent d'une représentation réduite, avec respectivement 9 délégués sur 116 au conseil syndical du Parc et 3 délégués sur 35 au bureau. De même, leur participation financière (sauf dispositifs particuliers « à la carte » type Inspiration Vercors) demeure relativement symbolique, avec 0,05 euros/habitant/an, contre plus de 4 pour les communes membres. Au regard de la réalité des collaborations engagées, même si elles sont variables suivant les territoires et les thématiques, la place des EPCI dans la gouvernance et leur contribution au Parc restent donc à repreciser.

REGARD EVALUATIF

S'il n'est pas question ici de contester l'existence du massif du Vercors, le périmètre du Parc qui excède ses limites géologiques est effectivement composé de nombreux territoires structurés, qui justifie pleinement que la charte fasse de la cohésion de son territoire une priorité en soi, sans pour autant prétendre lisser les différences existantes entre ces territoires urbains, périurbains et ruraux (démographie, activités, patrimoine naturel, ...) .

La batterie de moyens diversifiés envisagés dans le cadre de la charte pour faire face à cet enjeu paraît de ce point de vue adaptée à cette ambition (information, gouvernance, apport d'expertise, ...) . Les retours montrent cependant une attente de proximité que seuls un suivi régulier des relations politiques et techniques avec les collectivités concernées, ainsi que le développement de projets communs semblent susceptibles d'alimenter. Il faut noter à cet égard que si la période où le Parc s'appuyait sur un réseau de Maisons du Parc dotées d'agents de développement est révolue depuis 1990/2000, cette époque demeure encore dans de nombreuses mémoires. Et de ce point de vue, la période évaluée a pu donner le sentiment d'une poursuite de ce mouvement d'éloignement en lien avec différents facteurs internes et externes, parmi lesquels il faut souligner une période extrêmement longue de réformes institutionnelles refondant les intercommunalités et dont les effets sont encore sensibles (2009/2016), une réflexion stratégique du Parc sur son organisation et son positionnement justifiée par une baisse de moyens et justifiant un travail interne ressenti comme coupé du territoire (2012/2016) et une crise politique majeure associant dissensions internes et pressions extérieures (2015/2016) .

Si la situation à laquelle ces évolutions ont abouti est pour l'instant stable, l'ensemble des collectivités du territoire expérimentent actuellement leurs nouvelles situations, positions et relations (communes, EPCI, Parc) . Quant à la diversité des territoires infra qui composent le périmètre du Parc, elle demeure et se trouve parfois renforcée sachant que 6 EPCI sur 8 recoupant ce périmètre ont une partie de leur territoire située à l'extérieur du Parc. Pour autant, ce n'est pas forcément ce facteur qui semble influencer le plus fortement les relations de ces EPCI au Parc. La distance au siège du syndicat mixte, le caractère rural ou urbain du territoire ou encore son identité semblent en effet jouer fortement. Sur la période, la Métro de Grenoble a opéré par exemple un rapprochement significatif avec le Parc, allant jusqu'au partage d'un salarié du Parc. A contrario, certains territoires ruraux demeurent plus éloignés, interrogeant la plus-value d'une appartenance partielle au Parc, comme dans le cas du Diois, voire du Val de Drôme au travers de la Gervanne. Quoiqu'il en soit, cette diversité subsistera dans tous les cas et l'enjeu paraît être de la gérer comme une richesse et non pas une faiblesse.

Ces considérations doivent cependant être relativisées du fait que le Parc a poursuivi son travail de terrain à destination des collectivités du territoire, répondant aux demandes et dispensant son appui,

notamment sur les questions d'urbanisme, de paysage ou d'environnement 🟢. C'est davantage sa capacité de proposition et d'entraînement, dont les vertus structurantes ne sont pas à négliger (ex. essaimage des centrales villageoises sur différents secteurs du Parc ou création de la marque unique « *Inspiration Vercors* »), qui s'est trouvée affectée par cette situation 🚫.

La consultation des élus et des acteurs témoigne d'une volonté quasi unanime de considérer ces difficultés comme dépassées, sans pour autant les occulter 🟢. Ce qui n'empêche pas une certaine prudence à l'égard des effets des changements observés en termes de rapprochement de l'exécutif du Parc avec les élus des territoires, sachant que le jeu des relations du Parc avec les EPCI et les communes de son territoire reste encore à envisager précisément 🤔. Dans ce cadre, l'exercice de révision de la charte et le document qui en résultera constituent des éléments clés de l'instauration d'une certaine proximité du syndicat mixte avec le territoire et ses collectivités.

D.1.4 A PROPOS DES PARTENARIATS (AXE 7)

RAPPEL DES ENJEUX INSCRITS DANS LA CHARTE

- *La vie économique, sociale et culturelle du massif est étroitement liée aux bassins de vie et aux pôles économiques environnants, de même que le massif constitue un espace de loisirs et de détente pour les populations urbaines voisines. Ces liens imposent d'associer et d'impliquer les territoires voisins et les villes-portes à la mise en œuvre de la charte.*
- *La mission d'aménagement du territoire du Parc justifie qu'il soit reconnu comme outil de mise en cohérence des politiques régionales et départementales de développement et d'aménagement du territoire.*

RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

7.1. Établir des partenariats avec les territoires voisins et conforter les relations avec les grandes collectivités partenaires

7.1.1. Impliquer les territoires voisins dans le projet Vercors

7.1.2. Faire reconnaître le Parc comme un outil des politiques d'aménagement du territoire de la Région et des Départements

Les relations du Parc avec les territoires voisins ont été dans l'ensemble marquées par les « *grandes manœuvres* » autour de la refonte des intercommunalités, décrites dans le chapitre précédent (cf. A4 : A propos de la cohésion territoriale).

Concernant les relations avec les territoires urbains et les villes-portes, les initiatives notables ont essentiellement concerné la Métro et la ville de Grenoble, au travers d'une charte tripartite, qui a abouti à différentes actions concernant plus directement les 4 Montagnes, telles que la création et la promotion de variantes de la GTV, la promotion du Parc à la gare de Grenoble et le maillage d'un parking relais avec le tramway sur Sassenage. Cette dynamique répondait pour partie à l'électrochoc provoqué sur le Plateau par un projet de téléphérique reliant l'agglomération à Lans porté par la Métro jusqu'en 2014 et qui a pu être vécu localement comme une « *volonté d'annexion des 4 Montagnes.* » D'autres réflexions communes avec la métropole concernant la mobilité, l'alimentation et la santé ou encore la biodiversité donnent aujourd'hui une tonalité plus stratégique et politique à cette collaboration. En revanche, les autres villes-portes n'ont pas connu de telles initiatives sur la période, hormis une présence ponctuelle lors d'événements locaux (ex. itinéraires relais de randonnée de la GTV vers le Val de Drôme et Crest, fête de la noix à Vinay). Mais ce n'est que depuis 2017/2018 que des rencontres d'élus de Grenoble, puis de Romans, permettent d'envisager la relance d'une dynamique sur cet enjeu pourtant ciblé par la charte. Ces efforts ont par exemple d'ores et déjà débouché sur la production d'atlas de la biodiversité communale sur Valence Romans Agglo et sur la volonté de porter un plan de paysage, non retenu à l'appel à projet de l'Etat de 2018 ainsi que sur un projet pédagogique spécifique à l'attention des écoles des villes portes

Quant à la reconnaissance du Parc, elle recoupe étroitement les analyses produites dans le cadre de l'objectif 3.2, qui vise à positionner le Vercors dans les stratégies d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région et les Départements. Dans ce cadre, le Parc n'a jamais cessé à la fois d'être consulté et d'apporter l'expertise et les contenus dont il dispose, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents (ex. S.R.A.D.D.E.T Auvergne-Rhône-Alpes, S.R.C.E Rhône-Alpes, Schéma départemental E.N.S, ...). Il reste cependant tributaire de l'ambition de ces politiques et de la volonté de leurs porteurs d'associer les territoires concernés à leur élaboration et à leur mise en œuvre. La

diffusion à une échelle régionale et/ou nationale de dynamiques impulsées sur le territoire avec l'appui du Parc peut également être considérée comme un acquis, notamment dans la création du modèle des centrales villageoises, en lien avec Rhône Alpes Energie Environnement.

ZOOM SUR LES ECHANGES INTERPARCS ET COOPERATION INTERNATIONALE

- *L'existence d'un réseau national des PNR d'une part, et d'un réseau régional des parcs et espaces protégés d'autre part, justifie une volonté d'implication active notamment dans les échanges mutuels d'expériences.*
- *L'outil PNR et l'expérience acquise dans ce cadre intéressent de nombreux pays. Le Parc du Vercors entend poursuivre son investissement sur ce type d'échange ayant déjà concerné des pays aussi divers que l'Argentine, le Brésil, le Japon, le Vietnam, la Roumanie, l'Italie, la Pologne ou la province du Québec, ...*

7.2. Développer les échanges avec les parcs rhônalpins et français ainsi que les coopérations internationales

- 7.2.1. Échanger des expériences avec les autres parcs, au travers de la participation aux travaux de la Fédération des parcs, les visites et échanges d'informations et d'expériences et la mutualisation de moyens de réflexion et d'expertise au sein du réseau régional.
- 7.2.2. Transférer des expériences et des savoir-faire à l'international, au travers de l'accueil de délégations étrangères, la participation aux programmes d'échanges internationaux de la Fédération des parcs et la mise en œuvre de programmes d'échanges dans le cadre des politiques de coopération décentralisée des Départements et de la Région.

Le Parc a poursuivi son investissement historique au sein de la fédération nationale des PNR, notamment en la personne de Pierre Weick, représentant des directeurs de parcs avant d'en prendre la direction en 2011. Pour le reste, la participation a essentiellement été d'ordre technique et a varié en intensité, en fonction des initiatives de la fédération et de l'intérêt des chargés de mission du Parc. Le Parc a par exemple contribué récemment à un groupe de travail sur les relations ville/campagne, valorisé dans le cadre de la dernière assemblée générale de la fédération.

A l'échelle régionale, le Parc s'est impliqué dans l'association des Parcs Auvergne Rhône-Alpes, qui a connu un regain de dynamisme, face à la baisse des crédits régionaux et à la volonté des Parcs de « parler d'une seule voix. » Le président et le directeur actuels du Parc sont ainsi respectivement chargés de délégations sur l'agriculture et la biodiversité. S'est également maintenu un lien historique avec les Parcs régionaux de l'arc alpin français via la mission EEDD confiée au CPIE dans le cadre du réseau Educ'Alpes.

La coopération décentralisée n'a pas connu de développements symptomatiques sur la période évaluée. La Fédération des PNR indique que le Parc a contribué avec celui de Camargue à la mise en place d'un Système National d'Aires Protégées et d'une catégorie de Parc naturel – URUGUAY (FFEM/AFD) - FPNRF / PNR Vercors et Camargue, 2009-2013. On en conclut que cette entrée n'a clairement pas été prioritaire pour un Parc fortement préoccupé sur une partie importante de cette période par les évolutions structurelles de ses moyens, de son territoire et les questions d'ordre politique ayant marqué sa propre gouvernance.

REGARD EVALUATIF

La situation géographique du Parc du Vercors, marquée notamment par la proximité, voire le recouplement, d'importants pôles urbains et foyers de population, justifie de concevoir stratégiquement les relations avec ces territoires⁺. L'enjeu est ici de tirer parti de cette proximité en termes de ressources contribuant au développement du territoire notamment sur le plan du tourisme et des loisirs sans pour autant que le territoire perde la maîtrise de ses propres prérogatives quant à ce développement, et conserve ses spécificités et son caractère naturel. La question n'en suscite pas moins des débats, en particulier sur le type de tourisme et d'activités à encourager et sur les risques qu'ils comportent pour le maintien des spécificités d'un territoire qui se vit pour l'essentiel comme rural et souhaite le rester^{+/-}.

En revanche, hormis un partenariat actif initié concernant l'agglomération grenobloise⁺, le bilan des actions conduites à destination des bassins de vie urbains voisins jusqu'à aujourd'hui est quasiment nul⁻, hormis sur la période récente qui connaît une relance de la politique du Parc à l'égard de ses villes-portes sans qu'il soit possible de juger de ses conséquences à ce jour[?].

Pour ce qui est de l'implication du Parc dans les politiques d'aménagement et de développement développés par l'Etat, la Région et les Départements, celui-ci a joué le rôle envisagé dans la charte, grâce aux compétences techniques présentes au sein de son équipe (apport de données et d'informations, participation aux délibérations, production d'avis, relais vers le territoire)⁺. Il est cependant possible de modérer ce jugement du fait que, sauf exception (ex. Schéma de desserte numérique, ...), ces contributions s'inscrivent dans un cadre réglementaire rendant a priori cette contribution obligatoire^{+/-}.

Quant à la participation aux réseaux national et régional des Parcs, elle s'est inscrite dans la lignée de l'investissement d'un parc historiquement impliqué dans ces initiatives⁺. On note cependant une période intermédiaire marquée par une moindre implication de la direction sur le plan national avant une reprise récente, mais le maintien de celles de chargés de mission thématiques, en fonction des activités du réseau^{+/-}. Le réseau régional a quant à lui mobilisé régulièrement le Parc et ses responsables.

D.1.5 A PROPOS DU SUIVI ET DE L'EVALUATION (AXE 8)

RAPPEL DES ENJEUX INSCRIS DANS LA CHARTE

- *Si le suivi-évaluation de la charte s'inscrit dans le cadre d'exigences réglementaires liées au statut de PNR (loi, décret et circulaire 1994/96) et à toute contractualisation avec l'Etat (circulaire 2000), il répond également à une attente politique et sociale des collectivités partenaires, des acteurs locaux et des habitants en faveur d'une transparence et d'une efficacité de l'action publique.*
- *Il s'appuiera sur les méthodes promues par la Fédération des Parcs et par la Région Rhône-Alpes.*

RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

AXE 8. SUIVRE ET EVALUER LA CHARTE

- 8.1. Le suivi d'indicateurs, intégrant des données descriptives de l'action du Parc et des moyens mobilisés et des données permettant de suivre les réalisations et résultats de l'action du Parc et de l'évolution du territoire.
- 8.2. La mise en place d'un dispositif spécifique, dont le pilotage sera confié à une instance partenariale de pilotage du suivi/évaluation de la charte associé à une commission du Parc ou d'un groupe technique. Ce dispositif s'appuie sur un système d'information dédié, un programme pluriannuel identifiant des thèmes, secteurs ou actions méritant un suivi ou une évaluation spécifique et la production d'un tableau de bord annuel.

Les principales actions mises en œuvre au titre de cet axe sont les suivantes :

- Tout d'abord, la charte comportait d'emblée deux à trois indicateurs de réalisation et de résultats par objectifs opérationnels. Si ce choix obéit à la nécessité de limiter ce type d'indicateurs pour limiter l'importance des données à produire et à suivre, la présente évaluation permet de constater que ces indicateurs ne suffisent généralement pas à décrire la dynamique existante et *a fortiori* à en comprendre les ressorts.
- Un système de suivi a été mis au point. Supporté par l'outil tableau de bord Vizia, il est destiné à offrir une lisibilité de la mise en œuvre des actions liées à la charte. Cet outil a été réalisé par le cabinet Edater dans la foulée de l'élaboration de la charte, indépendamment de l'outil correspondant Eva, élaboré par la Fédération des Parcs et des initiatives des Parcs voisins, en dépit d'une volonté initiale de mutualisation. L'expérience montre que l'outil exige une animation pour s'assurer à la fois d'un tri pertinent des actions et d'une mise à jour régulière, assurée jusqu'en 2016. Il a cependant permis de produire un bilan de l'activité du Parc entre 2011 et 2014, puis repris en 2017 et 2018 (sans recourir à Vizia), et reste mobilisé dans le cadre de cette évaluation. Son usage réclame cependant des précautions et des précisions orales face à un tri d'actions parfois inadapté, un manque de précisions et des lacunes (ex. dénomination variable des actions, classement interrogeable, absence de commentaires, ...). Ajoutons que l'outil permet l'adjonction de commentaires explicatifs, qui ne sont jamais apportés.
- Le Parc a par ailleurs mis en place à dater de 2015 une plateforme de gestion financière (PGF) permettant un suivi des dépenses, destinée à aider à la gestion du Parc. Cet outil de

suivi financier fonctionne mieux sachant qu'il s'agit d'un outil de gestion disposant d'une utilité directe et qu'il bénéficie de l'investissement de deux personnes qui animent et appuient son actualisation.

- Certaines procédures portées par le Parc ont connu des bilans et des évaluations spécifiques, telles que le contrat de rivière Vercors Eau Pure ou le programme de diversification touristique.
- La présente révision de la charte représente près des trois quarts des montants investis sur le volet suivi-évaluation. Après un premier investissement en 2016 qui n'a pas connu de suite en lien avec la crise de politique traversé par le Parc, la présente évaluation présente la spécificité de privilégier une dimension participative affirmée, destinée notamment à réaffirmer le nouvel investissement du Parc sur la participation, avec notamment la création d'un service interne intégrant cette dimension, suite à la mise en sommeil du CPIE.
- Quant au pilotage de ce volet, il a reposé jusqu'en 2010 sur un groupe interne associant des élus et des techniciens, avant de ne donner plus lieu qu'à une poursuite ponctuelle. Ont été ensuite confiées des interventions à Edater (bilan intermédiaire), à des étudiants d'AgroParisTech (audit patrimonial et à un chercheur de l'IRSTEA (audit patrimonial et cadrage préalable du premier projet de révision de la charte avorté). Le Parc a consacré à certaines périodes une partie de poste à assurer le remplissage de Vizia, mais sans production formelle concernant l'évaluation. L'actuel processus de révision a pour sa part donné lieu dès début 2017 à la création d'une commission dédiée composée d'élus et des partenaires historiques et est actuellement encadrée par un dispositif articulant un comité de pilotage et un comité technique partenariaux, impliquant les principaux partenaires du Parc (Etat, Région, Départements et EPCI).

Il importe enfin de noter que le CPIE a, jusqu'à l'arrêt de son activité, produit de réels efforts de clarté quant à ses bilans annuels, en lien avec l'exigence de clarifier ses relations avec le Parc.



REGARD EVALUATIF

Intégrer au sein de la charte un axe dédié au suivi et à l'évaluation de la charte constitue de notre point de vue une initiative pertinente⁺, à la fois au regard de l'ambition de mesurer la réalité et les effets de la mise en œuvre d'un tel document et des moyens nécessaires pour répondre aux exigences de révision d'une charte de PNR. En outre, la façon dont le dispositif envisagé articule un outil et une gouvernance partenariale dédiée apparaît comme cohérente face à ces enjeux⁺.

La mise en œuvre permet de constater certaines difficultés classiques propres à ce type d'exercice^{+/-}. Maintenir un effort constant de compilation de données et d'informations à l'échelle des actions sur la durée quel que soit l'outil tableau de bord utilisé constitue une véritable gageure. Sans une animation dédiée chargée de « débriefing » régulièrement avec l'ensemble des techniciens en charge des actions au sein du syndicat mixte, le risque de s'enliser est patent. De ce point de vue, la réduction des moyens propres au Parc est nécessairement venue entamer cette mission⁻. La mise en place d'un outil de suivi financier de la gestion des actions, lié à l'outil de suivi/évaluation Vizia, a cependant permis de répondre à une exigence de suivi différente mais nécessaire et permet également de confirmer la nécessité d'une animation dédiée⁺.

Bien que prévues dans la charte, l'absence d'évaluations intermédiaires privilégiant un thème, un secteur ou un type d'actions, n'a pour sa part pas permis de faire vivre une gouvernance partenariale de l'évaluation au-delà de la mise en place du dispositif de suivi/évaluation⁻. Dans ce contexte, la forte tonalité participative donnée à la présente révision de la charte, tant en termes de pilotage partenarial que de large consultation des acteurs et populations du territoire, vient contrebalancer

heureusement ce déficit⁺. L'engouement certain face à ce changement de posture suscite cependant l'expression d'attentes auxquelles il s'agira de répondre à l'avenir.

D.2 EVALUATION DE L'AXE 1. PRÉSERVER, RESTAURER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES ET LES RESSOURCES DU VERCORS

PRESERVER ET GERER LES PATRIMOINES NATURELS	104
PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU.....	117
FAIRE DES PATRIMOINES CULTURELS UN VECTEUR DE QUALITE DE LA VIE ET UN LIEN ENTRE LES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES	124
PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE	134
PRESERVER LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES ET CONSTRUIRE CEUX DE DEMAIN	143

PRESERVER ET GERER LES PATRIMOINES NATURELS

1.1.1. Contribuer par une gestion dynamique des espaces remarquables aux stratégies nationales et internationales de la biodiversité

1.1.2. Prendre en compte la biodiversité dans les espaces ordinaires

1.1.3. Contribuer à l'enrichissement de la biodiversité

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION IDENTIFIES

LES ENJEUX

Caractère calcaire du massif, influences climatiques variées et gradient altitudinal, font du Vercors un des territoires de la France métropolitaine les plus riches en biodiversité.

Pour préserver ce patrimoine et l'enrichir, le Parc est actif dans la gestion de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux, véritable joyau naturel et plus grande réserve naturelle de France métropolitaine. Il a porté des programmes ambitieux de réintroduction d'espèces. Dans les milieux agricoles et forestiers, il accompagne les démarches européennes et nationales comme la politique Natura 2000, la mise en place des mesures agro-environnementales ou la prise en compte de la trame verte et bleue.

Il cherche à préserver et restaurer l'eau et les milieux aquatiques (voir fiche suivante). Il a également démarré une réflexion sur les impacts du changement climatique (voir la fiche dédiée)

Il joue enfin un rôle de médiateur dans la gestion des conflits qui peuvent apparaître entre les usagers des

espaces naturels au sein de son territoire.

LES INTERVENTIONS DE LA CHARTE

Accroître la connaissance

- Connaissance et inventaire des milieux ordinaires,
- Observatoires éco-climatiques et de suivi de la qualité de l'air
- Coordination des programmes scientifiques

Gérer un patrimoine naturel riche

- Gestion de la RNHPV, des sites Natura 2000 et ENS
- Mesures contractuelles de gestion des espaces (cf. 2.1.1. 2.2.1 2.2.4)
- Politique cohérente d'accueil et d'information des habitants et des visiteurs
- Prise en compte des milieux ordinaires dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement
- Critères de gestion environnementale dans la marque Parc (cf. 2.1.1 2.1.2)
- Organisation des activités touristiques (cf. 2.3.1) et de la circulation des véhicules motorisés
- Préservation des zones humides (cf. 1.1.4 2.1.1)
- Gestion d'espèces à enjeux (Loup, Tétras-lyre, Tulipe sauvage)

Reconquérir la biodiversité

- Achèvement des programmes de réintroduction du Vautour fauve et du Bouquetin des Alpes
- Mise en place de la réintroduction du Gypaète barbu
- Suivi du retour naturel du Castor et de la Loutre

- Programme d'action pour le maintien ou le développement d'espèces patrimoniales en déclin (Tétras-lyre, Lagopède, ...)
- Maintien et restauration de corridors écologiques
- Diminution de l'impact de l'éclairage public (cf. 1.3.1)
- Programme d'action pour le maintien ou le développement d'espèces patrimoniales en déclin (Tétras-lyre, Lagopède, ...)
- Maintien et restauration de corridors écologiques
- Diminution de l'impact de l'éclairage public (cf. 1.3.1)

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

« Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire. » (Source : site internet Parcs Naturels Régionaux de France). L'intégration des enjeux de biodiversité est citée en préambule de la définition des PNR, avant la reprise des 5 missions telles que définies par le code de l'environnement, dont la première est : *la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager*.

Avec cet objectif stratégique, c'est le cœur de métier du PNR qui s'exprime. Le service biodiversité est constitué d'un responsable et de 13 chargés de mission et gardes. Ils interviennent sur des thématiques diverses, en initiative propre ou pour le compte de l'Etat ou de collectivités.

Le Parc Naturel Régional du Vercors conduit une première mission d'acquisition de la connaissance avec notamment des suivis d'espèces et la mise à jour et l'homogénéisation de la cartographie des habitats naturels (doublée d'une réflexion sur la trame verte et bleue). Il conduit aussi des études spécifiques comme le travail sur les « vieux bois » des monts du matin et du rebord méridional, ou le travail sur les insectes pollinisateurs.

Il est gestionnaire de la plus grande Réserve naturelle terrestre de France métropolitaine avec près de 17 000 ha. Au cœur de ce réservoir de biodiversité, il fait cohabiter préservation d'espèces et de milieux à très haut niveau d'enjeu, maintien du pastoralisme et développement des activités de plein air. Ce travail de concertation est développé sur d'autres secteurs et sur d'autres thèmes, avec des résolutions de conflits au niveau local (cf. Die et la Tulipe) ou via l'animation territoriale dans le cadre de la politique Natura 2000. Le Parc est en effet en charge de la mise en œuvre de la politique Natura 2000 sur 50 000 ha soit environ ¼ de son territoire, avec la coordination des mesures agro-environnementales, la mise en œuvre des contrats forestiers et agricoles et le suivi au quotidien de la politique.

Il cherche également à accompagner les départements de l'Isère et de la Drôme dans la mise en œuvre de leurs politiques Espaces Naturels Sensibles.

Sur la période évaluée, le Parc s'est inscrit dans la continuité des projets développés depuis plusieurs décennies, avec la poursuite de la gestion des sites emblématiques, le pilotage des projets de réintroduction dont certains sont arrivés à terme, l'accompagnement des politiques publiques, etc. Il est monté en puissance, notamment en élaborant l'ensemble des DOCOBs des sites N2000 "orphelins", et en développant, avec le CD38, une nouvelle forme de la politique ENS, avec la mise en place du premier ENS Parc.

Le parc a également développé des méthodes et des outils innovants : réflexion sur une Trame Verte et Bleue évolutive basée sur les logiciels libres, élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec Valence Romans Agglo sur 18 communes, dont 8 dans son périmètre d'étude etc.

Dans ce cadre, il doit sans cesse travailler ses partenariats sur le terrain, maintenir le lien avec les différents acteurs des milieux naturels et trouver les clefs pour concilier développement et préservation de ce patrimoine naturel dont il est un des garants.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. PROJETS SPECIFIQUES D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

CONNAISSANCE ET INVENTAIRE DES MILIEUX ORDINAIRES

Une réflexion a été initiée sur ce point avec le territoire des 4 montagnes dans l'idée de pouvoir intégrer les enjeux en amont dans la conception des projets d'aménagement. Elle n'a pas abouti sur un programme d'action spécifique.

Le Parc s'est engagé dans la démarche des **atlas de la biodiversité**, notamment avec l'Agglomération de Valence sur les communes qui ont intégré le périmètre d'étude de la nouvelle charte. Ce travail est basé sur des inventaires d'espèces, une cartographie des habitats naturels et une étude des continuités écologiques. Il a vocation à être généralisé pour constituer une véritable base pour la conception des documents d'urbanisme.

Le Parc travaille à l'homogénéisation de la cartographie des habitats naturels à l'échelle de son territoire pour alimenter le travail sur la trame verte et bleue mais également préciser les actions menées sur certains territoires (Natura 2000 et îlots de sénescence forestiers).

Des outils de sciences participatives ont été mis en place comme le programme Spipoll, suite à un engagement spécifique du Parc sur la question des pollinisateurs à l'échelle de son territoire.

- **MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE ECO CLIMATIQUE**

Un **observatoire éco climatique** a été mis en place à partir de 2005 avec différents partenaires : suivis d'espèces spécifiques, déclinaison sur le territoire du programme national de Suivi Temporaire des Oiseaux Communs plus particulièrement sur son volet prairies fauche, relevé de stations météo sur la Réserve des Hauts Plateaux, suivi des cours d'eau, ... Il a permis de mettre en évidence la hausse des températures, des modifications des débits des cours d'eau et des précipitations, des changements dans la répartition des espèces d'oiseaux. Le Vercors est une interface, beaucoup d'espèces y sont en limite de répartition. Il semblerait que les espèces des étages plus bas prennent aujourd'hui la place des espèces des étages supérieurs. Des modifications ont aussi été notées au niveau des habitats, dans la mosaïque pelouse - Pin à crochets par exemple.

Un projet d'**Observatoire 2.0** est à l'étude avec l'idée de recentrer les investigations sur les données les plus pertinentes et de mieux communiquer sur les résultats. Le travail est en cours avec le conseil scientifique pour faire des choix dans les suivis (mise en place d'un protocole Lièvre variable en partenariat avec les fédérations de chasseurs par exemple).

- **COORDINATION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET DE LA GESTION DES SITES**

Ce travail est mené en lien avec le conseil scientifique du Parc. Le travail est restitué dans le rapport d'activité et présenté lors des commissions biodiversité. Cette dernière a été réunie à nouveau début 2019 après un temps de travail spécifique sur le dossier Loup.

2. ACTION QUOTIDIENNE DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

• GESTION DE LA RNHPV

La réserve a été créée en 1985. Elle concentre une importante richesse naturelle et est **identifiée comme un « joyau » pour le Parc**. Un conservateur est désigné et il est secondé par 6 gardes à temps plein.

Le Parc y mène des suivis scientifiques (Tétras-lyre, Lagopède alpin, Chevêchette, reptiles, papillons, ...), travaille à l'entretien des cabanes-abris, porte le « plan pastoral territorial », et mène un travail de concertation sur la question de la fréquentation et de ses impacts potentiels ou avérés : apparition constante de nouveaux sports comme la voile de traction sur ski de piste aujourd'hui (pratique interdite), sécurisation de certains itinéraires, cohabitation espèces à enjeux et pratiquants ...

Le plan de gestion 2010-2020 est en cours. Il a identifié un enjeu autour de la stratégie d'accueil : les publics sont variés avec beaucoup de sportifs, et des contemplatifs qui viennent profiter du paysage et d'une immersion « dans la Nature ». Si les sorties sur plusieurs jours sont en hausse, il semblerait que les accompagnateurs de moyenne montagne du territoire ne fréquentent pas plus cet espace que le reste du territoire.

Un travail spécifique de concertation avec le pastoralisme a été mené en 2016 / 2017 dans l'objectif de construire une stratégie pastorale, à l'échelle de la réserve. Elle vise à permettre une meilleure compréhension des enjeux portés par la Réserve par les gestionnaires pastoraux, afin qu'ils en deviennent acteurs, tout en adaptant leurs outils de travail aux besoins.

Un travail spécifique a été mené sur les panneaux placés aux différentes **portes d'entrée** (presque une cinquantaine de portes d'entrée possibles), pour rappeler les enjeux et la réglementation tout en adaptant l'information aux publics.

La **maison forestière de la Coche**, située sur une porte d'entrée de la Réserve naturelle, devrait être mise à disposition par convention par l'ONF. Une réflexion commune sur son aménagement est en cours entre l'ONF, le Parc et la commune de Saint-Agnan-en-Vercors.

• GESTION DES SITES NATURA 2000

Le PNR est le relai de l'Etat sur le territoire pour la mise en place de la politique **Natura 2000**. Ce réseau est constitué de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentant des enjeux au niveau des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage en application de la Directive Habitats, ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) présentant des enjeux au niveau de l'avifaune en application de la Directive Oiseaux. La constitution de ce réseau vise ainsi à la conservation à long terme d'espèces de faune et de flore sauvages et d'habitats naturels de l'Union Européenne.

3 animatrices (2 ETP) pilotent la mise en œuvre des actions et ont acquis un **statut d'animateur territorial qui dépasse les compétences strictes liées à Natura 2000**. La politique s'est mise en place initialement sur les secteurs des Hauts Plateaux et de la Molière / plateau du Sornin, pour « descendre » ensuite sur des territoires où la médiation territoriale s'est avérée plus ardue, comme dans la Bourne et la Gervanne. Une fois les tensions abaissées, des projets peuvent se construire. Dans la Gervanne, un groupe de réflexion spécifique a été créé autour de la gestion pastorale sur parcours, afin de réfléchir à la pérennisation des pratiques jugées favorables (en lien avec la mission d'innovation des Parcs). Le Parc a piloté la mise en place du plan agro-environnemental et climatique (PAEC) 2015-2020 avec un budget de 3.6 M€ dont 1.9 en Natura 2000 : actions de gestion pastorale, maintien ou restauration de prairies fleuries, gestion des zones humides, suivi d'estives avec les services pastoraux (programme Alpages sentinelles), etc.

Certains sites sont à la fois classés en site ENS et Natura 2000, outils que le Parc rend complémentaires en veillant à leur bonne articulation. La même est en cours sur la réserve naturelle des Hauts Plateaux, où Natura 2000 a permis de tisser des liens plus étroits avec les acteurs pastoraux, et d'aboutir à l'élaboration de la stratégie pastorale, ou encore de concilier préservation des vautours et pratique de l'escalade sur Archiane...

Le Parc est passé de 2 sites en animation au début de la charte à 6 sites depuis 2010, dont 3 qui ont très largement évolué dans leur périmètre au démarrage de la concertation : passage de 300 à 20 000 ha pour la Gervanne par exemple. Désormais la surface engagée dans le dispositif N2000 est de 25% du territoire du Parc.

- **GESTION DES SITES ENS**

Les Départements de l'Isère et de la Drôme pilotent une politique spécifique de préservation et de valorisation de la biodiversité, la politique des **espaces naturels sensibles**. Elle se traduit notamment dans la création puis la gestion d'un réseau de sites en régie ou en partenariat avec les communes. Plusieurs de ces sites sont présents sur le territoire du PNR, dont certains sites emblématiques pour leur patrimoine naturel et culturel, comme les Ecouges, l'alpage de la Molière ou le Moucherotte côté Isère et le plateau d'Ambel ou l'alpage de Font d'Urle côté Drôme. La réflexion autour du partenariat entre les Départements et le PNR a été amorcée au cours de la mise en œuvre de la charte. Le statut d'ENS Parc a été développé en Isère. Le PNR pilote aujourd'hui la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin pour le Département de l'Isère (embauche d'un chargé de mission) et travaille avec le Département de la Drôme sur le secteur de Combe Laval. Il accompagne également les communes sur les sites locaux comme sur l'ENS des Rimets à Rencurel.

- **MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE COHERENTE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES HABITANTS ET DES VISITEURS / MISE EN ŒUVRE DES MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION DES ESPACES (CF. 2.1.1. 2.2.1 2.2.4)**

Des actions sont menées dans le cadre de la gestion de la RNHPV et de la mise en œuvre des politiques Natura 2000 et ENS (cf. paragraphes spécifiques). Le lecteur pourra également consulter les fiches spécifiques Agriculture et Forêt.

- **PRISE EN COMPTE DES MILIEUX DITS « ORDINAIRES » DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES ETUDES D'IMPACT DES PROJETS D'AMENAGEMENT**

Le Parc participe à la transmission de données et fournit des avis dans la révision des documents d'urbanisme. Ce travail de fond est mené en « interservices » et mobilise différents chargés de mission dans le cadre de la « cellule de veille ».

Sur la période de mise en œuvre de la charte, une **expérience** intéressante de **concertation** locale a été menée autour d'une plante messicole, la **Tulipe sauvage**. L'espèce était à l'origine de fortes tensions localement à Die avec le monde agricole et les porteurs de projets d'aménagement. Le conservatoire botanique national alpin a élaboré un plan de gestion que le Parc a adapté pour améliorer la concertation et qu'il met en œuvre pour 10 ans. Cet investissement a conduit à un apaisement au niveau local.

- **MISE EN PLACE DE CRITERES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LA MARQUE PARC POUR LES PRODUITS AGRICOLES (CF. 2.1.1 2.1.2)**

La marque Parc ne porte pas d'engagements sur des éléments qui relèvent de la réglementation officielle ou aux aspects liés aux sigles de qualité. Elle peut proposer un plus

sur les questions de géographie (% de surface dans le PNR), d'éthique ou de choix techniques (% autosuffisance alimentaire). Ces questions sont traitées en transversalité avec le service agriculture et forêt.

- **ORGANISATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE PLEIN AIR (CF. 2.3.1) ET DE LA CIRCULATION DES VEHICULES MOTORISES DANS LES ESPACES NATURELS**

Dans le cadre de la mission de préservation des espaces naturels, le Parc travaille spécifiquement sur la conciliation entre activités de plein air et préservation des enjeux identifiés. Une attention particulière a été portée ces dernières années sur le milieu vertical, avec des diagnostics avant équipement de nouvelles voies et la mise en ligne d'une application : Biodiverticale. Le Parc a aussi travaillé, dans les sites Natura 2000, à la conciliation entre pratique de la spéléologie et préservation des chiroptères (secteur de la Bourne notamment).

- **PRESERVATION DES ZONES HUMIDES (CF. 1.1.4 2.1.1)**

Un inventaire des zones humides existe sur le territoire. Ce document est aujourd'hui ancien et il conviendrait de le réactualiser.

Le marais de Léoncel a été identifié comme une zone à enjeu. Une étude de la zone humide a été réalisée : fonctionnement, inventaire faunistique, cartographie des habitats. La réflexion est en cours sur la mise en place d'actions de restauration de son fonctionnement : des Mesures Agro-environnementales sont mises en place avec l'agriculteur exploitant pour prendre en compte les premiers résultats de l'étude.

- **ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DU LOUP**

cf. zoom sur quelques opérations emblématiques

3. PROJETS PHARES DE RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

- **ACHEVEMENT DES PROGRAMMES DE REINTRODUCTION DU VAUTOUR FAUVE ET DU BOUQUETIN DES ALPES**

Le projet de réintroduction du **Vautour fauve** a pris fin en 2008. Depuis un suivi de la reproduction a été mis en place, ainsi qu'une mission d'équarrissage pour mettre à disposition des brebis mortes en exploitation. La collecte – un service proposé aux éleveurs - est effectuée sur 30 communes chez 130-140 exploitants et représente 90 tonnes par an, déposées sur une placette unique à Chamaloc. Ce service occupe une personne à ½ temps au Parc dont les frais sont juste couverts par la somme versée pour la mission d'équarrissage. Le projet de développement de placettes chez les éleveurs se heurte aujourd'hui à des difficultés administratives mais plusieurs éleveurs souhaitent en avoir une sur leur exploitation.

Le projet de réintroduction du **Bouquetin des Alpes** a pris fin en 2002. Un suivi irrégulier de la dynamique de population et de la répartition spatiale a été mis en place (environ 600 individus estimés fin 2018), avec une question autour de la jonction des populations de l'Est du Vercors et du Royans. Un suivi sanitaire et génétique a également été mis en place notamment suite à l'expérience négative du massif du Bargy en Haute-Savoie, avec une capture et un marquage d'une trentaine d'individus.

- **MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE REINTRODUCTION DU GYPAETE BARBU**

cf. zoom sur quelques opérations emblématiques

- **SUIVI DU RETOUR NATUREL DU CASTOR ET DE LA LOUTRE**

Ces deux espèces n'ont pas fait l'objet de programmes spécifiques sur la période.

- **PROGRAMME D'ACTION POUR LE MAINTIEN OU LE DEVELOPPEMENT D'ESPECES PATRIMONIALES EN DECLIN (TETRAS-LYRE, LAGOPEDE, ...)**

Pour le **Tétras-lyre**, des suivis ont été mis en place. Les taux de reproduction sont faibles sur les Hauts Plateaux mais la population se maintient. L'espèce fait l'objet d'un débat et d'un enjeu autour de plusieurs thèmes : la question de la chasse (pertinence de la chasse dans la réserve), impact de l'activité pastorale, impact de certaines activités de loisirs (ski de randonnée par exemple).

Un moratoire a été pris dans les années 2010 par le Conseil scientifique, pour permettre d'enclencher un dialogue plus approfondi avec le monde de la chasse. Des MAE sont mises en place depuis 2008 en alpages, et plusieurs zones de mises en défens hivernales ont été instaurées par les ACCA sur la réserve et en-dehors.

La **Gélinotte** des bois a été un sujet de crispation sur la période suite à un projet de restauration de la biodiversité dans les Pyrénées. Un engagement entre la France, l'Espagne et Andorre a permis la réintroduction du Bouquetin ibérique dans le versant français des Pyrénées et de Gélinottes des bois côté espagnol. Le monde de la chasse et la ligue pour la protection des oiseaux ainsi que tous les acteurs impliqués dans la gestion de la Réserve naturelle (via le comité consultatif et le conseil scientifique) ont fait part de leur réserve contre des prélèvements de l'espèce dans le Vercors car elle est donnée comme « en danger » en Drôme et Isère. Le Parc s'est trouvé en difficulté suite à l'action du Ministère de l'écologie qui a donné l'impression aux acteurs d'imposer les captures. L'échange porte sur 40 à 50 individus, avec une opération sur 2018-2022.

Aucune action spécifique n'est identifiée pour le **Lagopède**, seulement un suivi.

ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

PROGRAMME DE REINTRODUCTION DU GYPAETE BARBU

Le programme de réintroduction du **Gypaète** a démarré en 2010 puis s'est poursuivi en 2015 dans le cadre d'un programme LIFE de l'union européenne. 9 individus ont été lâchés sur la période 2010-2014, puis deux autres en 2017. 4 nouveaux individus au minimum doivent être lâchés entre 2019 et 2021. En 2018, l'espèce ne s'était pas encore reproduite sur le territoire. En parallèle de la réintroduction, le SIVER (Syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors) a accompagné l'association « **Graines d'éleveurs** ». Cette initiative, à laquelle s'est rattaché le Parc, est partie du travail sur la race bovine la Villarde puis s'est étendue au projet Gypaète, avec le leitmotiv « **une biodiversité variée, c'est un Vercors en bonne santé** ». Des enfants d'éleveurs ont animé un stand à la fête du bleu et un évènement festif est prévu autour du lâcher en 2019 qui sera lui animé par cette association.



ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DU LOUP

Le sujet occupe le Parc depuis le retour naturel de l'espèce dans le Vercors en 1997. La charte identifiait le Parc comme médiateur territorial, en accompagnement de l'activité pastorale. Le Parc a mené des actions tout au long de la charte, mais le temps fort sur la période a été la **construction d'un plan Loup** à l'échelle du Parc en 2018. Ce plan d'action est une déclinaison territoriale du plan national, coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Il s'inscrit pour le Parc dans le cadre de sa mission d'innovation. Près de 80 personnes ont été réunies lors de 2 séances de travail. Le programme d'action qui ressort de cette phase de travail comporte 3 axes : acquisition de connaissance, partage de l'information et communication, accompagnement de l'expérimentation de nouvelles mesures de protection des troupeaux. Le budget identifié pour ces actions multipartenaires est de 1,117 M€ sur 5 ans et le plan mobiliserait 1,5 ETP au Parc sur la période. Les recherches de financement sont en cours.

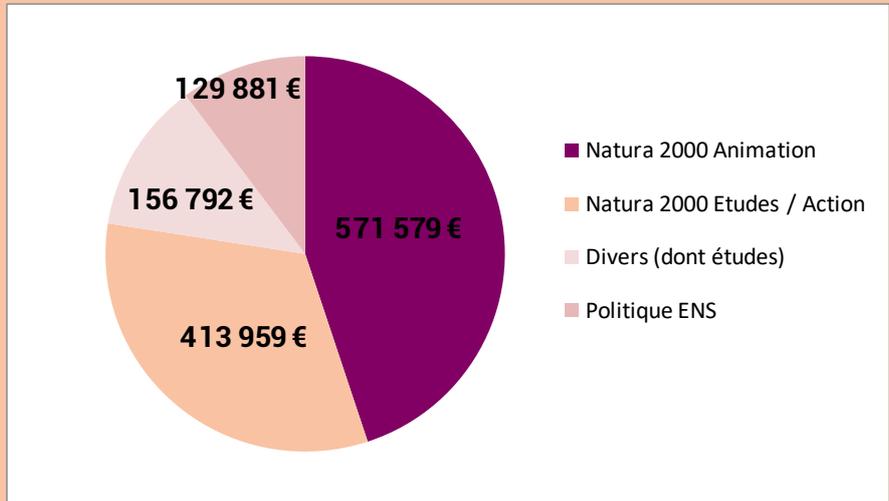


ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

2 390 408 € ont été dépensés entre 2008 et 2018 pour la mise en œuvre des objectifs 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3. auxquels il faut ajouter pour le thème **635 259 €** au titre de l'objectif 5.1.1.

54 actions étaient identifiées sur la période 2008 – 2018 au titre de l'**objectif 1.1.1**.

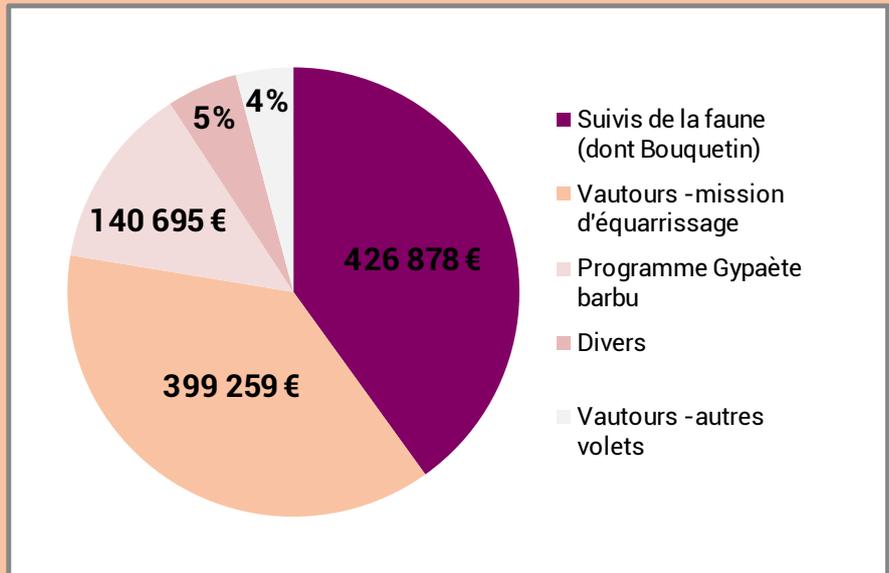
42 actions ont été engagées (taux d'engagement 77 %) pour un montant total de dépense de **1 272 206 €** (ration coût total des actions / dépenses effectives de 81 %)



10 actions étaient identifiées entre 2008 et 2010 sur l'**objectif 1.1.2**. Elles concernaient l'observatoire éco-climatique (reprises ensuite dans l'objectif 5.1.1 présenté à la suite). Elles ont été presque toutes engagées (9) pour un montant de **53 855 €** (ration coût total des actions / dépenses effectives de 100 %).

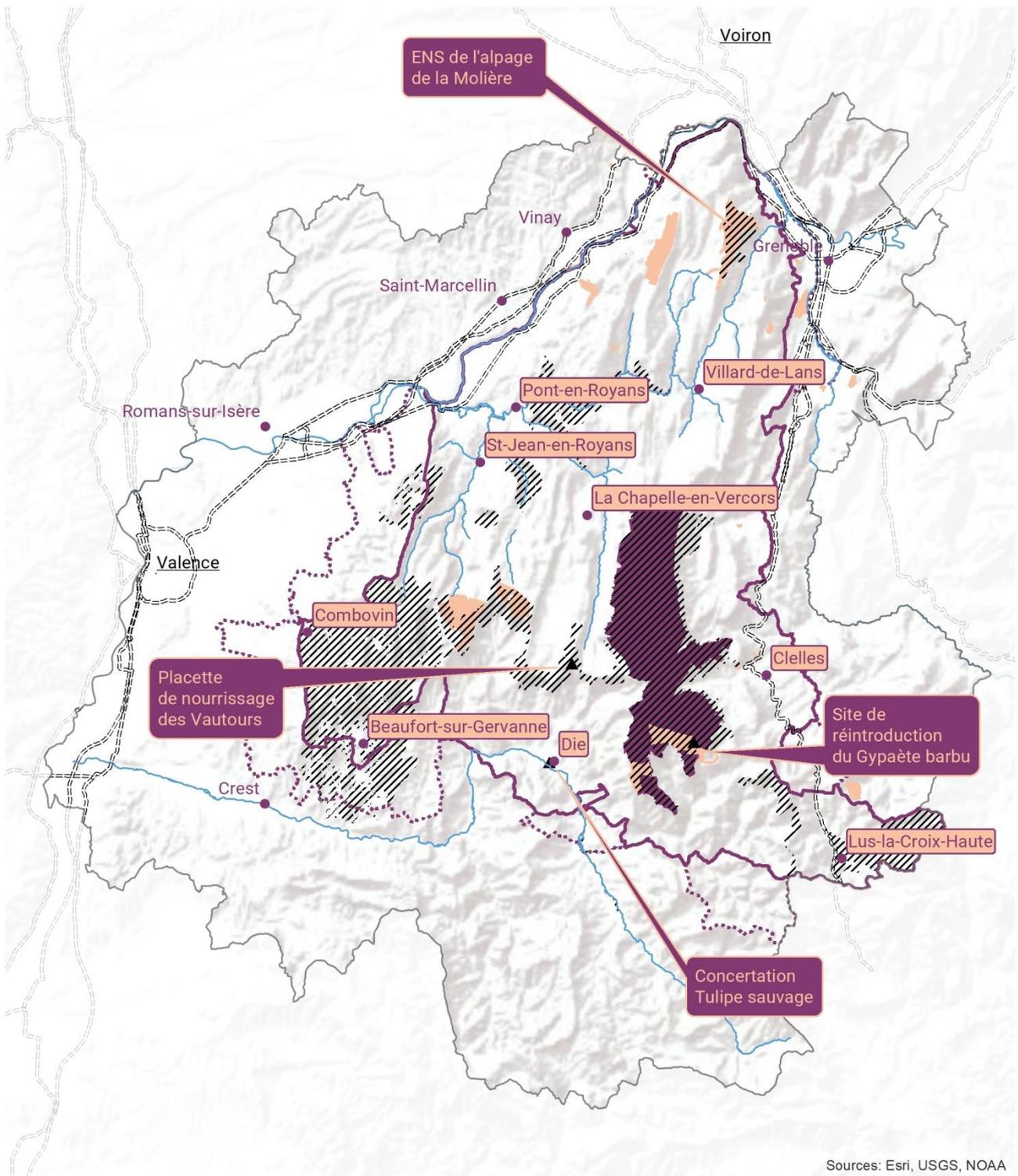
42 actions étaient identifiées entre 2008 et 2018 sur l'**objectif 1.1.3**.

40 actions ont été engagées (taux d'engagement de 95 %) pour un montant total de dépense de **1 064 347 €** (ration coût total des actions / dépenses effectives de 76 %).



111 actions étaient également identifiées entre 2008 et 2018 au titre de l'objectif 5.1.1 pour des **opérations de gestion et de suivi au sein de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors**(dont l'observatoire éco-climatique après 2010). 99 actions ont été engagées (taux d'engagement de 89 %) pour un montant total de dépense de **635 259 €** (ration coût total des actions / dépenses effectives de 69 %).

CARTE DE SYNTHÈSE



Sources: Esri, USGS, NOAA

-  Périimètre d'étude de la nouvelle charte
-  Périimètre de la charte 2008-2023
-  Sites Natura 2000
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Réserve Naturelle des hauts plateaux du Vercors



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Les acteurs expriment un a priori plutôt positif sur l'action du Parc sur la thématique. De nombreuses collaborations ont été mises en place avec les associations naturalistes et le monde de la chasse, et le rôle de gestionnaire et de médiateur territorial du Parc est reconnu. Le travail sur l'observatoire climatique et le projet Université Vercors sont salués.

Passée cette première étape de *satisfecit* global, des thématiques en souffrance émergent dans la discussion.

L'absence de résultats sur le volet préservation des milieux aquatiques est mise en avant (cf. fiche évaluative spécifique). Les limites de l'action du Parc dans les espaces forestier et agricole sont également pointées. Les acteurs ont en effet le sentiment d'une poursuite de l'intensification des pratiques culturales et des modes d'exploitation sylvicole, avec un impact négatif sur les milieux et espèces. Ils questionnent le manque de moyens du Parc pour s'opposer à cette tendance de fond. L'accroissement de la fréquentation liée aux activités de pleine nature et l'essor de nouvelles activités sont aussi perçus négativement. Les acteurs questionnent la nécessité de maintenir des zones de tranquillité pour la faune sur le territoire, même au cœur de territoires comme la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Plusieurs pistes de travail pour le futur ont été identifiées :

- La réduction de l'utilisation des pesticides notamment pour la gestion du Campagnol terrestre (et autres micromammifères)
- Une meilleure prise en compte de l'impact des aménagements liés à l'économie du ski sur le karst et les écoulements souterrains
- Un réel positionnement sur la question de l'assainissement sur les 4 Montagnes ou sur le stockage des effluents d'élevage
- La préservation du foncier agricole et naturel dans les zones sous tension foncière
- Une vraie prise en compte des impacts de la culture de la noix dans le Royans
- La poursuite d'une médiation incontournable sur la question du Loup

Si le rôle de médiateur sur des sujets conflictuels est reconnu, les acteurs pointent tout de même un retrait de l'institution Parc sur les sujets « où l'intérêt économique prime ».

REGARD EVALUATIF

Trois grands objectifs opérationnels ont été identifiés pour répondre aux enjeux naturels mis en avant sur le territoire : la gestion dynamique des espaces identifiés comme remarquables, une prise en compte de la biodiversité dans les espaces dits « ordinaire », et une volonté globale d'enrichissement de la biodiversité. Ils étaient pertinents face aux enjeux du territoire .

Le Parc mène une action de fond reconnue sur les espaces remarquables  avec la gestion de la RNHPV, le pilotage de la politique Natura 2000 ou son positionnement récent en gestionnaire des ENS avec les Départements. Il a su se saisir des enjeux liés au réchauffement climatique avec l'observatoire éco climatique et le travail mené dans le cadre de l'étude AdaMont . Mais comme l'a fait remarquer un participant aux ateliers de travail mis en place, il faut distinguer dans l'analyse les actions conduites en délégation des politiques de l'Etat (réserve naturelle, Natura 2000), des véritables initiatives prises par le Parc en réponse aux problématiques de son territoire .

Si le travail sur l'impact du changement climatique est initié, le territoire pourrait accueillir plus de recherches sur le sujet. Les questions sont en effet posées, les laboratoires compétents existent sur la métropole grenobloise et les espèces indicatrices sont présentes et identifiées .

Au démarrage de la période étudiée, il y avait « *la réserve naturelle des hauts plateaux et le reste du territoire* ». Le Parc a voulu opérer un changement progressif de vision – et d'action, avec une réserve portant ses spécificités propres mais inscrite dans une globalité territoriale, avec d'autres enjeux à traiter, notamment sur la question de la nature ordinaire. Si le sentiment d'avoir œuvré dans ce sens apparaît chez les chargés de mission, la réalité de ce changement de paradigme est plus floue, à la fois dans la perception des acteurs et dans les réalités de terrain. Réserve, Natura 2000, ENS, trame verte et bleue, corridors écologiques, ... s'amalgament encore souvent dans un « grand tout », jusqu'à des perceptions où le Parc est simplement identifié à la réserve et où rien ne se passe ailleurs 🏠.

Lors des réunions du conseil scientifique (cf. partie connaissance pour une analyse de cette instance), la réserve naturelle garde une place privilégiée face aux questionnements qui pourraient concerner le reste du territoire. La précision à l'échelle du Parc du travail régional sur la trame verte et bleue, qui intègre les milieux ordinaires, reste une initiative récente. L'action n'a pas encore pris le pas sur la phase de connaissance pour passer dans des réalisations effectives de préservation ou de restauration 🏠. Sans parler du besoin de vulgarisation autour de ce thème parfois complexe à saisir. L'étude sur les « insectes pollinisateurs » qui prenait en compte cet enjeu des milieux ordinaires et des pratiques agricoles, n'a à peine dépassé à ce jour le stade étude 🚫. Essentiellement par manque de financement, mais aussi peut-être face aux difficultés, inerties et absence globale de crédits pour changer des pratiques (agricoles, des collectivités et des particuliers) dans ces espaces dits de nature ordinaire.

Le Parc a mené, sur les précédentes périodes, des projets ambitieux de réintroduction d'espèces, avec de belles réussites sur le Vautour fauve et le Bouquetin des Alpes 🏠. Le programme sur le Gypaète barbu, démarré en 2010, a été un projet emblématique de la période qui s'achève 🏠. La question de la suite des programmes de réintroduction... se pose aujourd'hui, avec des espèces assez consensuelles comme le Grand-Tétras, ou d'autres plus originales comme le cheval sauvage Tarpan ou encore le Bison. Les projets ne devraient-ils pas être initiés rapidement pour une réalisation sur la durée de la charte à venir 🤔 ?

Les acteurs reconnaissent l'aptitude du Parc « à *mettre les gens autour de la table* » et par là son rôle de médiateur territorial 🏠. Mais la recherche du consensus se fait parfois en perdant des acteurs lors du processus, comme dans le plan Loup où une partie du monde de l'élevage a quitté une démarche jugée pas suffisamment « anti-loup » 🚫. Sur un sujet comme la gestion des populations de Tétras-lyre, le Parc opère un jeu d'équilibriste pour rechercher un compromis entre les acteurs, avec la mobilisation d'une énergie importante sur un dossier où rien n'est définitivement acquis. Sur un autre sujet comme la Tulipe sauvage, reconnu comme une réussite au final, l'engagement du Parc a au départ été voté à une très faible majorité, ce qui souligne sa dépendance au jeu politique. Et lorsqu'il doit porter pour l'Etat un projet comme le prélèvement de Gélinotte, il doit manœuvrer de façon habile pour maintenir la relation de confiance avec ses partenaires locaux, comme lorsqu'il pilote le suivi sanitaire des populations de Bouquetin face au risque de Brucellose ou autre 🏠 (cf. synthèse des opérations).

Par ailleurs, d'autres questions apparaissent. Ainsi, lorsqu'une association se positionne actuellement pour gérer un espace de 500 ha dans le cadre d'un projet « Vercors Vie Sauvage » conduit indépendamment des collectivités et du syndicat mixte du Parc, ce dernier voit ses prérogatives sur le territoire questionnées par la société civile 🤔.

PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU

1.1.4. Préserver et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Une ressource particulièrement vulnérable (massif karstique)

La mise en œuvre d'une politique de protection efficace des masses d'eau (quantitativement et qualitativement) a été identifiée comme nécessaire en 2008. Ce constat est toujours actuel.

Une recherche d'équilibre

...entre l'accueil de nouvelles populations et les disponibilités en eau potable et capacités d'assainissement est toujours en jeu.

Une priorité pour l'eau potable

...actée dans la charte de 2008, notamment par rapport à l'usage de l'eau pour la neige de culture.

Une anticipation du réchauffement climatique nécessaire

Cet enjeu n'était pas identifié en 2008 dans la charte, est évoqué dans le contrat de rivière VEP2 rédigé en 2012, et devient aujourd'hui prégnant pour les acteurs. Les risques identifiés sont : des difficultés dans l'accès à l'eau, des tensions entre usages, et l'aggravation des problèmes bactériologiques.

LES TYPES D'OPERATION MENES

Poursuite de la dynamique du contrat de rivière Vercors eau pure

- Etudes sur le territoire du contrat de rivière
- Préservation de la qualité de l'aquifère karstique
- Mise en place d'installations d'assainissement autonome
- Gestion des effluents agricoles par l'accompagnement des éleveurs à la mise aux normes de leurs installations de stockage
- Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques

Accompagnement d'autres démarches

- Participation ponctuelle à des démarches en cours (SAGE) sur les bassins versants de la Drôme et du Drac

Actions dans le domaine de la gestion des eaux pluviales

- Début d'inventaire des citernes traditionnelles : récupération de l'eau et stockage pour usages domestique et agricole

Autres interventions prévues dans la Charte mais abandonnées

- Engagement d'un programme de gestion de la ressource en eau dans le cadre d'un SAGE à l'échelle du massif, en complément de ceux existants, portant sur les eaux de surface et souterraines
- Prévention des pollutions accidentelles
- Préservation et gestion des zones humides sur la base de l'inventaire réalisé dans le cadre du contrat Vercors eau pure
- Gestion raisonnée du salage hivernal des routes
- Gestion raisonnée du salage hivernal des routes

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

L'action du Parc sur la ressource en eau et les milieux aquatiques consiste presque exclusivement en la mise en œuvre du contrat de rivière Vercors Eau Pure (VEP). Le territoire couvert par ce contrat représente environ 60% du territoire du PNR. Le chargé de mission eau et le technicien de rivière du Parc ne consacrent que très peu de leur temps (environ 5% sur la période de la charte !) à la participation aux commissions des autres programmes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en cours sur le PNR et portés par d'autres collectivités (notamment le SAGE Drôme et le SAGE Drac).

Le 1^{er} contrat de rivière Vercors Eau Pure (2003-2008) a porté principalement sur des travaux d'assainissement collectifs (40 opérations, 35 millions d'euros). Sur le volet « milieux naturels » (800 000€ dépensés ou engagés), des opérations d'aménagement-restauration-mise en valeur de berges ont été réalisés (25 km de rivière) et des études ont été menées (inventaire des zones humides, étude Ecrevisse, étude des ouvrages hydrauliques). Enfin, ce contrat a également porté sur la sensibilisation des acteurs (différents publics, différents supports). Des conflits sont apparus en fin de contrat entre certains acteurs et le Parc : ils reflètent des problèmes de gouvernance (modalités de prise de décision d'une part, et répartition des rôles entre les différents protagonistes au sein du contrat de rivière d'autre part).

Le 2^{ème} contrat (2013-2018) ciblait plus particulièrement l'assainissement autonome, la gestion des effluents agricoles et la restauration des milieux aquatiques. Etant données les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du 1^{er} contrat, il faisait de la gouvernance et de l'animation une orientation forte.

Sur la thématique de l'eau, le Parc se positionne uniquement en maîtrise d'ouvrage des études, coordination/animation de programmes, et sensibilisation. Cette posture est inscrite dans la charte de 2008. La compétence opérationnelle est quant à elle restée aux communes et EPCI. En cas d'absence de portage politique du sujet, le Parc est donc relativement démuné pour mettre en œuvre des actions de type aménagements/travaux (qui sortent donc de son champ d'intervention).

Les évolutions réglementaires, notamment l'attribution du bloc de compétences GEMAPI aux communes et EPCI par la loi MAPTAM (2014) permettent aujourd'hui de questionner cette division du travail territorial.

Le deuxième contrat de rivière Vercors eau pure a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours (janvier 2017) interne au Parc, dont les éléments sont intégrés à ce document. En 2019, il fera l'objet d'une évaluation bilan.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. POURSUITE DE LA DYNAMIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE VERCORS EAU PURE

Le 2^{ème} contrat de rivière contenait 3 orientations, portant sur :

- l'animation et la gouvernance
- la ressource en eau (avec un volet connaissance et anticipation, un volet quantité et un volet qualité)
- l'aménagement du territoire et les milieux physiques (volet milieux aquatiques et volet inondations)

- **ETUDES SUR LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE RIVIERE**

Le Parc a mené de nombreuses études, ce qui a permis d'acquérir une très bonne connaissance de la ressource sur le territoire couvert par le contrat de rivière :

- 2010-2012 : diagnostic agricole pour la gestion des effluents,
- 2011 et 2016 : études des espaces de bon fonctionnement et de gestion du transport solide,
- 2017 : étude des ressources stratégiques en eau potable : mise en avant de zones stratégiques pour les 20 prochaines années.

- **PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AQUIFERE KARSTIQUE**

La préservation de la qualité de l'aquifère a été recherchée via la mise en œuvre du contrat de rivière. Sur l'ensemble de la période de la charte, les masses d'eau souterraines ont été maintenues dans leur état (chimique et quantitatif), qui est bon dans l'ensemble. En revanche la qualité bactériologique de l'eau, mauvaise au début de la charte, ne s'est pas améliorée.

- **MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Sur l'assainissement autonome, deux secteurs ont été bien couverts (Royans-Isère et Royans-Drôme), un troisième nettement moins (Vercors-Drôme), du fait d'un dimensionnement inadapté des installations et d'une modification des primes prévues dans le cadre du SDAGE.

- **GESTION DES EFFLUENTS AGRICOLES PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVEURS A LA MISE AUX NORMES DE LEURS INSTALLATIONS DE STOCKAGE**

Cet axe n'a pas abouti : sur une centaine d'exploitations ciblées, seules 2 ont pu être mises aux normes. L'investissement du Parc dans cette voie a été conséquent et les résultats sont en comparaison très faibles. Le point de blocage identifié est une incompatibilité liée à des divergences juridiques entre la politique de l'eau et la politique agricole commune.

- **RESTAURATION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Sur la restauration des milieux aquatiques, plusieurs petits projets ont été réalisés, mais très peu de projets ambitieux ont pu voir le jour. Un intérêt limité des maîtres d'ouvrage (communes et communautés de communes), des coûts importants et des tensions avec les acteurs agricoles en sont les causes. Le SDAGE actuel acte la dégradation de l'état écologique de 6 masses d'eau superficielles sur le territoire (sur 14). De plus, dans le bilan à mi-parcours du contrat VEP2, il est indiqué que 4 masses d'eau subissent des pressions qui,

si elles ne sont pas diminuées, les entraîneront à court terme dans une dynamique de dégradation.

2. ACCOMPAGNEMENT D'AUTRES DEMARCHES

- **PARTICIPATION PONCTUELLE A DES DEMARCHES EN COURS (SAGE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA DROME ET DU DRAC**

Compte tenu d'un intérêt jugé assez limité dans la collaboration entre différents bassins versants, la participation aux autres procédures en cours sur le PNR s'est faite *a minima*, avec environ 5% du temps du chargé de mission eau, au rythme d'environ 10 réunions par an.

3. ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

- **DEBUT D'INVENTAIRE DES CITERNES TRADITIONNELLES : RECUPERATION DE L'EAU ET STOCKAGE POUR USAGES DOMESTIQUE ET AGRICOLE**

Des actions sur la gestion des eaux pluviales et leur récupération ont été engagées : inventaire participatif des citernes, animations menées avec le CPIE en tant que prestataire du Parc. Le stockage de l'eau dans des citernes, éléments du patrimoine bâti, est une pratique traditionnelle, qui permet de plus d'éviter les conflits d'usage lorsque la ressource se raréfie, ce qui est attendu en contexte de changement climatique. La poursuite de ces actions présente donc des enjeux majeurs pour la prochaine Charte.

4. AUTRES INTERVENTIONS PREVUES DANS LA CHARTE MAIS ABANDONNEES

- **ENGAGEMENT D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE D'UN SAGE A L'ECHELLE DU MASSIF, EN COMPLEMENT DE CEUX EXISTANTS, PORTANT SUR LES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES**

Sous l'influence du SDAGE 2010-2015, qui préconisait la mise en place de SAGE sur les zones d'enjeux quantitatifs notamment, un SAGE a été prévu dans la Charte du Parc en 2008. Celui-ci a ensuite donné lieu à une étude d'opportunité, qui a finalement remis en question son intérêt. Le SDAGE 2016-2021 ne préconise d'ailleurs plus l'élaboration de ce SAGE.

- **PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES**

La prévention des pollutions accidentelles n'a pas fait l'objet d'actions.

- **PRESERVATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES SUR LA BASE DE L'INVENTAIRE REALISE DANS LE CADRE DU CONTRAT VERCORS EAU PURE**

Un certain nombre d'actions prévues sur les zones humides dans le cadre de VEP2 ont été retardées pour causes de difficultés techniques et financières. Toutefois, les connaissances du Parc sur les milieux aquatiques et les zones humides ont permis de rédiger des avis, PAC et études dans le cadre de la rédaction de documents d'urbanisme (entre 20 et 30 avis/PAC/études de 2008 à 2018). De plus, un inventaire participatif des mares a été lancé en 2016 (36 zones humides répertoriées).

- **GESTION RAISONNEE DU SALAGE HIVERNAL DES ROUTES**

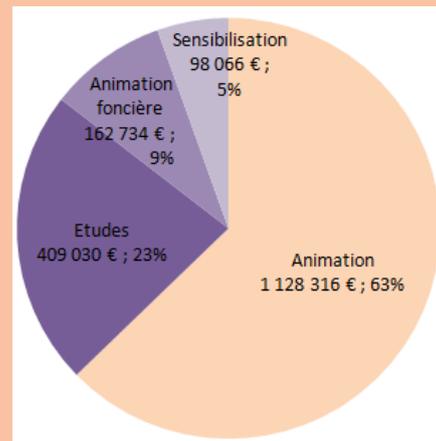
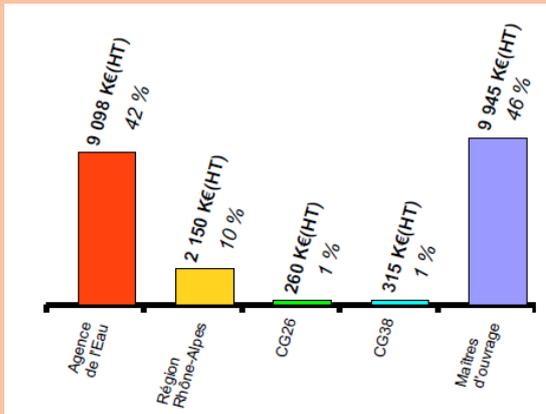
Les effets du salage hivernal des routes sur la qualité de l'eau ont été étudiés. L'absence d'éléments permettant d'affirmer l'existence d'effets négatifs a conduit à l'abandon de l'intervention prévue dans la Charte.

ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant engagé (maîtrise d'ouvrage PNRV) :
1 798 146 €

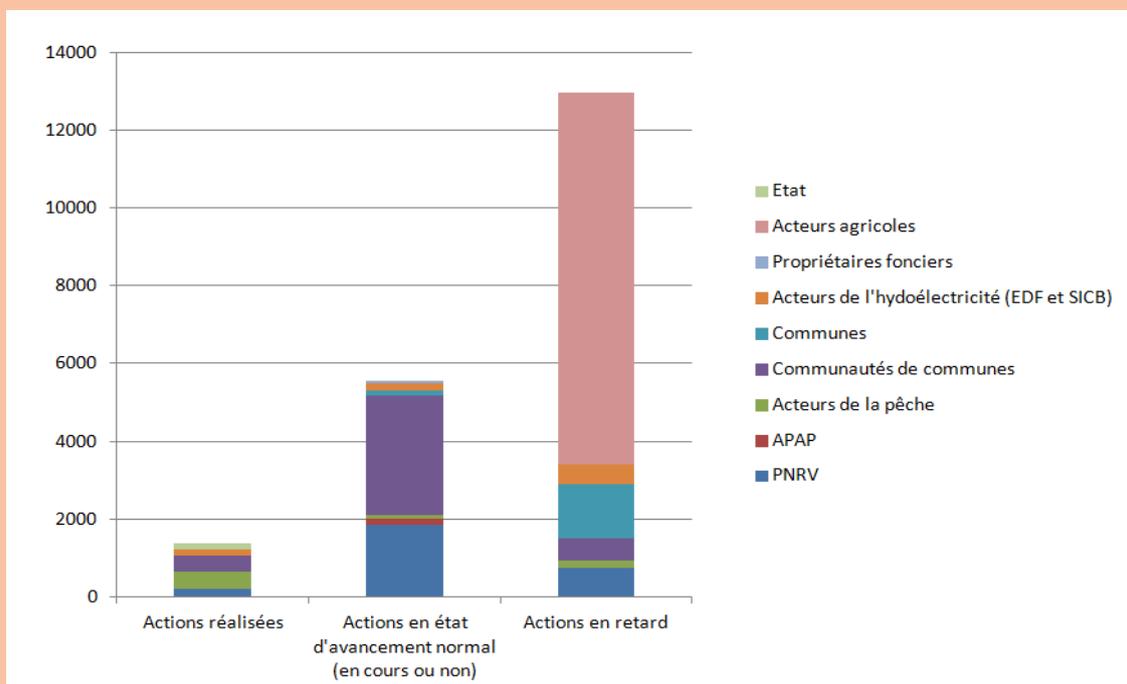
Taux de réalisation des actions : 92%

Participation financière des différents
 partenaires du contrat de rivière VEP2 :



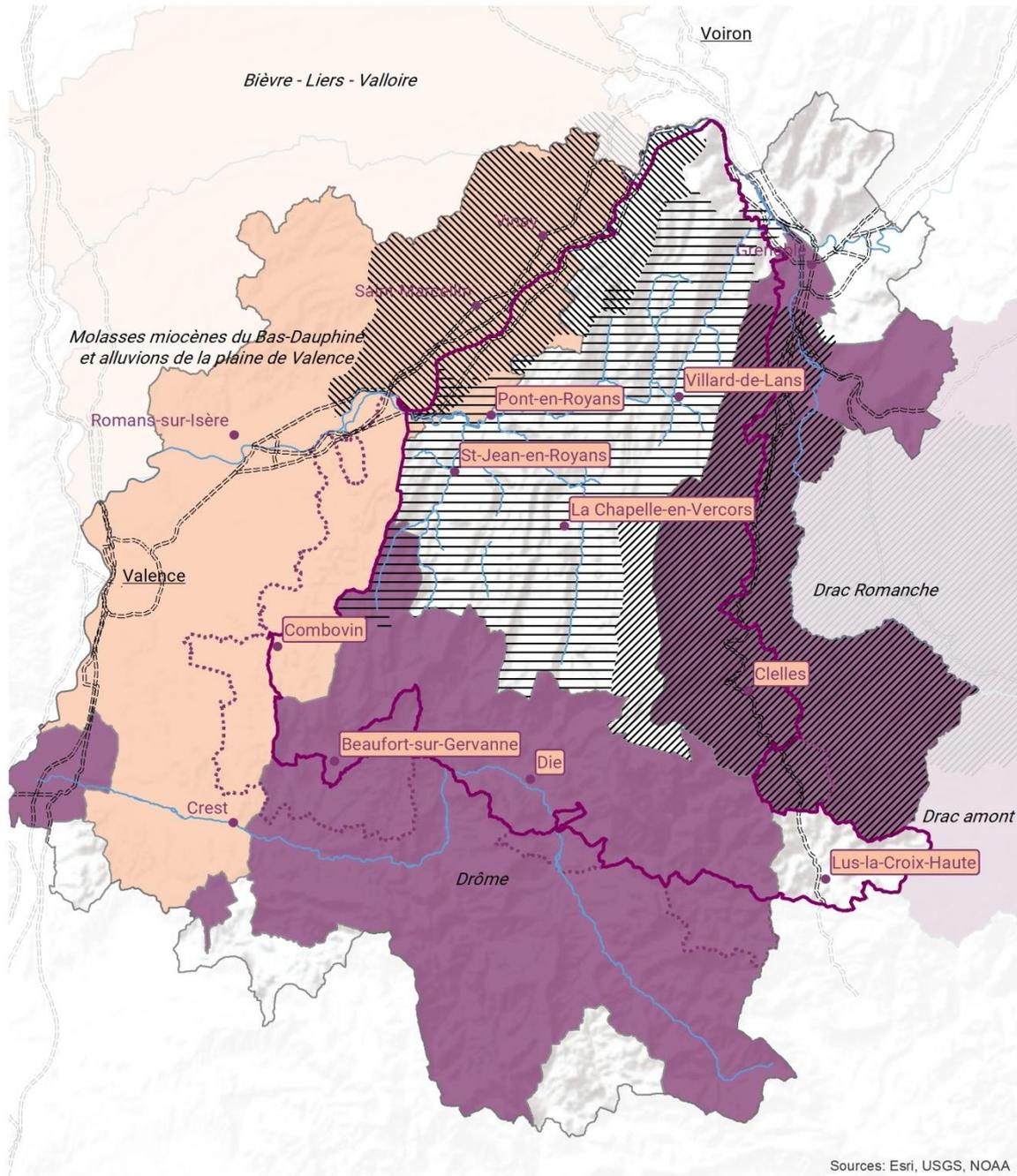
Montants engagés (en k€) sur la première partie du contrat VEP2 (2013-2016) :

NB : les actions « en retard » concernent notamment les actions portant sur la ressource en eau (programmation agricole, assainissement non collectif) et sur les milieux aquatiques (restauration écologique) qui ont été bloquées (cf. explications précédentes).



CARTE DE SYNTHÈSE

PROCÉDURES DE GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU PNRV



Sources: Esri, USGS, NOAA

- Périmètre de la charte 2008-2023
- Périmètre d'étude de la nouvelle charte

Contrats de milieu en cours

- Vercors Eau Pure 2
- Sud Grésivaudan
- Drac Isérois

SAGE

- En élaboration
- En cours de mise en oeuvre

Nom du SAGE

Sources : IGN, PNRV, Sandre
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, Cap Territoire, Frédéric Desglis / mars 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

L'action du PNR sur le thème de l'eau est perçue par certains acteurs, y compris ceux en charge de cette thématique, comme étant inefficace sur la préservation de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Une « *dégradation globale de la qualité* » est perçue « *depuis 10 ans, avec la disparition de certaines espèces liées aux cours d'eau* ». Même s'il s'agit pour ces acteurs « *d'une dégradation lente, elle s'installe* ». Il est noté que cette tendance date peut-être d'avant la Charte actuelle mais que les connaissances ne permettaient pas de l'établir. Cela conduit certains à penser que « *le Parc travaille plus sur la quantité que la qualité* », alors même que les actions menées tendent plutôt à montrer l'inverse.

La qualité de la ressource (états chimique, quantitatif et bactériologique) est assez peu abordée par les acteurs. De manière générale, une stagnation de la qualité est notée et certains soulignent que les problèmes existant au début de la charte (état bactériologique notamment) n'ont pas été réglés.

Certains acteurs avancent que le Parc n'a pas mis en œuvre les compétences nécessaires pour animer réellement le contrat de rivière. Celui-ci aurait travaillé trop « *dans son coin, sans associer les acteurs locaux* ». Cela expliquerait, du moins en partie, le fort taux d'absentéisme aux réunions et le faible relais politique sur le sujet de l'eau et des milieux aquatiques. A plusieurs reprises, est évoqué un processus d'« *éloignement* » du Parc lors de cette charte, de renforcement de ses compétences techniques mais au détriment de ses compétences d'animation territoriale.

Les limites des bienfaits de l'action du PNR sur l'eau et les milieux aquatiques sont même soulignées par certains acteurs. Ils estiment que sans l'intervention du Parc, des pressions suffisamment fortes des acteurs auraient peut-être imposé la création d'un syndicat de rivière, disposant de davantage de moyens pour réaliser des interventions opérationnelles et des travaux, avec à la clef potentiellement davantage d'avancées pratiques. A leurs yeux, le Parc s'est retrouvé par défaut en charge de cette thématique, alors qu'il était simplement censé accompagner le territoire et ses acteurs. Pour d'autres acteurs au contraire, il est pertinent que le Parc prenne la main plus fortement sur cette thématique, étant donné sa légitimité territoriale, ses moyens dédiés à l'eau, et la dynamique en cours de réduire (ou du moins, de ne pas multiplier) le nombre de syndicats mixtes. Ces acteurs regrettent que le Parc n'ait pas osé endosser une posture plus proactive, en mettant en place des binômes technicien-élu fonctionnels, dotant ainsi le Parc du bras opérationnel dont il avait besoin. *In fine*, les deux types d'acteurs s'interrogent sur la plus-value actuelle du Parc sur la thématique de l'eau.

En toute logique, la future charte est attendue par certains pour préciser la posture du Parc sur la question de l'eau et des milieux aquatiques, notamment autour de l'objectif jugé prioritaire pour le territoire d'enrayer la dégradation des cours d'eau. Les dégradations désormais constatées (déclassement par le SDAGE) pourraient pousser les élus à se saisir plus fortement du sujet. De manière générale, il semble nécessaire de mettre en place une meilleure concertation et une animation plus efficace pour repartir sur des bases saines.

REGARD EVALUATIF

Etant donné que l'action du Parc dans le domaine de l'eau est guidée par le contrat de rivière Vercors Eau Pure, la charte et les indicateurs prévus pour son évaluation n'apparaissent pas pertinents pour l'évaluation des actions dans le domaine de l'eau. Plus précisément, les indicateurs prévus étaient :

- La surface de zones humides (ZH) préservées ou restaurées : cet indicateur est techniquement difficile à mesurer sans un suivi très régulier et chronophage.
- Les indicateurs de réalisation des SAGE : le SAGE prévu initialement n'a pas été mis en place, rendant cette indication caduque.
- Le niveau de raccordement à un réseau d'assainissement : cet indicateur semble être le plus pertinent. Il aurait pu être calculé (par exemple, à l'échelle des communes visées par les

actions du Parc/du contrat VEP2) en 2008 puis mis à jour en 2018 pour cette évaluation. Malheureusement, ce travail n'a pas été réalisé.

On prendra donc ici comme référentiel d'évaluation la structure du contrat de rivière VEP2.

Appuyés sur une connaissance solide du territoire, qui s'est encore renforcée au cours de cette charte, les objectifs du contrat de rivière sont plus précis que ceux prévus dans la charte⁺. Cette dernière n'ayant finalement pas guidé l'action du Parc, les actions définies dans ce même contrat de rivière sont également pertinentes au regard des enjeux du territoire⁺. En revanche, la mise en œuvre du programme d'actions du contrat présente un déficit d'efficacité patent⁻, révélant à la fois une inadéquation des moyens employés et des réticences politiques sur lesquelles le Parc n'a pas réussi à avoir de prise ainsi qu'un contexte marqué par les réformes introduisant la compétence GEMAPI.

Concernant l'orientation 1 (animation et gouvernance), les moyens engagés par le Parc montrent qu'il a investi son rôle d'animateur de la démarche VEP⁺. En revanche, le taux de participation relativement faible des membres du comité de rivière aux réunions (70% d'entre eux étant absents à au moins la moitié des réunions), l'absence de portage politique relevé dans divers entretiens d'acteurs, ou encore la critique des capacités d'animation du Parc, témoignent d'une dynamique locale malaisée, sans amélioration par rapport aux problèmes de gouvernance soulevés lors de l'évaluation du 1^{er} contrat de rivière VEP⁻. Les résultats observés sur le territoire (blocage d'un certain nombre d'actions, dégradation objective des cours d'eau sur la période, stagnation de la qualité de l'eau) tendent aussi à montrer que le dispositif VEP n'est pas aussi efficace que souhaité⁻.

Concernant l'orientation 2 (ressource en eau), qui est le cœur de la politique portée par VEP2, peu d'actions ont pu être menées à bien. Cela explique la stagnation de la qualité de l'eau sur le territoire^{+/-}. L'essentiel des actions abouties consiste en des actions d'amélioration de la connaissance⁺. A mi-parcours, 44% des actions prévues étaient en retard. Les blocages subis sur la programmation agricole (gestion des effluents) en sont en grande partie la cause, l'assainissement non collectif également mais dans une moindre mesure, car les projets ont bien avancé sur certains secteurs⁺. Sur d'autres secteurs, les maîtres d'ouvrage ne sont pas parvenus à surmonter les difficultés financières (complexité des montages financiers nécessaires pour parvenir à des coûts supportables pour les communes)⁻. Sur la gestion des effluents agricoles, le point de blocage identifié est une incompatibilité entre la réglementation agricole et les besoins de mise aux normes des exploitations sur le territoire. De ce fait, une pollution agricole diffuse perdure sur le territoire.⁻

Sur l'orientation 3 enfin (aménagement du territoire et milieux physiques), comme pour l'orientation 2, beaucoup d'études ont été menées⁺ mais peu d'actions ont été réalisées. Les actions du Parc semblent avoir été bloquées par des difficultés techniques (manque de moyens techniques, complexité des enjeux fonciers, tensions avec les usages agricoles associés à ces milieux) et financières (coût élevé pour les petites communes) qui se sont posés aux maîtres d'ouvrages⁻.

Dans l'ensemble, on note que la posture du Parc sur la thématique de l'eau semble particulièrement difficile à tenir et peu favorable à l'action : celui-ci est en effet en charge de l'animation du contrat de rivière VEP, sans pour autant avoir la maîtrise d'ouvrage de travaux. Sans bras armé opérationnel et sans des relations fonctionnelles avec les maîtres d'ouvrages désignés par le contrat (communes notamment), de nombreuses initiatives se sont donc trouvées condamnées à ne pas aboutir⁻.

Ce problème de gouvernance et d'animation adaptée du contrat de rivière a constitué un frein majeur à la bonne gestion de la ressource et des milieux aquatiques. *A contrario*, par rapport à la mise en œuvre du 1^{er} contrat de rivière, la redistribution des compétences GEMAPI lors de ce 2^{ème} contrat a permis que le sujet des milieux aquatiques soit mieux pris en compte par les communes ou EPCI maîtres d'ouvrages, mais a également déstabilisé les outils de gestion utilisés^{+/-}.

Les années à venir devraient voir la mise en œuvre d'un programme stratégique de gestion de la ressource, une restructuration des moyens humains, ainsi que la réalisation d'un état des lieux des enjeux liés à l'eau sur tout le territoire du PNR du Vercors. En outre, la période à venir laisse augurer d'une série de questionnements qui conditionneront forcément l'investissement du Parc sur cette thématique. Quid d'un 3^{ème} contrat de milieu ? Quid de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre du Parc et quel rôle envisagé pour le Parc dans ce cadre, notamment par les EPCI héritant *a priori* de cette compétence ? Quid d'autres alternatives, telles que la création d'un EPAGE, et à quelle échelle ? 🗣️

FAIRE DES PATRIMOINES CULTURELS UN VECTEUR DE QUALITE DE LA VIE ET UN LIEN ENTRE LES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES

1.2.1. Poursuivre la connaissance et la valorisation des patrimoines, héritages culturels et humains

1.2.2. Soutenir les initiatives culturelles locales valorisant les produits, savoir-faire et les patrimoines du Vercors, vecteurs de lien social

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION IDENTIFIES

LES ENJEUX

Un patrimoine symbolique important

Le Vercors est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire.

Il existe un héritage culturel et humain de la préhistoire à aujourd'hui.

Ce patrimoine est porteur de sens pour le territoire, utile à son image et facteur de lien social entre populations permanentes et touristiques.

Une dynamique locale réelle

Il existe un maillage local d'associations et de structures qui assurent une animation culturelle autour du patrimoine.

Le Parc, via le CPIE, soutient historiquement cette dynamique. Et tente de créer des synergies.

Des infrastructures historiques

Le Parc porte deux équipements muséographiques.

LES INTERVENTIONS DE LA CHARTE

De la recherche locale et scientifique

- Programmes de recherche et actions de sensibilisation sur l'histoire locale : appui aux acteurs relais locaux, édition de guides et documents d'information et de sensibilisation (cf. 2.3.1)
- Participation à des programmes nationaux et internationaux de recherche

De la restauration et valorisation du patrimoine

- Programme de restauration et de valorisation du patrimoine local (cf. 2.3.1)
- Soutien aux musées locaux et mise en réseau
- Gestion des équipements muséographiques propriété du Parc (musée de la Préhistoire, mémorial de la résistance), en synergie avec le musée départemental de la résistance

De l'animation territoriale

- Soutien à la création culturelle sur des thématiques spécifiques au Vercors
- Aide aux manifestations et animations valorisant le patrimoine et l'histoire locale, les savoir-faire et les produits locaux
- Appels à des projets culturels sur des thématiques spécifiques au territoire

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Depuis son origine, l'animation culturelle tient une place importante au sein du PNR du Vercors. Elle était investie comme le moyen d'affermir l'image du territoire vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi de créer du lien social entre les différents types d'habitants et cultures qui s'y rencontrent.

Au cours des années 90, la « mission culture et histoire » a été développée dans un partenariat étroit entre l'équipe du Parc et le CPIE, sur un travail d'animation culturelle historique et populaire en lien avec la création contemporaine. Le contexte de travail a évolué sur l'ensemble de la période avec 1) la normalisation des liens juridiques entre les deux structures fin des années 2000 puis 2) la réduction progressive des fonds de fonctionnement dédiés au CPIE allant 3) jusqu'à l'arrêt du partenariat en 2018 et le licenciement des derniers salariés. Début 2018, la mission "éducation à l'environnement et au développement durable" est finalement intégrée au sein du Parc. Entre 2008 et 2016 une vice-présidence spécifique était consacrée à la culture. Depuis 2016, culture, éducation et participation citoyenne ont été regroupées. La mission « histoire » n'est désormais plus portée que par les musées du Parc.

Le travail du Parc sur le volet Culture se conçoit aujourd'hui en lien avec les acteurs du territoire que sont les différentes communautés de communes (CC). Leur approche – et donc les relations de travail mises en place – est variable : la CC Massif du Vercors n'a pas la compétence culture mais accueille sur son territoire des festivals d'ampleur : festival du film d'Autrans, de l'humour, du film pour enfants à Lans-en-Vercors ... elle peut fonctionner en autonomie sur la question culturelle et est orientée vers la Métropole Grenobloise, pour partie, pour son public. Les CC des piémonts font de la décentralisation de spectacles des villes portes vers les communes du PNR. La CC du Diois porte également des festivals importants : fête de la transhumance, festival Est-Ouest, rencontres littéraires, fête de l'espièglerie et a connu récemment des mouvements au niveau des acteurs culturels. Dans d'autres territoires, comme la CC du Val de Drôme (partie Gervanne), la densité d'acteurs culturels est moins importante. Dans la CC Trièves, une dynamique très importante est en place, et le lien avec le PNR s'est un peu distendu sur ce champ.

Aux mutations sur les modalités de travail et sur l'approche territoriale, s'ajoute une évolution de la construction financière des projets, avec la baisse des dotations publiques et l'apparition de nouvelles modalités. Des projets hors cadre institutionnel (et politique) se développent à partir d'initiatives locales, à l'image de la charbonnière du Vercors. Le Parc est aussi aux portes d'agglomérations avec des cadres supérieurs qui viennent habiter sur le Vercors pour la qualité de vie que le territoire propose. Ils sont sensibilisés aux enjeux du développement durable, et leur présence dans des conseils d'administration d'entreprises pourrait ouvrir des opportunités dans le montage de projets de mécénat culturel (opérations mixtes public / privé, captation de financements).

Le parallèle est alors à faire avec la question de la consommation du territoire, par les locaux et les « extérieurs », réalité que la mission culturelle questionne aussi.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. PROJETS LOCAUX ET SCIENTIFIQUES DE RECHERCHE AUTOUR DU PATRIMOINE CULTUREL HISTORIQUE ET CONTEMPORAIN

- **PARTICIPATION A DES PROGRAMMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE RECHERCHE**

Le CPIE et le Parc, tous deux membres à part entière du réseau, se sont investis dans le travail du réseau **Memorha**, avec la recherche menée autour du thème « **Prendre le maquis** », qui a fait l'objet d'une journée d'étude à la Chapelle-en-Vercors (Rencontres nomades) en 2014 en plus de l'édition d'un livre en 2017 et d'une exposition en 2018. Ce réseau ouvre aussi la réflexion sur les parallèles avec les autres guerres et la question de la mise en récit de conflits.

Le territoire du PNR est un objet d'étude **pour le Programme LabEx ITEM, innovation et territoires de montagne**, dispositif de recherche associant de nombreux experts dont l'IRSTEA de Grenoble. Le CPIE a accueilli des doctorants sur des thèmes variés : Culture(s) et territoires de montagne (2012-2014), les modes d'attachements pluriels au territoire d'un espace protégé dit "de montagne" (2014). Ces recherches ont fait l'objet de production d'articles scientifiques : exemple, Baticle C., 2014. – Habiter le Vercors : les ambivalences de l'attachement, rapport, LabEx ITEM, LARHRA.

- **PROGRAMMES DE RECHERCHE ET ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'HISTOIRE LOCALE : APPUI AUX ACTEURS RELAIS LOCAUX, EDITION DE GUIDES ET DOCUMENTS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION**

Résonance de la résistance a été un programme sur le long terme avec une dotation annuelle et une diversité de thèmes développés. 2009-2010 : résidence de création de Frédéric Nevchehirlian sur un projet à destination des jeunes sur les usages et mésusages contemporains du vocabulaire des années noires, interventions dans les classes et dans les bibliothèques. Création « **Résonance de la faille** » du collectif Navire Argo, une œuvre autour du souvenir de la résistance et de ses imaginaires contemporains. 2011 : **Passeurs de Mémoires**, Littérature, Théâtre et Musique. 2012 : parcours d'étrangers dans l'Europe des années noires - Héritage de la résistance dans les paysages et nos mémoires. Création d'un parcours mémoire à Vassieux en Vercors. Accompagnement en 2014 de la CC du Trièves pour les 70 ans de la libération (édition inédite des mémoires d'un Résistant, création d'un film photographique et sonore, ...).

Dans le cadre de la mission Parc confiée au CPIE, un soutien et un accompagnement ont été apportés au groupe local des **Cahiers du Peuil** pour l'édition de 10 cahiers (revue d'histoire locale). Un accompagnement spécifique a aussi été apporté à des associations locales à caractère patrimonial : aide à la recherche, partenariats liés à la vulgarisation scientifique, ...

2. PROJETS AUTOUR DE LA RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- **PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL**

Les années 90 avaient été marquées par des inventaires du patrimoine (édition d'une carte en 2002). Au démarrage de la charte actuelle, un programme de rénovation des cabanons de vigne dans le Diois arrivait à terme, et un travail sur les couvertures traditionnelles des bâtiments (Toit de chaume) avait également été réalisé. Aucun nouveau projet n'a été engagé sur ce thème sur la période 2008 – 2018 avec l'angle d'approche direct « culture ». Il est toutefois possible de noter la mise en œuvre de chantiers « Concordia » de rénovation du petit patrimoine, à l'initiative des collectivités locales mais avec un pilotage Parc, en lien avec les réseaux d'itinérance, et à raison d'environ 1 par an.

- **SOUTIEN AUX MUSEES LOCAUX ET MISE EN RESEAU**

La réflexion sur le travail de mise en réseau a été amorcée avec les **musées de Pays** dans le cadre de partenariats techniques : maison de la mémoire du Royans à Rochechinard, couvent des carmes à Beauvoir-en-Royans, musée archéologique de Die et du Diois dans le cadre d'une programmation hors les murs, maison du patrimoine de Villard-de-Lans, musée de l'eau à Pont-en-Royans. Le projet « **sur la place publique** » (cf. zooms) a été développé avec **La Halle** à Pont-en-Royans (Lieu d'art contemporain) en 2013 et la fondation de France.

- **GESTION DES EQUIPEMENTS MUSEOGRAPHIQUES PROPRIETE DU PARC**

Le Parc est gestionnaire du musée de la préhistoire du Vercors et du Mémorial de la résistance du Vercors, situés sur la commune de Vassieux-en-Vercors, où se trouve aussi le musée de la résistance, géré par le Département de la Drôme. Une billetterie commune a été mise en place pour les trois musées.

La gestion des équipements muséographiques du Parc est pilotée par une équipe spécifique de 4 personnes, secondées par une équipe de saisonniers. Le musée de la préhistoire accueille en

moyenne 12 743 visiteurs par an (chiffres 2011-2014) et le mémorial de la résistance du Vercors 30 049 visiteurs.

3. PROJETS D'ANIMATION TERRITORIALE SOCIO-CULTURELLES

- **SOUTIEN A LA CREATION CULTURELLE SUR DES THEMATIQUES SPECIFIQUES AU VERCORS**

Ce volet a été au cœur du travail mené sur la période avec des projets phares comme « **paysages industriels** » ou « **sur la place publique** », développés à la suite dans les zooms.

« **Superparcsupernaturel** » est une édition à la suite de la résidence d'écriture de l'écrivain Jean-Pierre Ostende organisée en 2009 par l'association Tétra Lire (édition du livre en 2010). C'est un livre-fiction original, qui fourmille d'humour, mais qui se veut aussi très clairvoyant sur le Vercors et ses habitants, ses enjeux, ses paysages... et son hésitation traditionnelle entre le développement touristique et l'envie de protéger l'espace naturel. Cette injonction contradictoire doit encore être questionnée dans le cadre du travail sur la nouvelle charte.

« **Regards croisés** » est une réflexion initiée par les parcs naturels régionaux du Pilat, du Vercors et des Monts d'Ardèche. Ce programme d'accueil d'artistes en résidence et de recherche -action en sciences sociales a ouvert et développé un espace de réflexion sur des questions de paysage en proposant des expériences singulières de commande artistique et de regards scientifiques sur chaque territoire avec les associations relais et une direction artistique commune portée par Art 3 à Valence. Le projet photographique a fait l'objet d'installations artistiques sur le territoire (plateau de Léoncel, RN532, d'une exposition à la Halle à Pont-en-Royans, d'un film et d'un travail d'édition). Il a été achevé au démarrage de la charte actuelle.

- **AIDE AUX MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS VALORISANT LE PATRIMOINE ET L'HISTOIRE LOCALE, LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS LOCAUX**

Jusqu'en 2015, une enveloppe de 15 000 € par an était consacrée à l'accompagnement de 10 à 15 projets culturels portés des associations sur le territoire. L'accompagnement a repris en 2018 sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les thèmes ou enjeux de la charte (exemple : les mobilités - Musées hors les murs). Le projet multipartenarial « **Fermades** » a été développé conjointement avec l'APAP (association pour la promotion de l'agriculture du Parc) et visait la mise en place de soirées repas-spectacles dans les fermes doublées de visites d'exploitations. 9 à 22 soirées par an permettaient des croisements entre habitants et touristes, entre rural et urbain. Le partenariat, initié sous l'ancienne charte, a pris fin en 2010.

- **APPELS A DES PROJETS CULTURELS SUR DES THEMATIQUES SPECIFIQUES AU TERRITOIRE**

Un appel à projet spécifique a été mis en place pour les **40 ans du Parc**. Trois projets artistiques ont été retenus avec un rendu en 2010 au Pot au Noir, lieu culturel relai du territoire à Saint-Paul-les-Monestier. Des ateliers ont été mis en place avec les artistes et les artisans locaux. Le projet « **le Vercors n'est pas une carte postale** » (cf. zooms) a mobilisé quatre réalisateurs de films sur le thème paysage en partage abordant les thématiques et enjeux du PNR Vercors.

ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

PROJET « **SUR LA PLACE PUBLIQUE** » : 2009 – 2011 (OUVRAGE EN 2013)

Il s'agit d'une expérience participative et créative sur le devenir des espaces publics. Le projet a mêlé architecture, urbanisme, sociologie et création artistique. Conduit dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint-Jean-en-Royans, il a permis la construction d'un projet citoyen, notamment autour de la question de la mutation du « quartier des Chaux », où la démolition d'un immeuble était envisagée. Ce travail a été identifié comme une véritable expérimentation sur le vivre ensemble.



PROJET « **PAYSAGES INDUSTRIELS** » : PROJET INTER-PARCS

Ce projet a été une expérimentation artistique sur 3 ans impliquant la population locale. Le projet a été développé en partenariat avec les PNR de Lorraine, des Monts d'Ardèche et du Pilat. Le Vercors a animé une réflexion collective sur son histoire industrielle, ses mutations et ses ruptures, mais aussi sur son impact sur les paysages et la vie quotidienne des populations d'aujourd'hui. Deux interventions d'artistes ont permis la production de deux pièces d'artistes (performances chorégraphiques) sur trois sites avec les habitants : l'ancienne fonderie royale de canons de Saint-Gervais, les carrières de l'Echaillon et la tournerie tableterie dans le Royans.

PROJET « **LE VERCORS N'EST PAS UNE CARTE POSTALE** » 2010 – 2014 SUR TOUT LES TERRITOIRES

Ce travail a conduit à la réalisation de quatre documentaires sur le thème : « Comment filmer le paysage, échapper aux tentations de la carte postale ? » Quatre films, nourris de récits, de mémoires et d'histoires, répondent en offrant des images du Vercors, ouvertes, inattendues, complexes. Le travail a été édité sous forme d'un livre de cinéma avec DVD.



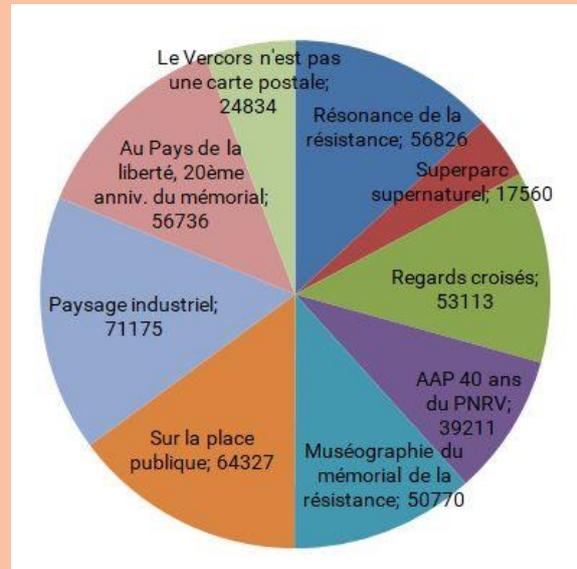
ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant global engagé sur 10 ans : **434 552 €**
(ce diagramme ne prend pas en compte une partie des missions effectuées par le CPIE).

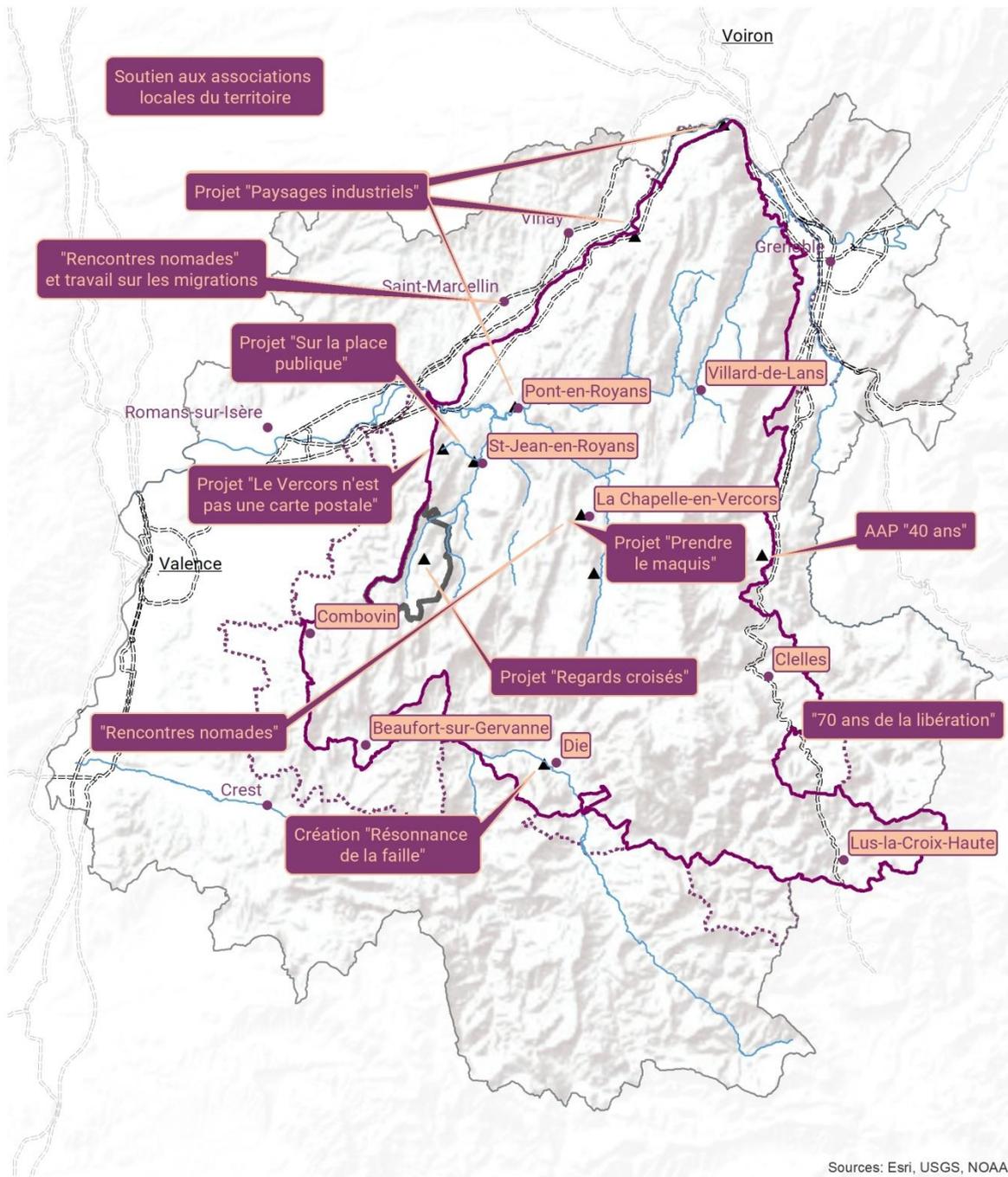
Taux de réalisation des actions 100 %

Cet engagement ne prend pas en compte les Fermades, recensées dans l'objectif stratégique entre 2008 et 2010, pour un coût annuel entre 50 et 55 000 €.

Evolution des postes dédiés entre 2008 et 2018 (CPIE/PNR puis PNR seul) : 12 postes à 3 postes.



CARTE DE SYNTHÈSE



Sources: Esri, USGS, NOAA

- Périmètre de la charte 2008-2023
- Périmètre d'étude de la nouvelle charte

Sources : IGN, PNRV
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, Cap Territoire, Frédéric Desglis / mars 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Dans plusieurs ateliers, les participants ont souligné la baisse des moyens alloués par le Parc à la question de la culture, qu'elle soit artistique, populaire ou historique. La baisse des moyens subie par le PNR et, dans ce contexte, l'arbitrage en faveur de la disparition du CPIE a été particulièrement souligné par les participants.

Pour le monde de la Culture, le PNR et le CPIE étaient reconnus - dans le partenariat qu'ils avaient su mettre en place - comme des médiateurs tissant des ponts entre les anciens et nouveaux habitants, entre les ruraux et les urbains, animant globalement la question de l'identité du Massif en lien avec le monde de la recherche. Dans cette vision très positive du partenariat CPIE - PNR telle qu'il existait avant 2008 et jusqu'en 2018, certains concèdent qu'il était nécessaire de le faire évoluer.

L'arrêt de certaines missions du CPIE, ou leur reprise uniquement de façon partielle par le PNR, pose deux questions : quelle future place pour la Culture au sein du PNR ? quel rôle du PNR en tant qu'outil de lien social sur le territoire ? Et si la mise en place récente d'un service interne au Parc rassure certains acteurs, ses moyens financiers et humains laissent craindre une action à la portée limitée.

Les nouveaux appels à projets sont critiqués sur leur capacité à répondre aux enjeux, et ne compensent pas, dans l'esprit des participants la perte des moyens observée. En outre, la capacité du Parc à appuyer les initiatives culturelles émergentes est interrogée, posant la question de son rôle dans l'innovation territoriale sur le volet culturel. Le tissu associatif est dynamique. Il peut montrer des signes d'essoufflement sans aide à l'animation du réseau mais est aussi capable d'initiatives hors cadre institutionnel (et politique).

REGARD EVALUATIF

La mission culture constitue un des piliers majeurs de l'action du PNR du Vercors. Cet héritage des années 1970, où la culture est vue comme un moyen de transformation territoriale a connu sur la période 2008-2018 une profonde transformation après un âge d'or sous la présidence précédente d'Yves Pillet.

Si la part « culture » au sein du PNR a pu étonner la Cour régionale des comptes, elle paraissait ancrée et légitime dans un contexte économique favorable à la fin des années 2000 . Le travail opéré sur la durée de la charte s'est appuyé sur des résidences d'artistes en immersion sur le territoire, avec des restitutions à la population sous des formes variées (concerts, performances, films, expositions, ...).

Face à des réductions de moyens économiques importantes à partir de 2010 , le PNR opère un choix sous contrainte de se séparer de son principal moyen d'animation territoriale et culturelle : le CPIE. L'action culturelle est jusque-là active, tentant de se faire le relais entre travail des chercheurs, culture populaire et travail artistique  malgré quelques critiques de « notabilisation » de l'action du CPIE , s'éloignant peut-être un peu des habitants et des associations de conservation du patrimoine locales.

En termes de moyens, l'action « culture » du Parc intégrant celle du CPIE passe, sur la période de l'ordre de 3 postes à un seul . Certaines modalités de travail ont aussi changé pour répondre à la baisse de moyens avec un travail plus structuré en amont mais en moindre capacité de répondre aux opportunités . Au-delà, la question du droit à l'échec se pose dans une thématique où l'action se place dans une logique d'expérimentation et d'innovation .

Le choix opéré dans la restructuration constitue la fin d'un modèle où le PNR déléguait une grande partie de son animation territoriale . En effet, la mission culture, comme les autres missions du CPIE était l'occasion pour le couple CPIE - PNR d'être visible sur son territoire et de se positionner en relais des initiatives locales, « d'être proche du territoire » et de compenser la perte des maisons du Parc courant des années 90. A partir des années 2014-2015, cette proximité s'altère et porte un risque plus grand d'étiollement du lien qu'entretient le PNR avec les forces vives du territoire . Ceci étant, si le CPIE était très reconnu, il opérait néanmoins un filtre entre les habitants et le Parc, empêchant ce dernier de légitimer pleinement son action de manière satisfaisante. De ce point de vue, la disparition du CPIE replace le PNR en responsabilité

directe vis-à-vis de son propre ancrage territorial⁺ qui, semble-t-il, s'est globalement affaibli sur la période⁻.

Mais le Parc aussi est vu aujourd'hui comme une alternative pour des acteurs culturels qui n'ont pas une « entrée » au niveau des communautés de communes ou d'agglomération (EPCI)⁺. Ces structures se retrouvent parfois en concurrence avec une tendance au suréquipement en termes de lieux au détriment d'une réflexion sur la mutualisation de moyens⁻. Le nombre de projet en maîtrise d'ouvrage directe du PNR du Vercors a diminué mais en parallèle les initiatives inter-Parcs ont augmenté⁺. Cette mutualisation, étendue aux EPCI, peut être une des pistes d'étude pour le futur projet.

Si certains regrettent la disparition du CPIE, elle a néanmoins permis, en creux, de sauvegarder d'autres services et notamment l'existence des musées, fer de lance historique de l'action culturelle du PNR. Ce choix permet de garder un patrimoine matériel important⁺ sans pour autant que les modalités de leur travail ne soient renouvelées afin d'intégrer une partie d'animation territoriale notamment hors les murs, compensant l'absence nouvelle du CPIE^{+/-}.

Les associations locales, réputées dynamiques⁺, souffrent, en cascade, d'une baisse d'accompagnement par les pouvoirs publics, dont le PNR se faisait le relais⁻. Le fonctionnement actuel privilégie la logique d'appel à projet (AAP) ou d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Cela suppose une compétence en ingénierie de projet pour construire et monter un dossier susceptible d'être étudié. Les grilles de lecture de ces appels à projet peuvent sembler complexes pour de petits porteurs de projets⁻, avec à la clef des financements qui sont en perte de vitesse⁻. Le constat est fait que les enveloppes se reportent sur des projets qui ont déjà bénéficié d'une aide pour leur montage et qui sont « prêt à sortir ». Les « petits » projets souffriraient d'une carence de financement.

Parallèlement certains artistes « y vont quand même »⁺ hors du cadre de l'institution qui perd son rôle politique sur le territoire⁻. Les modalités d'accès aux financements freinent-elles les énergies locales ? L'innovation se fait-elle aujourd'hui sans le PNR ?⁻

Le projet « Zone libre » questionne ce rôle du PNR : l'objectif était la construction d'un collectif de tous les acteurs culturels du territoire (580 individus et entités recensés) pour mutualiser les projets, les équipements et les festivals, développer des rencontres itinérantes en utilisant un bus. Les acteurs avaient amorcé un travail sur une charte et surtout sur un mode d'organisation de type coopératif (préfiguration d'un conseil de gouvernance). « Objet » de Zone Libre : *animer un collectif regroupant des porteurs de culture du Sud-Grésivaudan / Royans / Vercors pour mettre en œuvre une coopération culturelle innovante – les lieux, le savoir-faire et le matériel étant présents sur le territoire*. Le Parc était moteur⁺ avec quelques autres acteurs dans la construction du projet mais après l'échec du montage d'un dossier de financement Leader, le choix a été fait de stopper son engagement⁻. Or il pouvait y avoir dans ce projet une opportunité pour coller aux nouvelles formes d'organisation qui se dessinent sur le territoire mais plus globalement dans la construction de projet. Il y avait là également un écho avec le discours porté par les élus sur l'acceptation d'une gouvernance où le Parc serait moins « présent »^{+/-}. Au-delà du projet Zone libre, la question des nouveaux lieux, des « Tiers-lieux » peut être posée. Dans ces lieux le public, le privé, le social, la création, l'expérimentation ... se croisent pour étudier un nouveau « vivre ensemble »⁺. Il y a un enjeu pour le Parc que de nouveaux lieux d'initiative et d'expérimentation émergent sur son territoire et il doit se poser la question de son rôle et de sa place dans l'accompagnement des initiatives[?]. Exemples : la Navette (association de coordination culturelle du Royans, lieu de fabrique artistique dans le Royans et de résidence d'artistes en spectacle vivant), le FabLab de Crest (laboratoire de fabrication numérique), « La place des possibles » à Saint-Laurent-en-Royans (espace créatif solidaire, culturel et connecté).

La baisse de l'ambition culturelle sur la durée de mise en œuvre de la charte est mise en avant par tous les acteurs⁻. D'un thème moteur, porteur d'initiatives, la Culture est passée au service d'autres thématiques, notamment depuis la reprise en charge de thématiques du CPIE à sa disparition^{+/-}. La première période de mise en œuvre de la charte a été l'occasion d'expérimenter un travail de territoire avec les populations en lien avec la création contemporaine (résidences d'artistes). La feuille de route actuelle est plus perçue comme étant orientée vers une mise en tourisme, avec des projets « visibles » destinés certes à la

population locale mais surtout au public de passage 🚫. La question du glissement progressif vers une offre destinée à des « consommateurs du territoire » - qu'ils soient locaux ou de passage - est posée 🤔. La facilité d'accès à des crédits « tourisme » par rapport à des financements purement « Culture » au niveau du montage des projets peut expliquer une partie de la situation actuelle 🤔.

La mutation observée pose la question du besoin de visibilité de l'institution Parc aujourd'hui - notamment par rapport aux communautés de communes et d'agglomération - de son impact sur la programmation culturelle, et du rôle de la mission culturelle dans le nouveau projet à écrire. L'anniversaire des 50 ans peut être le moment d'un questionnement sur les fondamentaux du PNR sur ce thème 🟢. Quelles sont les nouvelles formes culturelles, utopies, thèmes à prendre compte (identité, nouveaux usages, nouveaux modes de vie, ...) dont le Parc doit ou peut s'emparer pour les 15 à 20 prochaines années 🤔 ? Quel redimensionnement de l'équipe générale du Parc à moyen terme, et quelle place pour le volet « culture » en son sein 🤔. Le travail mené depuis quelques temps avec des projets conduits en « inter-Parcs » ouvre de nouvelles pistes de création.

Sur le thème de la culture, les élus des différentes échelles doivent pouvoir accepter d'ouvrir un débat, et parfois d'être mis en défaut ou a minima questionnés sur leur action.

PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE

1.3.1. Maîtriser la demande en énergie

1.3.2. Soutenir les initiatives et projets d'énergies renouvelables

Attention, ce thème n'intègre pas le changement climatique, traité dans la fiche dédiée

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Un territoire pionnier qui compte le rester

Le massif du Vercors a misé très tôt sur la valorisation d'une ressource locale renouvelable : le bois. Le territoire se considère de fait « pionnier » sur les questions d'énergie renouvelable dans un contexte qui a néanmoins changé ; On parle désormais plus largement de maîtrise de la consommation d'un côté et de développement de toutes les énergies renouvelables locales de l'autre.

La charte 2008-2020 :

- Elle esquisse la notion d'**autonomie énergétique** avec un objectif de 55 % de production locale ENR dans les consommations locales.
- La continuation de la **promotion des ENR** dont la méthanisation en agriculture, les filières bois énergie, les solutions pour sites :
- Un travail sur la **rationalisation de la consommation énergétique** dans les bâtiments (HQE, éco-construction), le transport et l'éclairage public sur le territoire.
- La médiation entre biodiversité et production énergétique.

LES TYPES D'OPERATION MENEES

Au début des années 2010, le PNR a commencé la mise en œuvre de la charte par :

1. Des actions pour développer des filières « Energie renouvelable » à l'échelle du massif

- Des études techniques de potentiel énergétique et économique pour plusieurs filières.
- La création d'un modèle coopératif de développement des ENR locales.

2. Des actions d'appui aux économies d'énergie

- Des conseils aux collectivités et habitants (urbanisme, bâtiments, etc.).
- Des études pour identifier les potentiels d'économie d'énergie non renouvelables.
- Le développement de nouveaux modes de gestion économe (appui ou maîtrise d'ouvrage)

A mi-parcours, le manque d'un cap global s'est fait sentir et a amené, en plus, le :

3. Développement d'une stratégie territoriale globale avec :

- Le développement d'un nouveau paradigme stratégique territorial : Territoire à Energie Positive
- De l'ingénierie de réponse à appel à projets pour faire bénéficier au territoire de ressources pour l'action sur Ce thème (TEPOS, TEPCV, FEDER-FNADT, INTERREG, etc.)
- De la médiation politique et technique pour stabiliser les conditions d'exploitations et d'implantation de ces EnR

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Historiquement, le PNR valorise la **Filière Bois**, activité économique traditionnelle du territoire. Le montage d'une organisation globale autour du Bois Energie, et notamment les plaquettes est mis sur pied dans les années 1980-1990. D'un côté, le Parc anime la consolidation d'une filière de production et de l'autre le montage d'une demande locale sur la base d'un réseau de chaleur et de chaufferie bois. La dimension collective de cette approche est considérée comme pionnière pour un territoire rural et l'initiative essaime sur certains territoires voisins.

A cette époque, les « intercos » sont moins développées qu'aujourd'hui. Le Parc assume plus directement des maîtrises d'ouvrage ou AMO auprès des communes et bailleurs privés pour des projets concrets d'installation. A mesure que les **EPCI** se développent, le Parc se positionne plus en relais, en appui, et anime les dimensions plus stratégiques à l'échelle des massifs.

Ce travail de fond sur le bois, au départ justifié pour le développement économique du territoire stricto-sensu permet au PNR d'être prêt à **diversifier** son action et promouvoir une approche plus globale, inspirée par le concept de développement durable et le programme « énergie et territoire » (années 2000) avec à la clef :

- L'idée d'une mise en valeur plus large du potentiel énergétique renouvelable local et notamment le solaire, la méthanisation, et l'éolien ;
- L'ambition de maîtriser des consommations énergétiques dans les bâtiments, les déplacements et l'éclairage public.

La Charte de 2008 se situe clairement dans cet esprit.

Sur cette double base de i) développement de l'offre et ii) maîtrise de la consommation locales, le PNR va s'appuyer à partir de 2015 sur un nouveau concept appelé « **Territoire à Energie Positive** » (TEPOS), soutenu dans le cadre d'un label, initié par le Comité de liaison des énergies renouvelables, rassemblant des acteurs engagés dans la transition énergétique. Des partenaires territoriaux en Drôme et Isère s'y sont déjà lancés (Biovallée sur la vallée de la Drôme, Communauté de communes du Trièves, Valence Romans Agglo) par le biais d'appel à projet régionaux (TEPos), nationaux (TEPCV).

C'est ainsi que sur la période 2008-2018, le Parc passe d'une logique d'appui au coup par coup à la mise en place d'objectifs stratégiques en capacité de donner un cap plus clair et globalement plus ambitieux au massif. Par ce biais, il donne la possibilité au territoire de récupérer des fonds européens et nationaux utiles à la mise en place de projets concrets. La collaboration avec les territoires voisins est aussi renforcée notamment par le biais des candidatures TEPos et TEPCV avec la Métropole de Grenoble.

Au-delà, il explore à partir de 2012, de manière plus systématique, les **potentiels énergétiques** locaux avec les conclusions suivantes (pour plus de détails, merci de vous référer au diagnostic associé au bilan) :

- Le bois énergie constitue le plus fort potentiel de développement d'énergie renouvelable locale. Il représente 20 % de la production locale d'ENR. Mais l'organisation de la filière est complexe et éparpillée.
- L'hydro-électricité, qui représente 80 % de la production locale, est pour sa part au maximum de son développement potentiel.
- La méthanisation n'est pas rentable économiquement et difficile à mettre en œuvre au sein d'un tissu agricole de moyenne montagne et composé de petites exploitations.
- Le solaire avec une part actuelle extrêmement réduite (1%), constitue une piste de travail jugée intéressante mais nécessitant une capacité de mise en synergie des initiatives auprès d'acteurs au départ très atomisés.
- L'éolien, s'il constitue un potentiel énergétique intéressant, a des impacts paysagers, socio-économiques et sur la biodiversité qui posent question sur le territoire.

Quant à la maîtrise de la demande énergétique, elle porte sur la mobilité, l'éclairage public et la gestion et la rénovation des bâtiments publics, tertiaires privés et de l'habitat.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

Les actions présentées dans cette section ont été développées en partenariat avec : AGEDEN, ADIL 26, CPIE Vercors, APAP, Rhône Alpes Energie-Environnement, FRAPNA, CAUE, Biovallée, Chambres d'agricultures 26 et 38, ADEME, SDED, ERDF/ENEDIS, ANPCEN, Région AURA, Union Européenne, et les communes et intercommunalité du territoire et PNR de la région Rhône-Alpes.

1. DES ACTIONS POUR DEVELOPPER DES FILIERES « ENERGIE RENEUVELABLE » A L'ECHELLE DU MASSIF

- **ETUDE TECHNIQUE ET PROMOTION DES POTENTIELS ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE DE FILIERES SPECIFIQUES.**

Concernant l'agriculture, le PNR assure des **audits énergétiques** durant les premières années 2010-2012, avec pour ambition de faire décoller une politique de maîtrise de la consommation et de développement de production de renouvelable, à terme. En 2012, il explore la possibilité de développer la méthanisation sur le territoire, avec une **expérimentation de micro-méthanisation sur 2 exploitations** en 2012. Une étude en 2014-2015, tentant la généralisation de ces expériences, montre les limites structurelles du Vercors pour généraliser le développement de ce type d'énergie. De ce constat, aucune installation n'a été enregistrée sur la période.

De 2008 à 2015, le PNR va susciter et accompagner la création des centrales villageoise, une filière coopérative locale de production d'énergie solaire photovoltaïque. (Voir points suivants).

En 2017, l'étude **TEPOS bois bûche** analyse la possibilité de création d'offre de bûches de chauffage structurée, sachant qu'en terme de bois énergie, le Vercors est spécialisé dans les plaquettes. Elle vise une meilleure connaissance des circuits d'approvisionnement, le repérage des sites et prestataire pour l'implantation de plateforme de séchage. Après étude, l'action est abandonnée, transformée en la création d'un outil numérique pour faire des commandes groupées (menée par la Métro).

Notons que le PNR a également monté, à mi-parcours, un **projet « Route des énergies » de valorisation/éducation autour des ENR** sur plusieurs secteurs du territoire, chacun faisant la promotion d'une filière par le biais de panneaux d'informations. Une vingtaine de lieux ont ainsi été équipés de panneaux permettant l'interprétation d'installations de productions historiques ou contemporaines, allant des moulins à vent aux chaufferies automatiques à bois en passant par l'hydroélectricité.

- **CREATION ET ESSAIMAGE D'UN NOUVEAU MODELE COOPERATIF DE DEVELOPPEMENT DES ENR LOCALES.**

Le PNR accompagne l'émergence des **centrales villageoises** avec une phase test en 2010 en Gervanne, puis l'animation de leur émergence et consolidation sur différents secteurs, 4 montagnes, Trièves, Vercors central, Royans entre 2012 et 2017 (Voir « actions emblématiques). En parallèle, des études d'intégration paysagère de quelques installations sont menées avec le CAUE et traduites en recommandations dans une **plaquette conseil « Solaire et Habitat »**.

2. DES ACTIONS D'APPUI AUX ECONOMIE D'ENERGIE ET UTILISATION FINALE D'ENR

- **CONSEILS GENERAUX AUX COLLECTIVITES ET HABITANTS (URBANISME, BATIMENTS, ETC.). FIN DU PROGRAMME « ENERGIE ET TERRITOIRE ».**

Dans la continuité de la précédente charte et de son programme « Energie et Territoire », le PNR met en place avec ses partenaires, de 2008 à 2011, des permanences **Points infos énergie** et prodigue

des **conseils** « Energie » de fond aux métiers de l'architecture et spécifique à destination des établissements touristiques, des communes (bâtiments publics et PLU) et des agriculteurs (stockage GNR, etc.).

Dans le cadre du programme Energie et Territoire du Parc, toutes les communes du territoire ont bénéficié, entre 2007 et 2011, d'un Audit Energétique Global (AEG) de leur patrimoine. Ces campagnes d'audits ont été coordonnées par le Parc avec l'appui technique de bureaux d'études, du SDED et du SEDI et des associations ADIL26 et Ageden.

- **ETUDE, TESTS ET MOBILISATIONS AUTOUR DE DIVERS LEVIERS D'ECONOMIE D'ENERGIE.**

Comme pour le volet production, le PNR mène des études concrètes pour identifier les solutions et juger de leur possible généralisation à tout le territoire.

Pour le grand public, le projet « **Famille à énergie positive** » (2010-2011) animé par le Parc, permettant à des familles de s'inscrire dans un processus de réduction de leur facture énergétique par l'adaptation de leurs gestes au quotidien.

Pour les exploitations agricoles, le Parc a contribué via l'APAP à « **catalyser des projets** » (2010-2012) par l'organisation de voyages d'études, l'organisation de banc d'essai, la commande groupée de panneaux photovoltaïques pour clôtures et chauffe-eaux solaires et l'identification de pistes d'économie d'énergie dans les salles de traites (2010-2012). A partir de 2014, un travail de **vulgarisation et veille technologique** a pour but d'essayer ces premières expérimentations dont certaines ont de bonnes perspectives de retours sur investissement (2014-2016). A la suite des études réalisées avec le Parc quelques exploitations ont fait des travaux notamment sur les salles de traite et ont pu générer des économies d'énergie.

Pour l'éclairage public, l'objectif est d'amener les communes à opérer des diagnostics des installations, améliorer leurs équipements et se former à de nouvelles modalités de gestion des éclairages à la fois au titre des économies d'énergie mais aussi de l'impact sur la biodiversité. L'année 2011 entame ce projet « **éclairage public et pollution lumineuse** » par la constitution d'un réseau de partenaires techniques et un premier volet d'information et communication sur les outils, services et nouvelles technologies existantes. Des voyages d'étude, séminaires pour les élus et techniciens et un évènement grand public « **Le Jour de la nuit** » sont organisés l'année suivante. Tous les ans des animations à destination des communes et du grand public sont proposées dans le cadre du « Jour de la nuit ». Depuis 2016, le Parc a pour objectif d'obtenir le label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Du constat de l'augmentation des déplacements pendulaires et des bouchons associés, un projet de transport par câble entre Grenoble Alpes Métropole et le secteur des 4 montagnes est porté par la Métro et fait polémique sur le Vercors. Le PNR prend en charge d'explorer des solutions alternatives et mène en 2013 une étude sur la possibilité de développement des « **mobilités** alternatives à la voiture individuelle ». **Un projet de centrale de mobilité** explore l'année suivante la possibilité de mettre en œuvre des actions jusque-là non prises en charge par les autorités de transports collectif et pour lesquelles il existe un vrai levier d'action et accompagner les initiatives locales existantes. Plusieurs éléments sont pré-ciblés : le covoiturage (domicile travail, touristique, local et colis-portage vers les villes portes), une politique Vélo Assistance Electrique, l'intermodalité, l'autopartage, la réorganisation éventuelle des transports publics. L'étude démontre qu'une centrale de mobilité aurait sa place mais que sa pérennité nécessitera des moyens d'animation aujourd'hui non disponible. Parmi les pistes, un vrai levier est identifié autour de l'organisation d'un réseau d'autostop organisé, « **Rezo pouce** », dont le développement est en cours (Voir actions emblématiques).

- **LE DEVELOPPEMENT CONCRETS DES ENR OU DE NOUVEAUX MODES DE GESTION ECONOMIQUE EXEMPLAIRE (APPUI OU MAITRISE D'OUVRAGE)**

A son échelle, le Syndicat Mixte du PNR a investi notablement dans une nouvelle **chaufferie bois pour le Mémorial** de la Résistance en 2008 et dans **l'achat d'une voiture électrique** en 2017. Le « **Rezo pouce** » est mis en place (Voir actions emblématiques). Concernant l'éclairage public, en 2017, les diagnostics et formation ont permis à vingt-six communes la mise en place l'extinction de leur éclairage public en milieu de nuit, et plus d'une vingtaine de communes de rénover leurs installations. Quelques exploitations ont fait des travaux notamment sur les salles de traite et ont pu générer des économies d'énergie.

3. DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE GLOBALE

Le Parc met à disposition du territoire une **ingénierie d'animation programmatique** permettant de trouver des ressources extérieures pour la mise en œuvre de projet locaux au travers des initiatives et programmes TEPOS (50k€ financés sur 127k€), TEPCV (685k€ financés sur 1 093k€), FEDER-FNADT (128k€ financés sur 160k€), INTERREG Espace Alpin (85k€ financés sur 100k€), Energie et territoire, etc. Il joue également un rôle d'**animation stratégique** donnant un cap de long terme d'équilibre entre consommation et production locale d'énergie, via l'obtention du label **Territoire Energie Positive (TEPOS)**.

Enfin pour les filières sujettes à conflits (solaire, éolien, etc.), il incarne une position de médiation autour de la relation énergie/biodiversité/paysage avec des motions, journées d'échanges, outils d'évaluation, charte, etc.

Les échecs de mise en œuvre :

- Une plateforme de rénovation énergétique a été lancée sur la CCMV avec le soutien technique du Parc et des fonds provenant de la convention TEPCV Etat-PNRV-Métropole de Grenoble. Une telle plateforme n'a pas pour l'instant pu être lancée coté CCRV faute d'autofinancement de la communauté de communes.
- Le centre de ressource mobilité préfiguré dans l'étude de 2014 n'a pas pu être mis en place faute de moyens d'animation pérennes. Il a été remplacé par la mise en place et la promotion de nouveaux moyens de déplacements que sont l'autostop organisé et le covoiturage et par la promotion d'un accès à la montagne sans voiture (opération avec MountainWilderness).

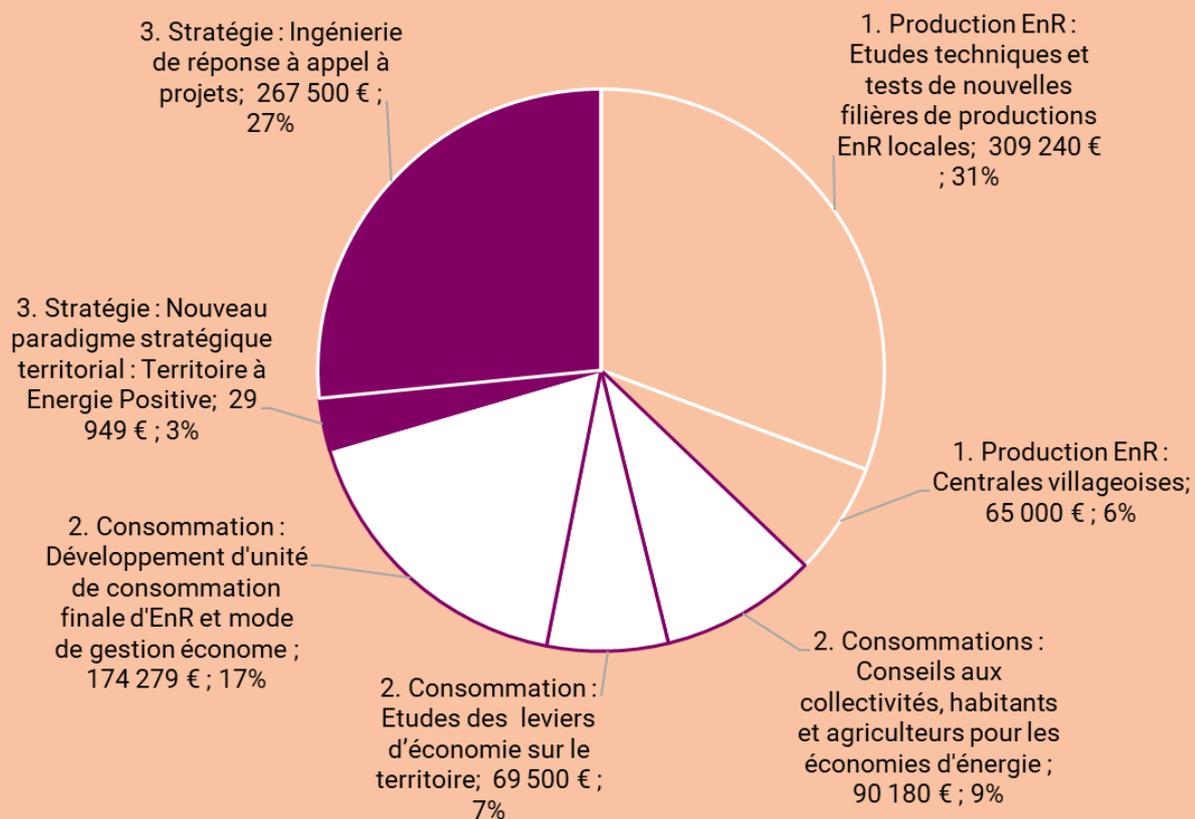
ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant global engagé par le SMPNRV sur 10 ans : **1.2 M €**

Taux de réalisation des actions entre 2008 et 2015 : 80 %

Taux de subventions apporté médian : 55 %

Moyens humains alloués : 1 équivalent temps plein



Potentiel de transformations des AMO réalisées

- Pour les centrales villageoises : 1M d'euros investissements en juin 2017.
- Pour les investissements méthanisation : 1 projet réalisé sur le site de Fenat par la CCMV.
- Pour les investissements sur la mobilité : Le parc, la CCRV et la CCMV ont fait l'acquisition d'un VE en 2018 pour un total d'environ 75k€. Le déploiement du stop organisé a généré des investissements (signalétique et site Rezopouce) d'environ 20k€
- TEPCV = 600 000 euros environ ;

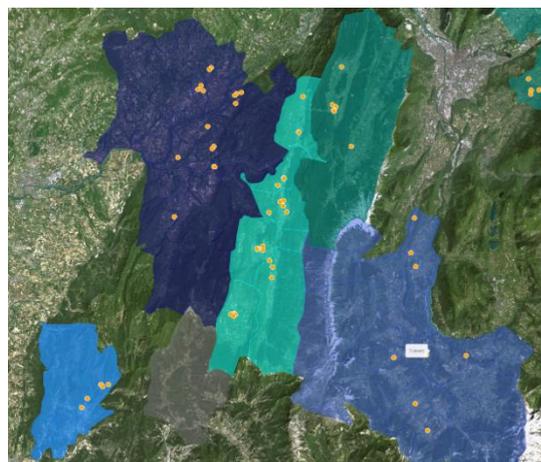
ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

PROJET « **CENTRALES VILLAGEOISES** » : 2010-2017

En 2008, au col de la Croix Perrin, un projet contesté de ferme solaire au sol porté par un investisseur industriel questionne les modalités acceptables de développement du solaire photovoltaïque sur le massif du Vercors. De cette réflexion émerge le projet de Centrales Villageoises soutenus par RAEE et les PNR Rhône-Alpes en réseau. Il s'agit de créer une société dans laquelle les habitants et les collectivités pourront devenir actionnaires et décider des modalités d'implantation des panneaux solaires sur leur territoire. Animée par des bénévoles, ces sociétés mobilisent les habitants et collectivités pour qu'ils investissent leur épargne dans des projets photovoltaïques et mettent à disposition leur toit en échange d'un loyer. Cette épargne permet de faire « levier » et de contracter des prêts bancaires pour l'achat et la pose des panneaux solaires. Les actionnaires locaux sont rémunérés. Ce projet mêle dimension économique, énergétique et paysagère. Aujourd'hui 6 centrales villageoises sont implantées sur le territoire : 600 sociétaires environ, 1,5 M€ d'investis, 750 kWc installés, 870 MWh/an. Et cette initiative essaime sur d'autres territoires, urbains et hors région.

ENVIRONNEMENT | Les centrales villageoises du département ont fait le pari du solaire photovoltaïque. Retour sur ces projets portés par les territoires ruraux

Isère : ces citoyens qui produisent leur énergie

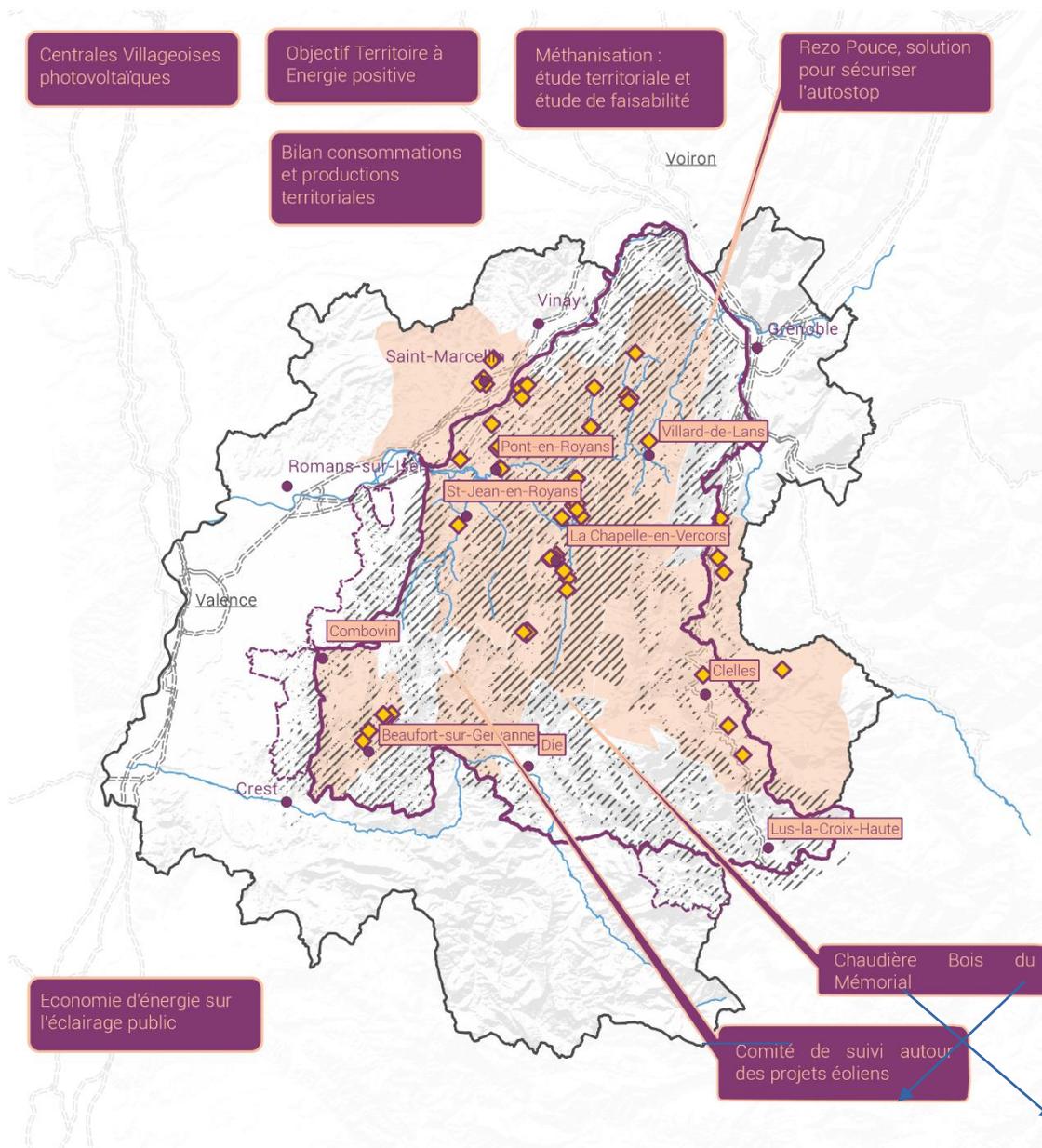


PROJET « **REZO POUCE** » : L'Auto-stop organisé



En septembre 2018, sous l'impulsion du Parc, une partie du massif et Grenoble Alpes Métropole rejoignent « Rezo pouce ». Suite à deux études menées en 2013 puis 2015, le Parc a identifié que l'autostop était la solution la plus simple et la plus efficace comme alternative pratique à la voiture individuelle. Reste alors à trouver et promouvoir un système facilitant l'auto-stop. Le territoire choisit le réseau national « Rézo pouce ». Il maille les principaux itinéraires d'aires d'autostop et crée une communauté en ligne permettant de sécuriser les voyages. Pour les usagers les plus « geeks », une application y est associée sur laquelle déclarer ses trajets, se donner RDV. L'expérimentation est menée dans un premier temps en collaboration avec la CCMV et la CCRV.

CARTE DE SYNTHÈSE



Légende

- PNRV_perimetre_etude_2008-2020
- centrales villageoises du PNRV
- PNRV_perimetre_etude_2023-2038
- ◆ Unités photovoltaïques installées par les centrales
- PNRV_Cours d'eau
- Ressource Bois Energie



Sources : IGN, PNRV
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAPT, Frédéric Desglis / février 2019

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

La mise en place des **centrales villageoises** photovoltaïques a marqué les esprits. Elles sont vues par les acteurs qui en font partie ou les soutiennent comme innovantes et exemplaires de ce que l'on peut attendre d'un Parc. Elles présentent l'intérêt de conjuguer développement des énergies renouvelables et celui du territoire, en s'appuyant sur les ressources de ses habitants. On reconnaît également que « *sans le Parc, ça aurait été beaucoup plus dur de les faire émerger* ».

Le développement de la filière Bois Energie est le second point le plus abordé. Il est considéré comme un atout historique du Parc pour les participants de l'atelier Aménagement et énergie. A contrario concernant la **forêt**, l'atelier Biodiversité craint que les ambitions en matière de production et de croissance de la desserte forestière n'impactent défavorablement le patrimoine environnemental. D'un point de vue productif, les forestiers estiment pour leur part que si l'objectif est d'augmenter la demande, il faudrait veiller à conserver une proximité de la ressource avec les foyers de consommation. Enfin, les agriculteurs soulignent que le bois énergie peut également contribuer à la réouverture de milieux pour le pastoralisme et que le potentiel des haies est aussi à étudier.

TEPOS constitue pour sa part le troisième point d'accroche le plus cités. Pour certains, il constitue une ambition future intéressante pour la politique énergétique du PNR. Pour d'autres, il manque d'ambition et témoigne d'un PNR moins opérationnel que les décennies précédentes.

La question du **développement de l'éolien** est également posée par les participants, sachant qu'il s'agit a priori du « *moyen le plus efficace de produire de l'énergie verte* » et donc d'atteindre les objectifs d'autosuffisance ou autonomie énergétique territoriale ambitionnés, mais aussi celui qui pose le plus de questions. On estime que le Parc doit jouer un rôle important pour définir les sites potentiels au regard des impacts paysagers ou sur la biodiversité.

Plus globalement, pour les tenants d'une approche locale, le Parc doit défendre des projets reposant sur l'investissement des habitants, quitte à développer une approche plus distanciée de la rentabilité des projets que celles d'opérateurs économiques classiques. En clair, le modèle des centrales villageoises devrait selon eux être étendu à l'éolien.

Sur l'**éclairage public**, certains regrettent qu'il n'y ait pas d'innovation claire, « *sachant que les améliorations à faire ne tiennent qu'à la volonté locale des maires* ». Il est jugé dommage que le Parc ne fasse pas un travail continu sur ce sujet. Pourtant, d'autres participants estiment que le Parc a fait de réels efforts de sensibilisation des élus sur l'extinction de l'éclairage public, et qu'un nombre conséquent de communes se sont engagées dans l'automatisation et la rénovation de l'éclairage. Pour eux la présence du Parc a donné au territoire un temps d'avance « *par rapport aux territoires sans Parc* ». Pour faciliter les choses, il faudrait que le Parc mobilise son réseau national pour faire bouger certaines réglementations nationales.

Enfin, la **rénovation énergétique des bâtiments** est jugée comme « *un sujet fort* » pour lequel les avis sont mitigés (votes blancs). « *C'est en balbutiement* ». L'action du Parc et plus globalement des collectivités publiques est vue comme « *dispersée* » sur cette question. Certains sujets mériteraient un investissement plus concret, notamment la pollution aux particules fines de chaufferies-bois anciennes.

REGARD EVALUATIF

La charte de 2008 se situe dans une forme de continuité par rapport à la période précédente. Elle se donne comme objectif à la fois une hausse de la production locale d'énergie renouvelable et une amélioration des économies d'énergie. En comparaison de la charte précédente, elle esquisse une approche plus systémique et moins opportuniste 🟢.

Ceci étant, la première grande action du Parc a reposé sur sa capacité à saisir la balle au vol et accompagner l'émergence des centrales villageoises de manière très active 🟢. La production photovoltaïque connaît ainsi un bond sur la période, et repose aujourd'hui sur une base de croissance beaucoup plus importante qu'en 2008, car organisée et légitime sur le territoire, sans pour autant être dépendante de l'animation du PNR 🟢. Pour autant, la croissance envisagée dans la charte autour du solaire ne semble pas atteinte et cette filière ne représente toujours qu'une infime minorité de la consommation locale. Les objectifs de 2008 (55% de la consommation locale couverte par des production EnR locales) étaient peut-être trop ambitieux et n'évaluaient peut-être pas bien les efforts nécessaires pour les atteindre à l'époque 🟡. Au-delà, les centrales villageoises constituent un moyen concret d'animer la question de la « relocalisation » de l'énergie et de la nécessité d'une évolution des modes de vie vis-à-vis de cette question potentiellement stratégique pour le futur. Aujourd'hui des centaines de citoyens se retrouvent acteurs de la question sur le territoire, au côté de collectivités plutôt suiveuses, et qui savent utiliser des méthodes de développement de la sphère privée (investissements rentables, rémunération d'actionnaires, mise en réserve pour de nouveaux projets). Ce modèle semble vertueux et pouvoir s'autonomiser 🟢.

Il faut noter que cette initiative est née sur les cendres d'un conflit autour d'une ferme photovoltaïque, projet en contradiction avec les objectifs environnementaux, de qualité paysagère et de valorisation locale des ressources locales. Le Parc a su transformer, par ses capacités de médiation, un conflit en une opportunité, ce qui peut être considéré comme très positif pour son territoire 🟢. Cette plus-value du PNR, même si elle est appréciée, connaît pour l'instant moins de succès pour l'éolien, à la fois plus prometteur en termes de production d'énergie renouvelable mais aussi plus impactant d'un point de vue paysager et environnemental 🟡.

Le travail sur l'offre d'autostop naît d'un contexte conflictuel similaire. Alors qu'un projet de transport par câble inquiète et tend les relations sur le territoire, le PNR offre son ingénierie pour clarifier les alternatives techniques et porter celle qui semble la plus efficiente à mettre en œuvre 🟢. Ceci étant, l'ambition semble avoir été revue à la baisse, l'offre de transport public n'étant pas investie comme la charte l'invitait à le faire et l'absence d'une ligne interdépartementale fait encore défaut à l'échelle du Massif. Le Parc se prive d'un levier important d'alternative à la voiture individuelle 🟡.

Le travail mis en œuvre autour de TEPOS à partir de 2015 se démarque par sa dimension stratégique à l'échelle territoriale. En effet, devenir un territoire à énergie positive dépasse largement les ambitions initiales de la charte de 2008, ce qui démontre la capacité du territoire à encore se donner des objectifs de qualité 🟢. L'investissement en termes de connaissance qu'a demandé l'état des lieux systémique à l'échelle territoriale a cependant entamé la capacité du Parc à répondre aux attentes locales et concrètes. Si le Parc a choisi une posture stratégique moins proche du terrain, il a, selon certains peut-être raté une partie de la mobilisation des acteurs intermédiaires, ce qui peut soit laisser craindre une difficulté de mobilisation au moment de faire émerger des maîtrises d'ouvrage 🟡 soit laisser entendre que certains voudraient un accompagnement « plus serré » du Parc, alors qu'il n'en a pas forcément les moyens 🟡. Le territoire a cependant aujourd'hui une base très complète sur laquelle s'appuyer pour retrouver une efficacité concrète 🟢.

Dans un contexte de renforcement des EPCI, le travail de mobilisation autour de l'éclairage public a permis au PNR de garder un lien aux communes et un objet de coopération avec les communautés de communes. L'action du PNR et de ses partenaires semble très efficace, avec plus de 46 projets autour de la maîtrise de l'éclairage et de la pollution lumineuse 🟢. La perspective d'obtention d'un label « réserve internationale de ciel étoilé » constitue le signe d'une dynamique très active sur ce volet.

On soulignera la capacité du Parc à se projeter sur plusieurs plans (agriculture et méthanisation, forêt et bois bûches, mobilité et autostop, etc.) et capter des ressources financières dont les retombées s'expriment plus

largement sur l'ensemble du territoire et des acteurs⁺. Quelques thématiques ont cependant connu moins d'investissement et notamment la rénovation énergétique des bâtiments, ceci à l'échelle territoriale⁻. Il faut enfin noter que le Parc est en train de transformer l'essai auprès des collectivités. Deux EPCI (CCMV et CCRV) n'avait pas véritablement de stratégie propre au démarrage du TEPos. Elles viennent très récemment (début 2019) de se doter de missions internes sur la transition énergétique, les réflexions, moyens et projets apportés par TEPos-TEPCV n'y étant peut-être pas étranger⁺.

En 2018, l'action du PNR semble se trouver à un tournant à la fois politique et technique autour du thème de l'énergie. Les ambitions annoncées sont telles qu'elles nécessitent un véritable engagement collectif sur les choix sans regrets (photovoltaïque intégré notamment) et une capacité de compromis sur des projets toujours conflictuels (éolien, bois énergie à plus grande échelle). Le territoire est-il prêt à passer ce cap ? [?]

PRESERVER LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES ET CONSTRUIRE CEUX DE DEMAIN

- 1.4.1. Soutenir la mise en place de stratégies paysagères et de plans d'actions portés localement
- 1.4.2. Préserver et valoriser les paysages emblématiques
- 1.4.3. Favoriser une architecture contemporaine de qualité

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Des paysages remarquables et diversifiés

Le Vercors offre des paysages d'une grande qualité reflétant la diversité géographique, géomorphologique, naturelle du territoire ainsi que les installations et adaptations humaines au cours du temps.

Les paysages participent à l'image du territoire et fondent son attractivité, ils constituent un capital, un atout qu'il convient de préserver et de gérer pour impulser un mode de développement local durable.

Une fermeture des paysages par enrichissement

Sur certains secteurs pentus ou peu accessibles, la déprise agricole et à la régénération naturelle amènent à une fermeture des paysages, une perte de vues et de lisibilité.

Une banalisation des paysages

Des extensions urbaines et une architecture peu respectueuse des contextes paysagers dans lesquels elles s'insèrent participent à la banalisation des paysages et la perte d'identité.

LES TYPES D'OPERATION MENEES

1. De l'accompagnement et du soutien

- Soutien et accompagnement de la mise en œuvre de chartes de développement et paysagères
- Suivi de l'application des dispositions de la loi sur l'affichage et la publicité
- Accompagnement des porteurs de projet publics et privés pour des aménagements, ouvrages ou travaux soucieux de la préservation des paysages (Avis du Syndicat mixte du Parc)

2. De la restauration et valorisation de sites emblématiques

- Mise en valeur patrimoniale et touristique de certains sites
- Mise en place, de façon concertée, de protections réglementaires et de plans de gestion sur des sites exceptionnels
- Réhabilitation et restauration de certains sites dégradés
- Gestion des fréquentations sur les sites de forte attractivité (cf. 1.1.2. et 2.3.2.)

3. De l'animation, la formation et la sensibilisation

- Actions de formation et de sensibilisation des élus, maîtres d'œuvre, habitants et scolaires sur l'architecture
- Appels à projets architecturaux pour différents types de bâtiments
- Actions valorisant les savoir-faire traditionnels, les techniques innovantes de construction et d'aménagement et les matériaux économes en énergie tels que le bois (cf. 1.3.1. et 2.2.2.)

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Durant la période 1997-2006, le Parc du Vercors a soutenu et animé l'élaboration et la mise en œuvre de chartes paysagères et de développement à l'échelle de certains secteurs de son territoire (Trièves, Quatre Montagne, Vercors Drôme, Gervanne). Portées par les intercommunalités, ces chartes visent à définir des orientations et objectifs en matière de préservation et de mise en valeur des paysages, et à gérer les équilibres entre zones urbanisées, agricoles et forestières. Elles constituent de fait des outils de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme des communes et permettent la mise en œuvre de projets opérationnels à l'échelle communale et intercommunale.

En 2008, lors de l'élaboration de la présente charte, le Parc a souhaité accompagner les collectivités concernées dans la réalisation d'actions pilote, puis inciter et soutenir les collectivités non couvertes dans l'élaboration de cet outil. Sur ce volet de gestion et accompagnement de l'évolution des paysages, le Parc visait également la mise en œuvre d'actions de requalification via notamment un travail sur l'affichage et la publicité, ou d'intégration en favorisant l'insertion paysagère de projets divers.

Le Vercors est par ailleurs riche d'un patrimoine paysager exceptionnel. Issus tant de la géomorphologie du massif (gorges, falaises, falaises, cirques, plateaux, milieux souterrains...) que des paysages agricoles et forestiers façonnés par l'activité humaine, certains de ces sites ont historiquement fait l'objet de mesures réglementaires de protection (Combe Laval, Grands Goulets, gorges d'Omblyze...). Ces paysages exceptionnels participent à la biodiversité et à l'attractivité du massif. Le Parc met en avant la préservation, la gestion et la mise en valeur de ces paysages très emblématiques. Depuis 2004, il mène des études et travaux pour créer ou réouvrir des fenêtres paysagères sur certains de ces sites remarquables. Sur les programmes 2005 et 2007, 16 sites différents ont fait l'objet de réouvertures, avec la mobilisation de financements auprès de la Région Rhône Alpes et du MEDD. En 2008, lors de l'élaboration de la présente charte, le Parc a souhaité poursuivre ces interventions.

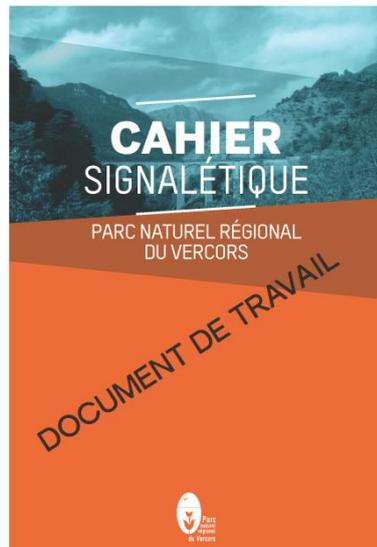
Sur le volet architectural, le bâti traditionnel ou le bâti lié au développement du tourisme et à la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale se sont vu agréger, durant les vagues successives de développement de l'urbanisation, de tendances et de styles, parfois issus d'autres régions, qui ont contribué à une certaine banalisation. La délivrance des permis de construire étant de la compétence des communes ou de l'Etat, le Parc place son action dans un rôle de pédagogie et de sensibilisation. Il s'agit ainsi de promouvoir une culture et une sensibilité à l'architecture chez le plus grand nombre d'habitants et d'impulser une architecture contemporaine sur le territoire du Vercors. Dans la période précédente, des actions et des outils de sensibilisation ont été réalisés par le Parc avec les CAUE (référentiel d'architecture à destination des élus, voyages d'études en Italie, Autriche, Rhône-Alpes, mallette pédagogique pour les établissements scolaires) qu'il s'agit de promouvoir et de poursuivre dans la présente charte.

ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

PROJET « FENETRES PAYSAGERES DU FURON » : 2009 ET 2010

Dans la continuité des actions engagées par le PNRV pour créer ou réouvrir des fenêtres paysagères depuis 2004, une opération de plus grande ampleur est engagée dans les Gorges du Furon (Lans en Vercors), pour valoriser ce paysage emblématique, en dégagant plusieurs points de vue sur les falaises et grottes jusqu'ici occultées par la végétation. Cf. Obj.6.1.1. Et Obj.2.2.1.

Cette opération est considérée comme une réussite. Les retours ont été nombreux et très positifs.



PROJET « CAHIER SIGNALÉTIQUE » : 2016

Suite aux dispositions de la loi Grenelle 2 en matière de publicité, le PNRV a réalisé un document d'information et de conseil à l'attention de toutes les collectivités du territoire Parc. Élaboré en concertation avec les partenaires du Parc, ce « cahier signalétique » répond à trois objectifs :

- Préserver et valoriser la richesse des paysages du Vercors ;
- Partager des règles communes pour signaler efficacement les activités économiques ; et également,
- Diffuser des modèles communs afin d'améliorer la cohérence d'accueil sur le territoire, grâce à l'harmonisation des dispositifs de signalétique.

Le « Cahier signalétique » est bien suivi par les communes. La diffusion et l'animation sont à poursuivre.

Guide « HABITER ICI » : 2003 cf. zoom dans l'objectif 3.2

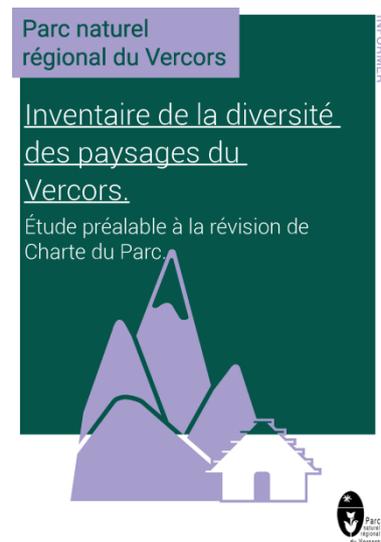
PROJET « INVENTAIRE DE LA DIVERSITE DES PAYSAGES DU VERCORS » : 2018

Même si cette action n'est pas emblématique, elle témoigne de la capacité du parc à enrichir sa base de connaissance pour réinterroger ce thème dans la future charte.

Une étudiante ingénieure paysagiste d'Agro campus-Ouest Angers, Agathe Mériaux, a réalisé son stage de fin d'études au sein du PNRV et a travaillé sur un inventaire de la diversité des paysages du Vercors. Conformément à la méthodologie ministérielle de l'Atlas des paysages, ce travail permet d'identifier et de caractériser l'ensemble des paysages du périmètre de la révision de charte du parc, soit :

- 4 grands ensembles paysagers
- 25 unités paysagères
- 101 sous-unités paysagères

Cet inventaire constitue une première base de connaissance des paysages en vue d'un diagnostic plus approfondi nécessaire à la définition des objectifs de qualité paysagère.



SYNTHESE DES AUTRES OPERATIONS MENEES

Les actions présentées dans cette section ont été développées en partenariat avec : ADIL, APAP, CAUE 26 et 38, Chambres d'agricultures 26 et 38, CPIE Vercors, DREAL, ONF, Région AURA, Union Européenne, et les communes et intercommunalités du territoire, départements et PNR voisins, partenaires associatifs...

1. PROJETS AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU SOUTIEN

- **ACCOMPAGNEMENT DE STRATEGIES PAYSAGERES ET PLANS D'ACTIONS LOCAUX**

Le PNRV a suivi le **Plan de Paysage** de la CC du Trièves engagé en 2014, et l'actualisation de la **charte de développement** de la CC du Massif du Vercors en 2013. Le PNRV a répondu aux appels à projet « Plan de Paysage », initiés par le ministère, pour les « CC Massif du Vercors/CC Royans Vercors » en 2015 et « Raye et Monts du Matin » en 2018. Ces candidatures n'ont pas été retenues.

Dans le cadre du suivi des **documents d'urbanisme**, le PNRV fournit un « **Porter-A-Connaissance** » et assiste les collectivités pour des projets d'**urbanisme opérationnel**. cf. Obj. 3.2.1. Dans le cadre de la démarche **SCOT Vercors**, le PNRV a lancé un diagnostic avec un volet paysage important.

Des diagnostics agricoles et fonciers ont été réalisés par la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) et la CC du Pays du Royans (CCPR). En 2013, un projet a été déposé par la CCBI : « **Actions agricoles contrefort ouest du Vercors, déprise agricole, gestion du foncier** ». Le PNRV veille à la mise en œuvre des actions.

- **SUIVI DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AFFICHAGE ET LA PUBLICITE**

Suite aux dispositions de la loi Grenelle 2 en matière de publicité, en 2015, le PNRV a accompagné les collectivités en réflexion sur le sujet, en explicitant la réglementation et en apportant son expertise. En 2016, le PNRV a produit un document d'information et de conseil : « **Cahier signalétique** » cf. zoom. cf. Obj. 6.1.1. Le Parc a également contribué au Règlement Local de Publicité Intercommunal métropolitain en tant que Personne Publique Associée.

- **SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES PARCOURS ET MOBILITES DOUCES (VECTEUR DE DECOUVERTE DES PAYSAGES)**

En 2018, le projet Road Trip « **Vertige Vercors** » (projet de route de découverte physique et virtuelle des routes vertigineuses et panoramiques, à l'échelle du massif cf. Obj.2.3.3.) a été réactivé à l'initiative du PNRV et des départements pour la mise en œuvre d'une démarche projet sur les routes remarquables.

Le PNRV a par ailleurs contribué au développement des itinéraires de déplacements doux, notamment à travers les projets « **Via Vercors** » (Boucle intercommunale de circulation douces Quatre montagnes) en 2013 et 2018, cf. Obj.4.2.1. et « **Au fil de la Bourne** » (A l'assaut du château d'eau, itinéraire continu de St Nazaire-en-Royans à Rencurel) à partir de 2017 et toujours en cours de réalisation, cf. Obj.2.3.3.

Le PNRV a accompagné et soutenu de nombreux projets locaux de **création de chemins**, d'importances diverses : circuit d'interprétation de Méaudre en 2008, sentier accessible à St-Thomas en Royans en 2009, valorisation de l'ancienne voie du Tramway (Grenoble - Villard de Lans) en 2009-2010, cheminements dans le centre bourg de St-Jean-en-Royans en 2009, sentier de découverte botanique en forêt de La Rivière en 2016... cf. Obj.2.3.1. et Obj.6.1.1.

- **AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC SUR DE NOMBREUX PROJETS**

Le PNRV a créé une **Cellule de veille** en 2015 qui permet de coordonner et d'analyser les demandes d'avis de façon transversale en cellule de veille (réunions mensuelles). Sont concernés tous les projets ou sollicitations extérieures qui nécessitent une lecture interservices. Les sujets récurrents en rapport direct avec le paysage sont : les **projets éoliens**, de **desserte forestière**, d'exploitation de **carrières**, d'**infrastructures** (peu nombreux), d'**urbanisme** (avis sur les PLU), de tracés de manifestations sportives...

Une « **motion sur le développement de l'éolien** » a été élaborée par le PNRV en février 2018, où il liste ses recommandations et indique que son avis reposera notamment sur « les spécificités environnementales et paysagères liées au site du projet ».

2. PROJETS AUTOUR DE LA RESTAURATION ET VALORISATION DE SITES EMBLEMATIQUES

- **MISE EN VALEUR PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DE CERTAINS SITES**

Projet « **Fenêtres paysagères du Furon** » : cf. zoom

De nombreuses actions « culturelles » qui contribuent à la valorisation de sites et paysages emblématiques ont été mises en œuvre : « **Appel à projet culturel - 40 ans du PNRV** » en 2009, Projet de coopération interterritoriale « **Paysage industriel** » en 2012, « **Au pays de la liberté, 70 ans plus tard, 20e anniversaire du Mémorial** » en 2013-2014, « **Culture et Biodiversité Combe Laval** » en 2014 et 2017, « **Musée à ciel ouvert** » en 2018... cf. Obj.1.1.1, Obj. 1.2.2, Obj.2.3.3, Obj.6.1.1, Obj.7.2.1.

Plusieurs projets de valorisation touristique comme la « **Via Vercors** » ou le chemin « **Au fil de la Bourne** », cités précédemment sont notables : l'aménagement du site de la Fontaine Ardente au Gua en 2009, cf.Obj.2.3.1. et la participation à une réflexion menée par des étudiants sur le projet de **valorisation des routes remarquables du Vercors**.

Les actions de préservation et gestion des milieux naturels participent à la mise en valeur des sites emblématiques : aménagement des sites sur le thème des **4 vautours** en 2012-2014, avec intervention de paysagistes, **table de lecture du belvédère d'Herbouilly** en 2017, réhabilitation du **site de la Coche** initiée en 2008 et réactivé en 2018 pour concrétisation, gestion de sites remarquables grâce à l'outil **Espace Naturel Sensible** (Combe Laval, Moucherotte...). cf. Obj. 1.1.1. et Obj. 6.1.1.

- **MISE EN VALEUR DES PAYSAGES AGRICOLES**

Le concours « **prairies fleuries** », 2011 à 2019, et la définition d'actions suite à la caractérisation de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle comme ressource du paysage, 2013. Cf. Obj.2.1.1. Ce concours associe des experts en paysage lors des évaluations sur site (CAUE et Parc via les paysagistes enrichissent l'approche des écologues). Un prix spécial paysage est également délivré.

Également un projet d'intégration des fermes dans leur environnement, 2008. Cf. Obj.2.1.3.

3. PROJETS D'ANIMATION, FORMATION ET SENSIBILISATION

- **FORMATION, SENSIBILISATION AUTOUR DES EXTENSIONS URBAINES ET DE L'ARCHITECTURE**

Le Parc a animé des Ateliers participatifs sur les extensions urbaines sur la Communauté de communes du Vercors en 2008 et la Gervanne en 2009 puis 2011, et opéré une **Sensibilisation autour de l'habitat groupé participatif et les nouvelles formes urbaines**, cf. Obj 3.2.1 et Obj 3.2.3

En 2011 puis 2014, il valorise un guide « **Habiter ici** » / « **Mon village au grand air** », cf. Obj.3.2.3. et produit une **plaque Solaire et Habitat** en 2012, cf. Obj 1.3.2.

- **MEDIATION ET ANIMATION TERRITORIALE**

Plusieurs projets d'animation structurent son intervention : « **Regards croisés** » sur le thème de l'architecture et « **Festival Tetra Lire** » (exploration de notre rapport au paysage à l'aide de la littérature) en 2009, « **Sur la place publique** », projet d'activation de l'espace public en 2010, cf. Obj.1.2.2. et Obj.3.2.3

Il édite et diffuse ses créations audiovisuelles : « **Ecran Libre** », le film « Paysages du Vercors » en 2009, le livre-DVD « **Paysages-Vercors** » en 2012, le **film urbanisme** FPNRF - PNR LG en 2014 (formes urbaines durables en milieu rural) cf. Obj. 1.2.2. Obj.3.2.3., Obj.7.2.1.

- **VALORISATION BOIS LOCAUX DANS LA CONSTRUCTION**

Plusieurs actions depuis 2009 visent la valorisation des bois locaux : concertation entre transformateurs, concepteurs et utilisateurs pour définir une « gamme » de produits bois local, création d'un module de construction « pavillon bois », réalisation d'un guide pratique pour les bois locaux dans la construction en 2012, opération « Vis ma vie de bûcheron » en 2017, cf. Obj.2.2.3.

ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant engagé (maitrise d'ouvrage PNRV) :
2 586 505 €

Nombre d'actions : 125

Cet engagement ne prend pas en compte le temps passé par les chargés de mission en suivi, en animation, en appui technique...

Moyens humains alloués aux thèmes
 Urbanisme et Paysage : 2/3 équivalent temps plein

Chaque chargé de mission intègre la dimension paysage dans ses actions

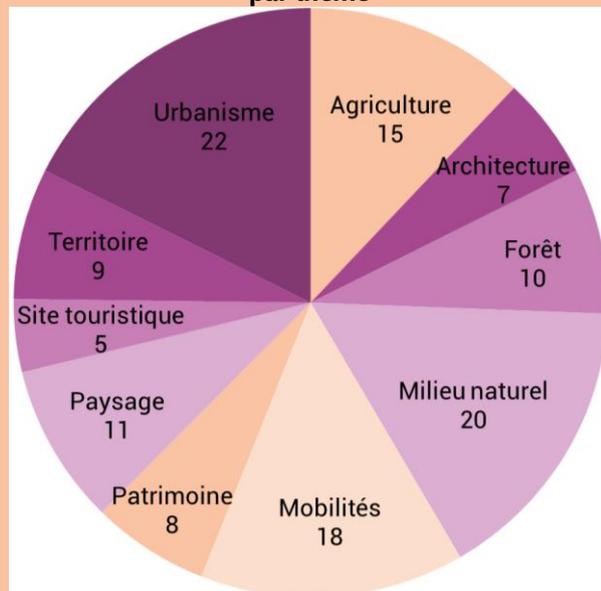
Nombre d'avis donnés : entre 8 et 12 avis/an

Le Parc a réalisé plusieurs actions en lien avec l'objectif stratégique « préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain », pourtant, dans l'outil de suivi Vizia, aucune de ces actions n'est affectée aux objectifs opérationnels qui en découlent. Ainsi, à titre d'exemple :

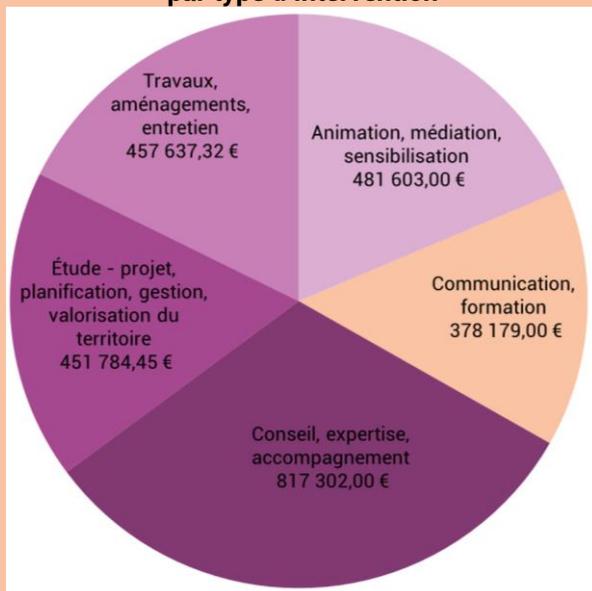
- L'action de « réouverture paysagère du paysage emblématique des Gorges du Furon » est affectée à l'objectif opérationnel « 2.2.1. Favoriser une meilleure mobilisation des bois dans le respect de l'environnement »
- L'action de « Sensibilisation, accompagnement et suivi des démarches "signalétique et publicité" » est affectée à l'objectif opérationnel « 6.1.1. Développer les méthodes d'implication des habitants et des acteurs »

125 actions ont été recensées dans Vizia, en lien direct avec le paysage et affectées à d'autres objectifs opérationnels principaux. Au-delà de la transversalité de la thématique « Paysage », le graphique ci-dessous montre certains liens évidents avec l'urbanisme et les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace (Obj. 3.2), les patrimoines naturels (Obj. 1.1) et culturels (Obj. 1.2), le tourisme (Obj. 2.3), l'agriculture (Obj. 2.1) et la forêt (Obj. 2.2). Les thématiques transversales culturelles et paysagères constituent aussi souvent une entrée pour favoriser l'implication des habitants, acteurs et partenaires (Obj. 6.1).

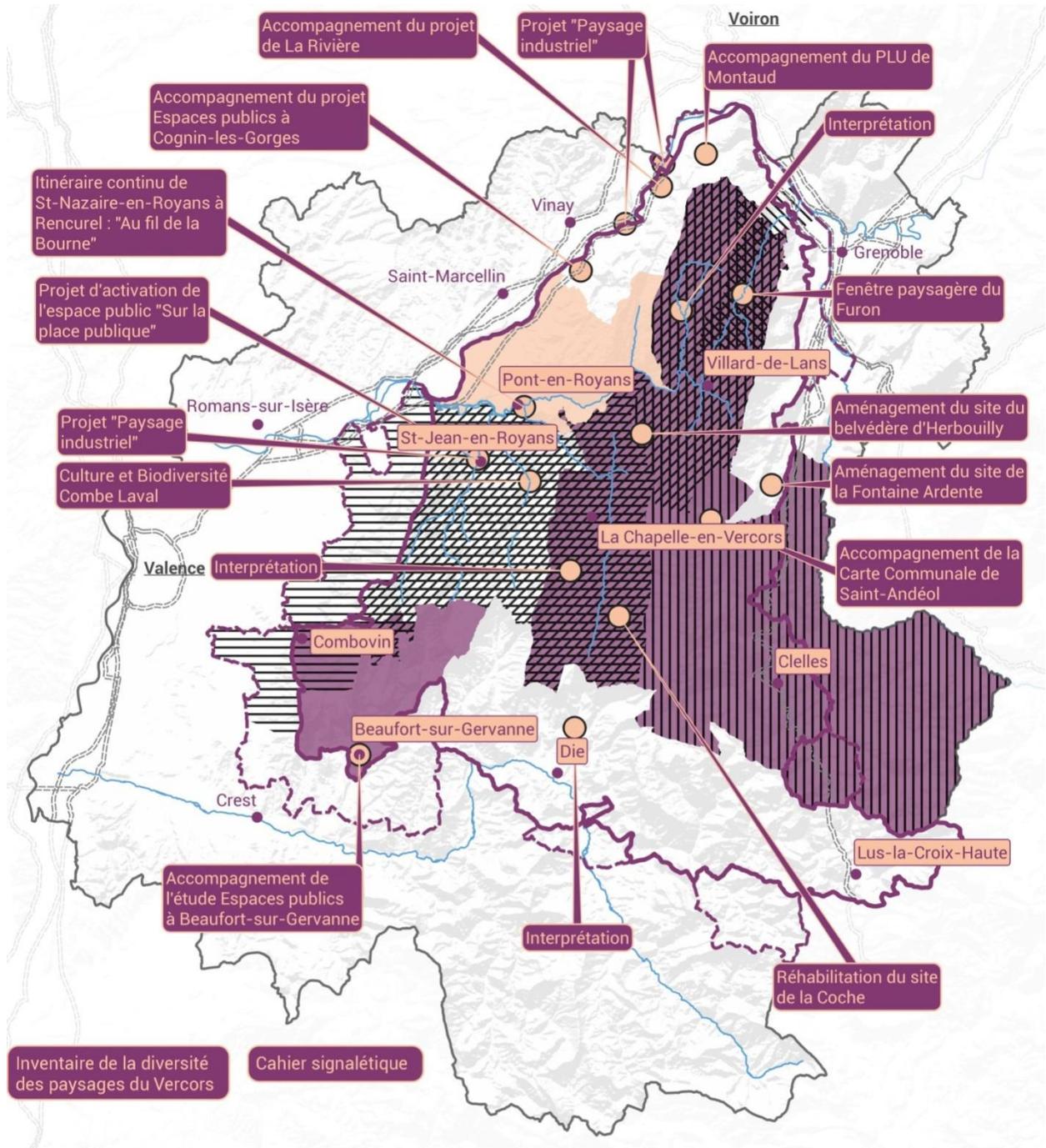
Répartition des actions en lien avec le « paysage », engagées ou suivies par le PNRV, par thème



Répartition des montants engagés sous maîtrise d'ouvrage PNRV, en lien avec le « paysage », par type d'intervention



CARTE DE SYNTHÈSE



- ===== Grands axes de circulation
- ▭ Périmètre PNRV 2008-2023
- ▭ Périmètre d'étude Charte 2023-2038
- ▭ Territoire couvert par une charte paysagère ou de développement en 2008
- ▭ Actualisation charte paysagère ou de développement
- ▭ Analyse paysagère préalable à la réalisation d'un SCOT
- ▭ Démarche projet Vallée du Furon
- ▭ Candidature Plan de Paysage
- Actions localisées (voir étiquettes)

Sources : IGN, PNRV, MNT
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / avril 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Le « point de vue des acteurs » émane d'entretiens individuels ou d'échanges lors des ateliers. Il peut contenir des propos qui sembleront, à certains lecteurs, inexacts. Ce point de vue n'a pas pour objet d'établir une vérité, mais plutôt de donner à voir où ce que croient ou pensent les acteurs présents à propos du Parc, de son action et de son territoire. Aussi ces éléments n'ont pas été retirés ou modifiés. Les niveaux de connaissance ou de méconnaissance des uns et des autres constituent en soi une information pour le lecteur, le Parc et les évaluateurs.

Le paysage est abordé dans plusieurs ateliers, de façon transversale.

Les participants émettent des **craintes sur certaines évolutions avérées ou potentielles** :

- l'augmentation de la demande en matière de bois énergie et la croissance de la desserte forestière au travers des impacts paysagers pouvant en découler. Cependant le bois énergie est aussi évoqué pour contribuer à la réouverture de milieux pour le pastoralisme, ou à l'entretien du réseau de haies ;
- la propension de l'agriculture à s'intensifier et à retourner les prairies naturelles, la poussée et l'intensification de la culture de la noix contribuant à des modifications de l'image des paysages et des risques de banalisation ;
- la destruction de karsts et l'aménagement de retenues collinaires sur les stations de sports d'hiver, avec des impacts paysagers et une artificialisation des paysages ;
- l'étalement urbain encore trop important, malgré les efforts annoncés, participant à la banalisation des paysages et à une perte de lisibilité et d'identité.

Les acteurs ont également souligné un certain nombre d'**évolutions positives** :

- un cadre paysager qui reste globalement « authentique ». « On sait qu'on est dans le Vercors quand on le parcourt, il reste une identité architecturale » ;
- le dynamisme d'entretien des coteaux sur la métropole grenobloise et un dynamisme autour de la production bio.

La présence de compétences techniques sur l'**urbanisme et le paysage** au sein du Parc ainsi que son action dans ce domaine sont jugées pour l'essentiel positives (avis circonstancié sur l'ensemble des PLU/PLUi et autres documents d'aménagement, accompagnement des études d'urbanisme au sens large). L'abandon par le Parc de ses missions d'expérimentation et d'innovation au profit du rôle de personne publique associée en charge de produire des avis, est cependant critiqué. Certains attendent ainsi que le Parc retrouve un rôle d'animateur du territoire favorisant la participation et le lien entre acteurs divers autour de l'aménagement (ex. expérience intéressante « Sur la Place publique », citée précédemment).

La question du **développement de l'éolien** reste posée, sachant qu'il s'agit a priori du moyen le plus efficace de produire de « l'énergie verte. » Les participants estiment que le Parc doit jouer un rôle important pour définir les sites potentiels au regard des impacts paysagers ou sur la biodiversité.

REGARD EVALUATIF

Dans les textes fondamentaux régissant les Parcs naturels régionaux, le paysage apparaît comme une composante essentielle de leur action : « *Les parcs naturels régionaux [...] constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel* ». Le « paysage » étant entendu au sens que lui donne la convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2005 : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le Parc du Vercors travaille depuis longtemps sur cette thématique, notamment, avant 2008, à travers l'élaboration de chartes paysagères et de développement à l'échelle de certains secteurs de son territoire (Trièves, Quatre Montagnes, Vercors Drôme, Gervanne), des études et travaux pour créer ou réouvrir des fenêtres paysagères sur des sites remarquables, ainsi que des actions et des outils de sensibilisation autour de l'architecture⁺.

La mission paysage est rattachée au service aménagement et associée à la mission urbanisme. Le responsable du service aménagement et chargé de mission « paysage et urbanisme » actuel, est arrivé au Parc en 2011 (suite à un départ en retraite), et en 2015 un poste a été créé, notamment pour renforcer le conseil sur les documents d'urbanisme et mettre en œuvre le système d'information territoriale⁺.

Sur le soutien à la mise en place de stratégies paysagères et de plans d'actions portés localement, le Parc a accompagné les démarches d'actualisation de chartes paysagères et de développement (Trièves et 4 montagnes)⁺ mais les secteurs Royans Isère, Royans Drôme et Diois ne sont toujours pas couverts⁻. Plusieurs causes ou difficultés peuvent être énoncées, comme la fusion des communautés de communes, le « désintérêt » de certains pour travailler sur ce thème, ou encore la non-sélection aux appels à projet « Plan de Paysage » portés par l'Etat. Si l'on peut regretter le manque de réflexion paysagère propre sur certains territoires, le Parc a accru la prise en compte des paysages dans l'élaboration de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, à travers la réalisation d'études et/ou le suivi des documents⁺.

Le Parc est bien identifié pour accompagner ou donner un avis sur des projets d'aménagement, en revanche son expertise n'est pas toujours sollicitée en amont^{+/-}. La structuration des avis via la cellule de veille, mise en place par le Parc en 2015, est à souligner. Celle-ci regroupe les différents chargés de mission concernés par le projet et permet ainsi une lecture transversale et multithématique des projets qui va dans le sens de leur qualité et de leur insertion dans le territoire⁺. Les sollicitations par les collectivités et services de l'Etat sont nombreuses, voire en augmentation, ainsi les avis donnés sont nombreux et le temps mobilisé par les services du PNRV est important. Dans ce contexte, il est difficile de réaliser un suivi des avis qui permettrait d'évaluer notamment leur compréhension et prise en compte^{+/-}. Concernant l'affichage publicitaire, le « cahier signalétique » (document d'information et de sensibilisation, cf. zoom ci-avant) constitue un outil qualitatif reconnu par les acteurs⁺. Sa diffusion ainsi que le suivi de l'affichage publicitaire localement est à poursuivre.

L'objectif de préservation et valorisation des paysages emblématiques a été bien investi, sur le volet valorisation⁺, mais à travers d'autres clés d'entrée que celle du paysage^{+/-} : entrée forêt pour les réouvertures paysagères, entrée culturelle pour la mise en valeur de sites (ex. Combe Laval) ou de patrimoines (ex. paysages industriels ou musée à ciel ouvert), entrée touristique pour l'aménagement d'accueil de visiteurs ou de circulations douces, entrée naturaliste pour la gestion et l'interprétation de sites naturels... De par sa transversalité, sa capacité à exprimer les valeurs patrimoniales du territoire (socle naturel et biodiversité, culture et histoire, pratiques agricoles et sylvicoles...) et l'évolution de la société et des activités humaines, le paysage apparaît en toile de fond de ces interventions, sans pour autant constituer une question à part entière (quelles évolutions

souhaitées/souhaitables, quels dispositifs de préservation/protection/gestion ?) ou permettre une certaine cohérence à une échelle plus globale 🚫.

Pour favoriser une architecture contemporaine de qualité, le Parc a mis en œuvre de nombreux outils et actions de formation/sensibilisation auprès de différents publics 🟢 (cf. axe 3). Le référentiel d'architecture, réalisé durant la période précédente, a été valorisé via un site internet et une sensibilisation auprès des scolaires. Cependant, ce site ne fonctionne plus 🚫, et la diffusion auprès des nouveaux arrivants doit encore être considérée comme une priorité 🤔. Les acteurs reconnaissent un cadre paysager qui reste globalement « *authentique* », avec une « *identité architecturale* » préservée.

Le Parc vient par ailleurs de se doter un outil de connaissance des paysages sur l'ensemble de son territoire 🟢. Un tel document manquait en effet à la compréhension et la reconnaissance de la diversité des paysages mais également à la mise en place d'une véritable stratégie paysagère à l'échelle du Parc. Si l'objet du document n'était pas de poser les enjeux paysagers et les Objectifs de Qualité Paysagère du territoire, il constitue une base pour communiquer et transmettre la connaissance des paysages puis pour partager et construire le projet paysage du Parc, notamment dans le cadre de la future charte 🤔. En effet en participant à l'identité et l'image du territoire, agrégeant les composantes naturelles, culturelles, humaines du territoire, révélant les dynamiques d'évolution et les pratiques, constituant de l'attractivité touristique et résidentielle..., les paysages sont aussi un support de discussion et d'appropriation accessibles à l'ensemble des acteurs.

Si le Parc encourage un urbanisme cohérent et adapté au territoire, et a développé un grand nombre d'actions en ce sens 🟢, l'étalement urbain est encore important selon certains acteurs 🚫, les expériences réussies ou exemplaires diffusent peu ou insuffisamment 🚫. Pourtant la qualité des paysages est généralement reconnue à travers les documents d'urbanisme, qui ont plutôt été vertueux en termes de densification et de réduction de la consommation d'espaces 🟢, mais les difficultés résident dans les projets d'extensions urbaines 🚫. Il reste encore sans doute à travailler sur le mode opératoire (mobilisation de l'ingénierie, cadrage du projet, étude préalable, assistance à maîtrise d'ouvrage...) pour inventer une forme moderne de bâti en articulation avec le caractère traditionnel de l'existant 🤔.

In fine, si la lisibilité de l'action paysagère du Parc est aujourd'hui faible au regard des enjeux et diffuse à travers les différents thèmes ou clés d'entrée 🚫, il importe de s'interroger sur la place du paysage dans la future charte, notamment dans sa capacité à former une clé d'entrée transversale à toutes les thématiques 🤔.

D.3 EVALUATION DE L'AXE 2. S'IMPLIQUER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE FONDÉSUR LA VALORISATION DES RESSOURCES SPÉCIFIQUES DU VERCORS

PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE QUALITE	162
SOUTENIR UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DES ESPACES FORESTIERS ET VALORISER LA RESSOURCE BOIS DE VERCORS	174
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET PROMOUVOIR UNE IMAGE COMMUNE DU PNR DU VERCORS	184
FAVORISER L'ACCUEIL ET SOUTENIR LES ENTREPRISES PARTAGEANT LES VALEURS «PARCS»	198
DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES USAGES DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	201

PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE QUALITE

2.1.1 Soutenir des modes de gestion agricole favorisant la biodiversité et respectueux de la ressource en eau et des milieux aquatiques

2.1.2. Soutenir une agriculture valorisant les productions locales et s'appuyant sur les valeurs liées au territoire et à l'environnement

2.1.3. Assurer la pérennité des entreprises agricoles et la qualité de vie des agriculteurs

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION IDENTIFIES

LES ENJEUX

La charte actuelle identifie deux rôles de l'agriculture : une fonction économique et sociale, et un rôle dans la gestion des paysages et l'entretien des milieux naturels.

Le PNR, par son action, vise à encourager les pratiques les plus respectueuses de l'environnement, et accompagne donc la profession dans la préservation des enjeux naturels identifiés, dans les vallées et sur les alpages.

Le Parc s'est aussi engagé dans la mise en place d'un système économique valorisant les productions locales, les actions collectives et la conversion à l'agriculture biologique, dans l'idée d'améliorer le revenu des agriculteurs.

Et derrière l'idée de pouvoir vivre de son activité, apparaît la question du rôle de l'agriculture dans le tissu rural. Sur ce point, le Parc œuvre au maintien des exploitations, des activités de transformation liées et créé du

lien entre la profession et les autres usagers de l'espace.

LES INTERVENTIONS DE LA CHARTE

Accompagnement de la profession dans la préservation des enjeux naturels

- Le soutien à des programmes contractuels (MAE)
- La mise en place de programmes visant à maîtriser les pollutions diffuses et à réduire les intrants (pesticides, herbicides...)
- L'accompagnement de l'évolution en système agriculture biologique de certaines exploitations

Accompagnement de la valorisation des produits

- Le développement des produits marqués « Parc » et la mise en œuvre du volet environnemental du cahier des charges
- Le soutien aux démarches de marques et signes de qualité, au développement et à la création d'unités de transformation, commercialisation des produits locaux
- La promotion et le soutien aux races et espèces locales (villarde, cheval et poule du Vercors...)

Accompagnement de l'activité de l'exploitant et de la transmission des exploitations

- L'incitation à la mise en place d'actions dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- Le soutien à des programmes de recherche-développement
- La réalisation de diagnostics territoriaux agricoles liés à la cessation-reprise d'activités et la préservation du foncier
- Le soutien aux projets de diversification et pluriactivité

- La communication auprès du grand public
- Le soutien au service de remplacement des agriculteurs du Vercors

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

« L'agriculture contribue à l'équilibre économique, environnemental et social des territoires. La préserver, l'accompagner dans son développement, c'est contribuer au maintien et au développement du potentiel productif territorial mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux, emploi, alimentation. » (Source : site internet Parcs Naturels Régionaux de France).

L'importance et le rôle de cette activité économique au sein des Parcs est souligné. L'analyse se poursuit avec le modèle d'agriculture défendu par les Parcs : « attachée au territoire », « à dimension humaine », « respectant l'environnement, les ressources naturelles, et la qualité des paysages » pour finir sur l'essor de l'agroécologie – et derrière sur la mission d'innovation des Parcs, avec l'idée que « les Parcs sont vecteurs de nouvelles alliances agriculture - environnement – économie ».

Sur le Vercors, les liens entre agriculture et Parc ont été étroits dès la naissance de l'institution. L'association pour la promotion des agriculteurs du Parc Naturel Régional du Vercors (APAP) s'est construite d'abord en inquiétude puis très vite en partenariat avec le Parc naturel régional du Vercors en 1970.

L'agriculture est une des activités dominantes avec le tourisme, avec un lien parfois étroit pour les chefs d'exploitation qui ont une double activité de saisonnier. L'agriculture du Vercors est riche et variée, et elle utilise l'image véhiculée par le territoire pour valoriser ses produits, notamment via les Appellations d'Origine comme l'AOP Bleu du Vercors Sassenage, promue depuis le début par le Parc. La Marque Parc « Produit du Parc Naturel Régional du Vercors » met en avant viande bovine, plantes à parfum aromatiques et médicinales, truites et salmonidés, fromages et produits laitiers fermiers, agneau

Le volet agricole de la mission du Parc a longtemps été géré en partenariat très étroit avec l'APAP. La structure employait au début de la charte près de 8 équivalents temps plein en plus du service de remplacement (une innovation historique du territoire) et menait plusieurs missions : promotion des races locales, accompagnement des MAE, mise aux normes des bâtiments, réseau fermes du Vercors, Fermades, ... Avec la redéfinition des crédits régionaux, couplée à difficultés de pilotage dans la structure, l'association a connu une lente érosion de ses missions sur la période, avec une baisse à 3.3 ETP en 2015 et la fin du salariat le 10 avril 2018. 2 ETP ont été intégrés au sein du pôle agriculture et forêt du PNR.

Ce changement a eu un impact sur la conduite des missions en lien avec la thématique agricole. Dans une perspective plus large, il pose aujourd'hui la question de la représentation des agriculteurs au sein du Parc.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA PROFESSION DANS LA PRESERVATION DES ENJEUX NATURELS

- **LE SOUTIEN À DES PROGRAMMES CONTRACTUELS : MAE, CHARTE ET CONTRAT NATURA 2000, PLANS DE PRESERVATION DES ZONES HUMIDES, ACTUALISATION DES PLANS D'EPANDAGE (CF. 1.1.2)**

Les mesures agro-environnementales (**MAEC**) ont été lancées en 2008 sur les alpages puis les années suivantes sur les sites **Natura 2000** hors alpage (secteurs de la Bourne et du Trièves). Le programme des Maec (MAE climatique, 2014-2020) est le fruit d'un travail transversal au Parc entre les chargés de mission agriculture et Natura 2000. Ces mesures nécessitent un cofinancement de 25 %. En site Natura 2000, c'est l'Etat qui cofinance, hors Natura 2000 sur le territoire du PNR, seul le Département de l'Isère s'est positionné comme cofinancier, ce qui explique l'absence d'actions côté Drômois hors zone Natura 2000. Les équipes du Parc travaillent avec le Diois, le Val de Drôme et le Trièves qui sont porteurs de la politique Natura 2000 et/ou d'un PAEC sur leurs territoires. Les MAE sont identifiées comme « vitales » dans les alpages pour les budgets des groupements pastoraux (mesure SHP – Herbe 09). Ces mesures sont à obligation de résultat mais dans l'ensemble les pratiques courantes des agriculteurs du Vercors sont déjà conformes aux exigences. Pour la mesure Herbe 07 « prairies fleuries », environ 1000 ha ont été souscrits, essentiellement en Isère. Pour la mesure « retard de fauche », environ 100 ha ont été souscrits, avec un décalage au 15 juillet, qui reste un paramètre gérable en altitude pour l'exploitant.

Une réflexion est en cours dans la Gervanne et dans les Piémonts nord, pour étudier l'intérêt des **petits ligneux comme ressource alimentaire**. Des plans de gestion des parcours ont été mis en place sur des ensembles d'un minimum de 15 ha en groupe de parcelles. Ce travail est mené avec SCOPELA (coopérative ouvrière de conseil et formation en agriculture et environnement), avec une formation des agriculteurs, une observation des impacts de l'abrutissement et un travail sur l'acceptation de l'embuissonnement, dans l'idée de rechercher l'équilibre le plus intéressant pour la production.

Les **contrats Natura 2000** sont utilisés plutôt hors espace agricole, ou alors sur des surfaces qui ont vocation à retourner dans un usage agricole. L'outil a été peu utilisé.

- **LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES VISANT À MAITRISER LES POLLUTIONS DIFFUSES ET À REDUIRE LES INTRANTS (PESTICIDES, HERBICIDES...)**

Des opérations importantes de mises aux normes des exploitations ont été menées au début des années 2000 avec le soutien de l'Agence de l'eau. Sur la période 2008-2018, il y a eu une volonté affichée de poursuivre cette action, sans que rien ne soit entrepris. L'opération a été inscrite au contrat de rivière mais sans résultats (cf. fiche eau 1.1.4.).

Des problèmes de pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires ont été pointés sur la question de la production de la noix, en partie en **noix de Grenoble (AOC)**. Les traitements sont effectués dans un secteur géographique avec un habitat important et la culture a connu une extension des surfaces sur la période étudiée. Dans la mesure où il s'agit d'une monoculture, une crise sanitaire est possible.

- **L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EVOLUTION EN SYSTEME AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CERTAINES EXPLOITATIONS**

L'action directe du PNR sur l'**agriculture biologique** a été limitée sur la période. Il s'est placé en observateur des initiatives, avec une présence dans certaines réunions. Le sujet est investi par certaines filières (Vercors Lait) et par des organismes indépendants (Adabio 38, Agribiodrom). La Drôme est très investie sur le sujet, avec une proportion importante de surface en agriculture biologique. Le territoire du Vercors est favorable au développement de la filière bio, le taux de surface et d'exploitation en bio est élevé (> 25%) car il n'y a, selon les

techniciens, pas de profondes modifications de pratiques à mettre en place dans les exploitations pour une conversion.

2. ACCOMPAGNEMENT DE LA VALORISATION DES PRODUITS

- **LE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS MARQUES « PARC » / LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DU CAHIER DES CHARGES DE LA MARQUE « PRODUITS DU PARC »**

Le Parc a accompagné sur la durée de la charte les agriculteurs dans la mise place et la valorisation de produits agricoles labélisés « Produits du Parc », puis depuis avril 2019 « Valeurs PNR ». Cette nouvelle marque n'apporte pas de grandes modifications, si ce n'est une harmonisation nationale (notamment le logo), un allongement de la durée d'engagement (5 ans), et un changement de nom. Le budget affecté était de près de 300 000 €. Produits concernés sur le territoire : viande bovine, produits laitiers fermiers, truite, agneau, plantes aromatiques et médicinales. La production de miel a abandonné (temporairement ?) le recours à la marque.

La marque ne porte pas d'engagements sur des éléments qui relèvent de la réglementation officielle ou aux aspects liés aux signes de qualité. Elle peut proposer un plus sur les questions de géographie (% de surface dans le PNR), d'éthique ou de choix techniques (% autosuffisance alimentaire). Le candidat adhère à une charte et à une convention d'utilisation. Il paye une cotisation annuelle avec un engagement. C'est une marque commerciale qui témoigne d'un attachement à un territoire. Sur le Vercors, elle peut être plébiscitée par des agriculteurs qui n'en ont pas nécessairement besoin pour leur commercialisation.

- **LE SOUTIEN AUX DEMARCHES DE MARQUES ET SIGNES DE QUALITÉ (AOC, IGP, AGRICULTURE BIOLOGIQUE...)**

Les principales productions locales concernées sont les produits laitiers, la viande, la truite, la noix, les plantes aromatiques, le vin et la clairette du Diois.

L'AOP « Bleu du Vercors » est caractérisée dans son mode de production par l'absence d'ensilage, avec un maximum de 50 % d'enrubannage (dont 40 % maximum de la ration hivernale). 100 % du fourrage doit provenir de la zone AOP (sauf exceptions climatiques). Le SIVER a bénéficié de 322 000 € sur la période pour la gestion de l'AOP Bleu du Vercors.

Si le Parc soutient les démarches et apporte son conseil, aucune démarche spécifique n'est identifiée sur la période, si ce n'est pour le Bleu, la participation puis, depuis 2018, l'organisation de la fête annuelle (cf. communication).

- **LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET À LA CREATION D'UNITES DE TRANSFORMATION SUR LE TERRITOIRE, INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES**

Vers 2006, un projet d'atelier collectif de transformation individuelle a commencé à être étudié à un moment où la coopérative Vercors Lait était en difficulté. Le projet ne s'est pas développé au final mais la demande revient régulièrement au niveau des petits producteurs.

- **LE SOUTIEN AUX DEMARCHES ET ACTIONS DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX**

La mobilisation de fonds PSADER de la Région via le Parc a permis la mise en place d'un **magasin collectif** à Saint-Martin-en-Vercors, géré par une SARL et des producteurs sur du temps bénévole. Le modèle économique n'a pas réussi à se pérenniser. Les raisons identifiées étaient un manque d'implication des producteurs et la disparition de la production de Canard gras qui formait 40 % du chiffre d'affaire du magasin.

Le PNR fait le constat que sur son territoire beaucoup de producteurs ont un **point de vente à domicile**, avec une difficulté de gestion en parallèle d'un point de vente individuel et d'un autre en collectif. Dans ce contexte, les producteurs du Vercors, ont monté, de manière

autonome, un réseau d'approvisionnement de magasins de producteurs dans les agglomérations proches du territoire.

Quelques **AMAP** (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) se sont elles aussi montées de manière autonomes, approvisionnant principalement les territoires périphériques. Sur le plateau le modèle économique développé par « la ruche qui dit oui » se développe indépendamment du Parc.

Développé par l'APAP en lien avec le PNR, le réseau des « **fermes du Vercors** », valorisant les points de vente à la ferme et plus globalement les productions, semble être l'action trouvant le plus d'échos sur cette question, avec une cinquantaine de producteurs (307 000 € engagés au titre de ce programme sur la période). Sa pérennité est questionnée depuis que l'APAP n'a plus de salarié pour l'animer.

- **LA PROMOTION ET LE SOUTIEN AUX RACES ET ESPECES LOCALES (VILLARDE, CHEVAL ET POULE DU VERCORS...)**

Vache Villard de Lans

Reconnue depuis le 19^{ème} siècle, elle a failli disparaître dans les années 70 où il restait 70 animaux. Elle a été intégrée comme une des 3 races de vaches de l'AOP Bleu du Vercors fin des années 1990, sur la base d'un travail conjoint entre le Parc et un groupe de passionnés. Sur la période de la présente charte, elle devient l'étendard de la présence du territoire au salon de l'agriculture. La réappropriation se poursuit avec le démarrage d'une étude Parc sur ses qualités bouchères, sachant qu'il s'agit au départ d'une race triple « lait, viande, travail ». Plus de 200 vaches sont présentes aujourd'hui sur le territoire, sur un effectif national total de 400.

Cheval du Vercors de Barraquand

cf. zoom sur les opérations emblématiques

Grise du Vercors

Un travail de reconstitution de la race Grise du Vercors est piloté par des passionnés. S'il y a beaucoup d'émulation autour du projet, il reste hors circuit agricole à ce jour. Ici, le Parc et l'APAP ne se sont pas intégrés à la démarche, bien qu'il y ait eu des sollicitations ponctuelles par l'association en charge du projet. La question de la disposition de cette race à l'exploitation agricole reste ouverte et pose la question de l'enjeu de préservation du patrimoine domestique plus large pour le Parc.

Patrimoine végétal

Le PNR affiche aujourd'hui une volonté de valoriser les espèces végétales locales à l'instar des travaux menés en Chartreuse. Il envisage de mener un travail d'inventaire (fruits, céréales, maraîchage, ...) et de mobilisation des acteurs (particuliers, collectivités) en complément du travail déjà mené par l'association « les fruits retrouvés » sur les variétés fruitières anciennes du Grésivaudan dans le verger du Couvent des Carmes (Royans).

3. ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITE DE L'EXPLOITANT ET DE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

- **L'INCITATION À LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DANS LE DOMAINE DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES (SECHAGE EN GRANGE, ACTIONS EXPERIMENTALES, BOIS-ENERGIE ET ENTRETIEN DES ESPACES...)**

Plusieurs études de faisabilité ont envisagé l'implication opérationnelle de l'agriculture dans le développement du Bois Energie (Bûche et plaquette) et de la méthanisation. Ces études n'ont pas eu les développements opérationnels espérés le plus souvent pour des raisons de rentabilité trop faible. Voir la fiche « Energie » 1.3 pour plus de détails.

- **LE SOUTIEN À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET À DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGRICULTEURS (DIVERSITÉ FLORISTIQUE DE CERTAINS ESPACES PRAIRIAUX) (CF 1.1.2)**

Sur le volet **formation**, l'APAP en partenariat avec le PNR a proposée des formations ponctuelles sur la période. Le PNR a pour sa part mis en place le Concours **prairies fleuries** : cf. zoom sur les opérations emblématiques.

Le PNRV a porté la coordination du financement pour une partie du programme **RessTerr**(valorisation de la notion de Ressource Territoriale). C'est un programme de recherche développement PSDR (Pour et Sur le Développement Régional Rhône-Alpes) qui a été conduit en inter-PNR. Il a permis d'étudier comment un produit, par exemple le Bleu du Vercors-Sassenage, peut être considéré comme une ressource au-delà du monde agricole.

- **LA REALISATION DE DIAGNOSTICS TERRITORIAUX AGRICOLES À L'ECHELLE INTERCOMMUNALE**

Lors de la précédente charte, l'APAP et les chambres d'agriculture réalisaient des diagnostics informatifs au moment de la rédaction des documents d'urbanisme. Si ce travail n'a pas été renouvelé sous initiative Parc ou APAP pendant la présente charte, les communautés de communes l'ont repris à leur compte dans le cadre de la révision de leurs propres documents d'urbanisme.

- **L'ANTICIPATION DES CESSATIONS D'ACTIVITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INSTALLATION EN RELATION AVEC LES ORGANISMES COMPETENTS**

En parallèle du travail mené par les Chambres d'agriculture, l'APAP, avec l'appui du PNR, a tenté de constituer des comités locaux d'installation avec l'aide de crédits PSADER de la Région. L'arrêt de ces crédits a fragilisé leur fonctionnement. Celui des 4 Montagnes, piloté par la CCMV, reste difficilement en activité.

- **LA PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE (CF 3.2.2.)**

Le Parc donne un avis sur les projets de documents d'urbanisme dans le cadre de la cellule de veille (instance inter-service du Parc).

- **LE SOUTIEN AUX PROJETS DE DIVERSIFICATION ET À CERTAINES FORMES DE PLURIACTIVITÉ (CF. 4.2.2)**

Cette thématique n'a pas été traitée par le Parc sur la période.

- **LA COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SES ROLES**

Le Parc communique par le biais de deux évènements d'ampleur :

- **LaFête du Bleu** qu'il appuie (et organise depuis 2018) chaque année. Elle a lieu sur le territoire depuis la reconnaissance en AOC du Bleu du Vercors Sassenage. En itinérance sur les villages du Parc, elle est l'occasion de faire découvrir le patrimoine, les savoir-faire et toutes les spécificités du secteur géographique où elle s'installe.
- Et sa présence au **salon de l'agriculture** pour porter l'agriculture du Vercors et plus largement la promotion du territoire et de ses produits : avec la vache Villard de Lans, les produits du terroir dont le fromage, le cheval du Vercors de Barraquand, ... Cet évènement représente un important travail d'organisation avec un budget conséquent et près de 60 personnes concernées en roulement sur la durée du salon.
- **LE SOUTIEN AU SERVICE DE REMPLACEMENT DES AGRICULTEURS DU PARC AVEC UNE EVOLUTION SUR L'APPUI AUX TACHES ADMINISTRATIVES.**

Le PNR accompagne le financement du service de remplacement à hauteur de 40 000 € par an sur toute la durée de la charte. La tentative d'appui aux tâches administratives par le Parc n'a pas abouti.

ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

CONCOURS PRAIRIES FLEURIES

Il s'agit d'une initiative de la fédération des Parcs, qui a démarré dans les Bauges en 2007 puis dans le Vercors en 2010. Le concours a été réitéré chaque année depuis par territoires. Une centaine de parcelles ont été visitées jusqu'à fin 2018. Ce concours a changé la vision des « herbes diverses » par les agriculteurs impliqués, avec un intérêt également de la Chambre d'agriculture.

Sur la démarche : un retour d'experts est effectué dans les parcelles inscrites par un tandem écologue / agronome (qui intervient également dans le cadre des MAEc). En 2018, le travail a été effectué avec le syndicat du Bleu et avec de jeunes agriculteurs. Ce concours permet de faire passer des messages : retard de fauche, rôle des insectes, aspect mellifère, ... l'étape 2019 est programmée dans le Diois.

Au Salon International de l'Agriculture 2019, deux lauréats du concours local des prairies fleuries du Vercors, le GAEC des Ecureuils et le GAEC des Rapilles, concouraient au Concours Général Agricole des pratiques agroécologiques prairies et parcours dans les catégories « Prairies pâturées » et « Prairies de fauche ». Alain Francoz du Gaec des Rapilles a remporté la deuxième place au Concours Général Agricole des pratiques agroécologiques prairies et parcours dans la catégorie Pâturage exclusif. (Source : Infolettre mars 2019)



LE CHEVAL DU VERCORS DE BARRAQUAND

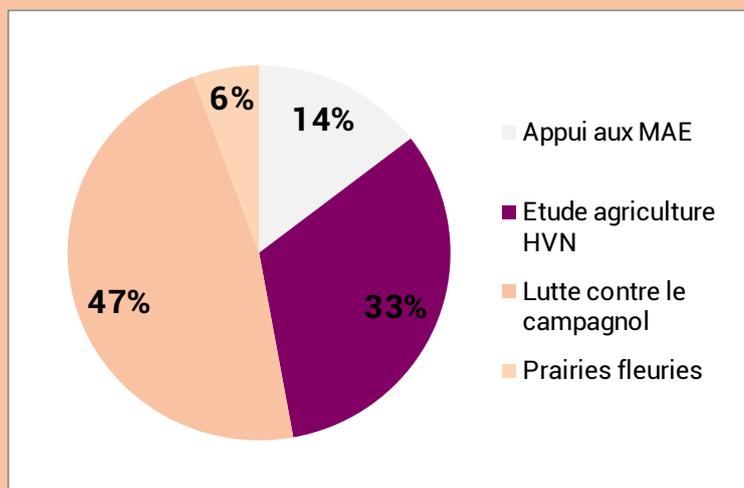
Les 1^{ères} mentions de la race apparaissent chez les moines de l'abbaye de Leoncel. Au 19^{ème} siècle la famille Barraquand s'implique dans sa conservation. Au départ, c'est un cheval de travail qui a été dépassé par les chevaux de trait et qui a subi les affres de la guerre. A partir des années 90, des passionnés tentent de faire reconnaître la race. Les haras nationaux se sont saisis du sujet en 2013 et l'APAP, avec le soutien financier du PNR, a construit avec les partenaires locaux un dossier de reconnaissance de race, qui a abouti en 2017. Une association a été constituée. Il y a aujourd'hui un peu plus de 200 chevaux utilisés principalement en loisir. La reconnaissance de la race permet une meilleure valorisation économique des chevaux. La race est désormais présentée au salon de l'agriculture dans le cadre de l'action de promotion du Vercors. La prochaine étape serait que la race soit éligible à la prime race menacée.



ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

2 783 159 € ont été dépensés entre 2008 et 2018 pour la mise en œuvre d'actions au titre de l'agriculture.

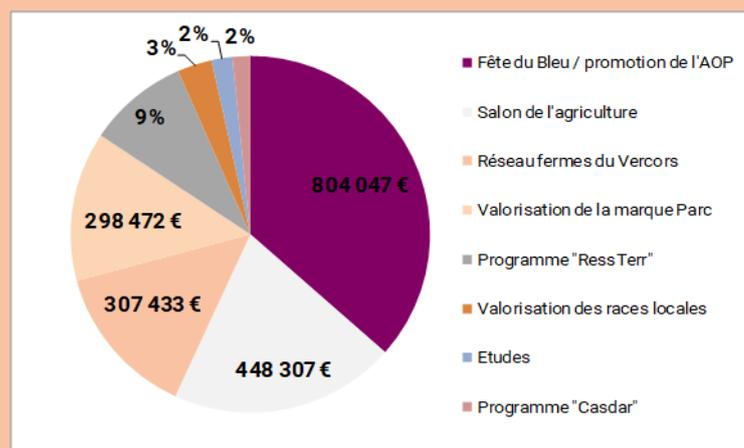
15 actions étaient identifiées sur la période 2008 – 2018 au titre de l'objectif 2.1.1.11 actions ont été engagées (taux d'engagement 74 %) pour un montant total de dépense de **279 520 €** dépensés entre 2008 et 2018 pour la mise en œuvre d'actions au titre de l'agriculture.



61 actions étaient identifiées sur la période 2008 – 2018 au titre de l'objectif 2.1.2. auxquelles se rajoutent 14 actions à vocation agricole au titre de l'objectif 4.2.1.

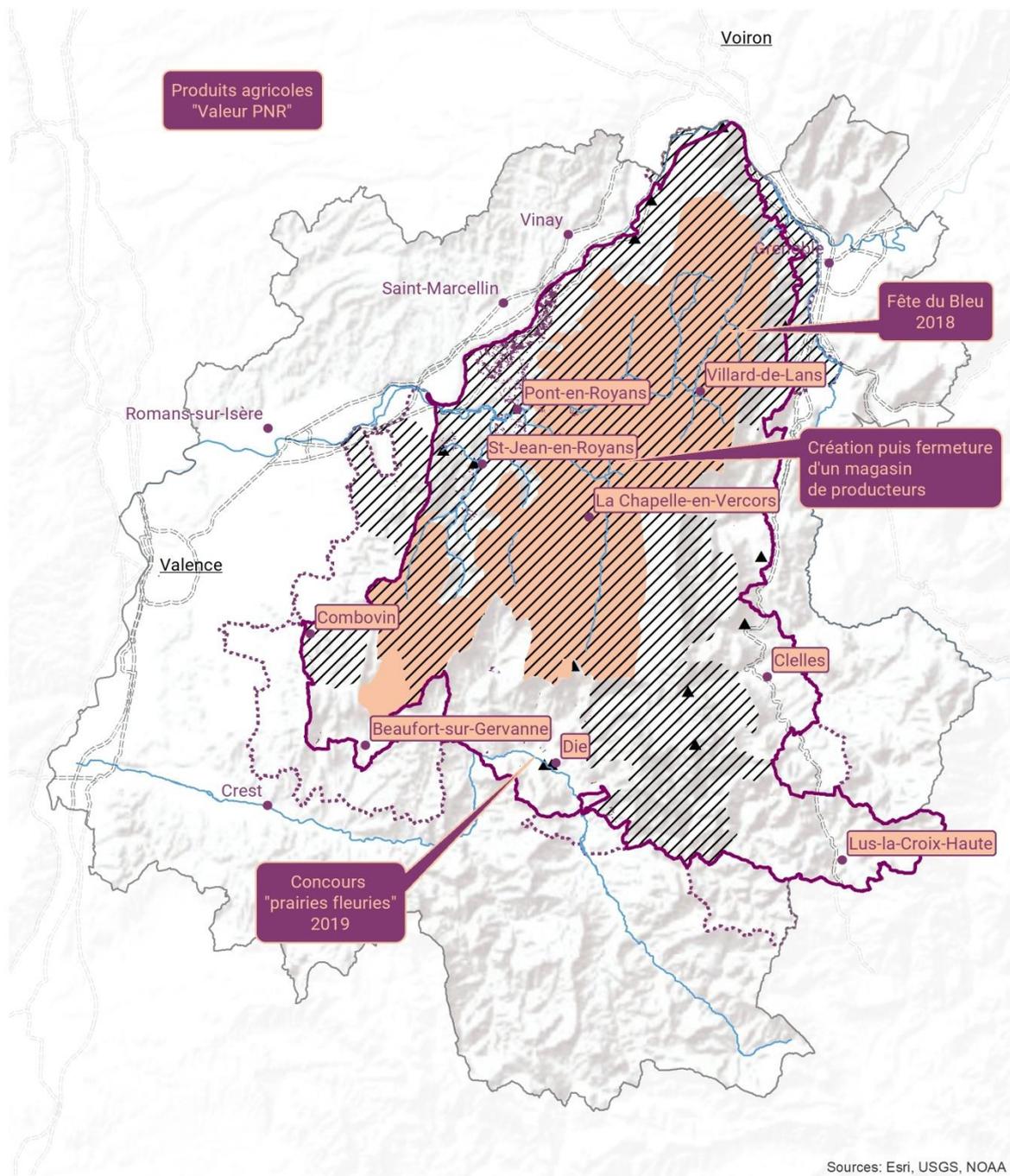
56 actions ont été engagées (taux d'engagement 75 %) pour un montant total de dépense de **2 202 848 €**

43 % des actions liées aux l'objectifs 2.1.2. et 4.2.1. ont été conduites **sous maîtrise d'ouvrage du PNR**, 28% APAP et 22% SIVER.



13 actions étaient identifiées sur la période 2008 – 2018 au titre de l'objectif 2.1.3. 10 actions ont été engagées (taux d'engagement 75 %) pour un montant total de dépense de **300 791 €**. Il s'agissait exclusivement de **crédits pour l'action de l'APAP**, dont l'accompagnement du service de remplacement.

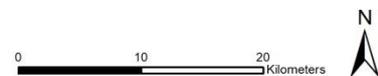
CARTE DE SYNTHÈSE



Sources: Esri, USGS, NOAA

-  Périètre de la charte 2008-2023
-  Périètre d'étude de la nouvelle charte
-  Vergers de Noyers
-  Périètre PAEC Vercors
-  AOC bleu du Vercors

Sources : IGN, PNRV
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, Cap Territoire, Frédéric Desglis / mars 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Parmi les initiatives évoquées par les acteurs locaux, on identifie :

- Le développement des circuits courts
- La capacité de transformation de produits sur le territoire et les partenariats avec les territoires voisins sur l'approvisionnement des circuits courts
- Le dynamisme d'entretien des coteaux sur la métropole grenobloise
- Le dynamisme autour de la production bio et le maintien d'un abattoir sur Grenoble, comme des réussites sur le volet agricole liées à l'action du Parc.

L'implication du Parc dans la réalisation de Plans Pastoraux de Territoire est également une action jugée positivement, toute comme l'aide à la reprise de la coopérative Vercors Lait par un groupe de producteurs (action réalisée sous l'ancienne charte).

En revanche, il semblerait que le modèle dominant d'urbanisation soit toujours consommateur d'espace agricole, et que l'installation de jeunes, notamment dans le cadre d'une diversification agricole soit toujours aussi complexe. Le Parc n'est pas identifié comme meneur sur ces thèmes. La baisse globale des crédits de fonctionnement, conjuguée à la disparition de l'APAP et à l'absence de répondant auprès des EPCI sur ces thèmes (hormis la métropole Grenobloise), ne laisse pas présager d'évolution à moyen terme favorable sur ces sujets de fond pour les acteurs qui se sont exprimés. Parmi les difficultés non traitées, l'intensification de la culture de la noix sur le Royans et ses conséquences sont aussi revenues à plusieurs reprises lors d'échanges dans différentes ateliers (banalisation du paysage, utilisation de phytosanitaires, ...).

Les acteurs regrettent la disparition de la commission agriculture du Parc, ainsi que la « mise en dormance » de l'APAP, identifiée comme étant à l'origine de nombreuses innovations, telles que les « Fermades » (cf. volet culture 1.2.) ou le réseau des « fermes du Vercors ». Cette analyse amène certains acteurs à considérer que si le Vercors a innové en son temps, c'est plutôt du côté de la Chartreuse que l'on constate aujourd'hui des innovations en termes de partenariats avec les agglomérations ou de réorientation de crédits.

Une différenciation de traitement géographique et une distanciation est pointée, avec des contreforts qui seraient moins écoutés depuis quelques temps (Trièves, Royans, Diois), alors qu'ils sont directement concernés par des questions comme celle du loup (cf. volet patrimoine naturel 1.1) ou de la déprise agricole. Les acteurs attendent le Parc sur certains sujets, comme les suites opérationnelles au travail sur les pollinisateurs, mais en même temps questionnent sa position et estiment qu'il doit se situer comme animateur, et pas « faire à la place » des organismes professionnels ou des collectivités.

Les acteurs reconnaissent que l'instabilité politique des dernières années n'a pas favorisé la dynamique de projet et regrettent le passage à une logique d'appel à projet dits « innovants » chez l'ensemble des financeurs (et pas seulement le Parc), avec l'idée sous-jacente que l'innovation ne se décrète pas.

REGARD EVALUATIF

Comme sur le volet culturel, l'action du Parc au titre de l'agriculture s'est historiquement construite avec un partenaire associatif externe déterminant, en l'occurrence l'APAP. La mise en dormance de l'association suite à des difficultés conjoncturelles et humaines a rebattu les cartes. Elle a conduit l'incorporation en interne au Parc d'une partie des compétences humaines avec la structuration du nouveau service agriculture et forêt.

Le Parc mène une action de fond sur la thématique agriculture⁺ avec les MAE, le travail sur la marque Parc, la réflexion sur le patrimoine vivant ou encore le concours prairies fleuries et la présence annuelle à la Fête du Bleu et au Salon de l'agriculture. Sur le volet innovation, il est intéressant de noter la réflexion menée dans la Gervanne sur la consommation des espèces ligneuses dans les parcours.

Sur d'autres thèmes comme la maîtrise des pollutions diffuses, le contrôle des intrants, la préservation du foncier agricole ou la transmission des exploitations, le Parc n'a pas su exercer une influence sur la période⁻. Mais sa marge de manœuvre sur ces thématiques peut être questionnée, étant donné l'ensemble des parties prenantes sur ces thématiques et l'absence de portée réglementaire de ses interventions[?].

Sur la question de l'installation, le comité local d'installation est un espace d'échange mais il ne dispose pas de moyens réglementaires. La dynamique a été prise en main par le syndicat du Bleu, avec l'initiative « Graines d'éleveurs » (où le Parc est partie prenante⁺) et via une politique visant à conserver le nombre d'exploitations, dans l'idée notamment de pérenniser l'outil Vercors Lait.

Sur un sujet sensible comme la noix, lié directement au territoire, il est plus étonnant que le Parc ne se soit pas saisi de la problématique⁻. Selon des acteurs locaux questionnés « *On met le couvercle* » alors que des initiatives locales citoyennes naissent dans les comités de développement locaux. Le sujet était a priori déjà récurrent dans la commission agriculture lorsqu'elle était encore réunie. Faut-il voir là un futur conflit pour l'instant larvé ? L'économie de la noix est « très forte ». Les surfaces sont en extension et il existe aujourd'hui des demandes pour intégrer de nouvelles variétés plus productives mais avec une exigence croissante en eau. L'assise financière offerte par la noix permet également aux exploitants de la plaine de monter sur le plateau pour faire leurs fourrages, modifiant ainsi le système économique local. Le Parc doit-il se mettre en première ligne sur ce sujet[?], dans un rôle de médiateur territorial comme pour le loup (cf. 1.1 patrimoine naturel), ou est-ce rôle des organismes professionnels ?

L'interface avec l'enjeu « eau », que l'on retrouve avec les pollutions diffuses sous l'angle qualité, devient aujourd'hui un véritable enjeu pour l'agriculture sur le volet quantité. A la question des besoins pour la production de la noix, s'ajoute le phénomène de sécheresse observée en 2017 et 2018, qui a contraint les éleveurs de l'AOP Bleu du Vercors à puiser dans leurs réserves de fourrages. Ce type de situation risque de se répéter dans les années à venir et le Parc va devoir définir sa position sur la question de la gestion de la ressource en eau sur le territoire[?]. Aux questions de la qualité et de la quantité s'ajoutent aussi les aspects valeur patrimoniale des prairies humides et impact des pratiques agricoles dans un contexte de mutation.

La filière plantes aromatiques et médicinales (PAM) est importante dans la Drôme avec de grands groupes implantés. La demande est en croissance et la filière est dans une dynamique favorable dans le Diois, avec des porteurs de projet à la sociologie très diverse. La typologie des exploitations est multiple, avec des exploitants à temps plein sur des produits variés et des doubles actifs. L'économie de la filière se structure, en lien parfois avec d'autres pans de l'économie (activité culturelle, économie circulaire, tiers lieux) mais le Parc est aujourd'hui absent de cette dynamique⁻.

Globalement, il est possible d'affirmer qu'une action de fond a été menée sur la durée de la charte par le Parc et ses partenaires sur certains sujets comme les mesures agro-environnementales ou la promotion des produits du terroir. Mais il peine à se saisir de certaines thématiques pour jouer un

rôle d'animateur, que ce soit sur des sujets a priori consensuels comme l'installation de nouveaux agriculteurs ou l'accueil de nouvelles formes d'activité agricoles, ou sur d'autres plus polémiques comme la noix 🌰. Ceci étant, un projet est en cours d'émergence avec le syndicat de la Clairette sur l'entrée viticulture et biodiversité. Le Parc pourrait aussi jouer un rôle de relai et de sensibilisation sur son territoire concernant les possibilités de mobiliser les compétences départementales en matière de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et forestiers productifs ou à potentiel (PAEN et stratégie foncière).

Au-delà, la mise en dormance de l'APAP a conduit à la fin du partenariat avec une structure qui faisait le relai avec le monde agricole. La situation actuelle pose deux questions : 1- la capacité du Parc à se saisir des problématiques des agriculteurs et des nouveaux sujets et 2- sa légitimité dans le rôle de médiateur entre les intérêts agricoles et les autres intérêts du territoire.

SOUTENIR UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DES ESPACES FORESTIERS ET VALORISER LA RESSOURCE BOIS DE VERCORS

- 2.2.1. Favoriser une meilleure mobilisation des bois dans le respect de l'environnement
- 2.2.2. Valoriser économiquement les bois du Vercors
- 2.2.3. Soutenir l'organisation de la filière
- 2.2.4. Faire jouer à la forêt un rôle de protection

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION IDENTIFIES

LES ENJEUX

En 2008, la forêt couvre 62 % du territoire. La charte pointe ses fonctions environnementales et sociales et note une sous-exploitation économique (entre 25 et 40% de l'accroissement annuel est récolté) liée essentiellement à une desserte inadaptée et un morcellement de la propriété privée.

La commission forêt devait définir une ligne stratégique de gestion et rendre des avis sur les projets de routes et pistes forestières. La charte posait comme acquis le potentiel important de bois à valoriser, sans remettre en cause les fonctions environnementales et paysagères de la forêt.

Cela devait passer par une organisation de la filière, notamment via un renforcement des relations avec les entreprises extérieures au territoire sur les volets où la compétence n'était pas présente dans le Vercors.

LES INTERVENTIONS DE LA CHARTE

Favoriser une exploitation intégrant les enjeux naturels et les nouveaux usages

- L'incitation à l'élaboration de documents de gestion respectueux de la biodiversité (cf. 1.1.1 et 1.1.2)
- Le soutien au développement de modes alternatifs de débardage et la participation aux schémas départementaux de dessertes forestières et avis sur les projets de dessertes forestières
- L'identification des massifs forestiers ayant un rôle de protection prioritaire et l'incitation à la prise en compte des fréquentations de loisirs (randonnée...)

Organiser et soutenir la profession

- L'appui aux chartes forestières de territoire
- L'incitation aux regroupements de propriétaires pour la création de desserte et la mise en marché des bois
- Le soutien aux entreprises de travaux du Vercors pour favoriser une gestion multifonctionnelle de l'exploitation
- La définition de programmes de travaux visant le renouvellement de certains peuplements

Encourager la diversification

- L'incitation à la caractérisation mécanique et au tri des bois
- Le soutien aux filières de transformation et l'approvisionnement de la filière bois- énergie
- L'incitation à l'utilisation des bois locaux dans la construction, aux regroupements de producteurs
- L'appui à la commercialisation
- Le renforcement des relations entre les acteurs de la filière

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

« La forêt occupe en moyenne 40 % de la surface des PNR, contre 30 % pour le territoire métropolitain, avec une proportion de forêt publique plus importante en moyenne dans les Parcs. Les Parcs sont largement impliqués dans les politiques forestières locales. La plupart d'entre eux intègrent des approches multifonctionnelles et territoriales autour de la forêt. D'autres abordent ce thème davantage sous l'angle de la biodiversité ou sous le prisme du développement de la filière forêt-bois. (Source : site internet Parcs Naturels Régionaux de France).

Dans ce cadre, les outils charte forestière et Natura 2000 sont mis en avant, ainsi que la nécessaire mise en place des actions dans un cadre partenarial avec l'ONF, le CRPF, les communes forestières et les acteurs de la filière.

L'action forêt au PNR du Vercors est pilotée par un chargé de mission partagé à mi-temps avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Le chargé de mission actuel est arrivé début 2018 en remplacement d'un autre chargé de mission qui a exercé sur la durée de la charte et qui a réintégré le CRPF à temps plein. La commission forêt a été réunie selon une fréquence de 3 à 4 réunions par an jusqu'en 2015, puis rien en 2016, une réunion en 2017 et à nouveau 2 réunions en 2018.

Dans le Trièves, une charte forestière est en cours avec deux animateurs à la Communauté de communes (charte étendue à la Matheysine et à l'Oisans). Désormais, il est question, sur l'ensemble du Sud-Isère, d'une « stratégie forestière ».

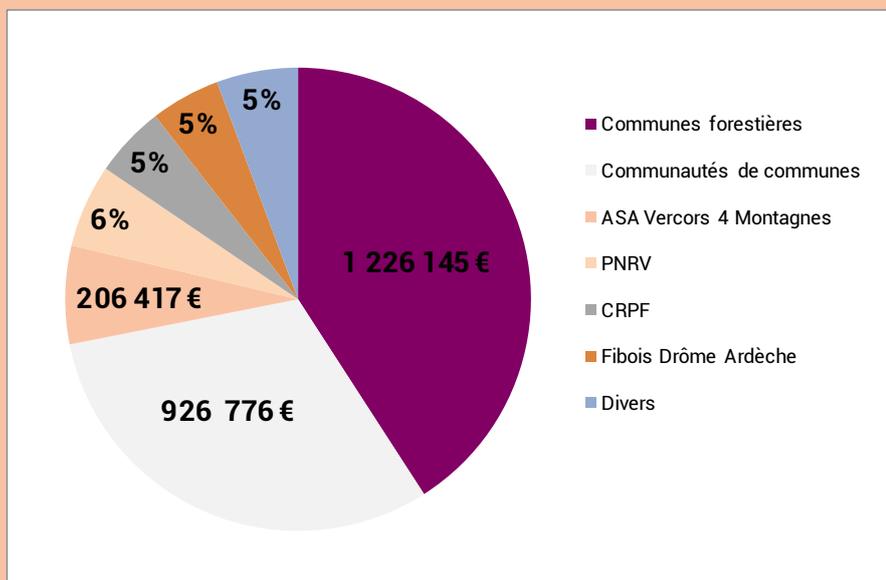
Sur le territoire des 4 Montagnes, une charte existe toujours et une animatrice a été recrutée en 2019 après un temps sans animation suite à l'arrêt des financements PSADER¹². La réflexion autour du renouvellement de la charte est en cours. La Charte forestière du territoire de la Drôme Vercors et piémonts a été portée par le Parc et publiée en 2007. Elle a été portée par la Communauté de Commune du Vercors sur fonds PSADER et avec une part d'autofinancement apportée par les communes impliquées. Elle prenait fin en 2013. Il n'y a plus d'animation à ce jour.

¹²PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural, qui était le volet agricole et rural du CDDRA, Contrats de Développement Durables Rhône Alpes

ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

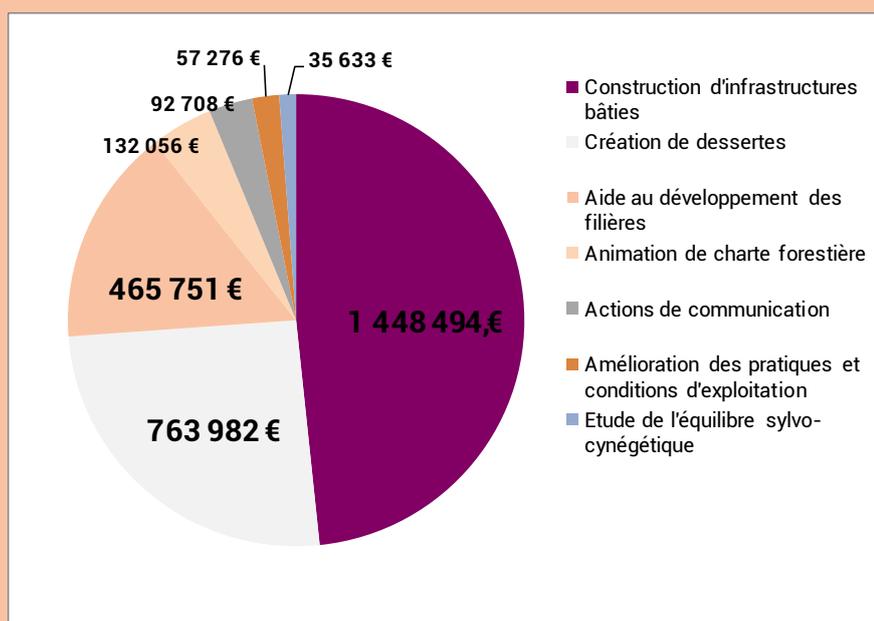
49 actions étaient identifiées sur la période 2008 – 2018 au titre de l'**objectif 2.2.48 actions** ont été engagées (taux d'engagement 98 %) pour un montant total de dépense de **2 995 902 €**.

Le **Parc** est identifié en **maîtrise d'ouvrage** sur 10 actions pour un montant réalisé de 173 990 € (**5,8 % des dépenses** totales). Les communes forestières et communautés de communes ont été en maîtrise d'ouvrage sur 71 % des dépenses.



74 % des dépenses ont permis de financer un **travail d'animation** en vue de créer des dessertes forestières.

La construction d'une unité de séchage artificiel (Pôle bois de Saint Michel les Portes) a mobilisé 644 000 € (financement PSADER).



SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. FAVORISER UNE EXPLOITATION INTEGRANT LES ENJEUX NATURELS ET LES NOUVEAUX USAGES

- **L'INCITATION À L'ELABORATION DE DOCUMENTS DE GESTION RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET À LA CERTIFICATION FORESTIERE (CF. 1.1.1 ET 1.1.2)**

Le Parc a effectué en 2014 avec le CRPF un travail de sensibilisation autour de l'IBP (indice de biodiversité potentielle), avec des réunions de formation des sylviculteurs et la mise en place de placettes test avant et après coupe.

Le plan simple de gestion, obligatoire à partir de 25 ha, est instruit et agréé par le CRPF sous contrôle de la DDT. Il est écrit par le propriétaire ou par un professionnel qualifié. Il n'y a pas obligation de le soumettre à l'avis du Parc. La qualité de ces documents va dépendre des propriétaires forestiers. Il y a peu d'attentes réglementaires concernant la biodiversité. Le PSG doit donc respecter les réglementations qui s'appliquent en la matière. Une demande d'agrément au titre de l'article L122 permet au propriétaire muni d'un PSG agréé de ne pas avoir à faire de demande auprès d'autres instances pour une coupe inscrite dans le programme du PSG. L'ONF envoie pour sa part chaque année la liste des plans d'aménagement arrivés à échéance mais le chargé de mission du Parc n'a pas le temps d'en prendre connaissance de manière exhaustive et de formuler un avis, qui reste consultatif.

La certification est une action promue par le CRPF, dans le cadre de laquelle le Parc est un acteur indirect. En effet il a financé des actions du CRPF visant notamment à la promouvoir la certification.

- **LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE MODES ALTERNATIFS DE DEBARDAGE POUR LES EXPLOITATIONS DIFFICILES (CABLE)**

Il y a eu cofinancement de deux chantiers expérimentaux en forêt publique à Claix et Chichilianne pour l'utilisation du câble (2011, 145 000 € en maîtrise d'ouvrage communale). Ils proposaient un comparatif de l'impact sur l'environnement et le paysage de l'utilisation du câble par rapport à une création de piste. Une plaquette a été créée et diffusée aux communes avec l'institut Forêt Cellulose Bois Construction (15 000 € en maîtrise d'ouvrage Parc).

- **LA PARTICIPATION À LA REVISION DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE DESSERTES FORESTIERES ET AVIS SUR LES PROJETS DE ROUTES OU PISTES FORESTIERES**

Des crédits PSADER (Projet Stratégique Agricoles et de Développement Rural en région Rhône – Alpes) ont été orientés sur la durée de la charte vers l'animation en vue de la création de routes et dessertes forestières (financement CRPF).

Le Parc émet des avis sur les projets de routes et dessertes forestières qui lui sont soumis, notamment sur leur capacité à répondre aux enjeux multifonctionnels. Ces avis, présentés en commission forêt, étaient au départ obligatoire pour la mobilisation des crédits européens gérés par la région (facultatifs aujourd'hui). Ils sont toujours bien pris en compte du côté de la forêt publique en Isère, et un peu moins du côté de la forêt privée ou publique en Drôme depuis qu'ils sont devenus facultatifs.

Le Parc a accompagné l'animation des schémas départementaux de desserte, avec notamment un travail commun ONF – CRPF dans la Drôme. Il a également participé à une démarche sur le territoire des 4 Montagnes et sur le Trièves. Ces schémas sont avant tout locaux, portés le plus souvent par une communauté de communes.

- **L'IDENTIFICATION DES MASSIFS FORESTIERS AYANT UN ROLE DE PROTECTION PRIORITAIRE**

Une cartographie des forêts à enjeu de protection a été mise en place en 2011-2012 (entrée risquée). La donnée a été intégrée dans la base cartographique du Parc pour être potentiellement retransmise aux collectivités lors du porter à connaissance fourni pour les documents d'urbanisme.

- **L'INCITATION À LA PRISE EN COMPTE, DANS LA GESTION DES FORETS, DE LA PROBLEMATIQUE DES FREQUENTATIONS DE LOISIRS (RANDONNEE...).**

L'avis fourni sur les projets de desserte forestière porte essentiellement sur ce point, avec des propositions de déviation et la gestion de la remise en place des panneaux. 54 panneaux d'information ont également été mis en place à l'entrée de chaque massif pour sensibiliser les randonneurs et pratiquants d'activité de pleine Nature à la gestion forestière.

2. ORGANISER ET SOUTENIR LA PROFESSION

- **L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE (TRIEVES, 4 MONTAGNES, COMMUNES DROMOISES DU TERRITOIRE DU PARC) ET LE SOUTIEN À L'ELABORATION DE CHARTES FORESTIERES SUR LES SECTEURS DU PARC NON POURVUS ACTUELLEMENT DE CE TYPE D'OUTILS (BORDURE OCCIDENTALE DU PARC, ROYANS-ISÈRE)**

Le Parc se place en accompagnement avec un suivi de l'élaboration.

- **L'INCITATION AUX DEMARCHES DE REGROUPEMENT DE PROPRIETAIRES POUR LA CREATION DE DESSERTE ET LA MISE EN MARCHÉ DES BOIS**

Le Parc a cherché à accompagner la création d'une association syndicale libre de gestion forestière dans les secteurs du Royans et des 4 Montagnes. Mais la démarche n'a pas pris. L'idée était de favoriser le regroupement de parcelles pour faire des plans simples de gestion concertés. C'est le CRPF qui est l'acteur principal sur cette question (journées de formation, plans de développement de massif). Le Parc a suivi ce travail et l'a accompagné financièrement via le PSADER.

- **LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX ET FORESTIERS DU VERCORS REGROUPEES AU SEIN DU GETEF (GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS DU VERCORS) PERMETTANT DE FAVORISER UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE**

Le Parc a accompagné les entrepreneurs pour l'achat et l'utilisation d'huiles biologiques, de kit de franchissement des cours d'eau et d'équipements de sécurité. Il a également proposé sur la période des financements pour de petits travaux de remise en état des chemins après exploitation. Il a commandé une étude à FIBOIS (interprofession du bois) en 2015 sur l'état de la profession.

- **LA DEFINITION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX SYLVICOLES VISANT AU RENOUVELLEMENT DE CERTAINS PEUPELEMENTS SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC PREALABLE**

Le Parc a participé à et/ou a suivi plusieurs expériences :

- Comparaison de traitements du Buis dont arrachage à la pelle mécanique pour favoriser la régénération dans la hêtraie, avec suivi des reprises sur 3 ans.
- Réflexion sur l'équilibre sylvo-cynégétique (35 633 € sur la période)
 - Avec la mise en place d'expériences dans le cadre de l'OGFH (Observatoire de la Grande Faune et des Habitats) : réseau de placettes avec suivi annuel des essences consommées et de l'abrutissement (Mise en œuvre des ICE - Indicateurs de changement écologique, reposant sur 3 piliers : abondance des animaux, performance et pression sur la flore). 2018 marque la 4^{ème} année de relevé (financement PSADER au départ, puis fonds propres et actuellement financement EPCI). Une animation technique du Parc est prévue pour 2019. Sur la partie drômoise, le Parc suit un travail similaire conduit par l'ONF et la Fédération de chasse.

- Expérience d'enclos/exclosagée par l'ONF à Saint-Agnan-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors.
- Le pôle AURA de la santé des forêts gère un dispositif de surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la forêt. 10 placettes de suivi « vigie » sont installées dans le Parc (travail d'animation payé par le Parc). Ce travail est mené en partenariat avec l'ONF, le CRPF, la DDT et l'IDF. Il vise à étudier l'incidence du réchauffement sur l'attaque des ravageurs, la défoliation et la régénération.

3. ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION

- **L'INCITATION À LA CARACTERISATION MECANIQUE DES BOIS DU VERCORS (TEST DE RESISTANCE) ET AU TRI DES BOIS**

Le Parc a fait l'acquisition d'un « sylvatest » : technologie non-destructive pour l'évaluation de la qualité du bois par ultrasons ; l'outil permet d'affecter les bois à une utilisation optimale en fonction de leurs caractéristiques.

Il a été mis à disposition pour caractériser la ressource, notamment sur la commune de la Rivière, qui a construit une école avec du bois local. Des groupements de sylviculteurs du Trièves ont également utilisé l'outil, tout comme l'ONF et la coopérative forestière Coforêt sur les 4 Montagnes pour caractériser la résistance de bois dans le cadre de la mise en œuvre de la charte forestière.

Aucune action spécifique n'a été menée sur la question du tri des bois.

- **LE SOUTIEN AUX FILIERES DE TRANSFORMATION (SECHOIR...)**

Participation financière pour la mise en place d'une chaufferie biomasse et d'un séchoir bois à Saint-Michel-les-Portes (Trièves) par mobilisation de fonds régionaux spécifiques.

- **LE SOUTIEN À UNE SYLVICULTURE DURABLE ASSURANT L'APPROVISIONNEMENT DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE**

Le Parc n'a pas été actif sur cette question. Le Département de l'Isère apporte des aides financières pour la création de dessertes, les travaux d'élagage et de dépressage, et les opérations d'éclaircies en vue de favoriser le bois-énergie. Le bois-énergie n'est à ce jour pas identifié comme un enjeu majeur dans le Vercors où le bois d'œuvre est privilégié. Sur le volet bois-énergie cf. la fiche « énergie ».

- **L'INCITATION À L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX DANS LA CONSTRUCTION (ACTIONS DE SENSIBILISATION)**

Une plaquette pour les collectivités a été éditée avec Fibois, pour favoriser le bois local dans les commandes publiques.

Des modules en bois construits en partenariat avec l'école d'architecture de Grenoble ont été réalisés pour promouvoir la filière bois lors des événements sur le territoire. Le Parc a adopté à l'automne 2018 une délibération sur la construction bois, par le biais de laquelle il s'engage à étudier l'utilisation du bois sous toutes ses formes. Le Parc est par ailleurs propriétaire de cabanes de randonnée et d'abris construits en bois.

- **L'INCITATION AUX REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS, L'APPUI À LA COMMERCIALISATION ET LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE ACTEURS DE LA FILIERE**

L'engagement du Parc a été limité sur cette question sur la période. Une tentative de création d'une association syndicale de gestion n'a pas abouti et le Parc a été présent à quelques réunions sur l'appui à la commercialisation.

ZOOM SUR UNE OPERATION EMBLEMATIQUE SUR LA PERIODE 2008-2018

MISSION DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC « VIS MA VIE DE BUCHERON »

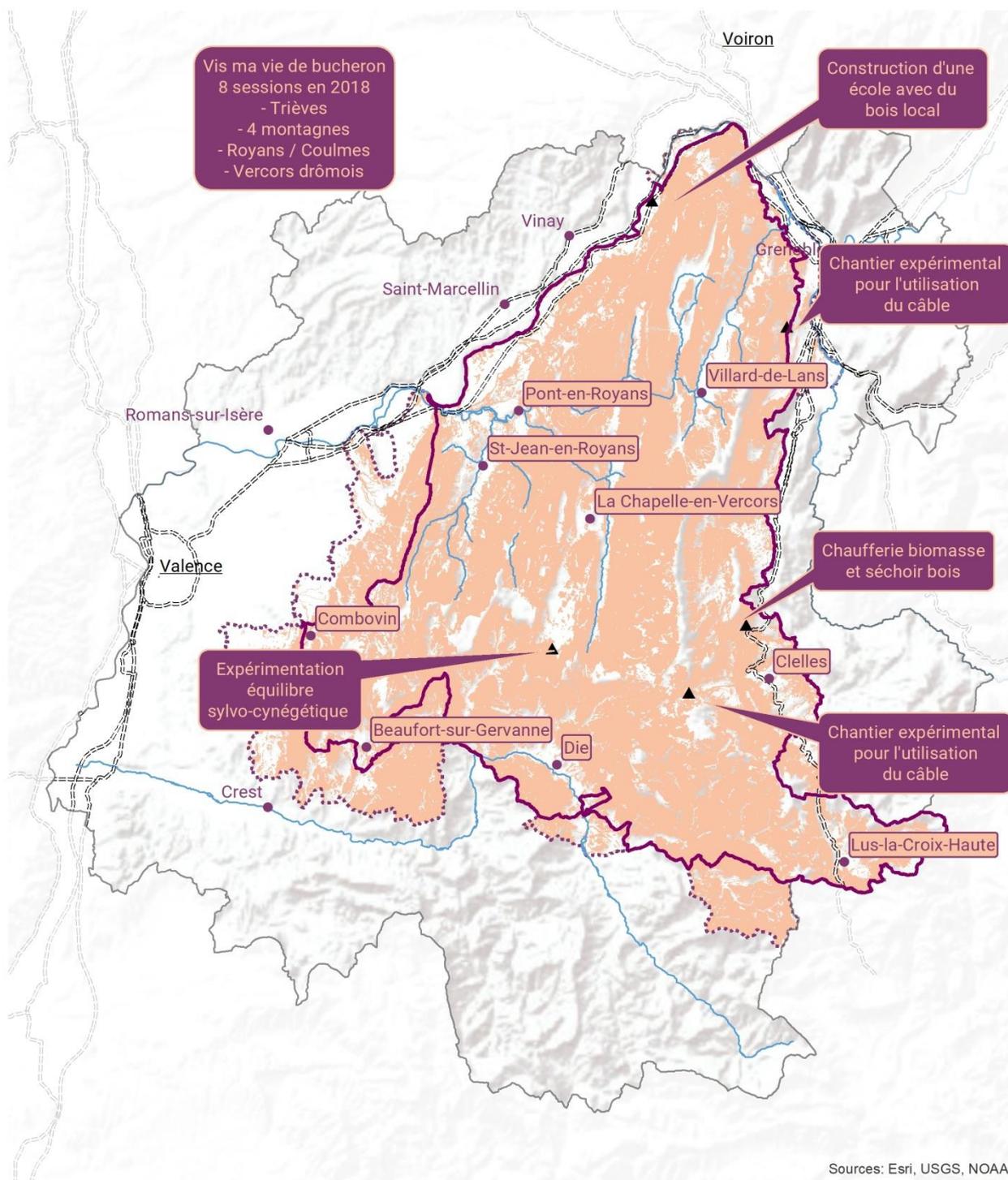
L'objectif était de faire découvrir les chantiers forestiers au grand public. L'opération a été mise en place en Juillet–Août 2018 à raison d'une visite de chantier par semaine.

Elle proposait la découverte des techniques d'abattage et de débardage. 8 demi-journées ont été proposées, avec une centaine de personnes sensibilisées, pour moitié des touristes et pour moitié des locaux.

Le programme est né en Chartreuse et dans les Bauges, et a été mené en partenariat avec l'interprofession. Le lien a été fait avec les offices du tourisme, qui assuraient la communication et géraient les inscriptions.



CARTE DE SYNTHÈSE



-  Périmètre de la charte 2008-2023
-  Périmètre d'étude de la nouvelle charte
-  Couverture forestière du Parc

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

D'un côté, certains participants décrivent un secteur « *en voie de désertification* », avec une diminution des ouvriers et techniciens forestiers, alors que d'autres appellent à « *ne pas voir tout en noir* », estimant que la forêt du Vercors est organisée avec un très bon maillage de dessertes et une filière bois bien développée.

Quoi qu'il en soit les bûcherons et les débardeurs se trouvent de plus en plus confrontés, dans la conduite des chantiers, aux autres usagers de la forêt, promeneurs ou sportifs pour l'essentiel. La continuité des sentiers et la compatibilité de l'exploitation avec les enjeux naturalistes et pratiques sportives est sujet à des controverses croissantes. Les techniques de mobilisation du bois et les dessertes sont perçues comme destructrice par certains acteurs, alors que ces mêmes dessertes vont intéresser les usagers sportifs hors période de chantier pour leurs activités. Il en ressort que la légitimité de l'exploitation forestière est aujourd'hui parfois posée, comme pour certaines activités agricoles. Par conséquent certains gestionnaires forestiers déclarent craindre (et refuser dans la mesure du possible) la création de sentiers de randonnée sur les parcelles qu'ils gèrent, de peur de voir l'exploitation trop contrainte par la suite.

Le développement du bois énergie sur le territoire n'est pas non plus sans poser certaines questions. Si la demande augmentait, les acteurs interrogés estiment qu'il faudrait veiller à conserver une proximité de la ressource avec les foyers de consommation. Pour certains participants, la ressource destinée au bois énergie est constituée de « *ce qui reste* », une fois le bois de qualité valorisé par la filière.

Les participants regrettent les flottements qu'a connus la commission Forêt du Parc pendant plusieurs années, dont un an d'arrêt, alors qu'il s'agit d'une instance d'information et de discussion pour la sylviculture, notamment sur la question des infrastructures de desserte. Outre cette utilité, elle est pour certains le témoin que l'échelle du Parc constitue sans doute la bonne échelle pour travailler sur ces questions stratégiques pour le secteur.

REGARD EVALUATIF

Sur le volet forestier, le Parc se place en accompagnement des acteurs de la profession pour essayer de faire évoluer les pratiques en fonction des enjeux identifiés. Sa marge de manœuvre dépend de la volonté de ses interlocuteurs et est demeurée limitée sur la période .

Sur la question de la mobilisation des bois et d'une meilleure intégration des enjeux naturels dans l'exploitation, le Parc n'a généralement pas l'occasion (forêt privée) ou le temps (forêt publique) de fournir un avis sur les documents de gestion . Comme sur d'autres sujets traités à la suite, il peut simplement se placer comme « *moniteur d'exemple* » via la conduite d'expérimentations (exploitation au câble) ou la formation (IBP) . Il peut aussi fournir des éléments sur la question forestière dans son porté à connaissance sur les documents d'urbanisme .

S'il ne peut se positionner sur les documents de gestion, l'importance et le rôle de la commission forêt ont largement été mis en avant . Elle a permis de réunir régulièrement les acteurs de la profession (propriétaires, exploitants, filières, naturalistes, institutions, ...) autour de la question des dessertes forestières, pour lesquelles le Parc présentait un avis (jusqu'à peu), ou sur des sujets comme la compatibilité entre exploitation et autres usages de la forêt (promenade, sports mais aussi cueillette amateur ou professionnelle).

La perte de dynamisme de la commission sur les dernières années a été perçue comme la perte d'une instance de débat et d'échange située à une échelle adéquate . Aujourd'hui, elle pourrait s'emparer de sujets, tels que la cohabitation / concurrence des usages ou la prévention de la maladie de Lyme.

Sur les questions de l'organisation, du soutien ou de la diversification de la profession, le Parc se place en parallèle de l'action du CRPF avec qui il partage son technicien forestier . Il intervient essentiellement via l'expérimentation ou le suivi scientifique, avec les travaux sur le buis dans la hêtraie, sur l'équilibre sylvo-cynégétique, l'acquisition du « *Sylvatest* », l'édition d'une plaquette sur l'utilisation des bois locaux ou

l'opération de communication « Vis ma Vie de bûcheron ». Et là la question du passage des enseignements de l'expérimentation dans les pratiques courantes se pose, notamment lorsque l'argent public n'est plus présent pour accompagner « la bonne pratique ».

Le Parc ne s'est pas saisi sur la période, avec ses partenaires, des enjeux autour du devenir d'une profession vieillissante, caractérisée par l'absence de renouvellement et d'installation de jeunes, et soumise à l'arrivée des travailleurs détachés (étude Fibois). C'est une problématique globale qui touche à l'économie de filière. La légitimité du Parc à intervenir sur ce sujet, comme sur le point des conditions sociales et de la qualité de la conduite des chantiers peut être questionnée ?

Sur l'important volet du bois énergie, les évolutions actuelles (projet Biomax – chaudière au bois pour le réseau de chauffage urbain et la production d'électricité de la métropole de Grenoble) vont accentuer la pression sur la ressource bois, avec des flux de bois du Vercors vers Grenoble qui pourraient s'accroître. Des questions vont se poser sur la fourniture du bois et le Parc commence à travailler sur le nouvel équilibre qui pourrait se mettre en place sur son territoire +/-. Il est en effet porteur d'un projet TEPOS. A ce titre, dans les scénarii prospectifs envisagés, la place du bois a été abordée. Un doublement de la production énergétique issue de ce combustible est prévu d'ici 2050. Les freins à la mobilisation supplémentaire ont également été mis en exergue. La question tourne autour de la place du Parc dans le processus, et dans la nature des leviers qu'il peut actionner ?

La reprise de la commission forêt et le retour d'une capacité de médiation en son sein permet au Parc de remettre les acteurs autour de la table sur la question de l'équilibre sylvo-cynégétique, sensible sur le territoire. La question de l'entretien de la culture forestière chez les nouveaux utilisateurs de l'espace peut être un sujet de travail pour la commission, potentiellement avec l'appui de chercheurs.

Le Parc n'est pour autant pas absent sur les questions d'innovation. Il est en train d'intégrer la démarche « Sylv'ACCTES » +, promu par l'association du même nom. C'est notamment une interface de financement entre mécènes et sylviculteurs dans le cadre de la compensation des émissions de carbone.

Elle s'articule autour d'un Projet sylvicole de territoire (PST) qui met en avant des enjeux et un plan d'actions avec des itinéraires techniques sylvicoles définis. Le PNRV va initier le travail sur le PST en 2019 pour une mise en place effective en 2020. Les PNR des Bauges, de la Chartreuse du Pilat et du Livradois-Forez sont également engagés dans la démarche ainsi que des territoires non classés en PNR.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET PROMOUVOIR UNE IMAGE COMMUNE DU PNR DU VERCORS

2.3.1. Développer une offre touristique valorisant les patrimoines et visant l'excellence

2.3.2. Favoriser l'accueil de tous les publics

2.3.3. Promouvoir une image Vercors pour le massif

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN ŒUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Une activité historique devenue importante

Le tourisme est une activité économique installée depuis plusieurs décennies dans le Vercors. Il apparaît avec le besoin de diversification des activités du massif et l'émergence d'une demande sociale et touristique dès les années 60. Les activités hivernales et les séjours de vacances « enfants » constituent les premiers pas du Vercors. La Création du Parc permet à l'époque d'engager des réflexions sur les différentes formes de tourisme à développer sur le territoire.

Des mutations macros à gérer

Avec l'agriculture (élevage laitier) et l'exploitation forestière, il fait partie des trois piliers économiques du massif. Il est toutefois particulièrement sensible aux évolutions et doit s'adapter sans cesse à de nouvelles données telles que les aléas climatiques et les demandes de plus en plus spécifiques des clientèles. Il doit aussi faire face aux évolutions des contextes macro-économiques et à une grande disparité de ses retombées sur le territoire. A contrario, son développement pose la question de l'impact négatif qu'il peut engendrer auprès des habitants, sur les milieux naturels et sur les paysages.

LES TYPES D'OPERATION MENEES

Le tourisme est un des thèmes forts de la charte actuelle.

Les opérations menées s'organisent autour de :

- **Le soutien aux projets de valorisation des patrimoines** et des spécificités du massif du **Vercors** (cf. 1.2.1) ;
- **La valorisation de la randonnée** comprenant :
 - Le développement de l'itinérance (été/hiver) sur le massif
 - Le développement de produits de tourisme nature ;
 - La gestion du réseau des sentiers balisés,
- **L'organisation des activités de pleine nature** et la mise en œuvre du schéma des activités de plein air du Parc ;
- **Le soutien** à des actions collectives pour le développement **des centres de vacances** du Vercors (ACEV) ;
- Le développement de la **marque « Accueil du Parc »** pour les hébergements touristiques, les prestations de randonnée accompagnée et le renforcement de l'animation, de la formation et de la promotion.
- **L'accueil de tous les publics** s'appuie sur des interventions telles que la sensibilisation et l'information touristique, l'incitation et le soutien aux programmes d'accueil des publics spécifiques (PMR, Enfants, séniors et handicapés).
- Et la **promotion du Vercors dans son ensemble**, les interventions sont principalement orientées sur la construction d'une stratégie promotionnelle globale et partagé et sur sa mise en œuvre concrète à l'échelle du territoire.

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

La période 2008/2020 fait suite à une période de mise en place d'une stratégie touristique posant les principes fondamentaux d'un tourisme durable pour le massif. Elle a été axée sur une première structuration de l'offre existante et une organisation des réseaux d'acteurs touristiques.

Les orientations stratégiques de la Charte 2008/2020 s'appuient pour leur part davantage sur la valorisation des patrimoines et sur la notion d'exemplarité. La construction d'une image touristique pour l'ensemble du massif est aussi visée par le Parc. Les orientations précitées s'inscrivent dans une période qui se veut charnière pour le tourisme vercois. Elle amorce une diversification qui devient peu à peu un élément clé pour les stations de ski, mais aussi pour l'ensemble du Vercors.

La stratégie de développement du tourisme durable

Le Parc a engagé une réflexion stratégique pour le développement du tourisme durable à l'échelle de son territoire dès 2003. Il a intégré sa stratégie et le plan d'action qui en découle dans les critères de la Charte Européenne du Tourisme Durable sur la période 2003/2008. Pour rappel, la CETD créée par la Fédération Europarc en 1995, est confiée à la Fédération des PNR de France sur le territoire national. La CETD s'applique dans les espaces protégés et comprend trois volets :

- Le volet 1 concernant la stratégie en matière de tourisme durable dans les espaces protégés, en l'occurrence le territoire du PNR du Vercors. Les signataires de la charte s'engagent à définir ensemble et animer la CETD
- Le volet 2 concernant les prestataires et acteurs locaux du tourisme présent sur le territoire du PNR du Vercors. Ces derniers s'engagent à développer une offre en lien avec les espaces protégés tout en utilisant des méthodes de gestion respectueuse et dans un objectif de développement local
- Le volet 3 concernant les voyageurs et tour-opérateurs engagés dans des pratiques touristiques durables et en lien avec les espaces protégés.

Le renouvellement de l'adhésion à la CETD se fait tous les 5 ans, sur la base d'une évaluation du programme précédent, et de l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'action soumis à la Fédération des PNR de France. La charte en elle-même n'amène pas de financement.

Au terme de la période 2003/2008, Europarc a validé le volet 1 de la CETD du PNR du Vercors portant sur la qualification de l'offre et l'élaboration d'une première **stratégie axée sur les fondamentaux du tourisme durable dans un espace protégé**. Cette phase achevée, le Parc s'est engagé vers un renouvellement de son adhésion pour la période 2010/2015 avec comme objectif d'obtenir la certification liée au **volet 2. La stratégie déployée a porté cette fois sur la promotion territoriale et la diversification touristique**. Sa structuration s'est faite au regard de la Charte du PNR du Vercors 2008/2020 et s'inscrit en droite ligne de ses objectifs stratégiques et opérationnels. Le renouvellement de la CETD est une opération clairement identifiée de la Charte 2008/2020.

Au terme de ce second programme d'actions, le PNR du Vercors a entrepris une troisième candidature à la CETD pour la période 2015/2020, visant cette fois le volet 3 de la charte et la progression du territoire pour le volet 2. Sa structuration est faite autour de **l'élaboration d'une stratégie touristique intégrée avec le territoire, destinée à renforcer l'attractivité du Parc, tout en créant du lien avec les territoires voisins**. Cette candidature se différencie par l'intégration d'un dispositif européen visant à accompagner la diversification touristique des espaces valléens du massif alpin. L'objectif était d'une part, de rechercher une cohérence stratégique globale pour le territoire du Parc au regard des différents dispositifs en place, et d'autre part, de diversifier les sources de financement pour le tourisme. Le cheminement du Parc en matière de stratégie du tourisme durable a été continu et reconnu depuis 2003. L'année 2020 symbolise l'aboutissement du troisième programme de la CETD.

Le bilan évaluatif de la charte du PNR intègre la logique poursuivie par le PNR pour cette thématique, et donc les programmations de la CETD 2010/2015 et du dispositif CIMA POIA associé à la CETD pour 2015/2020.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

Sans revenir sur la stratégie touristique ayant fait l'objet d'une opération spécifique (Renouvellement de l'adhésion à la CETD) développée précédemment, les objectifs opérationnels sont regroupés dans plusieurs types d'opération. Identifiés en 2008, ils ont été menés sous maîtrise d'ouvrage du Parc ou des collectivités locales.

1. LES INTERVENTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3.1 « DEVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE VALORISANT LES PATRIMOINES ET VISANT L'EXCELLENCE »

La valorisation des patrimoines, l'organisation des activités de pleine nature, le développement de la randonnée itinérante et le soutien aux centres de vacances du Vercors résument les principales interventions pour cet objectif opérationnel.

- **LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME PATRIMONIAL.**

S'inscrivant dans la continuité de l'objectif stratégique de 2003/2009 pour ce thème, plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la Charte du PNR 2008/2020. La plupart d'entre elles ont été conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Parc. Globalement, les actions ont permis de restaurer le patrimoine vernaculaire (maîtrise d'ouvrage des communes concernées et accompagnement du Parc -chantiers Concordia), de mettre en valeur le patrimoine (Valorisation de l'ancienne voie du Tramway), l'histoire (mémorial de la Résistance), les paysages et la biodiversité (vautours, grottes et karts) du Vercors, ainsi que les énergies alternatives (parcours d'interprétation et muséal, Université Vercors, mise en tourisme).

La mise en œuvre de certaines actions a été engagée au regard des volontés des EPCI et communes. Si les intentions locales visaient à la mise en place de structures conséquentes, le Parc a réorienté les projets vers une valorisation « à ciel ouvert », reposant sur une mise en réseau de sites. Les actions où le PNR est intervenu en tant que maître d'ouvrage sont les trois études de valorisation sur le patrimoine géologique, la biodiversité et l'avifaune (en lien avec le programme de réintroduction des vautours). Le Parc a porté également le projet Université Vercors, venant ainsi compléter la mise en valeur des patrimoines (Cf OS 6.1.1). Le bilan et l'évaluation de ces différents types d'actions sont à mettre en perspective avec les thématiques « Géologie, Milieux naturels, paysage, Culture, Energie ».

Concernant la programmation CIMA POIA 2015/2020, formulée dans l'axe 2, sous l'objectif stratégique « Valoriser le patrimoine naturel et culturel », des actions ont été identifiées. Retardées dans leur mise en œuvre, elles ont été reconfigurées avec une évolution du projet de la route des savoirs faire en Road Trip Vercors, en lien avec le projet des sublimes routes. Le projet de valorisation « au fil de la Bourne » a également été reconstruit avec l'appui des deux Départements et des EPCI.

- **LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'ORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLEIN AIR**

La géographie mettant à disposition un espace de pratique de pleine nature exceptionnel, le développement des activités sportives en milieu naturel a conduit le Parc à élaborer une organisation de la fréquentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, fédérations sportives, accompagnateurs, exploitants agricoles, forestiers, gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires...). La mise en œuvre du schéma d'organisation et de développement des activités de pleine nature élaboré dans la précédente charte, s'est traduite par plusieurs types d'actions (Organisation de l'accueil et aménagements des sites de pratique, médiation). Plusieurs types d'actions ont été réalisés au cours de cette période où la médiation

du Parc entre les différents acteurs a été décisive pour l'organisation des sites de pratique (le canyoning - site des Ecouges ; l'escalade - Falaises de Presles, etc. ; La spéléologie). L'animation du Parc pour la gestion des sports de pleine nature (médiation sur les sites) a permis de développer l'offre sportive dans de bonnes conditions (environnement, social...). Il est aujourd'hui identifié par les acteurs comme référent et médiateur pour la gestion des sites de pratique sportive. Les espaces, sites et itinéraires de pratiques sportives de pleine nature ont également été inscrits aux PDESI des départements de la Drôme et de l'Isère au cours de cette période. Cette inscription met en avant les liens du PNR avec les deux départements en matière d'activité de pleine nature et donne une cohérence à l'offre sportive à l'échelle du massif.

- **LE DEVELOPPEMENT DE LA RANDONNEE ITINERANTE (ETE/HIVER) SUR LE MASSIF**

Dans une perspective de confortement du tourisme de randonnée, mais aussi de diversification de l'offre touristique du massif (Cf OS 4.2), le Parc poursuit le développement de l'itinérance en s'appuyant principalement sur la Grande Traversée du Vercors (Mise en valeur des cabanes, éléments du patrimoine vernaculaire restaurés, ...). Equipement ancien composé de plusieurs itinéraires (tour du massif, traversée du plateau, etc.) et destiné à un public itinérant, la GTV est d'abord une association de socioprofessionnels (hébergeurs, loueurs, accompagnateurs, OT...) chargée de valoriser l'infrastructure en place avec la création de produits touristiques et de nouveau départ depuis les villes portes (Grenoble, St Nazaire en Royans, Vinay et Crest).

La Via Vercors, première voie verte en zone de montagne fait partie des interventions et visant à développer l'itinérance. Elle sera davantage développée dans la fiche bilan de l'objectif stratégique liée à la diversification des activités économiques (OS 4.2.1).

- **LES CONFORTEMENTS, QUALIFICATIONS ET GESTION DU RESEAU DES SENTIERS BALISES**

Il existe aujourd'hui un réseau de randonnée de plus de 4 000 km à l'échelle du massif. La réédition de Carto-guides pour l'ensemble des secteurs ont également été réalisées au cours de cette même période. Ce réseau est inscrit respectivement aux PDIPR de la Drôme et de l'Isère ce qui permet un financement par les deux Départements. A la demande de ces deux derniers, et au regard de la différence de moyens budgétaires entre les deux collectivités, le Parc cherche aujourd'hui à réduire le nombre de km de sentier balisé pour limiter le coût d'entretien. La banalisation du réseau de sentiers balisés constaté par le PNR, conduit à une réflexion sur la nécessité d'avoir une offre « randonnée » plus qualitative. D'autres opérations ont vu le jour au cours de cette période avec la mise en place de l'outil numérique dédié à la randonnée « Vercors Rando », une labellisation des sites et bases VTT par la Fédération Française de Cyclotourisme, l'amélioration de l'accueil et la sécurité du public au refuge du col de Vassieux(2016) et Chaumailoux (2018) par exemple.

Le Parc a mis en place un dispositif d'entretien du réseau d'itinéraire de randonnée. Il a en charge l'ensemble du réseau PDIPR. Ce dispositif repose en grande partie sur le groupe d'écogardes du Parc. Elle fonctionne avec une équipe permanente renforcée de manière conséquente d'avril à octobre par des saisonniers et les gardes de la RN des hauts plateaux. Ce dispositif permet une bonne gestion du réseau, gage de qualité et de fiabilité de l'offre « randonnée » du Vercors. Le Parc est devenu le référent des communes, EPCI et autres acteurs locaux pour toutes les questions liées au réseau de promenade et de randonnée et à son entretien. Il permet d'avoir une gestion cohérente à l'échelle du massif réparti sur deux Départements aux moyens financiers différents.

- **LE SOUTIEN A DES ACTIONS COLLECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CENTRES DE VACANCES DU VERCORS (ACEV)**

Les actions de soutien aux centres de vacances du Vercors sont concentrées sur la commercialisation et la mise en réseau du groupement socioprofessionnel. Activité touristique emblématique du Vercors depuis les années 50, les centres de vacances du massif positionnés sur le tourisme social, se sont structurés et organisés autour de l'ACEV. Un partenariat stratégique ancien existe entre cet acteur touristique important du territoire et le PNR, notamment avec la mise en place de la marque « accueil du Parc ». L'apport du PNR s'est traduit par un accompagnement et une animation du réseau pour la professionnalisation des adhérents de l'ACEV (25 adhérents en 2013). Cet accompagnement a été orienté principalement sur la commercialisation (notamment avec la mise en place de la Marque Parc) et la mise en réseau des hébergeurs. Depuis 2016, l'ACEV renforce donc ses axes concernant l'innovation pédagogiques, la promotion et la commercialisation, ainsi que la mise en réseau des acteurs. Elle impulse une nouvelle dynamique à l'échelle des deux départements de la Drôme et de l'Isère visant à structurer un réseau de prestataires du tourisme social sous le nom d'Isère Drôme Destination Juniors. IDDJ prenant en charge la promotion et la commercialisation des centres de vacances, l'ACEV conserve ses missions pédagogiques.

Concernant la programmation CIMA PIOA 2015/2020, formulée dans l'axe 1 Intégrer de façon dynamique les enjeux sociaux et environnementaux de demain sous l'objectif stratégique « Professionnaliser les acteurs touristiques », des actions ont été identifiées et réalisées telles que la création d'outils pédagogiques (ACEV).

- **LE DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE « ACCUEIL DU PARC »**

Un travail d'animation important a été réalisé pour la mise en place de la marque Parc. Il fait suite à la démarche engagée entre 2003 et 2009 et vise à améliorer la qualité de l'offre touristique du massif. Ce travail d'animation a sensibilisé essentiellement les acteurs économiques du Parc (exploitants agricoles, commerçants et artisans, mais aussi des prestataires touristiques). Un certain nombre d'entre eux se sont engagés sur le cahier des charges de la marque. D'une manière plus large, l'animation concernant le domaine touristique, s'est focalisée sur la structuration des réseaux professionnels autour des marques collectives existantes (Marque Parc, GTV, ACEV, Gîtes Panda, Ferme du Vercors, etc.), avec la constitution du « Panier Vercors ». Ce dernier est issu d'une réflexion collective et propose des produits à partir des biens et ressources du Vercors. 91 prestataires bénéficiaient de la marque Parc en 2015. L'action menée pour la filière touristique a conduit de façon plus indirecte, au maintien et au décloisonnement des réseaux professionnels en place (ACEV, GTV, ...). Elle a permis aussi de créer du lien avec les autres acteurs économiques du Parc engagés dans cette démarche. L'évolution de la stratégie de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France en matière de marque, a conduit en 2016 à la création de Valeurs Parc Naturel, marque commerciale et unique, déclinable à l'échelle de l'ensemble des PNR de France et qui n'a pas été reprise dans le Vercors pour sa partie accueil.

- **LES INTERVENTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3.2 FAVORISER L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS**

Les intentions concernant cet objectif sont de deux ordres. Le premier concerne essentiellement la signalétique d'information, de promotion et d'accueil des différents publics touristique du territoire. Le Parc est ici en posture de maître d'ouvrage. Le second concernant davantage l'accueil des publics spécifiques (séniors, PMR, public handicapé, enfants). Le Parc est pour cette intention, en rôle d'incitateur et d'accompagnateur de projet.

2. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Une **mise en œuvre partielle des opérations liées à la signalétique d'accueil et d'information touristique** est constatée. Elles n'ont pas toutes vu le jour, malgré la réalisation d'une étude à ce sujet. Le manque de moyen financier explique l'absence de réalisation opérationnelle. En revanche, la valorisation des treize portes d'entrée de la RNN des hauts plateaux a été réalisée. Cette intervention a été aussi mise en place afin de lier les centres bourg des communes concernées à la réserve des hauts plateaux. Par ailleurs, le PNR a œuvré afin de maintenir une signalétique d'accueil sur les sites et sentiers, homogène sur le territoire afin de garantir une unité d'accueil. Dans certains cas, il a été concepteur de certains projets de mise en valeur (route des énergies, valorisation des vautours, belvédère d'Herbouilly, bornes d'interprétation plus ponctuelles dans différentes communes... -

Sur la question de l'accueil, **l'équipe d'écogardes du Parc** a redéfini son positionnement en intégrant de manière plus affirmée, **un rôle d'accueil sur les sites naturels et sur les itinéraires de randonnée**. Le dispositif a aussi été renforcé avec la mise en place d'une signalétique.

L'amélioration de la gestion des deux équipements culturels, le Mémorial de la Résistance et le Musée de la Préhistoire, s'est traduite par la mise en place d'une billetterie commune et une réorganisation des équipes. La mise en réseau des sites touristiques a fait l'objet d'une réflexion à l'échelle du territoire avec la réalisation d'une pré étude dont le PNR a été le maître d'ouvrage.

Enfin, identifié comme intention dans la Charte du PNR 2008/2020, le **développement de l'accueil des publics plus spécifiques** suppose une offre touristique adaptée. Faisant suite à un travail de longue haleine au cours de la charte précédente, le Parc a affiché la volonté de poursuivre cet objectif en incitant et apportant son soutien sur le plan ingénierie et financier aux porteurs de projets. Le **Parc a fait l'acquisition d'outils de sensibilisation concernant le tourisme adapté**, et a accompagné plusieurs projets (mobiliers d'interprétation portés par la commune de Vassieux, boucles accessibles aux personnes ayant un handicap à St Thomas en Royan, qualification de l'offre touristique dans le Trièves), intentions émanant des EPCI.

Aucune action n'a été identifiée pour l'accueil du public sénior. Quant au public enfant, le soutien apporté par le PNR renvoie à l'action d'accompagnement de l'ACEV (OS 2.3.1) et l'objectif opérationnel 6.1.1.

3. PROMOUVOIR UNE IMAGE VERCORS POUR LE MASSIF

L'objectif opérationnel concernant la promotion d'une image Vercors pour le massif a fait l'objet d'un travail collectif important à l'échelle du territoire. Animé et structuré par le Parc, il a permis d'aboutir à la création d'une marque territoriale collective, Inspiration Vercors, destinée à promouvoir le massif et un certain nombre de valeurs communes et partagées. Intention formulée dans la Charte du PNR du Vercors, elle est reformulée et détaillée dans la CETD pour la période 2010/2015, et sa mise en œuvre programmée entre 2015 et 2020.

- **LA DEFINITION ET LA PROMOTION D'UNE IDENTITE ET DE VALEURS COMMUNES ;**

Intervention phare du Parc en matière de promotion touristique, la création de la marque territoriale Inspiration Vercors et sa mise en œuvre a permis aux territoires et acteurs du tourisme de construire ensemble la promotion d'un espace touristique cohérent, le massif du Vercors, et de se projeter ensemble dans un avenir commun. Le but à travers la démarche Inspiration Vercors est de cibler de nouvelles clientèles (clientèles d'Europe du nord

principalement...) qui auraient été peu sensible sans cet outil promotionnel. La valorisation d'une image commune et d'un territoire cohérent vise donc à séduire d'autres visiteurs et renforcer ainsi l'attractivité du massif du Vercors. Dans un contexte touristique en pleine évolution et avec une raréfaction des finances publiques, les acteurs engagés cherchent à être lisibles et éprouvent le besoin de s'unir. Inspiration Vercors est l'outil du moment et devient opérationnel en 2013/2014. Cette action étant considérée comme emblématique du volet « tourisme » du Parc est développée dans la page « zoom » de la présente fiche évaluative.

- **LES ACTIONS DE PROMOTION COORDONNEES ENTRE LES ACTEURS TOURISTIQUES DES DEUX DEPARTEMENTS.**

L'organisation opérationnelle d'Inspiration Vercors s'appuie depuis 2016 sur une animation de la Marque et de sa gouvernance par le Parc. Sa mise en place récente rend difficile la lecture des résultats en termes de fréquentation sur le territoire. Il existe aussi une difficulté à construire un observatoire touristique commun, ce qui pénalise aussi le bilan touristique (fréquentation) de la démarche Inspiration Vercors (observatoire mené de 2012 à 2016 et adapté depuis avec des données globales de fréquentation via la méthode flux tourisme).

Les actions concernant la CETD 2010/2015 et concernant cet objectif stratégique ont toutes été menées à bien (taux de réalisation de 100 %). La période 2015/2020 de la CETD voit également des réalisations s'inscrivant dans la continuité de la période précédente.

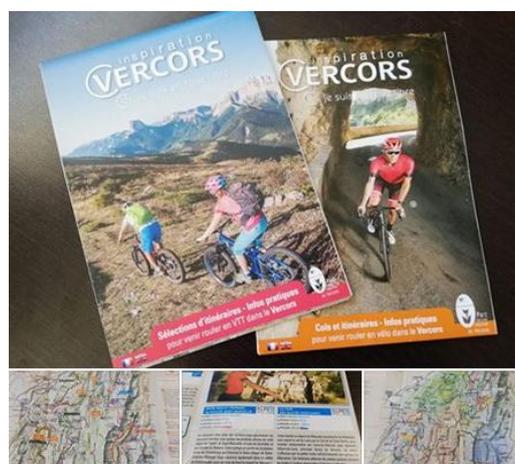
ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

PROJET « INSPIRATION VERCORS »

Une réflexion sur une marque territoriale reposant sur l'identité Vercors et ses valeurs (Transmission, Protection, ressourcement, liberté), a été engagée à l'initiative du Parc. Elle s'est traduite par un **travail collectif** entre les différents acteurs de la promotion touristiques (PNR, EPCI, Départements et CRT, socioprofessionnels.) et la constitution d'un comité de suivi de la démarche et le lancement d'une **étude de positionnement** marketing (2011/2012). Ce travail aboutit à la création de la marque Inspiration Vercors. Cette étude de positionnement a, ensuite été transposée d'un point de vue marketing (logo, charte graphique, discours) en 2013 et 2014. Les premières actions concrètes sont arrivées à partir de 2015 avec un renforcement depuis 2017.

Son processus d'élaboration collectif et son positionnement constitue une démarche innovante dans le domaine du tourisme local. Elle a nécessité un travail de définition d'une identité commune sur un territoire aux facettes géographiques, institutionnelles et touristiques très différentes.

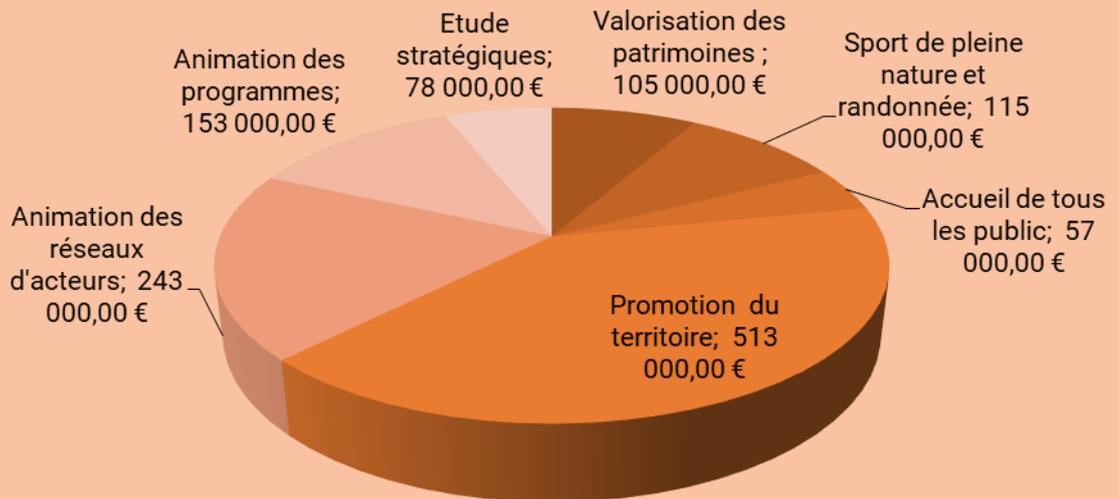
Inspiration Vercors permet d'éviter la dispersion de moyen et la multiplicité des messages promotionnels. Elle est aussi l'occasion de réfléchir à **un avenir touristique commun pour un espace touristique cohérent**, le massif du Vercors, même si certains territoires ont pour l'instant fait d'autres choix (Gervanne et Diois). La construction et l'animation de la gouvernance d'Inspiration Vercors fait également figure de modèle transposable.



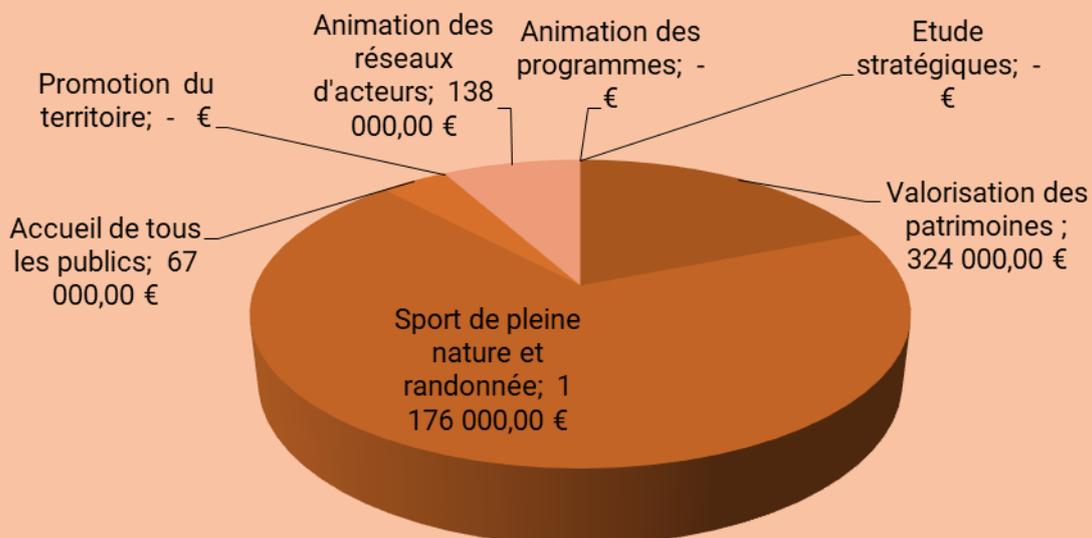
ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Les dépenses des actions se rapportant l'objectif opérationnel traité (2.3) sont tirées des données « Vizia ». Cependant, les lignes renseignées sont réparties à la fois sur les objectifs 2.3 et 6.1, ce dernier correspondant à l'axe 6 « Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors ». Ces données sont rapportées séparément dans les graphiques et analyses ci-dessous.

- Dépenses réalisées pour l'objectif opérationnel 2.3 : **1 264 000 €** sur la période 2008/2019.

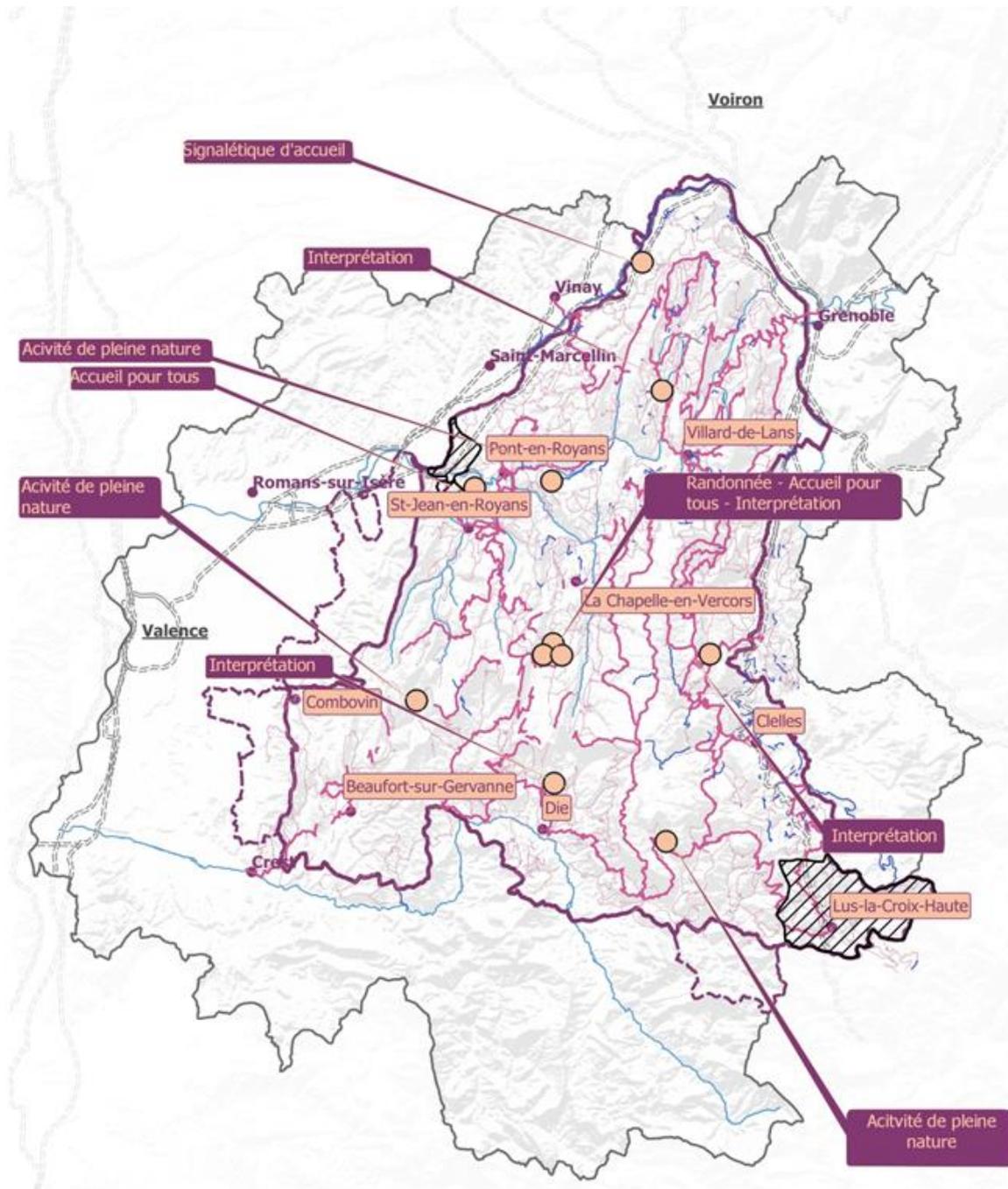


- Dépenses réalisées pour l'objectif opérationnel 6.1.1 : **1 705 000 €**



Montant global engagé par le SMPNRV sur 10 ans : **2 969 000 M €**

CARTE DE SYNTHÈSE



- ==== Grands axes de circulation
- ▭ Périmètre PNRV 2008-2020
- ▭ Périmètre d'étude Charte 2023-2038
- Actions localisées (voir étiquettes)
- Création de la Via Vercors

- Les GTV confortées
- Le réseau PDIPR géré par le Parc
- /// Confortement réseau de randonnée

Sources : IGN, PNRV, MNT
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / mars 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Inspiration Vercors est une initiative qui marque la période, clairement appréciée et défendue par la plupart des participants de l'atelier Tourisme. Elle présente l'intérêt de développer une **image de massif** jouant des complémentarités des différents territoires, même si certains estiment que la dynamique est trop lente au regard des besoins. La manière dont le projet a été construit avec une association étroite des acteurs intéressés explique aux yeux de certains cet intérêt.

En revanche, elle interroge certains acteurs engagés antérieurement sur la **marque Parc**, qui appréciaient l'exigence des cahiers des charges attaché à la marque, qu'ils ne semblent pas retrouver dans Inspiration Vercors. Par ailleurs, des représentants de **centres de vacances**, attachés au tourisme social et à l'accueil de groupes, qui considèrent à regret leur mise en marge du Parc et de ses projets à dater de 2010 (après une période de collaboration intense avec le Parc depuis 2000). Et ceci en dépit des atouts que ce type de tourisme comporte (ouverture à des publics autrement négligés, allongement des saisons d'activité...). L'arrêt de la commission éducation du Parc a aussi sans doute joué sur ce phénomène.

Ces différents points de vue positifs n'empêchent pas de s'exprimer le sentiment que la **réforme des intercommunalités** sur la période a freiné la dynamique à l'échelle massif portée en priorité par le Parc. La formation d'**offices du tourisme** attachés à ces intercommunalités a consommé du temps et de l'énergie et ont souvent tendu à mettre davantage en exergue les distinctions plutôt que les points communs ou les complémentarités. Certains considèrent qu'Inspiration Vercors a fonctionné comme un frein à ces tendances en réduisant notamment le fossé entre la Drôme et l'Isère. De même, les **itinéraires de randonnée** sont des initiatives qui créent du lien entre territoires, comme le projet sur les « **routes vertigineuses** » devenu aujourd'hui « **sublimes routes** ». L'atelier Aménagement souligne que la fermeture de la route des Grands Goulets, l'élargissement et la sécurisation d'autres (Herbouilly notamment) sont des dimensions négatives en termes de patrimoine touristique.

Au-delà, on relève, dans l'atelier Tourisme, qu'une partie de la **population se montre rétive au tourisme** et à l'accueil sur le territoire. Il peut s'agir d'**habitants de souche**, avec généralement des conflits en termes d'usage de l'espace, mais aussi de **néo-habitants** issus de la ville, notamment sur les 4 Montagnes.

Les autres ateliers ont par ailleurs souligné des **difficultés d'interaction** : la filière forestière reconnaît impacter certains sentiers de randonnées patrimoniaux, nécessitant une meilleure coordination et communication entre les forestiers, les offices du tourisme et les mairies. Au-delà, elle estime que les touristes, comme les habitants ont perdu une certaine culture forestière traditionnelle rendant plus difficile toute compréhension commune. Les participants de l'atelier Biodiversité évoquent la **croissance de fréquentation touristique** à propos de certains sites d'escalade ou sur la Réserve des Hauts Plateaux, sans que l'on ne dispose de données précises. Mais c'est surtout l'apparition régulières de **nouvelles activités de plein air** jugées toujours plus consommatrices d'espaces (VTT à assistance électrique, parapente, raquettes, via ferrata, canyoning, raids...) qui inquiètent de nombreux participants, s'interrogeant également sur l'atteinte de seuils potentiellement défavorables au tourisme lui-même. Plusieurs acteurs considèrent que lorsque des tensions apparaissent, « *faire entrer le Parc calme le jeu* », il joue de sa position « *au-dessus du lot car d'une neutralité intrinsèque* », sachant qu'en pratique un des techniciens du Parc adopte naturellement ce type de posture. Ensuite, « *Le discours de pose, l'exigence d'un cadre et d'une formalisation des acquis y aident* ». Des activités de médiations autour de l'escalade (outils et conseils données par le Parc) ont souvent été mentionnées en exemple.

L'atelier Tourisme a également témoigné en filigrane du maintien de débats quant aux **orientations touristiques** du territoire, par exemple au travers des différents types de clientèles évoquées (locale, régionale, nationale ou internationale) ne renvoyant pas à une même demande et à un même

standard. Dans ce cadre, l'idée de **complémentarité des espaces et des tourisms** permet d'éviter les conflits trop ouverts. Cela n'a pas empêché certains acteurs d'évoquer la perspective de la **disparition de la neige** et ses conséquences pour le territoire, estimant qu'une partie des acteurs touristiques continuent le renforcement d'une approche « *tout neige*. »

REGARD EVALUATIF

Le soutien d'un développement du tourisme durable dans le Vercors par la construction d'une offre touristique valorisant les patrimoines, l'accueil de tous les publics et la promotion d'une image Vercors pour l'ensemble du massif, a été effective à plusieurs niveaux, tout au long de la période 2008/2020. Plusieurs éléments essentiels sont à retenir.

La recherche d'une cohérence stratégique et la volonté de construire un espace touristique commun

Guidé et conforté par les renouvellements d'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme durable, le PNR a pu ainsi poursuivre sa stratégie touristique à l'échelle du massif et apporter son ingénierie et son soutien financier aux territoires . Il a su également profiter et mettre en cohérence des dispositifs destinés aux espaces valléens tels que les programmes CIMA POIA visant à la diversification touristique des zones de montagne . Cet aspect a amené une certaine souplesse et adaptabilité du territoire aux contextes changeants. La prise en compte de nouveaux projets, la reformulation ou l'ajustement de certaines actions prévues dans la Charte du PNR du Vercors 2008/2020, tout comme la programmation et la mise en œuvre d'actions n'ayant pas été identifiées lors de la rédaction de la Charte du Parc, reflètent cette flexibilité et l'adaptabilité du Parc sur la thématique du tourisme .

En effet, l'articulation des deux chartes (PNR du Vercors et CETD) et du dispositif CIMA POIA est pensée de façon cohérente, alors que la multiplication des dispositifs aurait pu être une source de complexité. La programmation de la CETD étant quinquennale, une première évaluation et un ajustement de la programmation touristique à mi-parcours de la Charte du PNR ont été réalisés. C'est un avantage au regard de l'évolution rapide des contextes (macro et micro) touristiques . La seconde programmation de la CETD s'appuie sur le dispositif CIMA – POIA, en cohérence avec la Charte du PNR. Il a permis de palier à un manque de financement au cours de cette période (Financement Région) .

En revanche, la mise en œuvre des opérations s'est heurtée à la réforme territoriale de 2015 avec un décalage du calendrier du programme CIMA POIA 2015/2020. De plus, les nouveaux EPCI ne sont pas tous organisés pour mener des actions de développement touristique. Les financements ne sont pourtant disponibles que jusqu'en 2020. D'autre part, le Parc intervient en support auprès des EPCI en difficulté, mais les moyens humains mis à disposition ne peuvent s'inscrire de façon durable dans ce type de fonctionnement .

L'ingénierie touristique apparaît comme un apport fondamental et structurant du Parc sur le massif. Celui-ci s'est attaché à poursuivre une stratégie durable pour le territoire en vue de construire un espace touristique cohérent et organisé à l'échelle du massif. Si l'espace touristique commun ne semble pas encore acquis, sa stratégie semble adaptée à cet objectif de première importance .

Le Parc, garant du bon fonctionnement des activités de pleine nature et de l'infrastructure « randonnée »

Le Parc est bien identifié sur la thématique du tourisme et plus spécifiquement sur les volets « Randonnée » et « activités de plein air », grâce à un investissement de terrain marqué de l'équipe en charge du tourisme. Celle-ci s'appuie de surcroît sur des dispositifs innovants et partagés avec les acteurs locaux et externes (schéma de développement et d'organisation des activités de plein air,

charte de bonne conduite, gestion des conflits d'usages, prise en compte de la sensibilité des milieux, ...) .

Le Parc est aussi légitimé dans sa fonction de gestionnaire du réseau de sentiers sur l'ensemble d'un massif, marqué par la présence des deux départements aux stratégies propres. Cette gestion répond à une volonté politique visant à une valorisation qualitative de la randonnée et au souhait de conforter l'attractivité d'un réseau de près de 4000 km de sentiers balisés. La création de la Via Vercors, en faveur de l'itinérance, marque également une volonté de diversification touristique durable . L'éco-garderie du Parc est cependant confrontée à la saisonnalité de son personnel, peinant à assumer la gestion de l'ensemble du réseau de sentiers de randonnée. Elle se trouve aussi confrontée à la dégradation/banalisation des sentiers en partie liée à l'exploitation forestière avec un risque de compromettre et altérer l'attractivité du massif pour la pratique de la randonnée .

La posture de médiateur et de garant du bon fonctionnement des usages de plein air assumé par le Parc est reconnue par le territoire . Les objectifs sont par conséquent atteints. La qualité des liens entre l'équipe du Parc et les nombreux acteurs de terrain (collectivités, fédérations sportives, prestataires touristiques, ...), mais aussi l'efficacité technique des outils mis en place ont fortement contribué la réussite de ces opérations .

Une valorisation partielle du patrimoine vercusien

L'approche du Parc vis-à-vis de la valorisation des patrimoines a été en adéquation avec les éléments inscrits dans la Charte (+) . Mais l'intervention du Parc se résumant à l'accompagnement de projets, via des études ou un soutien technique à des collectivités porteuses des projets, l'aboutissement des opérations de mise en valeur a été limité. Les difficultés politiques ou financières des collectivités locales ont constitué un frein pour les opérations liées à la valorisation des spécificités locales  (-). La stratégie du Parc a consisté à favoriser le déploiement des équipements de découverte « à ciel ouvert » pour diffuser la fréquentation des publics sur le territoire et alléger les coûts de gestion. Il est cependant difficile d'avoir une vision sur les retombées touristiques des opérations réalisées (Valorisation des vautours et du programme de réintroduction, parcours karstique) (+/-). Des opérations plus ponctuelles comme la mise en valeur du site de la Fontaine ardente, révèlent également une approche parfois trop ponctuelle donnant le sentiment d'une absence de stratégie de valorisation à l'échelle du massif  (-).

D'autre part, cette valorisation des patrimoines a essentiellement porté sur la biodiversité et la géologie. La dimension culturelle du massif du Vercors reste peu abordée et ne paraît pas être considérée comme une ressource touristique, en dépit de l'existence du musée de la Préhistoire et du Mémorial de la Résistance, équipements importants du territoire gérés par le Parc et aux thématiques potentiellement attractives pour les clientèles touristiques .

Un accompagnement pour maintenir un tourisme social, potentiellement remis en question

Le tourisme social étant un élément fort de l'histoire touristique du Vercors, un partenariat ancien existe entre les centres de vacances regroupés au sein de l'ACEV et le PNR. Pour accompagner les structures dans leurs mutations économiques, un travail important d'animation a été mené par le PNR sur le thème de la commercialisation et la recherche d'une offre « centres de vacances » plus qualitative, en lien également avec l'obtention de la Marque Parc par les structures concernées . L'évolution de l'ACEV sur le plan de la promotion et de la commercialisation avec la création d'une structure dédiée, l'IDDJ, et la labellisation « Marque Parc » en sont les témoins. Quant à la dimension pédagogique de l'appui du Parc, elle est abordée dans l'OS 6.1, dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ceci étant, les centres de vacances ont exprimé le sentiment de ne pas être inclus dans la réflexion Inspiration Vercors et d'être aujourd'hui considéré une offre touristique secondaire sur le territoire .

Un pilotage peu lisible de la Marque Parc

La mise en place de la Marque Parc a été développée par le PNR dans le cadre de réunions, forums et commissions au sein des réseaux professionnels, mais aussi interprofessionnels (dans l'optique de conforter les autres filières économiques) . Cette opération ne se limitant pas aux acteurs et prestataires touristiques, l'équipe du tourisme n'a pas piloté cette opération. On peut déplorer ce manque de lisibilité, préjudiciable aux vues de l'évolution de la marque vers une marque unique mis en place par la Fédération des PNR depuis 2016. De plus, la création de la marque territoriale Inspiration Vercors par le PNR et ses partenaires locaux a aussi été source de complexité, voire de confusion pour les prestataires touristiques .

Une action limitée dans le champ de l'accueil de tous les publics

Plusieurs actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités et concernant le tourisme adapté ont été menées, avec un accompagnement du Parc. L'ACEV a aussi bénéficié au début de la charte de cet accompagnement du Parc (CF OS 2.3.1) . Il n'en demeure pas moins que peu d'avis ont été formulés sur cet objectif et sur la démarche « tourisme adapté », pourtant ancienne sur le Parc.

De même, la programmation dédiée à l'accueil et l'information touristiques des publics venus visiter le Vercors a été revue au cours de la charte. Liée à une baisse des financements du PNR, certaines de ces opérations ont été transférées aux EPCI .

Une ambitieuse construction d'une image commune pour le massif

La construction d'une image commune pour le Vercors reposant sur des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs concernés est une opération d'envergure, ambitieuse et s'inscrivant sur le long terme. La démarche a de plus, un caractère innovant dans le monde du tourisme et peut être transposable sur d'autres thématiques . Très soutenue par les acteurs externes au territoire, notamment le CRT, elle peut être qualifiée d'exemplaire pour sa co-construction avec les différents acteurs réunis pour la promotion du massif du Vercors. Le Parc est ici à la manœuvre et animateur de la démarche.

Ceci étant, l'équipe du Parc en charge du tourisme souligne la grande disparité « touristique » des territoires vercois. Ces contextes locaux très hétérogènes tendent à fragiliser la construction d'un tourisme à l'échelle du massif . Les disparités d'appropriation et d'implication des territoires et notamment des EPCI - pour des raisons historiques, géographiques, mais aussi économiques - rendent complexe la construction d'un « commun touristique ».

Le lien entre le monde privé (professionnel du tourisme) et le monde des collectivités, avec des temporalités et des contraintes économiques différentes pèse parfois sur le contexte de travail. Outre l'évolution des contextes territoriaux, les conjonctures économiques difficiles depuis la crise de 2008 ont eu un impact sur le tourisme dans le Vercors. Dans le cadre de ses missions d'animation des réseaux d'acteurs, le Parc fait le constat d'un repli sur soi de plusieurs opérateurs touristiques privés sur la période 2010/2015 . Les groupements d'acteurs ont vu leur nombre d'adhérents diminuer et les stratégies individuelles ont été préférées au travail en collectif.

FAVORISER L'ACCUEIL ET SOUTENIR LES ENTREPRISES PARTAGEANT LES VALEURS «PARCS»

2.4.1. Valoriser les productions et les entreprises s'engageant dans une démarche qualité « territoire et environnement »

2.4.2. Contribuer à l'aménagement de zones et locaux d'activité de qualité

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Développer une économie qui s'appuie sur l'environnement et les savoir-faire locaux :

Le tissu économique du Vercors est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services à conforter et développer. L'objectif du Parc est d'encourager et de soutenir celles qui mettent en œuvre des démarches de développement durable, des actions en matière d'environnement, des énergies renouvelables et valorisent les savoir-faire locaux.

Intégration architecturale et paysagère de zones et locaux d'activité :

Intégrer les zones d'activités sur le plan environnemental, paysager et architectural fait partie de l'image de qualité que souhaitent promouvoir les communes et le Parc sur le territoire. Le Parc souhaite être un territoire exemplaire en matière de démarche HQE, bâtiment écologique, en relais des politiques nationales et internationales.

LES TYPES D'OPERATION MENES

- Aucune opération directe menée au cours de la période

Cet objectif opérationnel renvoie aux actions en faveur de la qualité des produits agricoles et d'animation des réseaux (Obj. 2.3.1 et 2.1.2.)

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de leurs missions fondamentales, certains Parcs Naturels Régionaux français soutiennent et encouragent les entreprises engagées sur leur territoire, dans des démarches de valorisation économique des ressources locales et de management environnemental, en cohérence avec leurs Chartes de Parc.

Des "Eco Trophées", concours organisés localement à l'initiative de Parcs naturels régionaux, sont également décernés aux entreprises engagées dans ces démarches.

En parallèle, il est admis que l'image du Parc passe par l'intégration environnementale, paysagère et architecturale des zones d'activités.

Il est également possible de relever que certains Parcs investissent ce volet plus économique de leurs missions via une attention particulière (et des appuis ciblés) aux structures et entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, qui développent généralement des projets en prise directe avec les besoins des territoires concernés et de leurs populations.

Ceci étant, le Parc a historiquement développé une marque parc sur son territoire, pour les hébergeurs, les centre de vacances, la restauration, la viande bovine, les produits laitiers fermiers, les truites, les plantes à parfum et aromatiques et médicinales et l'agneau et les accompagnateurs en moyenne montagne....

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

- **AUCUNE ACTION REALISEE DANS L'OS 2.4. SELON L'OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS VIZIA**

Cependant, l'accompagnement du Parc sur les questions de planification, et urbanisme opérationnel s'attache à porter des préconisations sur les espaces d'activités et les secteurs des centre-bourgs destinés à l'activité commerciale.

La reconnaissance des démarches qualitatives des produits et services (marque Parc et Inspiration Vercors) contribue à qualifier l'offre. Elle est portée par le Parc et les collectivités partenaires.

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Les participants aux ateliers d'acteurs se soucient de l'action du Parc en faveur du maintien d'activités artisanales et de services sur le territoire.

REGARD EVALUATIF :

La pertinence de développer des actions ciblées à destination des entreprises valorisant d'une façon ou d'une autre les patrimoines matériels et immatériels (savoir-faire) locaux est incontestable 🟢. Quant aux interventions envisagées dans la charte, elles paraissent effectivement cohérentes avec ce qu'un Parc peut prétendre sur ce terrain 🟢.

En revanche, l'absence d'actions menées sur ce volet pendant la période évaluée est forcément décevante 🟡. Si l'absence d'un service au sein du Parc en charge de telles actions peut être une raison envisageable, il est cependant possible de considérer que les actions en faveur de l'intégration architecturale et paysagère de zones ou locaux d'activité auraient pu être portées par le service en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, qui s'est par exemple chargé de tels dossiers concernant l'habitat.

Par ailleurs, l'investissement historique marqué du Parc sur l'agriculture et le tourisme vient-il occulter la mise en place d'actions portant sur d'autres secteurs d'activités locales ?

Le Parc est aussi peut-être tenté de considérer que les appuis apportés localement aux entreprises de ces secteurs relèvent davantage d'organismes professionnels ou encore d'autres collectivités et notamment des EPCI, qui disposent d'une compétence en matière de développement économique.

En écho, l'absence de points de vue marquants sur ce sujet, hors artisanat de service, confirme que le Parc n'est pour l'instant pas repéré comme un acteur dont l'intervention apparaît comme déterminante sur ce volet.

Quoiqu'il en soit, la révision de la charte ne pourra pas faire l'impasse d'interroger le Parc et ses partenaires sur l'intérêt de positionner ou non la charte et l'action du Parc sur ces questions.

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE ET LES USAGES DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

2.5.1. Poursuivre la mise en place des infrastructures de desserte haut débit de communication internet

2.5.2. Développer les usages de l'Internet pour tous

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Réduire la fracture numérique par des technologies alternatives de type WIFI :

L'enjeu pour le Parc est de poursuivre son assistance technique auprès des réseaux alternatifs et des associations locales mobilisées sur les expérimentations WIFI, d'apporter un appui technique et matériel en cas de déplacement d'un réseau, d'améliorer les réseaux existants.

LES TYPES D'OPERATION MENES

1. Expérimentations Wifi (achevée en 2008)

Généralisation de la 4G et prise en main par les Départements

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

En 2002 le Parc du Vercors, avec ses partenaires, a lancé un programme « **Vercors haut débit** » visant à **réduire la « fracture numérique »** entre zones urbaines et zones rurales de montagne.

Le premier axe de ce programme était la desserte expérimentale de 6 communes du Parc du Vercors : 3 iséroises (Miribel-Lanchâtre, Montaud, Pont-en-Royans) et trois drômoises (La Chapelle en Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Julien-en-Quint). Ces expérimentations étaient basées sur les technologies satellite et Wifi et ont permis de tester les montages technologiques, juridiques et économiques de ces accès à Internet.

Le deuxième axe était le développement des usages et services, pour lequel le Parc s'est appuyé sur les ressources locales existantes (associations et clubs informatiques), ces dernières ayant pour mission la sensibilisation et la formation aux TIC des habitants et entreprises des différents secteurs du Parc du Vercors.

Le troisième axe concernait la création d'une dorsale Fibre optique à très haut débit reliant les backbones de Grenoble à ceux de l'autoroute A49 via Villard-de-Lans et les gorges de la Bourne. Cette dorsale a été déployée en 2009 par RTE sur les lignes Très Haute Tension.

Enfin, la généralisation de l'accès haut débit à l'ensemble des communes du Parc devait être l'aboutissement de ce programme ambitieux.

En 2008, au moment de la nouvelle Charte, le Parc prolonge ses expérimentations WIFI par l'action « suite des expérimentations WIFI » pour maintenir et développer ou déplacer les réseaux alternatifs mis en place depuis 2004.

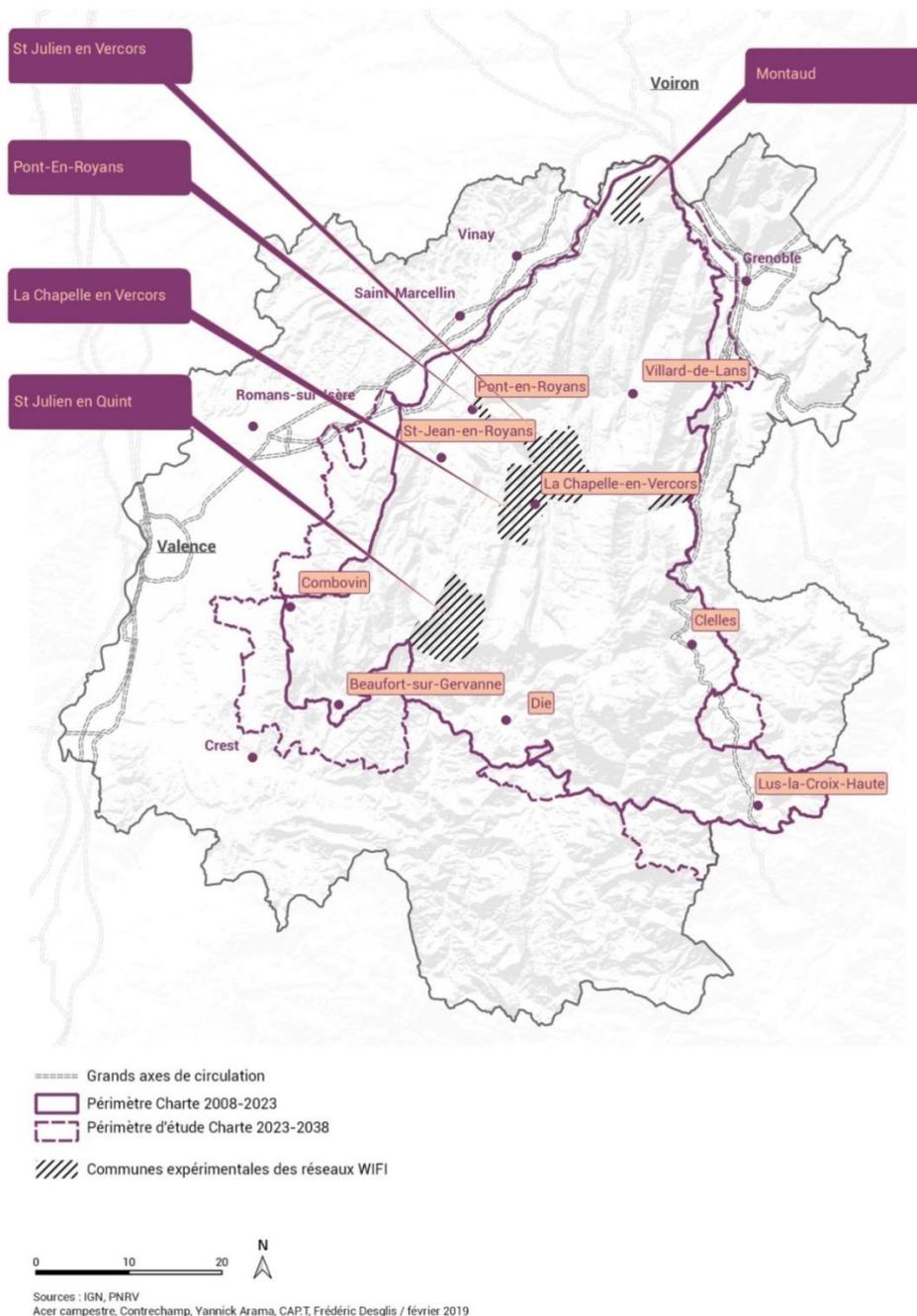
ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant global des actions réalisées : **10 244,64 €.**

Taux de réalisation des actions : **51%**

Nombre d'actions : **1**

CARTE DE SYNTHÈSE



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Les retours sur ce programme d'expérimentation WIFI ont tous été très positifs de la part des utilisateurs.

Par rapport aux ambitions initiales du service, le projet n'est pas allé aussi loin que prévu. Par contre humainement et en termes d'image, il a été jugé très positif. D'un point de vue purement technique, il n'a pas pris l'ampleur espérée, mais qualitativement, il a été considéré comme remarquable.

En termes de développement, il a été jugé comme un outil de développement. Sa mise en place a permis de « booster » les opérateurs privés et l'arrivée de l'ADSL. D'un point de vue social, les habitants ont pu bénéficier d'une ouverture sur les réseaux, comme des urbains. Ils ont eu un accès à l'information contribuant à éviter la désertification des territoires ruraux.

REGARD EVALUATIF

Le Parc du Vercors a été à l'initiative de ce projet de lutte contre les inégalités en matière de **désenclavement numérique des territoires ruraux** . Il s'est ainsi inscrit dans une démarche volontariste permettant d'assurer une coordination de l'ensemble des actions financées par l'Europe, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les Départements de la Drôme et de l'Isère.

Le volet « Expérimentation » de ce programme a en outre obtenu le soutien de la DATAR qui a retenu le Vercors comme site pilote dans le cadre de l'appel à projet « Technologies Alternatives d'Accès à l'Internet Haut Débit » .

Ce **programme** a été reconnu comme **exemplaire et innovant aux plans national et régional** . Il a permis, par la mise en place de **solutions technologiques alternatives**  à celles proposées par des opérateurs nationaux tels que France Télécom (ADSL), d'installer des réseaux locaux de desserte de l'Internet haut débit (réseau WIFI) sur **six communes expérimentales** et de confier la gestion de ces réseaux à des **opérateurs associatifs locaux**. Cet investissement d'acteurs locaux a également permis à ce programme d'être un vecteur de lien social, et non pas d'isolement qui peut être parfois reproché au développement des nouvelles technologies de l'information .

Le bilan positif que l'on fait des expérimentations mises en place a donné une image dynamique au Vercors, tant au niveau local et régional que national et le Parc a été sur ce sujet un partenaire reconnu et incontournable des collectivités départementales et de France Télécom (devenu Orange) .

Sur les 6 communes expérimentales, 4 réseaux ont été démontés suite à l'arrivée des opérateurs privés et de l'ADSL. Aujourd'hui, seuls les réseaux de Saint-Martin-en-Vercors et Miribel Lanchâtre sont encore en activité, respectivement exploités et maintenus par les associations Alambic.com la **Souris Verte**. Sur le reste du territoire, le Parc du Vercors a passé le relais en 2009 aux Départements de la Drôme et de l'Isère qui disposent chacun d'un programme de déploiement des réseaux Très haut Débit, en accord avec la Région Rhône-Alpes. C'est pourquoi l'opération programmée par le Parc sur l'année 2008 n'a été réalisée qu'à 51%.

Globalement, le PNR a opéré une passerelle à un moment de l'histoire où les investissements privé et public n'était pas en mesure d'assurer une desserte du massif.

D.4 EVALUATION DE L'AXE 3. INVENTER ET PRÉPARER LES TERRITOIRES DE DEMAIN

POSITIONNER LE VERCORS DANS LES STRATEGIES NATIONALES, REGIONALES ET DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	206
MAINTENIR LES EQUILIBRES D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DE L'ESPACE	209

POSITIONNER LE VERCORS DANS LES STRATEGIES NATIONALES, REGIONALES ET DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1.1. Être un acteur de la mise en œuvre des politiques et grands projets d'aménagement

3.1.2 Veiller à la cohérence des orientations et des objectifs de la charte avec les documents de stratégies régionales ou départementales.

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Le territoire du PNR du Vercors s'inscrit dans des politiques d'aménagement, de niveau national, régional, départemental ou déclinées au niveau de l'Arc Alpin et des massifs.

Il s'agit pour le Parc d'être acteur de ces politiques et de veiller en retour à la cohérence des objectifs de la charte avec les grandes orientations des politiques et documents stratégiques comme :

- Le SRADDT (schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires)
- La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement Nord des Alpes)
- Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- Le Schéma des Espaces Ruraux et Naturels
- La stratégie nationale pour la biodiversité
- La Convention Alpine
- Le Schéma Interrégional du Massif des Alpes
- La Directive Territoriale des Alpes du Nord (...)

LES TYPES D'OPERATION MENES

- Aucune opération directe menée au cours de la période
Toutes ces initiatives sont portées par des collectivités qui en ont la charge au regard de la loi
- Contributions techniques pour l'élaboration des documents suivants : SRCE, SRADDET, Schéma régional des carrières, Stratégies END des Départements)

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Le SMPNV est régulièrement consulté par les services de l'Etat, de la Région et des Départements à l'occasion :

- Des projets soumis à l'avis des PNR (art L333-1 / R333-14 et 15 du code de l'environnement) ;
- Des projets soumis à l'avis des PNR en tant que personne publique associée au regard de la compatibilité des documents avec la Charte et son plan (PLU, PLUI, SCoT) ;
- Des projets soumis pour avis du PNR dans le cas d'une étude au cas par cas ;
- Des projets soumis au regard technique du PRN en tant qu'animateur des sites NATURA 2000 ;
- Des projets instruits par le PNR en tant que gestionnaire de la RNHPV et pour lesquels le PNR émet un avis technique.

Les avis sont formulés au regard des éléments et des thématiques de la Charte du PNR du Vercors. Cependant, lorsque ceci apparaît comme pertinent, et indépendamment de l'avis du syndicat mixte du Parc des éléments de contexte généraux sont mis en avant pour replacer les projets en transversalité avec différentes démarches engagées sur le territoire.

SYNTHESE DES AUTRES OPERATIONS MENEES

Il n'y a pas eu de documents stratégiques produits au cours de la période au niveau national ou de l'Arc Alpin.

La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) du Nord des Alpes qui était en préparation, n'a pas été approuvée suite à la Loi Grenelle 2 qui a modifié le régime juridique des DTA non approuvées.

Au niveau régional et départemental, le Parc a engagé le temps de ses agents et de la cellule de veille, dans ses différents champs d'expertises, pour participer aux réunions, rendre des avis et assister aux conférences organisées dans le cadre des documents suivants : PDSEI, PDIPR, Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs, PDIRM, SATD, SDAGE, Schéma piscicole, SRCE, SCAP, PAEN, SRCAE, SRRREnR, SRADDT.

REGARD EVALUATIF

Le niveau de sollicitation et d'association du Parc dans la mise en œuvre des politiques et grands projets d'aménagement a été variable au cours de la période. Mais chaque fois qu'il a été consulté, le Parc a joué son rôle dans la mise en œuvre des schémas, documents et stratégies suivants  : le S.R.A.D.D.E.T Auvergne-Rhône-Alpes en cours / le S.R.C.E Rhône-Alpes / le Schéma départemental des E.N.S / les P.D.I.P.R. / l'élaboration des SCoT de la Grande Région de Grenoble et le SCoT Grand-Rovertain. Il est également intervenu dans l'élaboration d'autres schémas sur lesquels le Parc n'est pas obligatoirement consulté comme le Schéma de Desserte Numérique. 

En amont ou lors des réunions de travail, le Parc apporte son expertise technique  ainsi que tous les contenus nécessaires  à la bonne prise en compte des enjeux et objectifs d'aménagement du territoire.

Il faut à cet égard souligner le rôle de la cellule de veille mise en place par le Parc en 2015 sur les projets et dossiers qui doivent faire l'objet d'un avis du Parc. Chaque chargé de missions concerné par le projet fait remonter sa contribution, permettant au Parc de construire une méthode partagée de rédaction des avis du syndicat mixte . Le SMPNV produit de cette manière des avis

circonstanciés et motivés intégrant l'ensemble des approches portées par son équipe technique .
En outre, il mobilise les données du territoire qui lui semblent nécessaires .

Il faut cependant relever qu'il s'agit d'une activité consommatrice de temps au sein de l'équipe du Parc, difficile à mesurer et à mettre en valeur en tant que telle... et qui n'est pas forcément toujours appréhendée par les partenaires concernés .

MAINTENIR LES EQUILIBRES D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DE L'ESPACE

- 3.2.1 Contribuer à la définition et la mise en œuvre de stratégies et documents d'urbanisme
- 3.2.2 Assurer une observation de l'évolution du foncier et de la construction aux différentes échelles territoriales
- 3.2.3 Accompagner les nouvelles formes urbaines ou rurales du Vercors et répondre aux besoins d'habitat

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Gérer les équilibres entre zones bâties, les espaces agricoles, naturels et forestiers

La pression foncière dans les secteurs du Parc proches des agglomérations urbaines et ses effets sur la consommation des espaces agricoles, naturels, forestiers et les paysages, sont l'une des préoccupations majeures de certaines communes du Parc. Elle appelle une gestion durable de l'espace à l'échelle communale et intercommunale, en relation avec les agglomérations voisines. Cette gestion passe par la mise en place et le suivi de documents d'urbanisme, de chartes de développement et de paysage, voire une réflexion prospective sur un outil SCoT à l'échelle du massif.

Une identité bâtie à préserver – des besoins d'habitat durable à satisfaire

Devant les modifications des paysages bâtis du Vercors et la nécessité d'un développement durable, l'enjeu est de sensibiliser et soutenir la production de formes urbaines et rurales de qualité, innovantes sur les plans de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement, répondant aux besoins d'habitat et de déplacements.

Suivre l'évolution du foncier notamment agricole pour maintenir une agriculture forte sur le Vercors :

L'agriculture est une activité très importante au niveau local, tant économiquement que par son impact sur la préservation des paysages du Vercors. Faire perdurer cette activité implique de faciliter la transmission du foncier agricole lors des départs à la retraite et d'installer de nouveaux agriculteurs pour maintenir le rôle de l'agriculture.

LES TYPES D'OPERATION MENES

1. Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme, des chartes de développement et de paysage

2. Actions de formation, sensibilisation, animation, communication des expériences

- Ateliers de formation, participation sur les formes et les extensions urbaines, l'habitat participatif, groupé
- Rencontres culturelles et urbaines
- Sensibilisation des enseignants et publics scolaires
- Edition de guides, de DVD, de flyers et de plaquettes pédagogiques

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Préfiguration de Plan de paysage
- Mise en conformité de bâtiments

4. Observation de la question foncière

- Aide à la transmission – installation des exploitations agricoles
- Mise en place de diagnostic sur la ressource foncière
- Atelier d'acteurs sur le foncier partagé
- Etude de l'évolution de l'occupation des sols entre 2005 et 2015.

5. Observation des mutations sociales

- Observatoire des nouveaux habitants.

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Au moment de la révision de la Charte en 2008, la question des équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace, comme celle de l'accompagnement des projets d'urbanisme durable en lien avec les questions d'architecture et de paysage, sont au centre des préoccupations du Parc.

Le massif des 4 Montagnes (canton de Villard de Lans - CC du Massif du Vercors) interdépendant de l'agglomération grenobloise, connaît une croissance démographique et une pression foncière importante, qui questionne en particulier ces équilibres, ainsi que l'évolution des composantes sociales. En juin 2008, est inauguré le tunnel des Grands Goulets qui rend l'accès au massif plus facile depuis la Drôme. On craint alors un développement rapide des constructions sur le Vercors-Drômois, qui jusqu'ici se caractérise à l'époque par une faible pression foncière et une baisse démographique.

Le cœur du massif n'étant pas couvert par un Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et les élus ne souhaitant pas intégrer celui de la Région Grenobloise, le secteur des 4 Montagnes (CCMV) décide à l'époque de s'engager dans une 1^{ère} réflexion collective en élaborant une charte de développement durable et de paysage validée en 2006. La démarche est alors fortement encouragée par le Parc dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Royans-Vercors. La CC du Vercors s'engage de son côté, à partir de 2005, dans l'élaboration d'une Charte paysagère. En accord avec la CC du Massif du Vercors et la CC du Vercors, le Parc annexe à sa Charte révisée, deux plans au 1/40 000 résultant des orientations de ces deux documents. Si ces deux plans n'ont pas la portée juridique d'un SCoT, ils s'opposent dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration, pour garantir les grands équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace sur ces deux territoires.

Cette question des grands équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace continue de se poser à ce jour en l'absence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le cœur du massif. Pour aider les collectivités à se positionner, le Parc a confié en 2017 à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, une mission d'étude destinée à préciser les conditions juridiques, techniques et politiques d'un outil stratégique d'aménagement du territoire à valeur de SCoT pour le Vercors.

Interdépendante de la question des équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace, se pose aussi celle de l'accompagnement des projets d'urbanisation pour le développement de l'habitat et une utilisation raisonnée de l'espace. Le Parc s'empare de cette question et organise au début des années 2010 en partenariat avec le CAUE de la Drôme, plusieurs cycles d'ateliers participatifs de formation sur les thèmes « *Habiter le Vercors* » et « *Habiter ici mon village au grand* ». Ils auront pour but de sensibiliser les élus, les habitants, les enseignants et les publics scolaires sur ces questions. Le retour d'expériences sera ensuite capitalisé dans l'édition de guides, de plaquettes pédagogiques, de flyers et livre-DVD.

Également au cœur de la question des équilibres d'aménagement et d'occupation des sols, on distingue la question foncière. Des diagnostics agricoles ont été réalisés dans les années 2000 sur la plupart des secteurs du Parc. Si le nombre d'exploitations agricoles est, comme partout, en diminution assez marquée, ces diagnostics ont montré qu'au moment des enquêtes, près d'1/3 des exploitants agricoles ont plus de 50 ans et que seulement 1/3 d'entre eux ont un successeur identifié. Il est donc jugé urgent, pour conserver une agriculture dynamique et des paysages ouverts, d'engager des actions d'observations, de diagnostic sur le foncier agricole, en vue de faciliter les transmissions d'exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs. Plusieurs actions seront engagées par le Parc en partenariat avec l'APAP, sur les secteurs des 4 montagnes et du Vercors drômois.

Le Parc a également souhaité mesurer l'évolution de l'occupation des sols sur les communautés de communes et les communes du Parc. Il lance une mission interne d'étude en 2017 pour mesurer ces évolutions entre 2005 et 2015.

Devant la difficulté de la maîtrise du foncier dans les opérations d'urbanisme, le Parc a initié une série d'ateliers multi-acteurs sur le thème du « foncier partagé » afin d'évoquer la question et faire remonter les principales difficultés des acteurs du foncier (élus, techniciens, organismes spécialisés dans les questions foncières).

SYNTHESE DES AUTRES OPERATIONS MENEES

1. ACTIONS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

- **SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Le Parc appuie les communes et les EPCI dans l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, PLUi - Métro, CCMV, CC de la Raye, Diois et Val de Drôme) et SCoT (Grande Région urbaine de Grenoble, Grand-Rovertain, Vallée de la Drôme-Aval).

Il rédige un « porter à connaissance » qui décline les enjeux de la charte sur le territoire concerné. Il intervient en tant que structure de conseil et d'aide à la décision des collectivités locales. A minima, il participe aux réunions des personnes publiques associées. Sur demande des communes et EPCI, il intervient de manière plus approfondie en mobilisant des outils de sensibilisations spécifiques (films, sites internet) ou l'appui technique de ses chargés de mission (Natura 2000, énergie, tourisme...). A l'arrêt des documents d'urbanisme, en tant que personne publique associée, il produit un avis sur le document qui s'attache à vérifier la compatibilité du document arrêté avec les orientations de la Charte. Au cours de la période, le Parc a assuré le suivi de plus d'une cinquantaine de documents d'urbanisme. En 2015, il a étoffé ce service par le recrutement d'une chargée de mission en urbanisme et système d'information territorial.

Afin de faciliter la prise en compte des axes de la Charte dans les documents d'urbanisme, le Parc a édité en janvier 2013, une plaquette « Transposition de la charte du Parc dans les documents d'urbanisme », destinée aux élus, aux techniciens et aux bureaux d'études.

- **SUIVI DES REGLEMENTATIONS DE BOISEMENTS**

Le Parc a accompagné la révision de la réglementation des boisements des 6 communes de la CCMV, procédure sous maîtrise d'ouvrage départementale ayant pour vocation de favoriser une meilleure répartition des terres entre l'agriculture, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités.

- **ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI PAR LE PARC DES CHARTES DE DEVELOPPEMENT ET DE PAYSAGE**

Le Parc a spécifiquement accompagné la CCMV (Communauté de Communes du Massif du Vercors) en 2013 dans la révision de sa charte de développement et suivi l'élaboration des autres chartes paysagères et Plans de Paysage du territoire (VOIR L'OBJ. STRATEGIQUE 1.4)

- **COORDINATION DES POLITIQUES EN LIMITE DE TERRITOIRE :**

En l'absence d'un SCoT sur le cœur du massif et afin d'aider les collectivités à se positionner, le Parc a confié en 2017 à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, une mission d'étude destinée à préciser les conditions juridiques, techniques et politiques d'un outil stratégique d'aménagement du territoire à valeur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour le Vercors.

2. ACTIONS DE FORMATION, SENSIBILISATION, ANIMATION, CAPITALISATION DES EXPERIENCES

- **ATELIERS FORMATION « HABITER LE VERCORS » SUR LES EXTENSIONS URBAINES :**

Ces ateliers ont concerné la Communauté de communes du Vercors de 2008 à 2010 ainsi que le Pays de la Gervanne (tranches 1 et 2) de 2010 à 2012 (voir l'encart ci-dessus « zoom sur quelques opérations emblématiques sur la période 2008-2018 » qui détaille le contenu des ateliers)

- **ATELIERS FORMATION « HABITER LE VERCORS » SUR L'HABITAT GROUPE PARTICIPATIF – CYCLE EN 3 PHASES – EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LES HABLES" ET LES CAUE DE L'ISERE ET DE LA DROME : DE 2012 A 2015**

Le 1^{er} cycle d'ateliers en 2012 et 2013 a formé et sensibilisé les collectivités du Parc à l'habitat participatif. Le 2nd cycle en 2013 et 2014 a permis la rencontre entre les collectivités et les habitants souhaitant s'engager dans des démarches de projets d'habitat participatif. Le dernier cycle en 2015 a offert un espace de rencontres et d'échanges sur les projets réalisés. L'objectif était aussi d'identifier les adaptations des documents d'urbanisme pour faciliter la faisabilité des projets. A l'issue du cycle, le Parc a édité un document « guide et référentiel » qui a capitalisé les apports et expériences : « *Habitat groupé participatif et nouvelles formes urbaines, Retour d'expériences - Cycle de visites 2016* ».

- **REALISATION D'UN LIVRE-DVD SUR LES PAYSAGES DU VERCORS : 2012**

Le Parc sollicite la création contemporaine à révéler les enjeux de sa charte et à apporter un regard sensible sur ses paysages. Fort du succès populaire des différentes représentations publiques de ses créations, elles ont été rassemblées sur un support de diffusion.

- **ATELIER « HABITER ICI – MON VILLAGE AU GRAND AIR » : ACTION « SUR LA PLACE PUBLIQUE » DU 27 FEVRIER AU 17 MARS 2010 ET CAPITALISATION DE L'OPERATION : 2011**

Ces ateliers ont eu pour objectif de provoquer des échanges citoyens sur la question des espaces publics. Ils sont devenus un acte culturel, un temps de fête collective et de débat pour tenter de créer une culture commune autour de la question des espaces publics et d'imaginer des projets d'avenir qui pourraient être intégrés dans les documents d'urbanisme.

- **GUIDE 'HABITER ICI : 2013** (VOIR L'ENCART CI-DESSUS « ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018 »)
- **EDITION DE FLYER ET GUIDE D'UTILISATION DES ENSEIGNANTS DU SITE « MON VILLAGE AU GRAND AIR » : 2014**

Un flyer à destination des établissements scolaires du Parc et de ses villes-portes, ainsi qu'un livret pédagogique à destination des enseignants, ont été produits par le Parc afin d'inviter les élèves de CM1 - CM2 et des collèves à aborder et comprendre les impacts de l'habitat et de l'aménagement sur l'environnement. Un programme éducatif interactif a été mis en ligne sur le site www.monvillageaugrandair.com.

3. ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

- **PREFIGURATION DU PLAN DE PAYSAGE RAYE MONTS DU MATIN 2020 : 2019** (VOIR LA FICHE 1.4)
- **MISE EN CONFORMITE DU CENTRE DE VACANCES LE PIROULET A VASSIEUX EN VERCORS: 2018**

Le centre de vacances « Le Piroulet » à Vassieux-en-Vercors (26420) est la propriété du Parc naturel régional du Vercors. Il est géré et animé par l'Association Loisirs Animation Vacances à Vassieux en Vercors (ALAVV), actrice de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce centre est à destination de tous types de clientèle : Classes Loisirs et Découverte, Séjours Pédagogiques et Culturels, Colonies de Vacances, Groupes d'Adultes, Familles. En 2018, le PNR a entrepris sa mise aux normes.

4. OBSERVATION DE LA QUESTION FONCIERE

- **EXPERIMENTATION DE NOUVELLES FORMES DE REGULATION DE LA TRANSMISSION ET LA SECURISATION DU FONCIER AGRICOLE :**

Plusieurs actions sont initiées dans ce champ d'intervention du Parc de 2011 à 2013 :

- La création et animation d'un comité local d'installation sur le secteur des 4 montagnes en 2011
- L'accompagnement du Comité local d'Installation à la transmission des exploitations agricole 2013-2014 sur le secteur des 4 montagnes en 2013
- La création et animation d'un comité local d'installation sur le secteur Vercors Drôme en 2013
- L'animation du Comité d'Installation - Transmission (CLI) sur les 4 Montagnes en 2014

- La transmission des exploitations agricoles en 2014 sur secteur des 4 Montagnes

L'objectif est d'aider à la transmission-installation agricole pour maintenir un tissu d'exploitations viables, pérenniser la production laitière et l'activité de Vercors-lait. Ces actions ont concerné les secteurs des 4 montagnes et du Vercors-Drôme. Elles ont été menées en partenariat avec l'ADASEA, la Chambre d'Agriculture et l'APAP. Les actions ont permis de créer et d'animer des Comités Locaux d'Installation sur les deux secteurs.

- **MISE EN PLACE DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX SUR LA RESSOURCE FONCIERE – « DIAGNOSTIC AGRICOLE DES 4 MONTAGNES PREALABLE AU PLU INTERCOMMUNAL ET MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE AGRICOLE » : 2014**

L'action menée avait pour but d'actualiser le diagnostic agricole réalisé en 2003-2004 sur le secteur des 4 Montagnes et d'intégrer l'ensemble des éléments nécessaires au projet de PLUi de la CCMV sur l'agriculture. La CCMV a souhaité mettre en place un observatoire agricole qui intègre notamment la dimension pastorale, pour suivre en continu, l'évolution de l'agriculture sur le plateau.

- **OUTIL DE QUALIFICATION ET DE GESTION DES ESPACES AGRICOLES : 2013**

Suite à la rédaction du cahier des charges par le PNRV et la CCPR, une étude a été lancée par la CCPR après le choix d'un prestataire. Celle-ci visait à mettre en évidence les enjeux de diversification, économique et paysager de l'activité agricole ; il s'agissait également d'un outil d'aide à la décision pour gérer la pression urbaine et mieux identifier les espaces à urbaniser.

La CCRV (ex-CCPR) utilise cet outil pour les démarches de planification (PLU et cartes communales).

- **PREPARATION DES ATELIERS « PROJET FONCIER PARTAGE » : 2011**

L'objectif était de tester l'engagement et le volontarisme des acteurs sur la question foncière, et de dégager leurs besoins sur le périmètre du Parc. Ces ateliers ont permis aux différents acteurs (élus, techniciens, organismes fonciers, ...) d'échanger sur leurs difficultés respectives à mobiliser le foncier dans les opérations d'urbanisme. L'atelier a donné lieu à l'édition d'une plaquette « Le foncier, clé de voûte des projets d'urbanisme » qui synthétise les 35 entretiens réalisés et les 31 retours.

- **ETUDE DE L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS ENTRE 2005 ET 2015 » : 2017**

Cette étude menée par les services du Parc présente et cartographie l'évolution de l'occupation des sols de chacune des communautés de communes et communes du Parc, entre 2005 et 2015. Une étude utile pour suivre l'évolution de l'occupation des sols au cours de la prochaine décennie.

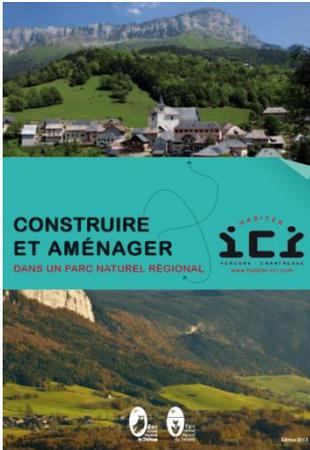
5. OBSERVATION DES MUTATIONS SOCIALES

- **« OBSERVATOIRE DES HABITANTS DU PARC » EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE LYON II SOCIOLOGIE -- JOSETTE DEBROUX : 2009 ET 2011**

Depuis 2009, le Parc du Vercors et l'Université Lyon 2 s'associent autour des travaux de Josette DEBROUX, sociologue, pour mieux connaître le profil des ménages qui viennent habiter le Vercors, observer les processus de mobilités résidentielles et de reconfiguration sociale, comprendre l'enjeu du choix de cette localisation. Comprendre pour mieux ajuster les politiques locales et anticiper les mobilités à venir. Ce travail a donné lieu à une publication en 2011 sur « *les classes moyennes* » et le *choix résidentiel périurbain*, en 2013 une publication sur « *l'Observatoire des habitants du Parc du Vercors - Changements démographiques et transformations spatiales - Approche statistique de 1968 à 2008* ». Cet observatoire s'est arrêté après 2011 pour des raisons financières et de modalités de réalisation complexes (entretiens biographiques, retranscriptions et analyses).

ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

GUIDE « HABITER ICI » : 2013



A partir des travaux réalisés par les Parcs de Chartreuse et du Vercors, les CAUE de la Drôme, de l'Isère, et de la Savoie, a été édité sur le thème « Habiter ici », un guide pour accompagner l'acte de construire.

Le règlement d'urbanisme seul ne garantit pas la qualité de l'urbanisme et de l'architecture.

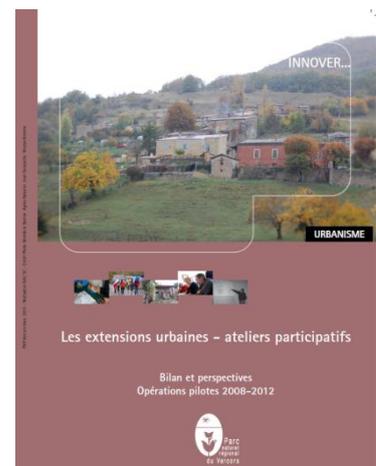
L'édition de ce guide a pour objectifs d'aider à construire en harmonie avec les espaces habités de qualité, d'améliorer la qualité architecturale dans les territoires à forte valeur patrimoniale comme ceux des Parcs naturels régionaux. Il décline les conseils à suivre pour construire et habiter en étant attentif au site d'implantation en accord étroit avec le paysage.

Ce guide demeure une référence tant pour les élus, les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture que pour les habitants.

ATELIERS FORMATION PARTICIPATIF « HABITER LE VERCORS » SUR LES EXTENSIONS URBAINES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERCORS : 2008-2010 / PAYS DE LA GERVANNE (TRANCHES 1 ET 2) : 2010-2012

Les deux territoires étaient couverts par des chartes paysagères, qui fixaient un objectif de maîtrise de l'urbanisation future des villages et hameaux ainsi que l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions. Objectifs des ateliers : Accompagner les projets d'urbanisation pour le développement de l'habitat et une utilisation raisonnée de l'espace. Partenaire : CAUE de la Drôme.

Sur la CC du Vercors, 5 communes test sont concernées : Vassieux-en-Vercors et St-Martin-en-Vercors (tranche 1), St-Agnan-en-Vercors, La Chapelle et St-Julien-en-Vercors (tranche 2).



Participants : une commission intercommunale composée d'élus et d'habitants (15 participants réguliers).

Contenu des ateliers : réalisation « d'études de cas » sur des sites de projet prédéfinis avec une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Animation et débats organisés en atelier, sur site et en salle avec les participants. Ce cycle a donné lieu à 11 ateliers / 5 réunions du comité de pilotage / 5 présentations en conseil municipal de chaque commune concernée.

Dans le Pays de la Gervanne, 3 communes test ont été concernées : Combovin et Plan-de-Baix, Gigors-et-Lozeron. Nombre de sites : 5 sites de projet (2 sites ou plus par commune). Les participants : un groupe de travail intercommunal composé d'habitants et d'élus, 15 participants réguliers représentant 4 communes et des participants à dominante communale pour Gigors en tranche 2. Principes d'animation : des ateliers participatifs de type « formation action » co construits par les participants (élaboration de diagnostic, programme, et projet « maquette »). Ce cycle a donné lieu à 9 ateliers / 5 réunions du comité de pilotage / 3 présentations en conseil municipal de chaque commune concernée

Ces ateliers participatifs d'une grande richesse sur le plan humain, ont été un moyen d'informer, d'impliquer les élus et les habitants du territoire sur les questions d'urbanisme et de les former à l'urbanisme

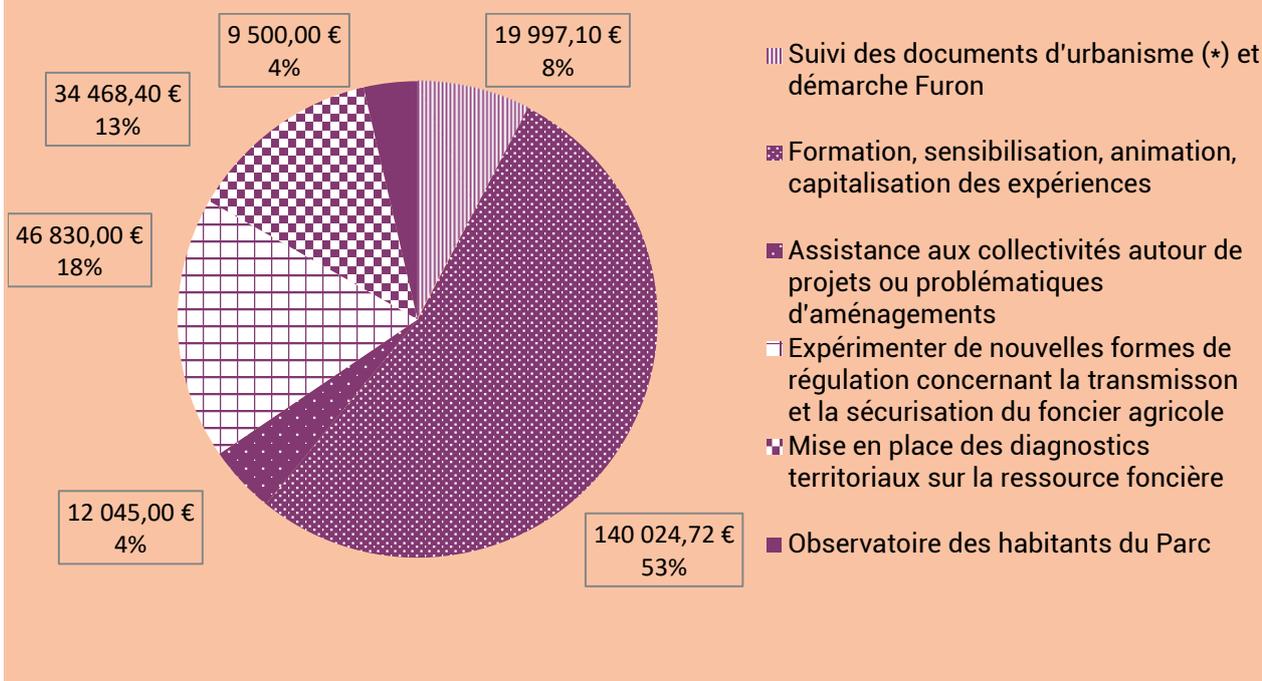
opérationnel. Les ateliers ont permis d'installer sur le territoire, une cellule d'appui pluridisciplinaire en matière d'urbanisme et de paysage, d'adapter la méthode de travail : cas de la co-construction des projets en Gervanne ou cas d'une méthode de travail plus classique pour La Chapelle en Vercors. Ils ont permis de préciser les conditions de la réussite de la démarche « ateliers-projet » et amené une nouvelle façon de travailler pour le Parc.

ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

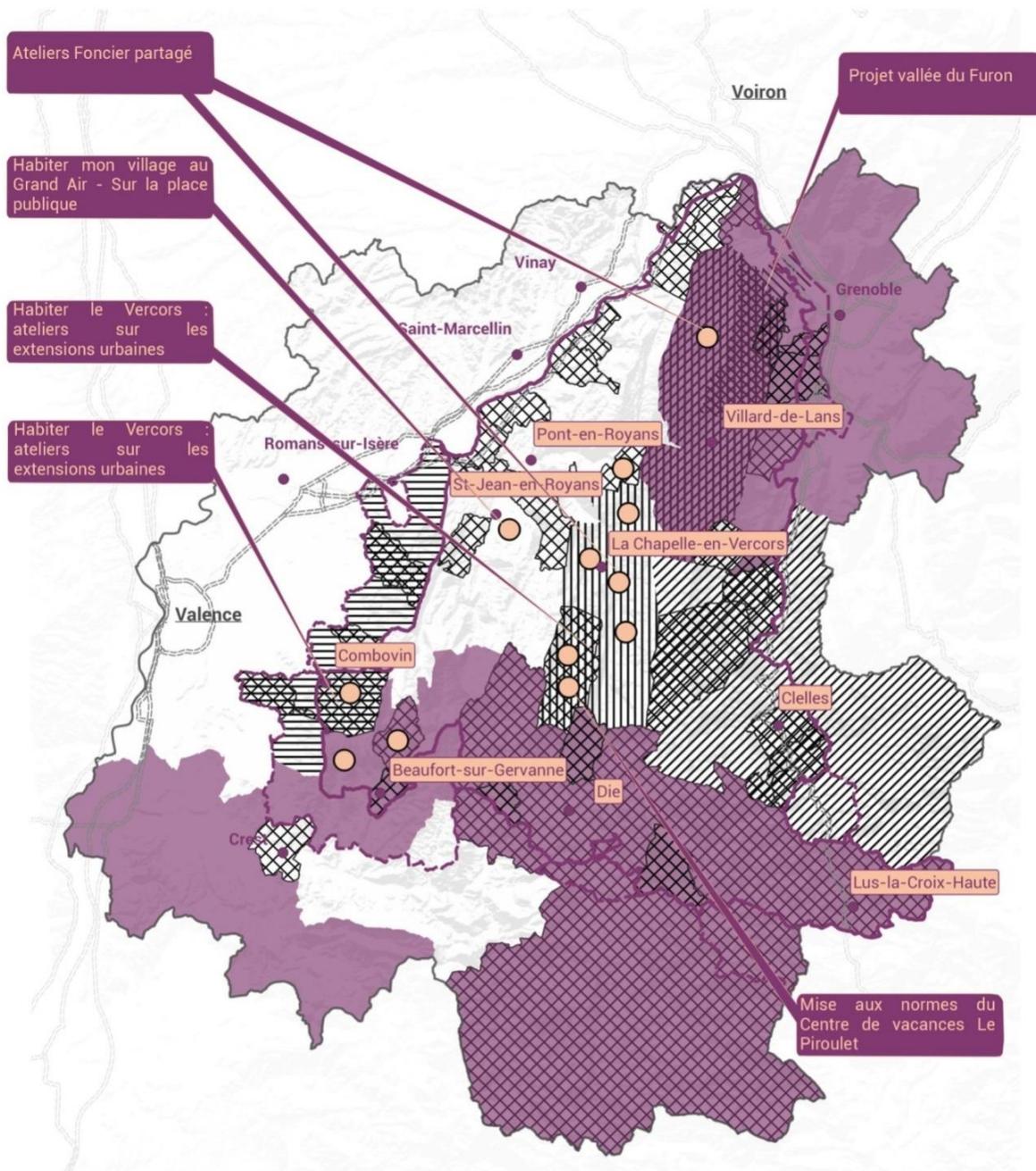
Montant global des actions réalisées : **262 865 €**. (*) Il n'englobe pas le temps « agents » du suivi et de l'accompagnement des documents d'urbanisme, ni la mission « Etude document à valeur de SCoT » chiffrée dans l'objectif 8.2.1.

Taux de réalisation des actions : **56,1%**

Nombre d'actions : **42**



CARTE DE SYNTHÈSE



==== Grand axes de circulation

Périmètre PNR 2008-2020

Périmètre Charte 2020-2023

Périmètre d'étude Charte 2023-2038

0 10 20



Sources : IGN, PNRV

Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, CAP.T, Frédéric Desglis / février 2019

Axe_3.2_actions_localisation

Accompagnement et suivi des PLU et CC

Accompagnement et suivi des PLUi

Actualisation chartes de développement (CCMV) et Plan Paysage du Trièves

Candidature Plan de Paysage CC de la Raye Mont du Matin

Démarche projet Vallée du Furon

Aide à la transmission installation exploitations agricoles

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

SUR LA PRESERVATION DES EQUILIBRES D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DES SOLS :

Le Parc, aux côtés d'autres acteurs comme l'Etat, les EPSCoT, les CAUE, a beaucoup sensibilisé au cours de la période sur la préservation des équilibres d'aménagement, d'occupation des sols et d'économie de l'espace. Si le message a été entendu sur les territoires, il l'est encore de manière variable, selon la sensibilisation des territoires, l'antériorité des démarches engagées (de type PLH, chartes de développement, de paysage...), leur appartenance ou non à un périmètre de SCoT, à un PLUi. La compétence PLU n'a pas été transférée dans toutes les intercommunalités : l'urbanisme reste communal dans plusieurs secteurs, alors que la compétence aménagement est passée aux intercommunalités. Cette situation n'est pas toujours simple à gérer nous confient les techniciens des EPCI concernés.

Si cette question des équilibres d'aménagement est au cœur des politiques publiques et ne peut plus être ignorée, le développement de certains territoires sous pression, suscite encore des inquiétudes. La pression foncière s'exerce encore sur les espaces agricoles. Les représentants de la profession agricole sont inquiets sur la capacité du Parc à y faire barrage. Ils notent aussi la disparition de l'APAP, qui signe la perte d'une force du mouvement agricole et de l'activité agricole sur le territoire. Quelle place jouera le Parc dans l'avenir vis-à-vis de l'agriculture, sans l'APAP ? Quels équilibres d'aménagement peut-t-on ambitionner en l'absence de SCoT sur une grande partie des secteurs du Parc ? Quant à considérer le Parc comme un outil d'aménagement du territoire, certains en doutent au regard des disparités de développement entre le Nord et le Sud du plateau que le Parc n'a su empêcher, et interrogent l'action longue du Parc en matière d'aménagement du territoire au cours des 40 dernières années.

SUR LA QUALITE DES OPERATIONS D'URBANISME :

Il y a encore des opérations qu'on ne voudrait pas voir dans un Parc estiment certains acteurs. Toutefois, le Parc n'en est pas responsable. « *Il n'a pas le pouvoir de les empêcher. Il fait ce qu'il peut !* ». L'offre d'habitat se diversifie. Des projets structurants voient le jour. La suppression des C.O.S par la loi ALUR a entraîné des divisions parcellaires et une certaine densification des villes et villages. La maison individuelle reste toutefois le modèle dominant. La construction de résidences secondaires ne s'est pas arrêtée. Le foncier demeure cher à très cher et le logement des populations locales reste difficile malgré les initiatives des communes. Les villages évoluent mais les disparités entre le Nord et le Sud du massif restent nous confient les acteurs.

SUR LES MUTATIONS SOCIALES :

Les habitants qui arrivent dans le Vercors s'installent encore majoritairement pour la qualité du cadre de vie et le patrimoine naturel du Vercors, mais recherchent aussi la proximité des métropoles pour le travail, les services, les équipements et les commerces. L'aire du Parc et ses territoires restent bien sous l'influence de l'agglomération de Grenoble et de la vallée de l'Isère (Valence, Romans, Bourg de Péage, St Marcellin).

SUR LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME, CHARTES DE DEVELOPPEMENT ET DE PAYSAGE :

Les participants aux ateliers ou techniciens de plusieurs EPCI, reconnaissent avoir de bonnes relations avec le Parc et bénéficier d'un bon appui technique sur les documents d'urbanisme, le paysage, les projets urbains, l'architecture, la biodiversité, l'eau. « *Quand on les appelle, ils sont là* ». Ce suivi et travail partenarial est monté en puissance à partir de 2011 avec l'arrivée de nouveaux techniciens dédiés à ces missions. Le Parc apporte son ingénierie et son expertise aux territoires. Il participe aux animations que les territoires organisent. Il apporte ce regard extérieur et le retour d'expériences qui manquent parfois localement. Toutefois, certains techniciens d'EPCI souhaiteraient que le Parc soit plus présent à leurs côtés sur la question de l'architecture et continue à animer et former les élus sur cette question.

SUR LES ACTIONS DE FORMATION – ANIMATION – SENSIBILISATION MENEES DANS LE CADRE DE PROJETS INNOVANTS :

On se souvient positivement et avec une certaine nostalgie des ateliers que le Parc animait dans les territoires (Habiter le Vercors / Habiter ici mon village au grand air) ou encore, de projets innovants que le Parc soutenait comme celui de l'écoquartier de la Rivière ou de Beaufort Sur Gervanne (épicerie solidaire).

Les acteurs notent que cette dimension de l'action innovante du Parc en aménagement et en urbanisme, sur des appels à projets originaux, s'est perdue pour se recentrer depuis la Loi ALUR, davantage sur son rôle de PPA (personne publique associée) dans la planification des sols. « *Le Parc n'est plus assez porteur de*

projets innovants ou participatifs ». On note également dans la Drôme, qu'il est absent des projets intéressants et émergents sur la revitalisation des commerces de villages (cf. le travail réalisé par l'association Villages vivants dans la Drôme). « *Le Parc n'est plus moteur sur la question des nouveaux services et des aspirations sociétales à vivre autrement* ». Ce constat est à nuancer car d'autres acteurs notent le soutien du Parc dans le projet des Comptoirs à Lans-en-Vercors (café restaurant convivial animé par l'Association Vert&Co). « *Il doit retrouver son rôle d'expérimentateur et d'animateur des territoires* ».

Les acteurs constatent aussi un recul assez net du Parc dans ses relations directes avec les communes. *Il était sur le terrain et sur tous les projets communaux. Ses moyens diminuant et l'évolution institutionnelle étant, son action est moins perceptible par les élus locaux aujourd'hui* ». Le Parc est considéré comme étant davantage présent aux côtés des intercommunalités et moins des communes. Cette situation aboutit parfois à ce que des élus d'une commune ne soient pas informés (et potentiellement choqués) d'une intervention du Parc sur leur territoire. Ces actions du Parc déconnectées des territoires, sans association des communes en amont, sont mal vécues par quelques acteurs.

Enfin, certains territoires estiment que l'action du Parc est fondée sur un système à deux vitesses, distinguant le cœur du Parc (le plateau) sur lequel le Parc est très présent et le reste du Parc où il est moins présent.

REGARD EVALUATIF :

Le Parc a joué un rôle globalement positif dans les équilibres d'aménagement et d'occupation des sols, ne serait-ce qu'en annexant au plan de la Charte de 2008, les deux plans zooms sur les secteurs des 4 Montagnes et du Vercors Drôme . Cela a permis de maîtriser dans une certaine mesure, l'étalement urbain et de préserver les paysages d'intérêt majeur de ces territoires en l'absence de SCoT.

On constate qu'au cours de la période, l'étalement urbain a été relativement contenu même s'il reste des disparités géographiques importantes. L'indicateur d'artificialisation¹³ du territoire égal à 1,09, est légèrement supérieur à la croissance de la population. Un peu moins bon en Isère (1,11) et meilleur sur la Drôme (0,90). On constate aussi l'émergence d'opérations plus denses d'habitat collectif, intermédiaire, groupé, un peu partout dans les territoires, ainsi que des opérations visant à faciliter l'accès des jeunes ménages à la propriété . Le modèle de la maison individuelle consommateur d'espace, reste néanmoins encore dominant dans les villages . Les ateliers sur l'habitat participatif ou coopératif animés par le Parc de 2012 à 2015 ont suscité de l'intérêt, dans le Trièves et dans le Diois. Des projets commencent à émerger relayés par les intercommunalités .

La pression foncière continue néanmoins de s'exercer sur les espaces agricoles, puisque 353 hectares ont été artificialisés au cours de la période 2006-2015 , 150 ha dans la Drôme et 203 ha en Isère. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des espaces agricoles, au profit du développement résidentiel principal et aussi secondaire, du développement des activités économiques (tourisme, zones commerciales, industrielles et artisanales). Le Parc a aussi perdu son principal partenaire, l'APAP qui savait mobiliser les agriculteurs et détenait la connaissance de l'agriculture du territoire . Accompagner et aider à la transmission - installation des exploitations, reste un enjeu fort du territoire pour le maintien des équilibres d'aménagement et d'occupation des sols.

Au cours de la période, le Parc a été un vecteur important d'innovation, de sensibilisation et de formation des élus et des habitants, sur la question de l'urbanisme durable, de la qualité des opérations urbaines, et pour promouvoir l'habitat coopératif . Cette action semble en retrait au profit de la planification des sols . Si le modèle des éco quartiers n'a pas essaimé sur le territoire , son action relative à l'habitat coopératif a eu des retombées positives dans les secteurs du Trièves comme du Diois, sensibles à ce mode d'habiter et prêts à initier des actions .

L'action du Parc dans le suivi et l'accompagnement des documents d'urbanisme est reconnue et appréciée . Le Parc apporte l'expertise, le regard extérieur, le retour d'expériences de son réseau et

l'innovation/expérimentation, dont les communes et les intercommunalités ont besoin⁺. Si les intercommunalités se dotent progressivement de nouvelles compétences et de techniciens spécialisés, elles ne disposent pas de l'expertise et de l'ingénierie du Parc, que ce soit en urbanisme, aménagement, architecture, patrimoine, paysage, biodiversité, tourisme, agriculture, eau, ressources du territoire... Elles n'ont pas non plus toujours la vision d'ensemble transversale de l'aménagement de l'espace et des problématiques qui s'y rattachent, notamment quand la gestion de l'urbanisme est restée communale. Le Parc reste de ce fait le partenaire essentiel des territoires au titre de l'expertise qu'il apporte mais aussi et surtout le garant de la vision d'ensemble « entre modernité et tradition » des enjeux et des évolutions du territoire⁺, comme de l'action politique à mener à l'échelle du massif⁺. Pour autant, le Parc n'a pas la compétence de décider de l'élaboration d'un SCoT. Elle appartient aux intercommunalités. Comment le Parc peut-il être demain un outil d'aménagement du territoire en complémentarité des intercommunalités ? Quelles articulations envisager sur ces questions entre le Parc et les intercommunalités qui montent en puissance ? Quelles limites à ne pas franchir ? Les questions sont posées.

D.5 AXE 4. ANTICIPER ET
ACCOMPAGNER LES
MUTATIONS ÉCONOMIQUES
ET LES CHANGEMENTS
SOCIAUX

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES SUR LE TERRITOIRE

4.1.1. Aider au maintien de la population et à l'accueil des nouveaux habitants

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

L'accès au logement des populations locales dans un contexte foncier et immobilier tendu

La pression foncière qui s'est exercée dans les secteurs du Parc les plus proches des agglomérations urbaines, a entraîné un surenchérissement des prix fonciers et immobiliers.

Les populations locales aux revenus plus faibles que les nouveaux arrivants, ont des difficultés à se loger, d'autant que ce phénomène est accentué par l'insuffisance de logements sociaux dans certaines communes.

L'enjeu est d'aider au maintien des populations locales par la création de logements locatifs aidés, ainsi que par le développement de l'habitat groupé ou micro collectif.

La question des équilibres sociaux et des nouveaux services

L'arrivée d'une population urbaine ou péri urbaine aux revenus élevés, a modifié les composantes sociales des territoires du Parc les plus attractifs sur le plan résidentiel. Elle génère de nouveaux besoins dans les territoires, notamment sociaux et culturels.

Le maintien des équilibres sociaux passe par la création de nouveaux lieux d'échanges et de rencontres entre anciens et nouveaux habitants.

LES TYPES D'OPERATION MENES

- **Cet objectif opérationnel n'a donné lieu à aucune action au cours de la période.** L'observatoire est avant tout une démarche scientifique. Il ne fournit pas de levier d'action pour le maintien de la population. Cet objectif est à mettre en lien avec le suivi des démarches d'urbanisme (nouveaux quartiers, nouveaux logements, opérations d'ensemble...) – voir l'Objectif stratégique 3.2.

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Le Parc a connu un fort accroissement de la population dans les secteurs les plus proches de l'agglomération grenobloise.

La pression foncière ressentie a rejailli sur les territoires ruraux de la partie Nord du Parc où elle a provoqué une extension importante des zones résidentielles. Le Vercors est devenu un lieu privilégié de résidence des familles qui ne souhaitent pas ou plus habiter au cœur ou à la périphérie directe des villes et sont attirées à la fois par la qualité de l'environnement et du cadre de vie du Vercors.

Cette arrivée de nouveaux habitants aux profils plutôt urbain ou péri urbain et aux revenus élevés, travaillant dans les agglomérations urbaines, a généré des mutations dans la structure sociale de la population du Parc (plus de cadres, d'employés et de catégories intermédiaires contre une baisse des agriculteurs, des artisans et des ouvriers) et de besoins nouveaux en services marchands et publics.

L'arrivée de nouveaux habitants a également entraîné dans certains secteurs du Parc, une pression foncière accrue, ainsi qu'un étalement urbain et un surenchérissement du prix du foncier et de l'immobilier. Cette évolution a généré des difficultés de maintien des populations locales les plus modestes qui n'arrivent plus à se loger faute de logements accessibles à leurs revenus.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

- AUCUNE ACTION REALISEE DANS L'OS 4.1.
- OBSERVATOIRE DES HABITANTS DU PARC EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE LYON II SOCIOLOGIE – JOSETTE DEBROUX : 2009 ET 2011 (ACTION REFERENCEE DANS L'OBJ. STRATEGIQUE 3.2)

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Pouvant être rattaché à cet axe des mutations sociales, le thème de l'alimentation locale et de la santé en lien avec les productions agricoles locales : comment peut-on envisager sur le périmètre du Parc plus de diversité dans les productions locales pour alimenter les commerces locaux, des projets d'épiceries solidaires ? Certains acteurs s'interrogent sur la politique que pourrait soutenir le Parc dans la future charte en matière d'alimentation et de santé.

La question des nouvelles aspirations sociales et de l'accompagnement des initiatives citoyennes, comme les épiceries solidaires, micro-crèches, librairies coopératives, ressourceries, ... sont aussi des sujets qui intéressent fortement les acteurs. Le Parc pourrait selon eux, être davantage présent dans ces initiatives, à l'image du soutien qu'il apporte avec la CCMV sur le projet des Comptoirs de l'Association Vert&Co à Lans-En-Vercors : projet de café restaurant convivial avec médiathèque destiné à la rencontre des habitants, l'animation d'ateliers, de débats sur l'action en faveur de la transition écologique et un mode de vie bas-carbone.

Les acteurs ont aussi cité sans les nommer explicitement, les initiatives de l'association « Villages Vivants » dans la Drôme à Crest, qui rachète, rénove et loue des boutiques désaffectées de centres villes, en réinventant des lieux de vie et en accompagnant des initiatives citoyennes, sur la base du constat qu'en 15 ans, le nombre de boutiques vides a presque doublé et qu'une commune sur deux n'a plus de commerce. Certains acteurs ont regretté que le Parc ne soit pas présent dans ces innovations citoyennes.

REGARD EVALUATIF :

On constate que le Parc s'est peu emparé de la question sociale au cours de la période , bien que l'évolution du territoire et de sa population mérite sans doute un réel investissement sur ce plan (arrivée importante de nouvelles populations sur certains secteurs qui modifient les composantes sociales, vieillissement et pertes de services sur d'autres, ...).

Si aucune action n'a été référencée dans cet axe de la Charte par l'outil Vizia, il faut toutefois citer une action qui s'y rattache : Les travaux de recherche de « l'Observatoire des habitants du Parc » menés à partir de 2010 par le Syndicat Mixte du Parc du Vercors en partenariat avec Josette Debroux, sociologue au centre Max Weber de l'Université Lumière Lyon II et membre du Comité Scientifique du Parc. Ce partenariat a permis de mieux connaître les évolutions sociologiques qui s'opéraient dans les territoires et d'apporter des éléments d'information pour agir au quotidien et préparer l'avenir notamment lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme . Dans ce cadre, on s'étonnera que ces travaux n'aient pas connu de suite au-delà de 2010 sans raison explicite (?).

On peut également citer le travail du Parc et du CPIE sur les recycleries et l'accompagnement du projet de café associatif Vert&Co à Lans en Vercors .

Ces exemples démontrent qu'il est possible pour le Parc de s'investir sur de telles problématiques, en apportant une réelle plus-value au territoire . A l'avenir, le Parc pourrait poursuivre son action d'innovation sociale et citoyenne en faveur des nouveaux modes de vie plus écologiques et solidaires, de l'économie circulaire, verte à faible empreinte carbone, limitant le gaspillage des matières premières. Ce thème qui correspond à l'aspiration de plus en plus de citoyens est d'autant plus intéressant qu'il est transversal à l'agriculture, aux ressources, à la transition énergétique, à l'économie, au commerce, à la vie des centres-villages et centres villes...

D.6 EVALUATION DES ACTIONS NON EVOQUEES DANS LES AXES 1 - 2 - 3 - 4

ZOOM SUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE	227
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.	236

ZOOM SUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1.1 Développer les méthodes d'implication des habitants et des acteurs

6.1.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes

6.1.3. Développer les actions et outils de communication et de sensibilisation

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

L'appropriation de la Charte

Dans le but de faciliter sa mise en œuvre et son évaluation

L'éducation au développement durable et à l'écocitoyenneté

La prise en compte de publics variés

Habitants et acteurs du territoire, touristes et visiteurs, professionnels de l'éducation, jeunes, adultes...

LES TYPES D'OPERATION MENES

L'éducation et la sensibilisation des scolaires et des jeunes

- Réalisation de campagnes d'éducation dans les établissements scolaires
- Accompagnement de projets de classes ou d'établissement ; appels à projets pour les acteurs scolaires
- Mise en œuvre d'actions pédagogiques dans les centres de vacances (classes « Parc »)
- Formation au développement durable et à l'écocitoyenneté des enseignants et des professionnels de l'accueil des jeunes
- Animation du réseau d'intervenants et renforcement de leurs compétences pédagogiques
- Conception d'outils pédagogiques valorisant les patrimoines, les spécificités et les réalités socio-économiques du Vercors, les opérations menées par le Parc et la réserve naturelle ; mise à disposition et diffusion de ces outils

La sensibilisation et l'éducation tous publics

- Education aux patrimoines et au territoire, valorisation des travaux des autres chargés de mission du Parc
- Organisation d'événements tous publics en lien avec l'actualité sur le territoire et la valorisation des patrimoines (conférences, débats, manifestations festives -Fête du bleu, 40 ans du Parc...)

NB : les autres actions de cette thématique sont traitées dans la partie D.1, qui aborde la communication en lien avec la participation des acteurs, ainsi que la connaissance.

La participation des acteurs

L'éducation à l'environnement est abordée dans un axe de la Charte qui traite aussi de participation et de communication, parfois de manière indissociable. Ces aspects sont traités dans la partie dédiée.

LE CONTEXTE DE MISE EN œuvre

« Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public » fait partie des 5 missions fondamentales des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement).

Depuis 1987, l'action culturelle et éducative du PNR du Vercors était portée en étroite partenariat avec une association créée à l'initiative du Parc, le CPIE Vercors. Bien qu'elles n'aient été formalisées par des conventions de partenariat que de 2004 à 2006 (année où sont mis en place des marchés triennaux), les relations entre le PNRV et le CPIE étaient dans les faits particulièrement fortes : locaux voisins mis à disposition par le Parc, habitudes de travail ensemble, directeur du CPIE participant aux réunions d'équipe du Parc, etc. Ce type de relation s'est maintenu jusqu'à la période 2014-2015 (cf. ci-dessous).

A noter toutefois que le CPIE n'était pas associé aux décisions du Parc, ni au processus de révision de sa charte. Sur ces aspects stratégiques, il était mis sur le même plan que les autres associations du territoire.

Le CPIE, conçu comme « l'outil éducatif du Parc », disposait sur la période de la charte 2008-2018 d'un volume d'activité appelé « programme Parc », consistant en l'accompagnement de la mise en œuvre de la Charte du PNR sur les volets éducation, culture, histoire et participation citoyenne. Le PNR faisait également appel ponctuellement au CPIE ou à d'autres associations, pour des prestations de service. De plus, le CPIE développait des activités en dehors du programme Parc, pour d'autres commanditaires, bien que la philosophie de son action soit toujours guidée par les valeurs et les thématiques phares du PNR. Au total, 65% du budget du CPIE provenait du Parc. Ces financements stables permettaient au CPIE d'aller chercher les 35% complémentaires pour amplifier son action.

Les années 2014-2015 puis 2015-2016 ont été marquées par une forte baisse (-15 000€ puis -40 000€) des subventions du programme Parc. Dues à des restrictions budgétaires des Parcs au niveau des financements régionaux, doublées de tensions entre Parc et CPIE, ces coupes budgétaires ont marqué le début d'un déclin rapide du CPIE. Initialement doté d'une équipe de 12 salariés, le CPIE est passé à 6 salariés en 2016, 4 en 2017, puis en mars 2018 il a licencié ses derniers salariés.

En janvier 2018, concomitamment à l'arrêt des activités du CPIE, celles-ci ont été internalisées au sein du PNR par l'organisation d'un nouveau service « Education, Culture et Participation citoyenne » et la création d'un poste de chargé de mission « Education à l'environnement et au territoire & Participation citoyenne ». Une ancienne salariée du CPIE y a été embauchée.

Bien que le CPIE ait eu un rôle majeur, l'action éducative du Parc ne reposait pas uniquement sur le CPIE. En effet, les diverses actions de sensibilisation et l'animation mises en place par le Parc (avec l'aide ou non du CPIE) auprès de publics adultes, pour valoriser ses actions, les patrimoines du territoire ou encore mettre en avant les valeurs du Parc, sont également considérées comme faisant partie des outils d'éducation au territoire.

L'action éducative est par définition transversale. Elle touche donc à l'ensemble des sujets traités par le PNR, et plus particulièrement à la culture et à l'histoire (cf. fiche OS 1.2), au patrimoine naturel (cf. fiche OS 1.4), et au tourisme (cf. fiche OS 2.3).

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

1. L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DES JEUNES

- **REALISATION DE CAMPAGNES D'EDUCATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Campagne thématique proposée chaque année aux enseignants à partir de 2011-2012 (voir zoom).

- **ACCOMPAGNEMENT DE CLASSES OU D'ETABLISSEMENT ; APPELS A PROJETS POUR LES ACTEURS SCOLAIRES**

Un dispositif d'AAP a été mis en place avant le début de la charte et communiqué aux 185 établissements scolaires du PNR en mars/avril de chaque année pour des projets concernant l'année scolaire suivante. La sélection était opérée par la commission éducation du CPIE (relativement restreinte : représentants du PNRV, des Académies de l'Isère et de la Drôme, du CPIE et des partenaires institutionnels) puis par celle mise en place par le PNR à partir de 2018 (plus ouverte : intègre également des acteurs de l'éducation, professionnels comme bénévoles, et des élus). Environ 60 projets ont été accompagnés chaque année de 2009 à 2017, puis 8 à partir de l'arrêt du CPIE et la réintégration de la mission éducation dans le PNR. Une manière différente d'accompagner les projet a également été mis en place : environ 15 demi-journées d'intervention par classe accompagnée (environ 4 précédemment), et nouveauté apportée par des interventions en éducation artistique et culturelle.

- **MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS LES CENTRES DE VACANCES (CLASSES « PARC »)**

Des programmes reconduits chaque année sur la première période de la Charte, puis remplacé en 2014-2015 par le programme « Jeunes au sommet » ont été menés dans l'ensemble des Alpes avec les réseaux Educ'Alpes et Alparc. De manière globale, l'action du PNR à destination des scolaires en dehors du Vercors a permis de sensibiliser une centaine de classes ou groupes de jeunes. L'action du Parc auprès des hébergeurs s'est fortement réduite à partir de 2014-2015, mais ces derniers ont continué à organiser leurs propres séjours sur le modèle de la classe Parc, sans besoin de l'appui du PNRV. Ces hébergeurs semblent en tirer une plus-value économique. L'accompagnement de classes extérieures au Parc est passé sous forme de prestations facturées, du fait de la réduction du budget du marché public du PNRV.

- **FORMATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ECOCITOYENNETE DES ENSEIGNANTS ET DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE**

Dans le cadre de sa mission d'éducation des jeunes du Vercors, confiée par le Parc, le CPIE a suivi les écoles dans le montage de leur projet, conseille et forme les enseignants et partenaires éducatifs (accompagnateurs en montagne notamment). Concernant les jeunes venant dans le Vercors et séjournant dans les centres de vacances, le CPIE a également formé, de 2007 à 2014, les directeurs des centres et les « garants » des classes Parc. En 2011-2012 et 2012-2013, il n'y a pas eu de formations mais un bilan auprès des directeurs afin d'orienter les actions de formation pour la suite. Celles-ci se sont toutefois arrêtées à partir de l'année 2014-2015.

- **ANIMATION DU RESEAU D'INTERVENANTS ET RENFORCEMENT DE LEURS COMPETENCES PEDAGOGIQUES**

La réalisation des projets « Classe Parc » a demandé une coordination d'intervenants extérieurs (accompagnateurs en montagne, éducateurs à l'environnement...) encadrant des sorties de terrain. Dans le cadre de la formation des directeurs et garants des centres d'hébergement, ceux-ci ont formulé le souhait d'avoir un réseau dont les compétences de chacun seraient affichées pour correspondre parfaitement aux attentes des enseignants sur le terrain et aux thématiques abordées. Le CPIE a construit et animé ce réseau de 2009 à 2014. A partir de 2013, l'accompagnement du CPIE a évolué vers moins d'animation et plus d'appui à la conception d'outils pédagogiques.

- **CONCEPTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES VALORISANT LES PATRIMOINES, LES SPECIFICITES ET LES REALITES SOCIO-ECONOMIQUES DU VERCORS, LES OPERATIONS MENEES PAR LE PARC ET LA RESERVE NATURELLE ; MISE A DISPOSITION ET DIFFUSION DE CES OUTILS**

Conçus spécifiquement pour s'adapter aux besoins des acteurs éducatifs et basés sur la valorisation des spécificités du territoire, ces outils continuent à être demandés et utilisés. Les réductions budgétaires se sont faites au détriment notamment de ce volet, ce qui induit des fabrications d'outils de manière plus « artisanale », venant prendre un temps pourtant limité à la mission éducation.

2. LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION TOUS PUBLICS

- **ORGANISATION D'EVENEMENTS TOUT PUBLIC EN LIEN AVEC L'ACTUALITE SUR LE TERRITOIRE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES (CONFERENCES, DEBATS, MANIFESTATIONS FESTIVES – EX : FETE DU BLEU...)**

L'éducation aux patrimoines et au territoire et l'animation patrimoniale ont représenté un volume d'activité très important pour le CPIE sur toute la période de la charte (en particulier la première moitié, avant les restrictions budgétaires). Ce soutien transversal à la valorisation et à la diffusion des éléments de connaissance et des projets portés par le PNRV, s'est accru depuis l'intégration de la mission éducation au sein du PNRV.

De nombreux événements (conférences, projections, moments d'échanges...) ont été organisés sur tout le territoire, sur des thématiques variées en lien avec les valeurs du Parc et ses actions. Ces événements ont aussi permis au CPIE et au Parc de se faire connaître du public.

L'organisation de manifestations de grande ampleur, très chronophages, explique le choix de ne pas avoir multiplié ces événements.

- **AUTRES ACTIONS**

Actions sur la communication, la participation et la connaissance : se référer à la partie D1.

3. LA PARTICIPATION DES ACTEURS

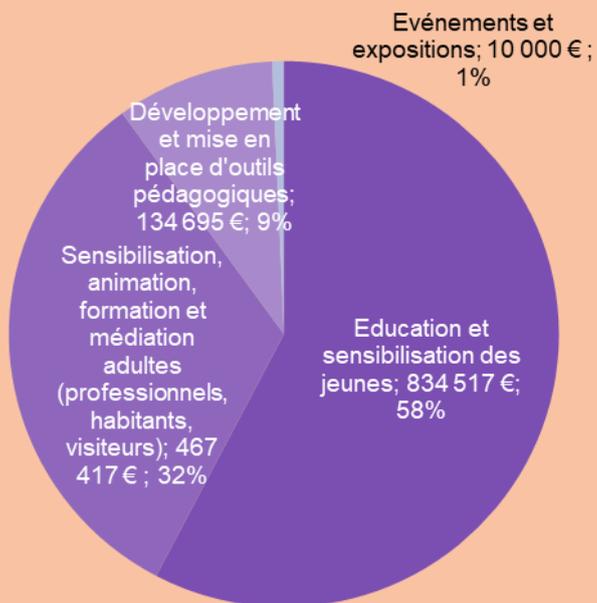
Cet aspect de l'action du Parc/CPIE, bien qu'intégrant des actions éducatives et des animations tous publics pour la mobilisation des acteurs et leur participation à la vie citoyenne, est traité dans la partie D1 sur le fonctionnement du Parc.

ORDRES DE GRANDEURS FINANCIERS

Montant engagé : **1 446 629 €**

Taux de réalisation des actions : **100 %**

Ce budget indique les actions portées par le CPIE pour le PNRV. Les actions sont renseignées de 2008 à 2014. Elles incluent des actions liées à la valorisation des connaissances et à l'éducation au territoire, qui peuvent aussi être comptabilisées dans d'autres thématiques (notamment culture, tourisme/accueil du public et patrimoine naturel).



ZOOM SUR QUELQUES OPERATIONS EMBLEMATIQUES SUR LA PERIODE 2008-2018

CAMPAGNE THEMATIQUE « **LES PIEDS SUR TERRE** » : 2013-2015

Les campagnes thématiques sont des sujets proposés à partir de 2011-2012 dans les appels à projet à destination des enseignants, dans le cadre de l'action du CPIE/PNRV à destination des publics scolaires du Vercors. Elles permettent de décliner des outils pédagogiques sur un sujet pour tous les publics.

La campagne « Les pieds sur Terre » aborde la nature comme lieu d'émotions, d'éducation, d'expression et d'épanouissement.

CRITERES	RESULTATS
Nombre de jeunes	1048
Nombre de classes	47
Nombre de séances	107



ANIMATIONS TOUS PUBLICS **AUTOUR DE LA METEO** : 2014

En lien avec la campagne thématique ci-dessus, le Parc/CPIE a choisi d'interroger le rapport des habitants à la météo, notamment le vent et la neige. Trois actions ont été mises en place :

- « C'est Foehn ! rencontres autour des vents » : spectacle et conférence dansée
- « Que nous fait le temps qu'il fait ? Variations autour de la neige » : table-ronde
- « Mais que vous fait le temps qu'il fait ? » : micro-trottoir et création d'un document sonore

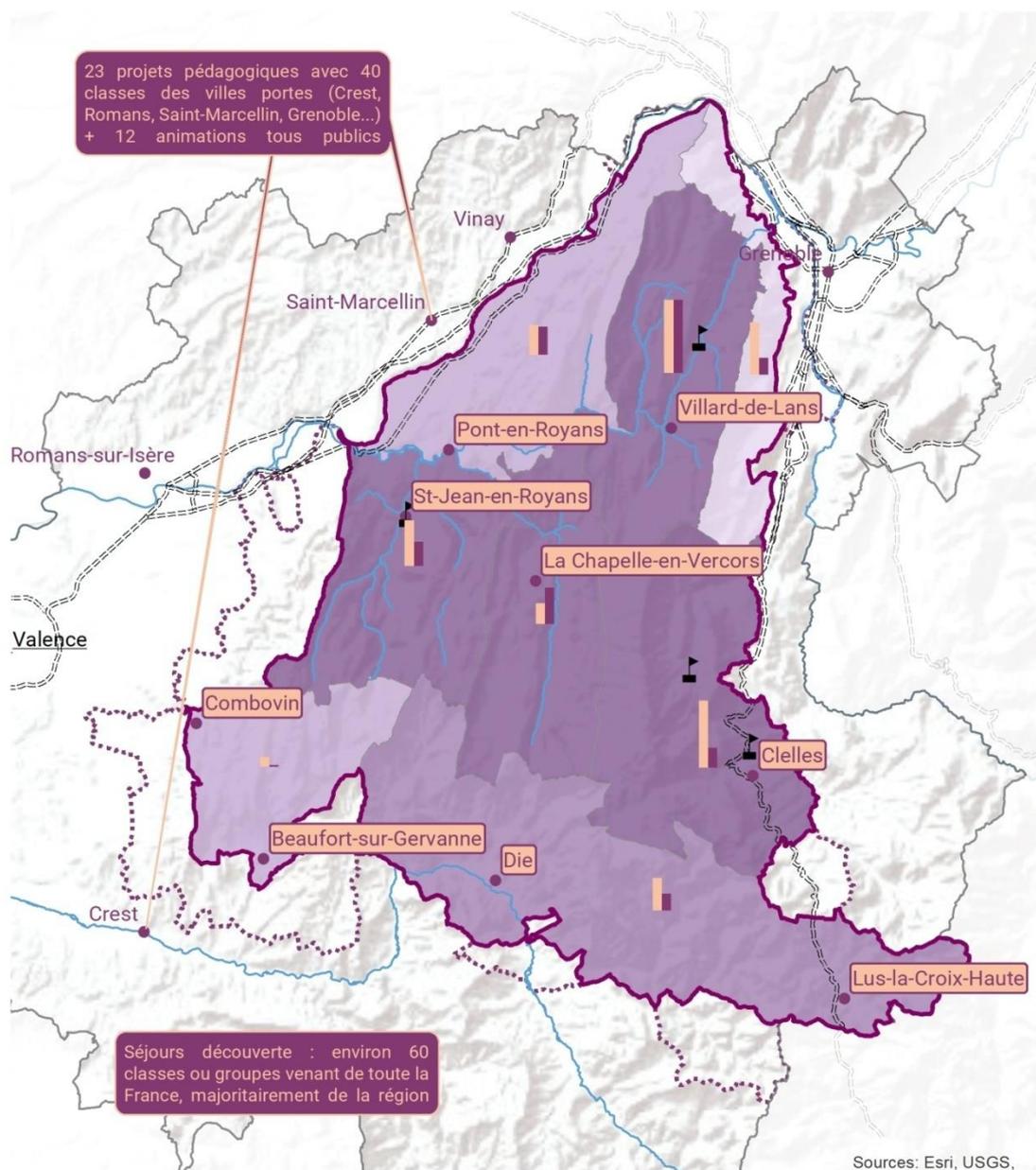
CONCEPTION D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE « **LE VERCORS DANS MON ASSIETTE** » : 2012

La création d'outils pédagogiques a été un volet important de l'activité du CPIE, représentant environ 10% de son temps. A partir de 2014-2015, la réduction budgétaire a conduit à diminuer le volume financier de ce volet.

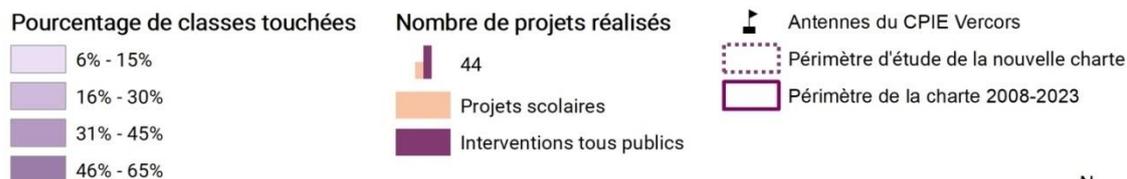
« Le Vercors dans mon assiette » est un jeu de société pédagogique tout public conçu par un directeur de centre de vacances, qui a ensuite été mis en forme grâce au soutien du PNRV. En lien avec le programme « Alimentation Santé Territoire » (initié en 2005), ce jeu vise à sensibiliser les joueurs à l'agriculture locale du Vercors, aux règles de l'équilibre alimentaire, et aux fruits et légumes de saison.



CARTE DE SYNTHÈSE



Actions d'EEDD envers les scolaires (2009 à 2017) et les adultes (2009 à 2018) par secteur du Parc



Sources : IGN, PNRV, Sandre
Acer campestre, Contrechamp, Yannick Arama, Cap Territoire, Frédéric Desglis / mars 2019



LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Etant donné que l'essentiel de l'action éducative du Parc au cours de cette charte (et auparavant) a été portée par le CPIE, le sujet des relations entre Parc et CPIE revient souvent dans les discussions. De plus, l'arrêt récent de ce partenariat est encore frais dans les esprits des acteurs, en particulier ceux qui y étaient impliqués de près.

A entendre différents acteurs, les relations entre le CPIE et le PNRV ont été bonnes pendant presque 30 ans (de 1987 à 2014), avec des hauts et des bas, et c'est une crise politique au Parc doublée d'une baisse des financements régionaux qui a marqué le désengagement du Parc de cette relation, menant au déclin puis à l'arrêt des activités du CPIE.

Pourtant du point de vue de certains de ces acteurs, plusieurs éléments laissent penser que le CPIE aurait pu se maintenir : son budget et ses activités n'étaient en effet pas dépendantes à 100% du PNR, et la structure avait anticipé les difficultés en formant ses salariés pour qu'ils soient capables de fonctionner en équipe réduite. De plus, le CPIE avait acquis au fil des années une notoriété sur le territoire et une sympathie de la part, notamment, des acteurs scolaires. Certains regrettent que les administrateurs du CPIE n'aient pas assez utilisé ces arguments pour défendre le CPIE et y maintenir au moins un salarié.

La disparition du CPIE est perçue par les différents acteurs de deux manières assez opposées :

- d'une part, comme un événement qui témoigne d'une détérioration du lien du Parc au territoire, le CPIE étant constitué de personnes dynamiques et de terrain, qui étaient bien identifiées par les habitants grâce à notamment plusieurs points relais et une forte présence au quotidien sur le territoire. Le déclin du CPIE est en ce sens vu comme la conséquence logique d'une « *déterritorialisation* » progressive du PNR et de son « *institutionnalisation*. » ; - d'autre part, comme traduisant une légitimation de l'action éducative et de sa transversalité, par son intégration au sein du PNR. Toutefois, cette légitimation pour être complète demanderait du point de vue de ces acteurs davantage de moyens dédiés à la mission.

De manière générale, il semble que la disparition du CPIE n'ait pas fait beaucoup de bruit sur le territoire, hormis dans le cercle des acteurs impliqués dans le champ éducatif et culturel et notamment issus du monde associatif. Elle s'est faite progressivement, en 3 ans, et la crise politique à son origine n'a pas été véritablement perçue en dehors des instances du Parc.

Il existe toutefois une réelle inquiétude au sujet de la perception du Parc par ses habitants. Certains soulignent la différence d'opinion sur le CPIE et le PNR, qui est perçue comme « pas à l'écoute » du territoire. Certains acteurs estiment également que le CPIE avait ainsi fini par « faire de l'ombre au Parc, les liens entre les deux structures n'étant pas forcément lisibles, ni suffisamment mis en avant par les personnels... du CPIE. »

REGARD EVALUATIF

Au regard des missions fondamentales des parcs naturels régionaux, il est pertinent que le Parc mène une politique ambitieuse en matière d'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable. De plus, cela lui permet d'être un acteur visible sur le territoire, proche de ses habitants et participant aux dynamiques locales. Sur l'ensemble des 10 années de la charte, le bilan de la mission éducation est positif.

Beaucoup d'actions ont été menées sur la période, avec des programmes qui fonctionnaient et étaient reconduits avec succès d'année en année⁺. La diversité des publics touchés (âges, professions) et des thématiques traitées par le CPIE est une force⁺. Si le milieu social dont sont issus les participants aux événements tout public semble rester assez homogène, des efforts ont été faits afin d'ouvrir les événements à un public plus diversifié (travail avec les Maisons pour tous)⁺. Enfin, le CPIE a mis un point d'honneur à

assurer un accompagnement équitablement réparti sur l'ensemble du territoire, objectif assez bien atteint puisque, même si des hétérogénéités existent, aucun secteur du Parc n'a été délaissé 🟢.

De manière générale sur l'éducation à l'environnement, cette période s'est inscrite dans la continuité du dépassement d'une entrée purement naturaliste pour aller vers une approche plus systémique : les programmes sont passés de la découverte de la nature à la découverte des enjeux du développement durable 🟢.

Les nombreuses relations liées avec d'autres acteurs du territoire ont également contribué au dynamisme de la vie socioculturelle du PNR 🟢.

Il est évidemment difficile d'évaluer les effets sur le territoire de programmes d'éducation à l'environnement. Et s'il semble y avoir une montée en puissance des initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique, on ne peut pas directement attribuer cette dynamique à l'action du PNR ou du CPIE. ❓

La mission éducation du Parc reposait depuis quasiment son origine sur une délégation à des partenaires extérieurs (d'abord la FAUP puis le CPIE à partir de 1987) 🟡/🔴. La période évaluée a vu la fin des activités du CPIE en 2018 et la réintégration de la mission éducation au sein du Parc, ce qui constitue un événement unique dans l'histoire du Parc du Vercors, avec à la clef des conséquences et des interrogations encore prégnantes :

- Le Parc poursuit cet investissement 🟢 mais avec des moyens réduits 🔴, d'autant plus que l'arrêt des activités du CPIE a fait perdre au territoire des financements extérieurs dont il bénéficiait 🔴.
- Ce nouvel investissement du Parc repose sur une réflexion stratégique, prônant notamment davantage de transversalité de l'action éducation et participation citoyenne, davantage de concertation, et une utilisation large des méthodes d'animation au service des actions du Parc. Il est cependant prématuré pour juger de la portée de cette nouvelle approche ❓

Ce changement semble cependant s'orienter vers davantage d'efforts en direction des acteurs du territoire, comme en témoigne cette révision de charte participative, davantage de capacités à animer en interne des débats sur les questions d'avenir, comme constaté récemment à propos du loup, et reléguer au second plan les interventions éducatives notamment à destination des publics scolaires (8 classes accompagnées par an désormais mais représentant de l'ordre de 120 interventions) ❓. Ainsi, le Parc ayant repris en charge cette mission éducative dans un contexte mouvant, il doit encore définir et afficher son niveau d'ambition quant à sa politique éducative (à destination des différents publics) et préciser son articulation avec les autres missions thématiques. ❓

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Le changement climatique pose un certain nombre d'enjeux potentiels pour le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors.

Plusieurs ressources patrimoniales et économiques sont effets directement liés aux caractéristiques climatiques de cette zone de moyenne montagne :

- Le **patrimoine naturel** considéré comme exceptionnel et par ailleurs symbole extérieur du territoire. Le changement climatique pourrait impliquer pour la Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors une adaptation de ses populations patrimonialisées et leur vulnérabilité accrue.
- Les politiques de **gestion de l'eau** et notamment la disponibilité de la ressource en tête de bassin dans un massif karstique.
- Le **tourisme hivernal**, principale produit d'appel touristique et ressource économique centrale du territoire dépendant du caractère nival des précipitations ou de la disponibilité de la ressource en eau pour la production artificielle de neige. Et le **tourisme estival**, le Vercors pouvant être une alternative aux fortes chaleurs de bas de vallée.
- L'urbanisation et la capacité à fournir en eau potable les nouvelles populations.
- La **production forestière**, soumise, en cas de hausse des températures à un renouvellement des essences locales et le développement de maladies et de fragilité en période estivale.
- La **production agricole** et l'impact sur les fourrages, l'hygrométrie des sols et les besoins en eau des plantes et des bêtes.

Et conséquemment : La **gestion des risques** et des confits d'usages (éboulement, incendies,etc.)

LES TYPES D'OPERATION MENEES

Si cet enjeu n'est pas inscrit explicitement dans la charte en 2008, il fait l'objet de plusieurs types d'actions.

Des mesures d'instrumentation de la connaissance

La mise en place d'un observatoire hydro-bio-climatique et son entrée dans un réseau national de recherche et la contractualisation avec des laboratoires partenaires

Des analyses de vulnérabilité

La sollicitation, l'accueil et l'accompagnement en tant que terrain d'étude sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique

Des actions d'information et d'échange

Le montage d'un observatoire 2.0 valorisant les résultats vers le territoire.

L'organisation de journées de présentation, ateliers d'échanges et de débats en vue de la mise en œuvre de mesures d'adaptations.

Des programmes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

- La promotion des énergies renouvelables (Etudes, appuis, conseil, animation)
- La promotion des économies d'énergie dans l'habitat, la mobilité, l'éclairage public, etc.
- Le montage
 - De Plans Climat Energie (PCET)
 - D'une stratégie « territoire à énergie positive » anticipant les questions de transition énergétique.

Voir la fiche 1.3 sur l'énergie à ce propos

LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Depuis le milieu des années 2000, le changement climatique est une thématique en phase de légitimation. Si elle est encore émergente à l'époque, elle est aujourd'hui incontournable dans les programmes de recherche nationaux et européens et les programmes politiques territoriaux. La question de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre a d'abord été le point d'accroche. Aujourd'hui c'est la question de la vulnérabilité des territoires qui se pose et qu'il faut documenter. La question des adaptations face à ces impacts sur les activités constitue l'enjeu des années à venir.

Sur cette question de la vulnérabilité, les données disponibles sont, au milieu des années 2000, issues de modèles climatiques fonctionnant à l'échelle mondiale. Il est à l'époque impossible d'établir clairement les impacts locaux sur le massif du Vercors. Outre l'étude des données historiques locales, le Parc décide de développer un premier partenariat avec des scientifiques de l'Université Joseph Fournier et du LTHE permettant à partir de 2004 d'instrumenter les Hauts Plateaux du Vercors de trois stations météorologiques et de pouvoir avoir, à terme, une idée de la variabilité locale du climat sur le long terme. Aujourd'hui, des exercices de descente d'échelle (passage des modèles globaux à des modèles régionaux) sont entrepris pour déduire des impacts du changement climatique sans attendre leur avènement et pouvoir faire preuve d'anticipation.

C'est dans ce contexte, qu'au-delà des questions d'acquisition de données, c'est aujourd'hui la capacité de territoire à répondre à ces enjeux futurs qui est posée. Le Parc réfléchit à des modalités d'intervention sur cette question permettant de sensibiliser voire d'entraîner avec les acteurs socio-économiques partenaires sur d'autres thématiques.

SYNTHESE DES OPERATIONS MENEES

4. DES ACTIONS D'INSTRUMENTATION DE LA CONNAISSANCE

- **LES BASES D'UN OBSERVATOIRE CLIMATIQUE 1.0**

Ce programme a démarré, sur le territoire de la Réserve nationale des Hauts-Plateaux, par l'installation de 3 stations météo (une au Nord en bordure de la plaine de Darbounouse, une autre au centre à Gerland et la troisième au Sud au Jardin du Roi) et de trois enregistreurs (température, humidité et pluviométrie) sur le futur territoire de la RBI du Vercors. Ces stations mesurent actuellement près de 80 paramètres et doivent permettre d'établir l'amplitude régionale des principales variations saisonnières et interannuelles sur cet environnement de moyenne montagne sensible aux changements climatiques.

Un accord-cadre a été signé à l'époque avec UJF (université de Grenoble) pour mettre en place des partenariats de recherche autour des changements climatiques et de ses conséquences sur l'environnement (biodiversité, hydrologie...) et d'être reconnue Zone Atelier Alpes (ZAA), terrain d'étude spécifique.

En 2011, l'installation de 3 stations de suivi de source (piézométrique) sur la RNNHPV marque les prémices d'une surveillance hydrologique, en plus du suivi national (6 stations hydrométriques DREAL). Plus récemment, dans le cadre du programme de recherche Alpages Sentinelles de la ZAA, deux stations ont été implantées sur la pelouse sommitale du mont aiguille (2016) et dans l'alpage de Chamousset. Les recherches engagées à l'échelle du Vercors doivent permettre de préciser l'évolution spatio-temporelle des limites climatiques régionales et d'améliorer la compréhension de certaines interactions bioclimatiques

(eau/sol/neige/végétation). Elles participent aussi à l'élaboration des futures politiques environnementales des espaces protégés.

- **VERS UN OBSERVATOIRE CLIMATIQUE 2.0**

Suite à une première phase de fonctionnement de cet observatoire 1.0, qui a permis de produire une chronique de données de pratiquement 15 ans, la période 2017-2018 a été consacrée à dresser un état des lieux et à engager une refonte de ce dispositif, baptisée "observatoire 2.0". Ce travail a été en grande partie réalisé par le stage d'Anaïs Bavarot. Cet observatoire devra permettre de coupler :

- Un suivi climatique et un suivi des ressources en eau notamment sur les têtes de bassins. Le démarrage des suivis hydrologiques est programmé pour l'année 2019.
- Un suivi climatique et des suivis faune / flore / milieux en lien avec le changement climatique.

L'objectif est de pouvoir relier les données d'évolutions climatiques à des dimensions concrètes et stratégiques pour le territoire : les ressources en eau et leurs évolutions pour le territoire et les ressources naturelles utiles à l'avenir des politiques conservatoires mais aussi à la foresterie, l'agriculture et le tourisme.

5. DES ETUDES DE VULNERABILITE

- **LE PROJET ADAMONT, « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MOYENNE MONTAGNE »**

Le centre Irstea de Grenoble a travaillé pendant 3 ans (2015-2017) sur l'adaptation au changement climatique dans les territoires de moyenne montagne et notamment le Vercors.

Une méthode adaptée de régionalisation des projections climatiques a permis de générer des données territorialisées en s'appuyant sur 3 scénarios du GIEC pour détailler l'impact du changement climatique sur les variables climatiques et l'enneigement du Vercors.

Ces projections climatiques ont été utilisées comme données d'entrées pour des ateliers participatifs. Ils ont évoqué les aléas climatiques ressentis et leurs impacts associés sur l'agriculture, la forêt, le tourisme, la gestion de l'eau, les risques naturels et les écosystèmes.

Le projet en a déduit des mesures d'adaptations que le territoire pourrait mettre en œuvre pour atténuer les impacts négatifs du changement climatique ou renforcer ses impacts positifs.

6. DES ACTIONS D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES

- **LA JOURNEE D'ETUDE ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE DE 2013**

Le Parc du Vercors a initié une journée d'échange sur l'énergie et le changement climatique. Des élus, techniciens, chercheurs et acteurs du territoire ont partagé leurs connaissances et les possibilités de coopération existantes sur le territoire sur ce thème.

- **LES ATELIERS ADAMONT**

Evoqués plus haut, ces ateliers témoignent de la volonté du Parc d'associer connaissance scientifique et connaissance locale dans une perspective constructiviste, ces deux types d'approche pouvant se compléter voire s'additionner. Sept ateliers ont réuni plus de 150 personnes sur le sujet.

- **UNIVERSITE VERCORS**

Un projet, en cours de construction, vise à créer une plateforme en ligne d'information sur les données majeures dont disposerait le Parc et ses partenaires. Les données de l'observatoire

climatique y seraient notamment valorisées. Une journée d'échange à destination du monde agricole, co-organisée avec les chambres d'agriculture, a permis en 2019 d'aborder les questions d'adaptation au changement climatique (évolution des ressources fourragères, disponibilité de l'eau, ...)

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

L'étude ADAMONT constitue le point d'ancrage des personnes interrogées sur cette question. Elle est citée dans 3 ateliers thématiques sur 5, notamment au moment d'exprimer les changements apparus ces 10 dernières années. Tous les commentaires sont très positifs, certains regrettant que l'étude n'ait pas été valorisée de manière plus importantes sur les différents secteurs du PNR.

Les PCET et l'observatoire climatique n'ont pas été évoqués naturellement, ce qui laisse penser que leur visibilité est plus confidentielle.

Cette question apparaît également en creux quand les acteurs se réjouissent de la création et du travail menée par les centrales villageoises et l'installation de panneaux photovoltaïques ou questionne la capacité du territoire, sur la période 2008-2018 à faire émerger une alternative forte à l'importance de son offre touristique hivernale dans l'économie globale du territoire.

REGARD EVALUATIF

Le Parc Naturel Régional du Vercors a su intégrer à son action l'anticipation au changement climatique alors que ce n'était pas un objectif annoncé dans sa charte. Ce thème semble tout à fait pertinent pour un territoire de moyenne montagne dont l'économie et le patrimoine est particulière sensible aux variations climatique (Neige, agriculture, forêt, risques, etc.)⁺. Le Parc a su se positionner en relais ou intermédiaire entre enjeux de recherche nationaux et besoin local de connaissance. En ce sens, il a fait preuve d'une réelle efficacité et justesse de positionnement⁺. Ses liens avec la communauté de recherche grenobloise et plus globalement avec les membres de son Conseils Scientifiques lui ont permis de se positionner en tant que véritable terrain d'étude du monde scientifique⁺.

D'abord centrée sur les données climatiques de base, il est en train de faire évoluer son outil de suivi climatique de manière à pouvoir le lier à des dimensions environnementales plus larges (eau, biodiversité)⁺. Il paraît important aujourd'hui d'aller plus loin et de développer d'autres types d'informations permettant d'apporter une information concrètement pertinente à chaque type d'acteurs du territoire par le biais de vrais indicateurs sociotechniques (culture de la neige et tourisme, besoin agronomique, gestion forestière, etc.)[?].

Sa capacité à construire avec l'équipe d'IRSTEA un dispositif hybride de recherche et d'échanges entre acteurs (Projet ADAMONT) sur la question des vulnérabilités très concrètes et locales au changement est très positive⁺.

Il reste au territoire la capacité de faire se rencontrer ces deux exercices de recueil de données et d'animation qui sont, pour le moment, encore un peu déconnecté[?]. Des projets d'expérimentation et d'anticipation sont aujourd'hui identifiés via ADAMONT et se pose la question de la capacité du Parc à les mettre en œuvre et d'y dédier une partie spécifique de son ingénierie[?].

Si les acteurs appellent le Parc à jouer un rôle d'aiguillon et d'agitateur sur cette question, les élus devront aussi accepter les remous technico-politique qu'une telle posture pourrait impliquer[?].

LES ENJEUX ET TYPES D'ACTION MIS EN OEUVRE

LES ENJEUX IDENTIFIES

Ce thème n'est pas directement présent dans la charte en 2008, mais se positionne à partir de 2009 **au croisement de plusieurs enjeux** liés au développement agricole, au soutien des activités économiques en lien avec les valeurs du Parc et la biodiversité.

Le Parc part du constat que si plusieurs producteurs et acteurs locaux expriment un intérêt pour l'émergence d'une filière alimentaire en circuit court, personne ne prend l'initiative et le risque d'y investir du temps et de l'argent à l'échelle collective. Dans ce cadre, l'offre et la demande ont besoin d'un intermédiaire, qui puisse les convaincre et faciliter leur rencontre et leur collaboration. C'est le rôle que va tenter de jouer le CPIE, puis le Parc.

C'est dans ce cadre de réflexion que le Parc s'est donné les objectifs suivants :

- **Structurer les productions agricoles et alimentaires pour qu'elles soient valorisées à l'échelle locale**, et encourager les démarches et produits de qualité,
- **Développer et renforcer la demande locale existante** des habitants et professionnels de l'alimentation, facilitant l'écoulement de ces productions, et
- **Permettre la structuration et la consolidation de nouveaux circuits** d'approvisionnement locaux et de qualité, favorables à l'économie agricole, la santé et la réduction des pollutions.

LES TYPES D'OPERATION MENEES

Organisation de formations, rencontres, support de sensibilisation auprès des collectivités, restaurants scolaires, restaurateurs et grand public, dont :

Ecoute des besoins, appuis techniques et accompagnement côté « demande », dont :

- « Enquêtes besoins » auprès des acteurs
- Aide à la formalisation de **cahiers des charges, de qualité, local, bio** pour la restauration collective (crèches, maison de retraite, écoles, collèges)
- Aide au montage de stratégies ad hoc d'approvisionnement pour la restauration touristique (centres de Vacances, restauration commerciale, etc.).
- Appui technique pour la réponse à des appels à projets
- Annuaire en ligne des producteurs et création d'un centre de ressources numérique
- Intégration des critères AST dans la Marque Parc

Appui à la « structuration d'une offre de produits locaux »

- Enquête auprès des intermédiaires : bouchers, supérettes, boulangers
- Appui au renforcement des liens de transformations-distribution avec des animations entre producteurs, transformateurs, plateforme, et distributeurs
- Montage et suivi de plateformes pour fruits et légumes
- Diagnostic de l'offre alimentaire sur le territoire

Appui du Parc pour que les collectivités locales prennent son relais à l'échelle locale et montage d'une « stratégie interterritoriale ».

LE CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE

Ce travail s'est développé au milieu des années 2000, dans le cadre d'un travail mené par le CPIE autour de l'alimentation des centres de vacances.

Cette action a été jugée pertinente et les élus ont demandé en 2009-2010 à ce qu'elle soit développée à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc. Un premier programme Alimentation Santé Territoire a été mis sur pied, piloté par le Syndicat mixte du Parc entre 2011 et 2014 en partenariat avec l'APAP et le CPIE sur le secteur du Trièves. Les moyens étaient à l'époque conséquent, avec pas moins de cinq équivalents temps pleins répartis entre le Parc, l'APAP et le CPIE sur cette question, dans un contexte où tout « est à monter ».

Après quatre années de mise en œuvre, les retours sont très positifs de la part des acteurs. Le Parc est reconnu pour son travail, y compris à l'échelle régionale. Les moyens financiers et humains vont cependant devenir moins importants et le portage politique défaillant dans le sillon de la crise politique de 2014 à 2016. L'APAP et le CPIE ne peuvent plus appuyer le projet et le thème se retrouve porté par l'équivalent d'un temps plein, jusqu'en 2016, puis un demi-temps-plein en 2017.

A cette époque, l'équipe arrive à deux conclusions.

D'un côté, le Parc a développé des outils, méthodes et une ingénierie transférable à d'autres. Comme il n'a plus les moyens d'assumer une politique d'animation lui-même, il se positionne en appui à d'autres, via le montage d'un centre de ressource en ligne et un appui aux communautés de communes. C'est ainsi qu'il accompagne la CC du Royans Vercors, qui investit fortement dans ce thème, via l'embauche d'un chargé de mission dédié. Le Parc l'aide, sur la base de son expérience acquise précédemment, dans les montages de dossier de financement et la gestion des processus de sensibilisation.

De l'autre, le Parc fait le constat que les produits du territoire du Vercors ne peuvent satisfaire l'ensemble des demandes alimentaires du territoire, ne serait-ce que du fait d'un manque de diversité dans la production vercoisienne. Ce constat est par ailleurs partagé par les EPCI voisins pour leurs propres territoires et amène à penser une stratégie d'alimentation à travers laquelle les territoires dans et hors Parc travaillent les uns avec les autres de manière complémentaire. C'est dans ce cadre que **les « comcom » du Royans-Vercors, du Massif du Vercors et en partie de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté** s'associent avec le Parc dans le cadre d'un projet leader appelé « Terres d'EchOs » (2016-2020), aujourd'hui en cours de réalisation.

SYNTHESE DE QUELQUES OPERATIONS MENEES

4. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRES D'ELUS, GESTIONNAIRES DE RESTAURANTS COLLECTIF ET DU GRAND PUBLIC, ACTEURS DU TOURISME

Le Parc a monté des journées de **formations** destinées aux agents des collectivités territoriales avec le CNFPT mais aussi des **journées/rencontres** de sensibilisation des acteurs touristiques impliqués dans « Inspirations Vercors ».

Plus récemment, il a accompagné la **valorisation des produits locaux sur les festivals et événements** du territoire et notamment *Film Jeunes Bobine* et *Film de Montagnes d'Autrans*, mais lors des événements en lien avec le 20ème anniversaire du Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Vercors-Sassenage, etc.

A destination du grand public, la création du **jeu « Le Vercors dans mon assiette »**, jeu de société pédagogique tout public créé par un directeur de centre de vacances, ensuite mis en forme grâce au soutien du PNRV a permis de sensibiliser les joueurs à l'agriculture locale du Vercors, aux règles de l'équilibre alimentaire, et aux fruits et légumes de saison. Des cahiers pédagogiques, infolettres et séminaires ont accompagné le déploiement de la dimension pédagogique du projet.

Le montage de dossier de financement européen permet à plusieurs acteurs de mener à bien leur projet au-delà du soutien technique.

5. ECOUTE DES BESOINS, APPUIS TECHNIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

- **L'APPUI DU PARC A L'INTRODUCTION DE PRODUITS LOCAUX ET BIO DANS LES RESTAURANTS « SCOLAIRES » ET CENTRE DE VACANCES**

Au début de la décennie 2010, le Parc a accompagné la constitution d'un cahier des charges AST sur le Vercors Nord-4 montagne. Cette initiative a débouché sur la production de repas de qualité respectant ces cahiers des charges pour les communes d'Autrans et de Méaudre, Un centre de vacances labellisé « En cuisine » par Ecocert existe aujourd'hui sur le territoire.

Toujours à la même époque, plusieurs multi-accueils de petite enfance, ont commencé à bénéficier de repas faits maison, avec des produits bio et locaux, frais et de saison servis par le restaurant le Dragon Vert de Presles. Une démarche collective et partagée avec des parents impliqués, et un engagement des communautés de communes pour soutenir le projet.

Plus récemment la commune de Saint-Just de Claix a mis en place un projet de restauration scolaire bio et locale, mutualisée avec Saint-Romans et aujourd'hui labellisée Ecocert « En Cuisine » de niveau 2.

- **DANS LE TRIEVES, DES REFLEXIONS EN VUE D'UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CG 38**

- **DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRES DES ACTEURS TOURISTIQUES**

Appui-rencontre aux acteurs impliqués dans la démarche de promotion territoriale « inspiration vercors » et intégration des critères Alimentation Santé dans la Marque Accueil Parc.

- **L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION « UNE CUISINE D'INSPIRATION » APPUYE D'UN POSTER MAGNETIQUE A DESTINATION DES HEBERGEURS/RESTAURATEURS,**

En partenariat avec l'AFRAT, Plusieurs ateliers de sensibilisation/formation ont permis de sensibiliser aux recettes possibles avec les produits locaux. Plus de 30 participants aux différentes sessions et 12 des fiches-recettes disponibles.

- **UNE DEMARCHE « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » MENEÉ DANS LE ROYANS « DE LA CRECHE AU COLLEGE »**

La communauté de communes du Pays du Royans a engagé un partenariat privilégié avec le Parc sur cette question, à partir notamment de 2013. L'équipe du SMPNRV apporte son expertise, ses méthodes et outils et la CCRV anime le projet localement. Cette association a permis l'élaboration d'un diagnostic partagé via des enquêtes et ateliers collectifs et une mise en réseau des acteurs locaux, élus, producteurs, restaurateurs, habitants, etc. De cette base de travail découle la possibilité de formaliser un plan opérationnel sur trois ans permettant notamment l'intégration d'une alimentation locale pour les crèches et collèges du secteurs.

- **DE LA COMMUNICATION SUR LES PRODUITS LOCAUX PAR LE PARC ET SES PARTENAIRES**

Plusieurs dépliants ont été créés autour de la viande ovine et bovine locale par le Parc. L'association Beepy, a pour sa part réalisé un parcours pédagogique autour de la question de l'élevage des abeilles et de la production de miel. L'association Vert&co a déployé des comptoirs de la transition, lieu d'animation, visant l'évolution des pratiques alimentaires et de consommation, etc.

- **LA CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCE EN LIGNE ALIMENTATION SANTE TERRITOIRE**

En ligne, le Parc a compilé tous les documents et toutes les expériences menées par des porteurs de projets permettant à d'autres de pouvoir s'en inspirer. Equilibre alimentaire, circuits court, législation, commercialisation, gaspillage alimentaire, restauration collective... Autant de thèmes traités et d'information mises à dispositions.

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Ce thème a été cité plusieurs fois par les élus du territoire comme une action partenariale du Parc visible et appréciée aux échelles communales et intercommunales, notamment dans le Royans. Au-delà, certains considèrent que ce thème de travail fait partie des évolutions notables que connaît le territoire depuis 10 ans et pourrait être « un des points d'ancrage pour des initiatives transversales ambitieuses » à venir. La question des commerces de proximité à coupler aux circuits courts est évoquée, avec comme perspectives d'envisager plus de diversité dans les productions agricoles pour alimenter les commerces locaux et une politique plus endogène en matière d'alimentation et de santé.

Cette action est par ailleurs considérée comme une innovation dans plusieurs ateliers de travail. Il semble à certains que le Parc et son projet peuvent avoir un rôle d'aiguillon, de pilote, de coordinateur, dans le cadre d'une telle approche...

REGARD EVALUATIF

L'émergence de ce thème de travail témoigne de la capacité du SMPNRV à compléter sa charte de manière souple quand elle se trouve ne pas répondre à certains enjeux émergents . Si l'organisation de la charte est parfois trop thématique  (voir la question évaluative sur la transversalité de la charte en fin de document), le programme Alimentation, Santé et Territoire présente la spécificité de mettre en relation plusieurs objectifs stratégiques et d'apporter synergie et cohérence entre plusieurs des thèmes de la charte .

Les modalités de mises en œuvre participatives et partenariales mobilisées ont permis au CPIE, à l'APAP et au Parc d'apparaître présents et utiles sur les territoires et notamment à l'échelle intercommunale, le Royans et les 4 montagnes, contrebalançant un sentiment général d'éloignement du Parc .

L'animation initiale a permis l'émergence de plusieurs projets alimentaires locaux . Cependant, la baisse des moyens a été très préjudiciable à l'animation des actions  et a freiné la dynamique en cours.

Le portage politique au départ fort, s'est amoindri à partir de 2016, dans un contexte nécessitant, à des moments clés, la présence d'élus moteurs pour monter des partenariats . Seules les communautés de communes les plus convaincues ont été en capacité de prendre le relais  et notamment la CCRV et la SMVIC , et les 4 montagnes avec un projet de PAT finalement abandonné . Ceci étant, le Parc a su se repositionner, prenant une posture d'appui permettant aux acteurs locaux d'aller vers de plus en plus d'autonomie .

Malgré ces difficultés, le Parc bénéficie d'une bonne image sur la base de ses investissements historiques , cette dernière étant néanmoins en décalage par rapport à sa capacité actuelle à se mobiliser, ce qui constitue un risque de décevoir à moyen terme .

Outre les dynamiques mises en œuvre sur les différents secteurs du Parc, le PNR a su sortir de son périmètre et initier des collaborations avec les territoires voisins (Trièves, Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, Départements, etc.), ce qui semble être un enjeu stratégique en termes de fonctionnement pour les années à venir. En ce sens, ce thème a servi de laboratoire pour le Parc .

Au-delà, si les résultats sur le terrain ont montré des signes de satisfaction, les volumes en jeu restent encore peu importants au regard des objectifs que pourraient se donner les territoires du Parc et leurs partenaires voisins . L'investissement dans cette thématique a permis d'accompagner le territoire face à une mutation sociale de plus grande ampleur territoriale que celle du Vercors . L'émergence des circuits courts, avec moins d'intermédiaires et dans un contexte de défiance grandissante pour le secteur agro-industriel, constitue un des changements clés de l'alimentation et de la production agricoles ces 15 dernières années. Si le Vercors s'est constitué depuis plusieurs années une image de terroir de qualité et d'authenticité correspondant à cette évolution de fond, cet accompagnement offre l'occasion de valoriser et d'adapter la production agricole pour qu'elle tire le meilleur parti de ces changements sociétaux plus larges . Par ailleurs, le choix d'afficher explicitement la santé comme un objectif central renforce sans aucun doute l'exigence sous-tendant cette démarche .

Se pose dès lors la question de repositionner le Parc en animation active sur l'ensemble de son territoire sur cette question. Si une forme de priorité lui est donnée dans la prochaine charte, il s'agira d'assurer des moyens humains et un portage politique en adéquation .

E. CONCLUSION DE L'EVALUATION

En préambule de cette évaluation de la charte sur la période 2008-2018, nous expliquions avoir donné voix aux questions spécifiques que se posent les élus investis dans le pilotage exécutif du Parc ces dernières années.

Définies lors d'une réunion du bureau dédiée, elles sont au nombre de cinq.

La réponse des évaluateurs à ces interrogations de fond peut se lire ici comme une conclusion, revenant sur des dimensions transversales de l'action du Parc et qui, malgré leur non-inscription dans la charte, revêtent une importance certaine dans le pilotage d'une telle institution de projet.

A.1 COHERENCE POLITIQUE ET TECHNIQUE DE L'OUTIL PARC AU SERVICE DE LA CHARTE

De prime abord, le syndicat mixte du Parc peut être considéré comme le « bras armé » placé au service de la mise en œuvre de la charte, a priori soutenu par l'ensemble des acteurs signataires de celle-ci, voire des acteurs qui ont pris part à son élaboration.

Dans l'ensemble, il est possible de considérer que **le Parca** dans ses décisions et son action globalement **servi les orientations de la charte**, avec cependant des variations en termes d'investissement et d'efficacité qui font l'objet de l'évaluation de la charte proprement dite¹⁴. Le Parc n'a en effet pas dévié notablement des centres d'intérêts de la charte.

Pour autant, la période évaluée a été marquée par différentes difficultés qui ont affecté cette cohérence politique et technique que l'on ne peut pas ignorer ici, avec en particulier :

- Un contexte de **rigueur financière** avec la baisse de fonds publics qui ont amené à la fois à réviser les moyens et les modalités d'intervention du Parc. L'arrêt des services associés au CPIE et à l'APAP est l'écho de cette évolution, ce qui n'a pas été sans tension au sein de l'équipe. De même, le Parc a vu se réduire drastiquement sa fonction de relais et/ou de partenaire dans le bénéfice de fonds publics accordés à des projets émanant du territoire.
- Un contexte national de **réforme institutionnelle** complexe et long, ayant abouti à renforcer les collectivités aux compétences les plus proches des missions du Parc et interroger la place et la fonction des PNR en général et de celui du Vercors en particulier.
- Une **crise de gouvernance** traversée entre 2014 et 2016, ayant finalement débouché sur le renouvellement de l'exécutif et de la direction du Parc.

La consultation des acteurs menée au titre de cette évaluation a abouti à la conclusion que, même si ces difficultés ne sont pas taboues, la plupart d'entre eux préfèrent considérer cette période comme close et **se tourner vers l'avenir**. Et s'il est clair que ces obstacles n'ont pas favorisé la cohérence politique et technique des interventions du Parc, la réponse à cette question évaluative ne se prête donc pas à leur analyse détaillée, sachant qu'ils sont évoqués autant que nécessaire dans le cadre de l'évaluation de la charte et notamment dans ses axes transversaux.

14
précédente du présent document.

Pour plus de détails, merci de vous référer à la partie

A.2 EXISTENCE D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT ORIGINAL INSPIRE PAR LE PARC

Certains élus se demandent si la Charte et plus globalement le Parc sont porteurs d'un modèle de développement original et, si oui, dans quelle mesure est-il partagé sur le territoire ?

A l'échelle de ces 10 dernières années, il semble difficile de parler d'un modèle de développement propre au « Parc du Vercors », doté d'une telle originalité qu'il faudrait lui reconnaître une dimension particulière.

Il n'est pas question d'objecter ici que la présence du Parc permet d'établir **un relais très efficace entre les programmes d'innovation** européen, nationaux ou régionaux **et le territoire du Vercors**. Il permet aux acteurs du massif de pouvoir bénéficier de ressources financières et techniques pour des projets d'expérimentation que l'on retrouve dans d'autres PNR ou territoires ruraux actifs en France. La thématique des circuits courts a été particulièrement investie avec les plans alimentation santé territoriaux. Celle de la biodiversité également avec la gestion des ENS, des sites Natura 2000 et naturellement de la Réserve des hauts plateaux, autant d'espaces reconnus, protégés, gérés et mis en valeur plus qu'ailleurs sur le territoire national. La question de l'indépendance énergétique territoriale avec le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte peut également être citée. Quant à la promotion des territoires de montagne, elle a bénéficié de CIMA POIA, porteur notamment d'Inspiration Vercors, etc.

Il apparaît cependant que cette décennie ne semble pas marquante sur ce plan, et il est même possible d'estimer que les **modèles** pour lesquels le Parc a constitué historiquement une véritable aiguillon se sont par ailleurs **banalisés** ou sont **en cours de disparition** :

- Le Parc du Vercors a notamment longtemps été attaché à la **promotion de la question culturelle**, qu'elle soit historique, artistique ou vernaculaire. Il en faisait un objet de mise en valeur du territoire mais surtout le support de rencontres entre populations qui ne se côtoient pas ou trop peu. Ce modèle, dit « constructiviste », très particulier, a été abandonné ces dernières années face aux arbitrages budgétaires contraints, opérés par le Parc, notamment avec le retrait du CPIE.
- Le Parc est également à l'origine du développement de l'agriculture laitière telle qu'elle se pratique aujourd'hui : marques de qualité territoriale avec notamment l'AOP Bleu de Vercors Sassenage, organisation d'un travail coopératif entre agriculteurs pour la commercialisation, transformation et vente directe des produits laitiers, etc. Ce modèle de développement est aujourd'hui à maturité et l'enjeu semble plus de le gérer et le faire perdurer que d'être porteur d'un nouveau modèle original.

Ceci étant, et sans que cela soit très explicitement porté par la Charte, une grande majorité des personnes rencontrées évoque un **esprit, plus qu'un modèle**, qui traverse le massif et sa manière de penser son développement et notamment :

- **Un principe d'équilibre** très ancré, et plus particulièrement entre la nature et l'homme. Si le territoire a été divisé en zones « prioritaires » pour la biodiversité et zones « prioritaires » aux activités socio-économiques des hommes, les acteurs du Massif du Vercors mettent un point d'honneur à ce que les activités humaines perdurent dans les zones protégées (ex. pastoralisme et test du vélo électrique sur la Réserve des Hauts Plateaux par exemple, fortes réticences au projet de réserve intégrale privée, etc.). Ils défendent également le fait que la biodiversité et la qualité paysagère constituent des questions d'attention dans les zones de développement et

d'activités (ex. partenariat avec le monde de l'escalade sur leur impact sur les oiseaux de falaise, appui à l'élaboration des PLU ou zones d'aménagement pour leur qualité paysagère et agricole, encadrement de la publicité, gestion de l'éclairage public pour un moindre impact sur la biodiversité, etc.)

- **Un principe de qualité**, avec une optique de démarquer les produits du Vercors, qu'ils soient forestiers, agricoles, touristiques, architecturaux, paysagers, routiers et de faire des contraintes mentionnées plus haut un avantage compétitif par rapport aux autres territoires régionaux et nationaux. Cela implique des activités à « taille humaine », amenant aux deux points suivants ;
- **Un principe d'humanisme**, avec une tradition d'accueil général, mais aussi le développement d'une offre sociale spécifique, avec notamment les centres de vacances ;
- **Un principe de maîtrise locale** des ressources du massif, le territoire ayant mis le holà à des projets d'aménagement émanant de l'extérieur du territoire et vécus comme une perte de cette maîtrise (centrale photovoltaïque au sol, liaison par câble Grenoble/4 montagnes, projet de réserve intégrale privée, etc.) et porté des alternatives locales (Centrales villageoises photovoltaïques, Rezo pouce, etc.).

Face à cet esprit vertacomorien dont les frontières restent floues, certaines personnes évoquent leur préoccupation face à certains projets dont le développement sortirait des limites de cet « esprit local ». **Une notion de seuil** est évoquée quant aux pics de fréquentation touristique en général et aux besoins d'aménagement associés, à certaines activités de pleine nature en milieu sensible, au partage de la ressource en eau, à l'artificialisation des paysages dans certaines stations de ski, au risque du développement du bois énergie et à la valorisation du patrimoine naturel forestier, aux activités humaines et au projet de réserve intégrale, ou encore à la présence du loup et des activités pastorales, etc.

Autant de questions qui interrogent la capacité du Parc à faire vivre un processus permanent de définition collective de ces équilibres entre Homme et Nature, quantité et qualité, accueil choisi ou accueil subi, ... et des seuils à ne pas dépasser.

A.3 GESTION DE LA TRANSVERSALITE DES AMBITIONS DE LA CHARTE

Si la charte du Parc du Vercors traite de nombreux thèmes, elle n'est **pas particulièrement transversale dans sa structure** générale. Elle est constituée d'une multitude d'axes, comportant eux-mêmes différents objectifs stratégiques apposés les uns à la suite des autres. La confrontation de certaines de ces priorités thématiques laisse transparaître de possibles paradoxes ou contradictions, notamment si l'on se place du point de vue des intérêts divers en présence sur le territoire, sans qu'aucune stratégie claire ne soit mise en avant pour les relier.

De manière emblématique, plusieurs débats ont témoigné ces dernières années de ces **confrontations entre objectifs contradictoires** : on s'interroge sur la possibilité de soutenir le maintien d'une activité d'élevage et de pastoralisme dynamique sur le territoire tout en admettant la présence du loup au titre de la préservation de la biodiversité. Est-il par ailleurs raisonnable d'envisager le développement d'un

tourisme où la nature est un support tout en prônant la préservation des milieux naturels ? Peut-on ambitionner une autonomie énergétique du territoire, telle que prônée dans la démarche TEPOS conduite par le Parc, sans recourir à l'énergie éolienne, dont les impacts sur les paysages et la biodiversité sont déjà l'objet d'interrogations récurrentes ? Etc.

De fait, les consultations menées lors de cette évaluation permettent de constater l'existence de telles dissensions au sein du territoire, sans que l'on puisse d'ailleurs considérer que la charte en soit la cause. Outre les exemples évoqués ci-dessus, la question de « l'ensauvagement » du territoire émerge, en lien étroit avec le projet de création d'une réserve privée de vie sauvage en Royans-Drôme, est en cours d'émergence. Celle de la place à accorder au tourisme et du sport automobile et motocycliste sur les routes du Vercors apparaît comme ancienne mais récurrente. Enfin dans le contexte actuel de changement climatique, les perspectives s'offrant aux sports d'hiver soulèvent également des débats.

En juxtaposant ces différentes thématiques sans les confronter formellement, voire envisager a priori des solutions négociées lors de son élaboration, la charte actuelle semble ne pas être posée comme un outil destiné à produire a priori du consensus. Ceci étant, le rédacteur a tout de même pris soin d'intégrer tous les thèmes pouvant connaître des frottements, comme pour donner une légitimité au Parc pour intervenir le cas échéant. Autrement dit, la transversalité semble être pensée de manière sous-jacente, en creux. On ne l'évoque pas mais tout est fait pour qu'elle apparaisse. Et c'est finalement **au syndicat mixte du Parc que revient la charge d'assumer les contradictions inhérentes de la charte** et celles qui émergent lors de sa mise en œuvre.

Il est à noter que ces contradictions font également débat, voire conflit, au sein même de l'équipe technique du Parc. Ses membres reconnaissent que leur nouvelle **organisation « en pôles »**, initiée sous la « présidence Brette » et renforcée sous la « présidence Adenot » permet à l'équipe d'animer ces débats et frottements de manière plus claire et leur permet de pouvoir être une meilleure force de proposition pour le territoire. Certains pensent même que la charte ne devrait évoquer que ces questions d'interrelations et la manière de les résoudre.

Du côté des acteurs, la tentation de certaines parties est de voir le Parc **prendre... parti** en faveur de leur point de vue. Cette attente est sensible chez les acteurs environnementaux qui considèrent souvent que la protection du patrimoine naturel constitue une mission réglementaire des Parcs supérieure aux quatre autres. Chez d'autres acteurs et notamment les élus, c'est davantage la vision d'un **Parc médiateur** assurant une mise en débat entre les différents intérêts en présence - situé « *au-dessus de la mêlée* » - qui transparaît.

Et si dans les faits, le Parc tend effectivement à se situer dans cette seconde posture, c'est généralement en y ajoutant la recherche et la mise en œuvre de **solutions alternatives**, évitant notamment tout sentiment d'immobilisme. Par exemple, concernant le loup et le pastoralisme, même si l'intervention du Parc peut sans doute être jugée tardive, il a organisé un débat contradictoire et définit un plan d'actions « *Vercors : Loup&Territoire* » - déclinaison locale du Plan loup national - sur la base d'une consultation des acteurs concernés. De même, suite au projet de câble destiné à relier l'agglomération de Grenoble aux 4 Montagnes, le Parc s'est engagé avec le territoire dans le projet de covoiturage Rezopouce ainsi que dans la mise en place d'un Observatoire de la mobilité. Même si les débats sur la place de l'éolien et du solaire sur le Vercors demeurent, l'émergence du modèle des Centrales villageoises et sa mise en œuvre sur différents territoires du Parc s'est concrétisée grâce au travail de relais du Syndicat Mixte et de son réseau. Le Parc s'est mobilisé face à la montée en puissance de projets éoliens, en rédigeant une motion sur le développement de cette énergie qui a une place sur le territoire mais sous certaines conditions de préservation des espèces et des paysages.

Ces différents exemples démontrent que le Parc dispose aujourd'hui d'une **légitimité et d'une reconnaissance** à intervenir sur ces questions plus ou moins épineuses, découlant de la transversalité des ambitions de sa charte. A condition d'ouvrir les débats sur un plan **suffisamment opérationnel pour autoriser un dépassement des contradictions** qui peuvent en découler. Il dispose également des **compétences techniques** au sein de son équipe pour mener à bien ce type de mission. La mise en place de pôles thématiques apparaît favorable à cette exigence, de même que la création d'une mission sur la

participation citoyenne capable d'enrichir les techniques et postures de mise en débats. Toutes deux facilitent notamment la capacité à fonctionner de manière décloisonnée,

A.4 CAPACITES D'INNOVATION, D'EXPERIMENTATION ET D'ADAPTATION DU PARC

Les élus du Parc ont d'emblée identifié l'innovation comme une mission claire et à part entière du Parc. Ils se demandent dans quelle mesure le Parc a porté ou accompagné des projets innovants pour le territoire et s'il a réussi à s'adapter au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Charte.

Sur cette question d'innovation et d'expérimentation, **le parc est plébiscité** d'un point de vue général. Cette unanimité générale cache cependant au moins 4 situations :

- **Une reconnaissance pleine pour les projets trouvant de véritables débouchés.** On citera ici à titre d'exemple les centrales villageoises, structures coopératives assurant un développement photovoltaïque par le biais d'une mobilisation active d'habitants du Vercors, en tant qu'actionnaires ou mettant à disposition leurs toitures. La réintroduction des vautours s'inscrit dans une même logique de développement intégré, conjuguant différents bénéfices pour les territoires concernés (biodiversité, tourisme, etc.). Ce type de reconnaissance met souvent du temps à se confirmer sur le territoire, tout en pouvant « faire modèle » bien au-delà de ses frontières. A ce titre, ces initiatives peuvent rejoindre les actions phares historiques du Parc, telles que la création du premier service de remplacement agricole en France, celle de l'AOP Bleu de Sassenage-Vercors, ou les premiers réseaux de chaleurs collectifs valorisant le bois-énergie, etc.,
- **Une reconnaissance mitigée pour les projets en cours d'expérimentation,** souvent parce qu'ils touchent aux limites de ce que les acteurs pensent être possible. On retrouve ici des dimensions moins opérationnelles, à la limite de la médiation, souvent liées à des conflits et à des questions de transversalité. Le Parc tente d'outiller le territoire autant du point de vue de la gouvernance du problème à gérer que des solutions concrètes qui en découlent. Le plan loup est ici emblématique, l'étude des mobilités aussi, avec un écho moindre, la gestion de la chasse dans la réserve ; Autant d'éléments d'innovation socio-politique, globalement peu mis en avant.
- **Une méconnaissance :**
 - Des études et tests démontrant qu'une innovation n'est pas possible à mettre en œuvre. On pense ici à la méthanisation, à la filière bois buches ou granulés bois par exemple. Or ces éléments sont stratégiques d'un point de vue du développement économique et de sa direction.
 - Des actions portées par d'autres et pour lesquelles le Parc est à l'origine ou un maillon central de la réalisation de l'action. On pense ici au développement de la Via Vercors qui, sans le Parc, n'aurait sûrement pas vu le jour.
- Une interrogation sur le rôle du Parc dans certaines thématiques « d'anticipation », comme celle du changement climatique ou de la transition énergétique. Les dimensions concrètes et la

valorisation de l'étude ADAMONT sur l'adaptation aux changements à venir peinent par exemple à émerger.

Dans la continuité, **le Parc valorise mal ses connaissances**. Or cette dimension constitue un élément clé de l'ingénierie de l'innovation dont certains acteurs sont en attente. Il ne dispose pas de lieu de valorisation de ses travaux, organise peu d'exposition itinérantes et limite ses colloques à une journée ou un lieu là où plusieurs présentations donneraient plus de visibilité à son action. Si Université Vercors peut pallier ces défauts, elle reste un outil dont l'efficacité et l'utilité restent à démontrer.

A.5 APPARTENANCE AUX TERRITOIRES DU PARC

Cette question est posée par les élus du bureau face à certaines de leurs difficultés à légitimer le Parc. Certains projets et certains secteurs semblent pâtir de difficultés directement liées à cette question. Est-ce en raison de la nature ou de l'animation des projets portés, ou de facteurs géographiques, sociaux, économiques ou politiques particuliers rendant cette relation au territoire, plus ou moins évidente ?

Plusieurs exemples viennent illustrer ce phénomène. Alors que le Parc tente de promouvoir une image globale en faveur du Vercors vis-à-vis de l'extérieur, le projet « Inspiration Vercors », par ailleurs plébiscité aujourd'hui, a connu des débuts difficiles pour arriver à convaincre d'être porté à l'échelle du massif. De la même manière, certaines communes, notamment dans le Diois, ont pu exprimer leur désir de se retirer du Parc à l'avenir, critiquant plus que d'autres, les modes opératoires du Parc ou les trop faibles retombées de leur appartenance au périmètre. Inversement d'autres communes souhaitent intégrer le Parc bien que situées en bordure de périmètre ; ce qui interroge leurs motivations « profondes » et leur capacité à concourir à l'évolution du Parc dans son ensemble. Enfin, « l'échec » du projet de fusion des communautés de communes à l'échelle du Plateau interroge sur ce sentiment d'appartenance au massif, ainsi que l'échelle d'organisation et de partage des enjeux du territoire.

Les participants aux divers ateliers évoquent d'emblée, pour expliquer leur rapport au Parc, **une différence entre les plateaux et les piémonts**, voire les vallées périphériques. Ils convoquent les falaises et les difficultés d'accès « instituant » des frontières sociales et identitaires, amenant les communautés « du bas » et « du haut » à se penser et s'organiser chacune de leur côté. Le territoire est par ailleurs structuré autour de **bassins de vie**, qui constituent des points d'attraction et souvent des passages obligés notamment pour le travail et de nombreux services. Le cœur de ces bassins est constitué des différentes villes ou agglomérations, toutes situées en vallée et « centres » des nouvelles communautés de communes, agglomérations et métropole (Grenoble, Valence et Romans, Saint Marcellin, Die, Crest, etc.). Autrement dit, **le massif peine à constituer une centralité** sur l'ensemble de son périmètre en étant concurrencé par d'autres polarités, tissant d'autres réseaux économiques, politiques, sociaux. Pour autant, le massif dispose d'**une symbolique qui reste forte** pour ces territoires. C'est le paysage toujours présent, le lieu d'origine familial pour certains, les souvenirs d'enfance pour d'autres. C'est aussi un espace de loisirs ou de vacances, à la vocation récréative et « *de ressourcement* ». C'est enfin un patrimoine, notamment naturel et paysager jugé « *exceptionnel* », avec lequel on se plaît à revendiquer une forme de lien.

Mais alors, quand réfère-t-on au Vercors ou au Parc conçu comme territoire ? L'écoute des acteurs et des élus permet de constater que leur appartenance territoriale se décline dans un jeu de poupées

russes, prenant racine dans la commune, se poursuivant au niveau des secteurs qui composent le Parc, conçus comme autant de « petites régions » (ex. Trièves, Diois, Gervanne, Monts du Matin, Royans drômois et isérois, Vallée de l'Isère ou bas Grésivaudan, Bassin Grenoblois, Plateau ou Vercors), pour parvenir au Parc lui-même.

Avec des interlocuteurs issus de l'extérieur, c'est bien le Vercors qu'on évoque. La symbolique du massif, construite en partie grâce au Parc, permet au territoire dans son ensemble de ne pas être anonyme et de bénéficier de sa notoriété en parallèle de ses propres qualités. Il constitue un repère à l'échelle régionale, nationale, voire européenne selon certains, utile à tous les territoires du Parc qu'ils se situent *intramuros* ou « *un pied dedans, un pied dehors* », ceci avec une certaine fierté de ce qu'il véhicule tant du point de vue paysager que du point de vue historique.

Cependant l'intérêt symbolique de cette appartenance au Vercors varie suivant les **secteurs, qui disposent d'une identité territoriale propre**. C'est notamment le cas des secteurs du Diois et au-delà de la vallée de la Drôme, qui se sont constitués une image de territoire de vallée, d'innovation, d'accueil, de porte du climat méditerranéen, avec une histoire marquée par le protestantisme, contrastant avec ce que véhicule le Vercors, et le rend quasi indépendant de tout attachement symbolique au massif. D'autres, comme Grenoble et son agglomération ou le Trièves, organisent leur identité sur la base de relations avec plusieurs massifs. L'attachement au Vercors est ici davantage fondé sur la complémentarité que sur une appartenance à proprement parler.

Mais il est possible de considérer que le sentiment d'appartenance est également **le reflet des retombées économiques et politiques que l'on attribue au Parc** et qui diffèrent fortement suivant les secteurs qui le composent. Le syndicat mixte a d'ailleurs tenu compte depuis sa création de cette diversité, au travers des Maisons du Parc animées par des agents de développement local qui ont perduré jusqu'aux années 90, ayant d'ailleurs contribué activement au développement du fait intercommunal. Enfin, n'oublions pas la commune qui constitue encore le premier cercle d'appartenance communautaire. Le Parc a d'ailleurs fondé sa légitimité historique dans sa capacité à **accompagner les communes dans leurs projets** et leur développement. Et c'est sans doute pour cela que subsiste une importante demande de proximité de la part de la plupart des acteurs consultés. L'appartenance au territoire du Parc s'incarne dans la proximité avec son syndicat mixte. Et l'on relève pour les secteurs les plus éloignés, un sentiment récurrent de frustration et de difficultés pour faire vivre le lien avec le Parc face aux forces centrifuges attirant l'attention des populations et des élus vers l'extérieur. Il apparaît que plus ce sentiment de proximité s'étiole, plus ces territoires demandent au Parc de rendre des comptes sur des dimensions matérielles, la question des valeurs ou de l'image étant reléguée au second plan. Dans cette optique, la crise de gouvernance, les schémas départementaux de coopération intercommunale, le montage de stratégies globales à l'échelle de tout le territoire, ou la mise en retrait du CPIE sont autant de dimensions qui ont altéré la capacité du Parc à fédérer et être présent sur le terrain et dans les enjeux de proximité.

Aujourd'hui, cette **demande de proximité** concrète et matérielle s'ancre dans des attentes assez variables mais bien prégnantes. Il peut s'agir de la capacité du syndicat mixte d'écouter les besoins et de faire des propositions aux territoires qui le composent, entamée cependant par la baisse de ses moyens budgétaires. Le plus prégnant de ces facteurs de proximité constitue sans doute la présence d'un agent du Parc sur ces secteurs, dont les écogardes sont aujourd'hui l'emblème saisonnier. Les modes de représentation des territoires au sein de la gouvernance du Parc constituent également un élément évoqué notamment par les nouvelles intercommunalités, même si le lien avec les communes demeure un enjeu en soi. A également été évoquée la mobilisation d'outils de communication performants permettant de réduire les temps de déplacement des élus notamment.

L'ensemble de ces remarques démontrent de notre point de vue que cette question de l'appartenance au territoire du Parc ne doit pas être négligée, tout en exigeant de l'aborder avec souplesse et en partenariat avec les autres échelons administratifs. L'ambition doit sans doute être de réduire le risque soulevé par certains acteurs de dichotomie entre des communes « *porteuses du projet du Parc et adhérant à ses valeurs* » et des communes « *demandeuses de services sans autre engagement de leur part* ». On peut en effet considérer qu'une partie des demandes « *de retour sur investissement* » de certains élus, témoigne davantage d'une demande de reconnaissance symbolique toutefois fragilisée par

l'éloignement physique, les concurrences territoriales et la crise de gouvernance. Certains semblent par ailleurs ne pas connaître la baisse des moyens du Parc, qui l'amène à redéployer ses moyens de façon différente.

Enfin, et pour conclure sur ce point, la frontière départementale semble constituer une barrière que le sentiment d'appartenance au massif peine à contourner. Les difficultés conjoncturelles récentes expliquent peut-être plus la faible capacité des élus, de part et d'autre de la frontière, à peser efficacement sur leurs deux Départements, qu'une opposition identitaire stricte, malgré de vraies différences territoriales entre le nord et le sud du plateau.